

COMPTE FINANCIER UNIQUE RAPPORT 2023





SOMMAIRE

01.

LE PROFIL DE LA VILLE

Chiffres clés	05
Profil socio-économique	07
Organigramme des services	18

02.

CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Planification budgétaire	22
Organisation budgétaire	23

03.

RAPPORT FINANCIER SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2023

Glossaire	28
Résultat de l'exercice 2023	30
Équilibre général du budget	31
Soldes intermédiaires de gestion et les ratios d'analyse	32
Équilibre général du budget	35
Investissement	50
Données bilancielle des comptes 2023	59

04.

RAPPORT DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

Éléments de contexte de l'année 2023	62
Analyse de la dette de la ville	64
Gestion de la trésorerie	68

05.

POLITIQUES PUBLIQUES

Notice	71
Nombre d'équivalents temps plein	72

RESSOURCES	
Ressources humaines	74
Gestion de la flotte	81
Construction	82
Immobilier	83
Gestion technique des bâtiments	84
Systèmes d'information et de la transformation numérique	85
Direction assemblées & vie des élus	87

RELATIONS À L'USAGER

Lyon en direct	88
Gestion de la relation aux usagers	89
Mission Démocratie Ouverte	90
Service des Mairies d'arrondissement	91
Mairies d'arrondissement	92

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Grands évènements	95
Logistique urbaine festivités	96
Communication externe	97
Cabinet du Maire	98

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Sécurité et prévention	100
Pôle technologique	101
Santé	102
Régulation urbaine	103
Sécurité tranquillité sûreté	104

CULTURE ET PATRIMOINE

Affaires culturelles	106
Archives municipales	108
Auditorium-ONL	109
Théâtre des Célestins	111
Bibliothèque municipale	112
Service archéologique	113
Musée d'art contemporain	115
Évènements et animation	116
CHRD	117
Musée des Beaux-Arts	118
Opéra de Lyon	119
Musées d'Histoires et de sociétés	120

PETITE ENFANCE

Petite enfance	122
Ville des enfants	124

ÉDUCATION

Éducation	127
-----------	-----

SPORTS

Sports	128
Évènements et animation	130

SOLIDARITÉS

Développement territorial	131
Égalité et hospitalité	132
Action sociale	134

ESPACES PUBLICS

Services funéraires	135
Cadre de vie	136
Aménagement urbain	138
Éclairage urbain	139
Biodiversité et nature en ville	141
Mobilité urbaine	142

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Développement territorial	143
Service commun Université, Vie étudiante	144
Relations internationales	145
Économie, commerce et artisanat	147
Halles de Lyon Paul Bocuse	148

01. PROFIL DE LA VILLE



CHIFFRES CLÉS

Forte de son histoire, de sa culture et de son dynamisme, Lyon est aujourd'hui la ville-capitale de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

3^e ville française, elle rassemble 522 228 habitants, au sein d'une Métropole de 1,4 million de Grands-Lyonnais et Grandes-Lyonnaises.



POPULATION

522 228
habitants au 1^{er} janvier 2023

+15 613
en 6 ans

273 790
actifs

62 908
étudiants
Source : INSEE

IMMOBILIER

311 619
logements en 2020

Source : Logements et démographie-Février 2023



EMPLOI

26 930
établissements actifs
Source : INSEE

341 362
emplois à Lyon
Source : INSEE



CULTURE



6
musées
municipaux

1
théâtre en régie
(Théâtre des Célestins)

1
bibliothèque centrale
(la Part-Dieu)

8
scènes
découvertes
théâtre (2),
danse (1), cirque (1),
arts de la rue et de
l'espace public (1),
musique (3)

1
Auditorium
Orchestre National

5
théâtres
concedés

15
bibliothèques
d'arrondissement



SPORT

2 140

créneaux associatifs attribués dans l'année (hors vacances scolaires)

400

structures associatives soutenues par la Ville

12 500

enfants concernés par la mise en place des séances en temps scolaire



50 000

téléchargements de l'application Enform@Lyon

3 600

participants à ReLyonNous

700

enfants accueillis par jour pendant les vacances grâce à la plateforme « Hé Hop »



SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE (résidences seniors)

31 281

repas servis au restaurant social (repas gratuit sur table)

39 969

accès aux bains douches (accès inconditionnel et gratuit)

3 245

domiciliations (permet aux personnes sans-abris de disposer d'une adresse administrative)

18

Maisons de la Métropole de Lyon : accueil et accompagnement social commun par le CCAS de Lyon et la Métropole de Lyon

304

places dans 4 EHPAD municipaux

937

logements dans 15 résidences seniors



ESPACES VERTS

3,57 ha

hectares supplémentaires d'espaces végétalisés depuis 2020

3 667

arbres plantés depuis 2020



MOBILITÉS DOUCES

3 321 km

pistes cyclables

304

stations Vélo'v sur Lyon pour 2950 vélos disponibles

98

stations en autopartage pour 268 emplacements



ÉDUCATION ET JEUNESSE

208

écoles publiques

33 644

élèves dont 12 699 en maternelle et 20 945 en élémentaire

1 515

classes dont 557 en maternelle et 958 en élémentaire

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA VILLE

A. STRUCTURE DE LA POPULATION

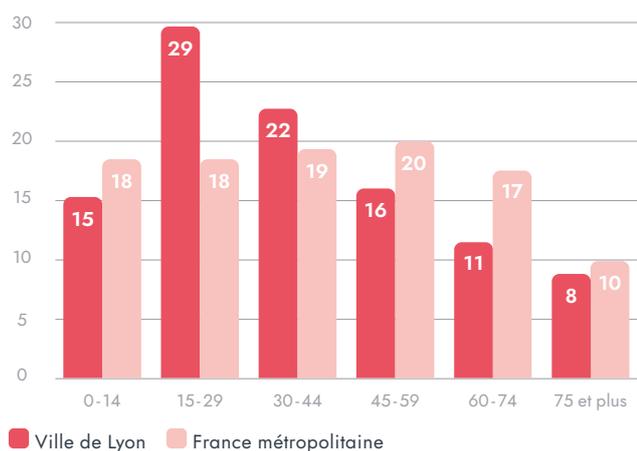
A1. STRUCTURE PAR ÂGE

Répartition par tranche d'âge (chiffres 2020)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	522 228	100	100
0-14	79 095	15	18
15-29	151 267	29	18
30-44	112 234	22	19
45-59	81 042	16	20
60-74	58 983	11	17
75 ou plus	39 607	8	10

Les Lyonnais sont jeunes : la part de la population de moins de 30 ans reste stable à **44 %**. Par rapport à la France métropolitaine, la tranche d'âge 15-29 ans se démarque en représentant **29 %** de la population lyonnaise.

Répartition par tranches d'âge



A l'inverse, la part d'habitants de plus de 45 ans est moindre à Lyon que dans le reste de la France : **34 %** contre **46 %** en France métropolitaine.

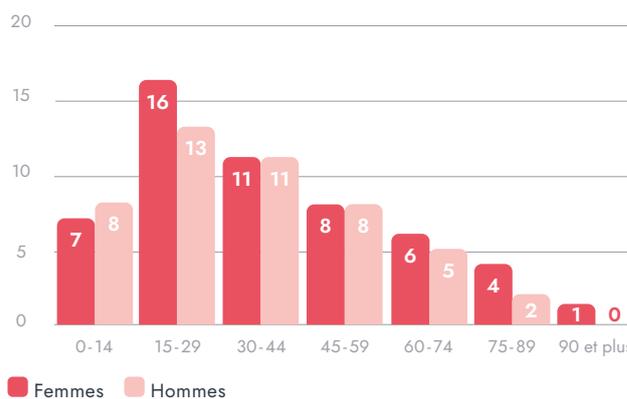
A2. RÉPARTITION FEMME/HOMMES

Répartition par sexe (chiffres 2020)

	Ville de Lyon			
	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	276 647	53	245 581	47
0-14	38 802	7	40 292	8
15-29	81 030	16	70 237	13
30-44	56 186	11	56 048	11
45-59	41 683	8	39 358	8
60-74	33 324	6	25 659	5
75-89	20 589	4	12 353	2
90 ou plus	5 032	1	1 634	0

La population lyonnaise est composée de **276 647** femmes et **245 581** hommes. Il y a donc **31 066** femmes de plus que d'hommes. La proportion homme/femme est équilibrée à l'exception des tranches d'âges 15-29 et au delà de 60 ans.

Répartition par sexe



Les hommes sont majoritaires dans la tranche d'âges 0-14 ans et les femmes restent majoritaires dans les autres des tranches d'âges.

A3. CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

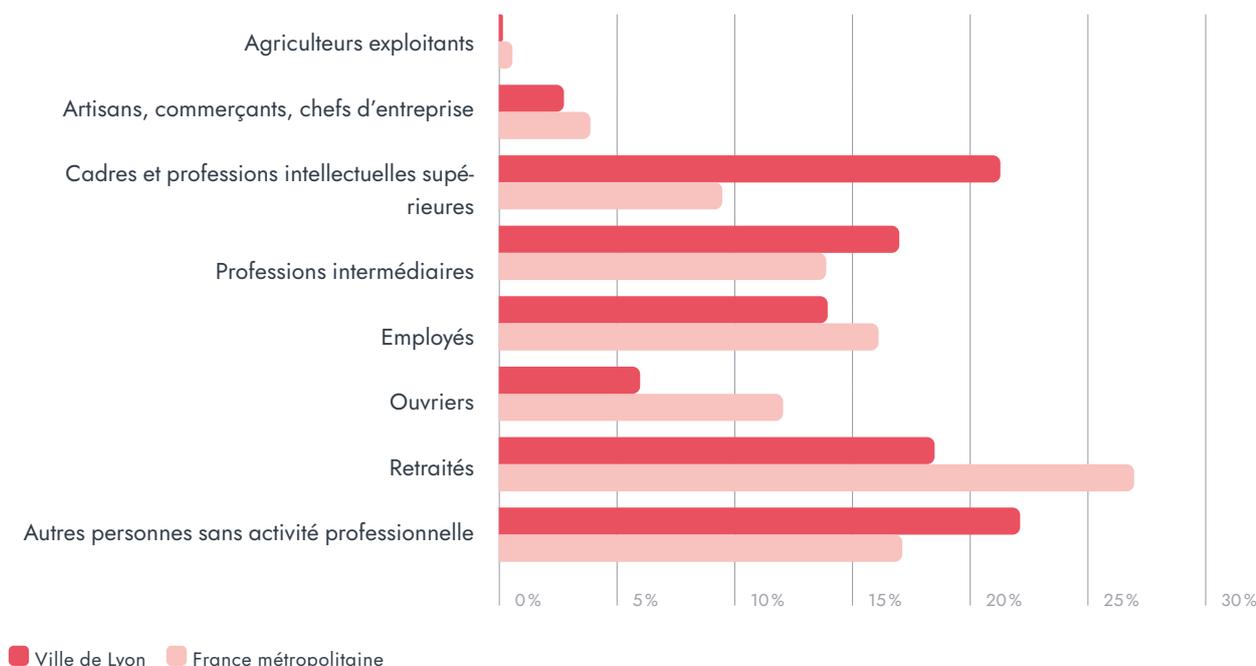
Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans, chiffres 2020)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	443 178	100	100
Agriculteurs exploitants	79	0	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12 825	3	4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	92 660	21	10
Professions intermédiaires	76 106	17	14
Employés	61 542	14	16
Ouvriers	26 693	6	12
Retraités	77 896	18	27
Autres personnes sans activité professionnelle	95 377	22	17

Seule la population de plus de 15 ans est prise en compte au titre de la répartition de la population par catégorie socio-professionnelle. **21%** de la population de plus de 15 ans est composé de cadres et professions intellectuelles supérieures.

C'est **11,2%** de plus que ce que l'on constate au niveau national et en progression par rapport aux années précédentes. À l'inverse, le nombre de retraités représente **18%** de la population de plus de 15 ans contre **27,2%** au niveau national.

Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans)



Parmi les catégories socioprofessionnelles, on constate que la Ville de Lyon compte proportionnellement plus de cadres et professions intermédiaires que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités et d'ouvriers à Lyon est moindre qu'ailleurs en France.

A4. MÉNAGES

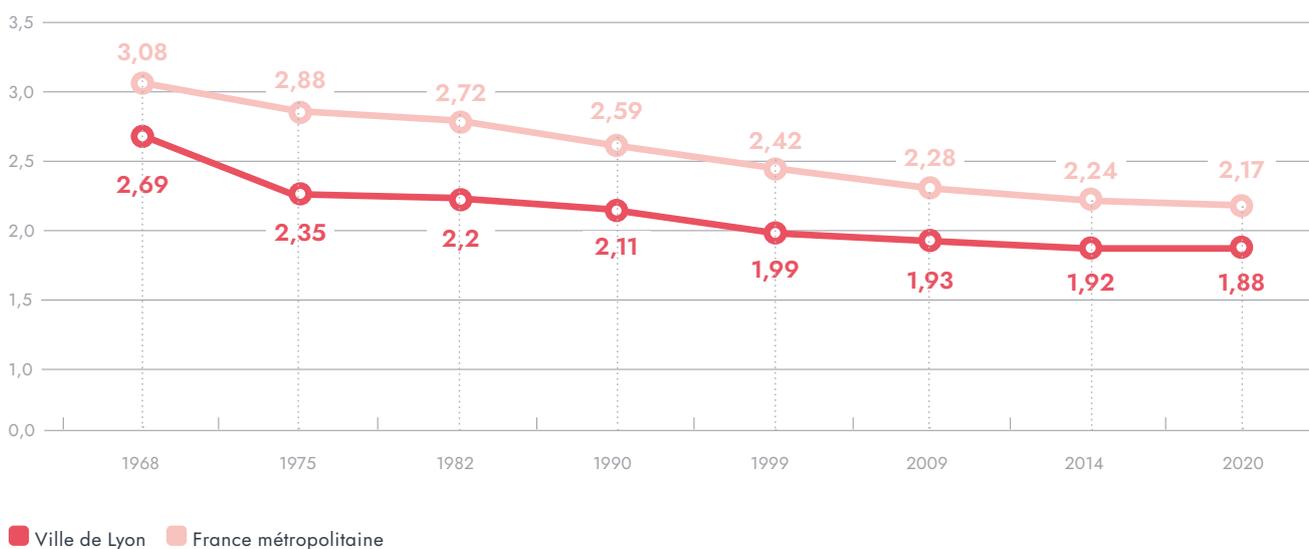
Répartition des ménages (chiffres 2020)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	270 030	100	100
Ménages d'une personne	137 702	51	37
Hommes seuls	59 196	22	16
Femmes seules	78 506	29	21
Autres ménages sans famille	12 453	5	2
Ménages avec famille(s)	119 875	44	61
Couples sans enfant	52 695	20	26
Couples avec enfant(s)	46 096	17	25
Familles monoparentales	21 083	8	10

La Ville de Lyon compte **270 030** ménages. La structure des ménages lyonnais est inversée par rapport à la structure des ménages français. En effet, **51%** des ménages lyonnais sont composés d'une seule personne (un chiffre en augmentation) et **44%** des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants. On constate l'inverse au niveau national : **61%** des ménages sont des familles et **37%** des personnes seules.

La structure des familles lyonnaises est elle aussi différente par rapport aux familles métropolitaines. Le graphique ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles lyonnaises par rapport aux familles françaises. La proportion de ménages avec famille est inférieure à la moyenne nationale.

Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. Depuis cette date, la taille des ménages lyonnais a toujours été en dessous de la moyenne nationale. Cependant, l'écart tend à se réduire, la taille des ménages à Lyon tend à diminuer plus faiblement que la taille des ménages français.

B. DIPLÔMES / FORMATIONS EN 2020

Une proportion de diplômés plus importante parmi les non scolarisés (>15ans)

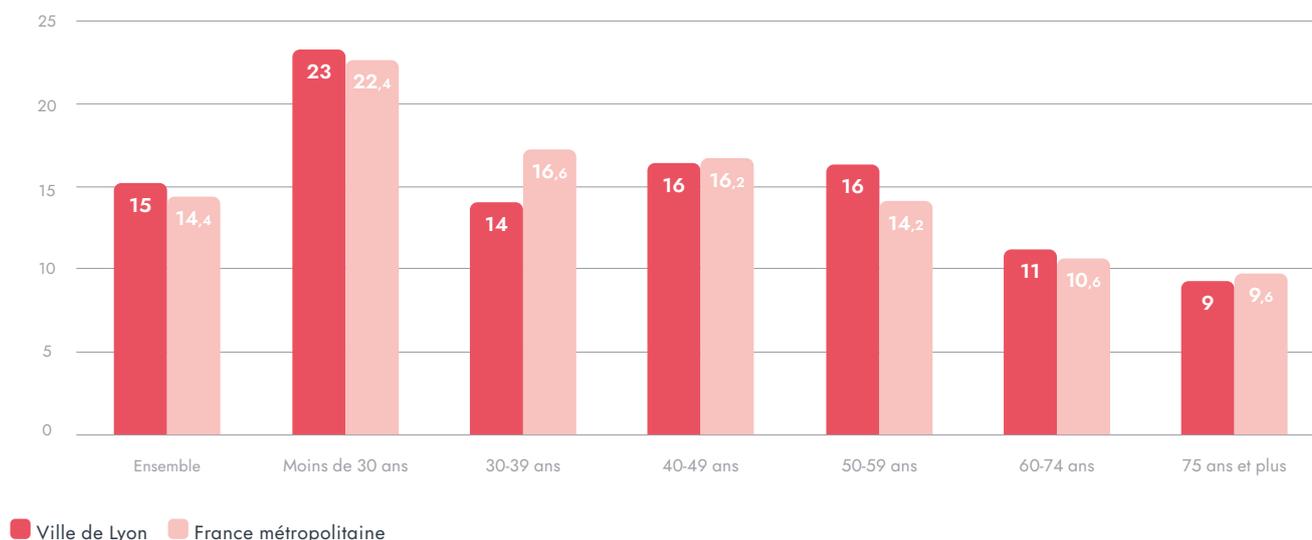
	Ville de Lyon	France métropolitaine
Ensemble	350 739	49 245 375
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	13%	21%
BEPC, brevet des collèges, DNB	4%	5%
CAP, BEP ou équivalent	12%	24%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	14%	17%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	12%	11%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +3 ou bac +4	15%	9%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus	30%	11%

Parmi les Lyonnais de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, **30%** ont obtenu un diplôme de niveau bac +5 contre **11%** en France métropolitaine. Ce chiffre est en progression. Cette tendance aux longues études se confirme aussi pour les diplômés de bac +3 et bac +4.

C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2020

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à **60%** du niveau de vie médian de la population soit **1 102 euros** par mois en 2019.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal

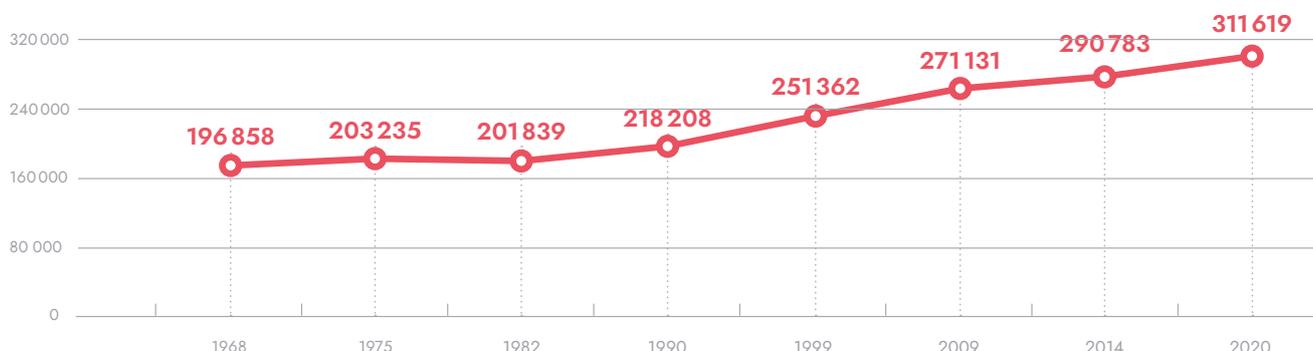


Sur le territoire de la Ville de Lyon, le taux de pauvreté est de **15%** contre **14,4%** au niveau national. Cela implique que **15%** des Lyonnais vivraient avec moins de de **1 128 euros** par mois en 2020. Le taux de pauvreté des Lyonnais est supérieur à la moyenne nationale pour les moins de 30 ans, les 50 à 59 ans et les 60 à 74 ans. Il est cependant plus faible de 30 à 49 ans. Comme au niveau national, ce sont les moins de 30 ans qui sont les plus touchés par la pauvreté.

D. LOGEMENT EN 2020

D1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Évolution du nombre de logements à Lyon



Le nombre de logements n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, il est passé de **196 858** à **311 619**. Cette courbe indique que la dynamique de construction de nouveaux logements a diminué entre 1975 et 1982 de **1 396** logements au total sur la période.

Depuis 1982, la construction de nouveaux logements est beaucoup plus dynamique puisque la Ville de Lyon a augmenté son nombre de logements de **109 780** logements depuis cette date.

D2. RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

Typologie de l'occupation des résidences principales à Lyon

	Ville de Lyon				France métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne	%	Ancienneté moyenne
Ensemble	270 044	100	508 560	10,4	100	15,3
Propriétaire	91 119	34	188 963	17	58	20
Locataire	172 884	64	309 326	7	40	8
dont d'un logement HLM loué vide	42 509	16	95 667	13	15	12
Logé gratuitement	6 041	2	10 271	8	2	13

Les ménages lyonnais sont principalement locataires de leur résidence principale et ont emménagé en moyenne depuis 10 ans. Cette proportion de locataires plus importante qu'au niveau national (**64 %** contre **40 %**) explique en partie la forte mobilité des Lyonnais observée au paragraphe précédent.

En effet, lorsque que l'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les Lyonnais ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires lyonnais ont **4,9** années d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français, un chiffre en progression.

E. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2021

E1. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

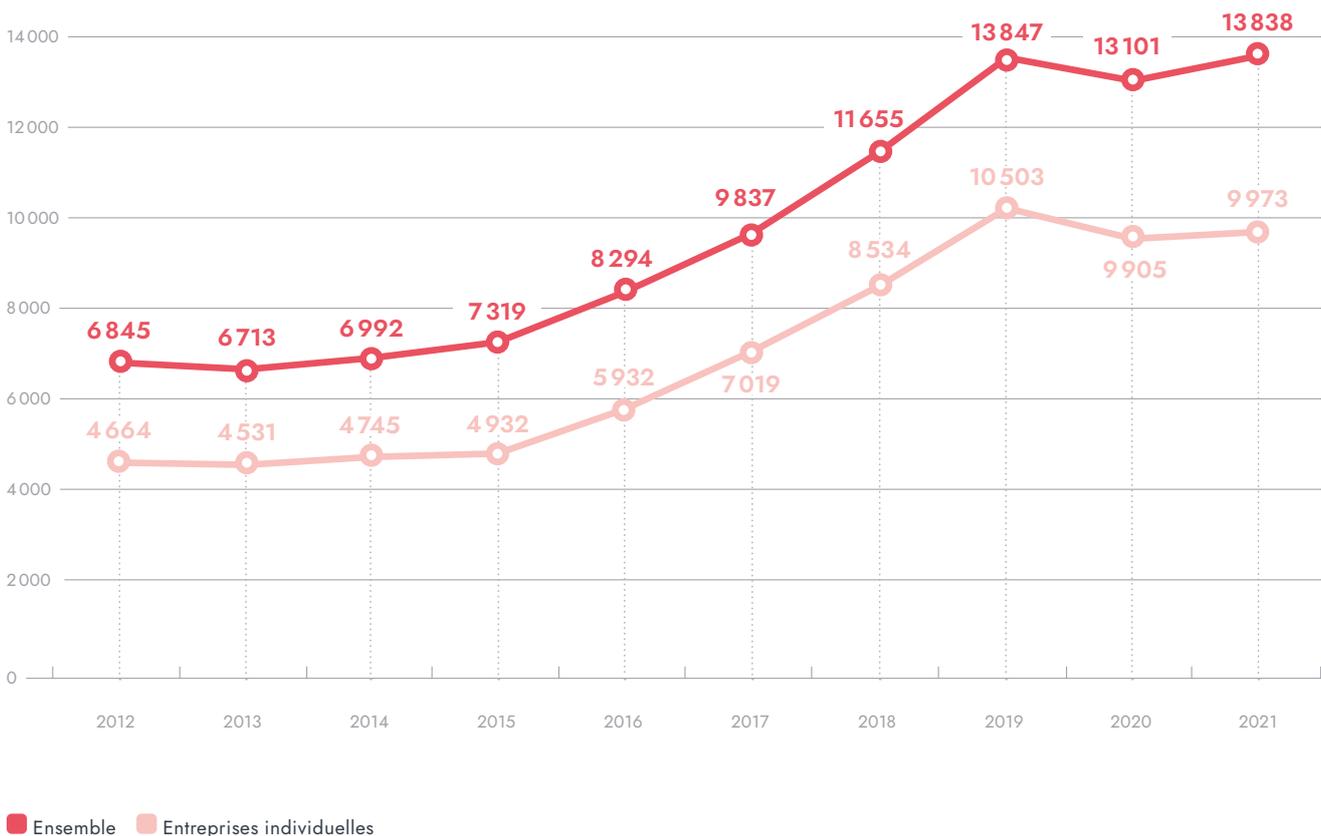
Nombre de créations d'entreprises

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble	6 845	6 713	6 992	7 319	8 594	9 837	11 655	13 847	13 101	13 838
Entreprises individuelles	4 664	4 531	4 745	4 932	5 932	7 019	8 534	10 503	9 905	9 973

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2012 et 2015. On observe une progression importante à partir de 2016 jusqu'en 2019. La période Covid se caractérise par une baisse de la création d'entreprises.

Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Lyon, comme dans le reste de la France.

Évolution de la création d'entreprises



E2. NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

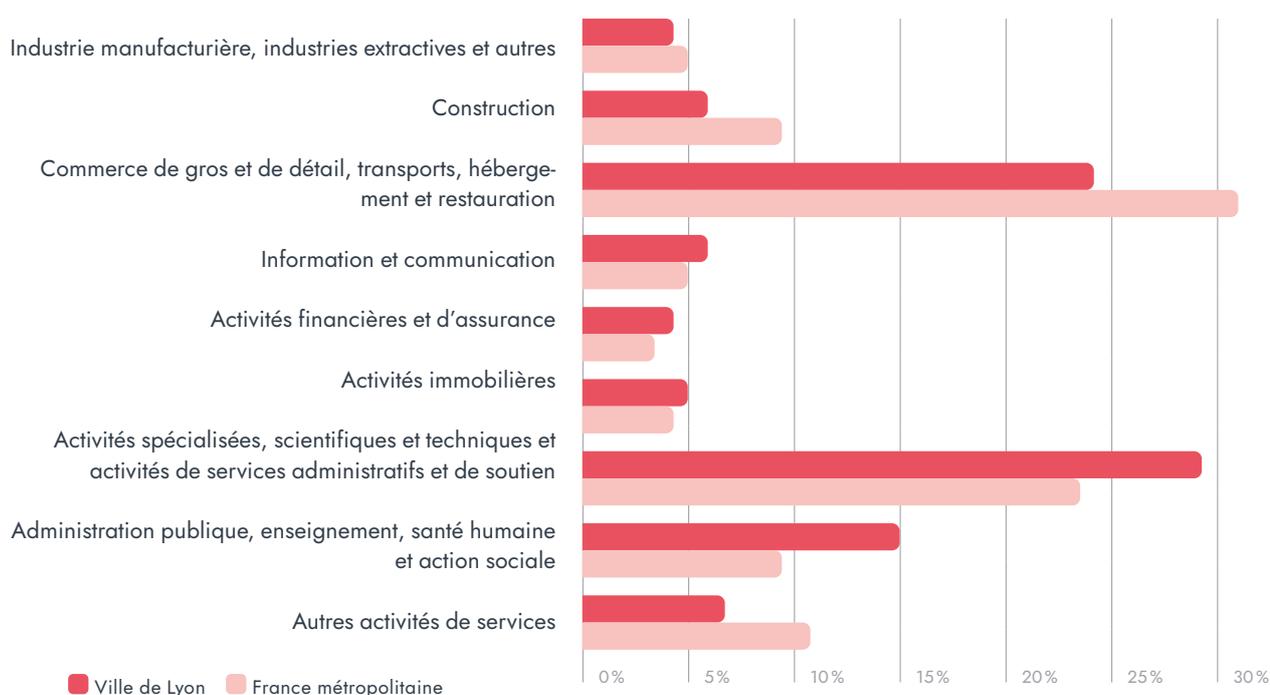
Nombre d'entreprises créées par secteur d'activité

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	70 651	100	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2 632	4	5
Construction	3 994	6	9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	16 764	24	31
Information et communication	4 529	6	5
Activités financières et d'assurance	3 092	4	3
Activités immobilières	3 693	5	4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	20 247	29	23
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10 549	15	9
Autres activités de services	5 151	7	11

En 2021, Lyon comptait **70 651** entreprises en activité. Les secteurs les plus représentés sont les activités scientifiques et de services administratifs ainsi que les commerces.

Ces trois secteurs représentent **67%** des entreprises sur Lyon. Globalement, la répartition par secteur d'activité des entreprises lyonnaises diffère avec ce que l'on constate au niveau national avec une présence plus forte dans le tertiaire.

Évolution de la création d'entreprises



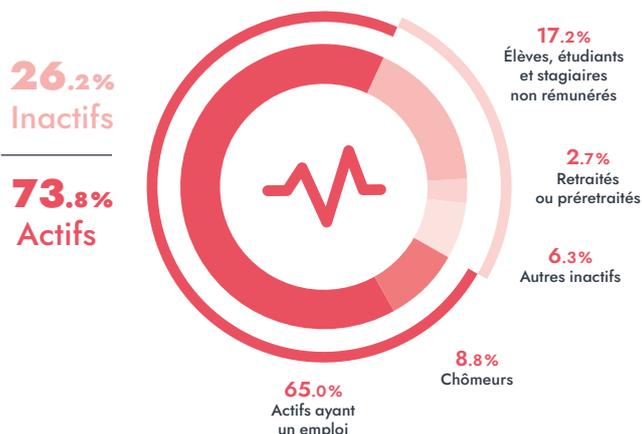
La Ville de Lyon se distingue par une présence plus importante d'établissements de services, scientifiques et techniques ainsi que dans le secteur de l'administration publique.

F. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2020*

F1. POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Répartition par type d'activité à Lyon

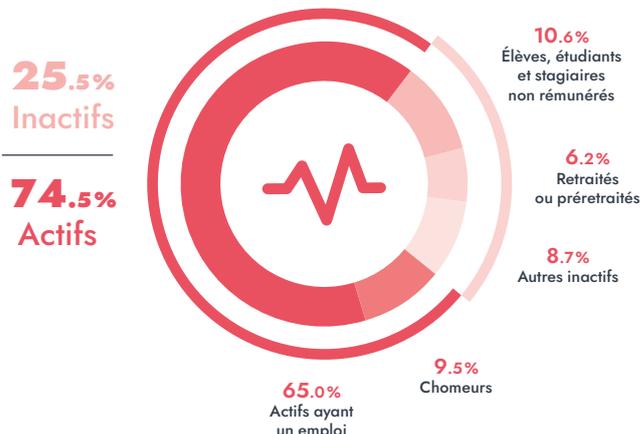
À Lyon, le taux de scolarisation des mineurs est supérieur au reste de la France.



La Ville de Lyon compte **65%** d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (au même niveau que la moyenne nationale). A contrario, la proportion d'élèves et étudiants atteint **17,2%** à Lyon contre **10,6%** en France. Mis ensemble, ces deux chiffres dépassent celui de l'ensemble de la France (**82,2%** contre **75,6%**). Le chômage compris ici correspond aux déclarations des personnes lors du recensement et non au nombre indiqué nationalement à partir principalement des données Pôle Emploi.

Répartition par type d'activité en France

Chez les mineurs, le taux de scolarisation est plus élevé à Lyon que dans le reste de la France.



* Les données de ce chapitre sont issues du recensement de la population. Elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux dont nous avons l'habitude, notamment sur la proportion de chômeurs. En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs. En revanche, pour le Bureau international du travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein.

F2. EMPLOIS, ACTIVITÉ ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2020

Répartition de la population active

	Nombre	%
Population âgée de 15 à 64 ans	365746	70
Nombre d'actifs résidant à Lyon	273 790	52
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	241 522	46
Nombre de chômeurs*	32 268	6
Nombre d'emplois dans Lyon	341 362	s.o.
Indicateur de concentration d'emploi	141,3	s.o.

Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à **46%** de la totalité de la population de la ville. Leur nombre s'élève à **241 522**. Le nombre d'emplois à Lyon est de **365 746**. L'indicateur de concentration d'emploi signifie qu'il existe **141,3** emplois sur le territoire pour **100** actifs résidant à Lyon.

*32 268 est le nombre de personnes qui se sont déclarées au chômage lors du recensement de la population en 2020

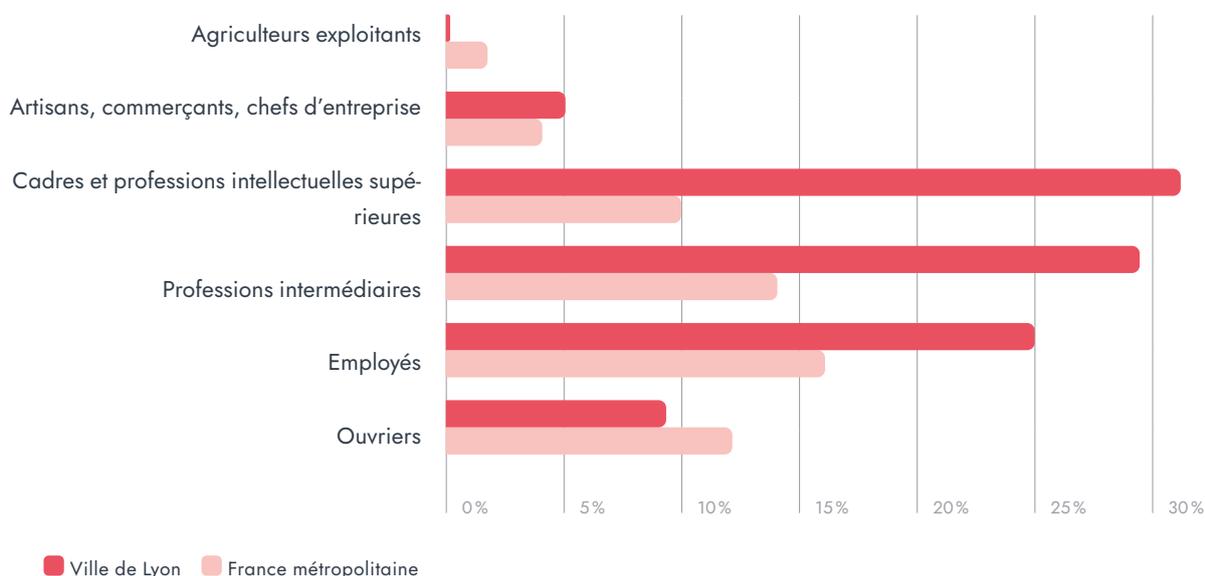
F3. EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle à Lyon (chiffres 2020)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	339 083	100	100
Agriculteurs exploitants	139	0	1
Artisans, commerçants, chefs entreprise	18 263	5	4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	107 600	32	10
Professions intermédiaires	98 855	29	14
Employés	82 960	25	16
Ouvriers	31 266	9	12

En comparaison avec la France métropolitaine, la Ville de Lyon propose deux fois moins d'emplois ouvriers (6% contre 12%). En revanche, les emplois de cadres et professions intermédiaires sont supérieurs au niveau national avec 38% de l'ensemble des emplois du territoire contre 24% en France.

Comparaison des emplois par catégorie socio-professionnelle entre Lyon et la France métropolitaine



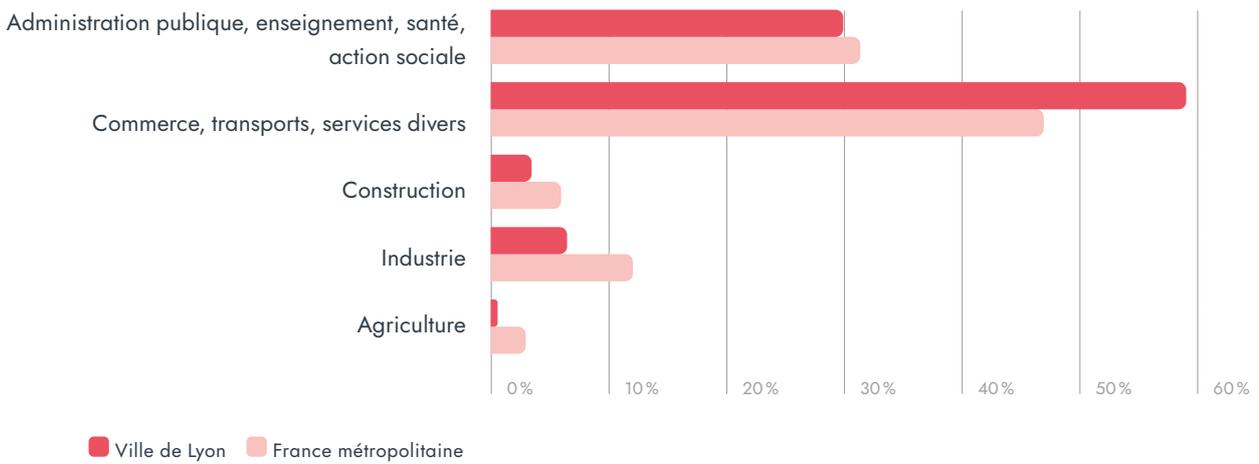
Lyon se caractérise par une surreprésentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprises par rapport au reste de la France.

F4. EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
Répartition des emplois par secteur d'activité

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	339 084	100	100
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	102 806	30	32
Commerce, transports, services divers	200 870	59	47
Construction	12 242	4	6
Industrie	22 893	7	12
Agriculture	273	0	3

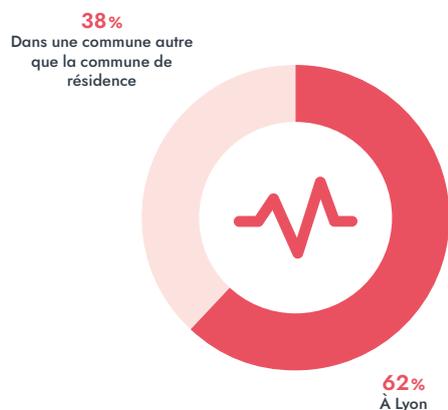
La répartition des emplois par secteur d'activité montre que la majorité des emplois lyonnais se concentre sur le commerce, le service, le transport, la santé et l'administration à **89 %** contre **79 %** pour le niveau national. À l'inverse, les secteurs de la construction et de l'industrie sont sous-représentés à Lyon.

Comparaison des emplois par secteur d'activité entre Lyon et France métropolitaine

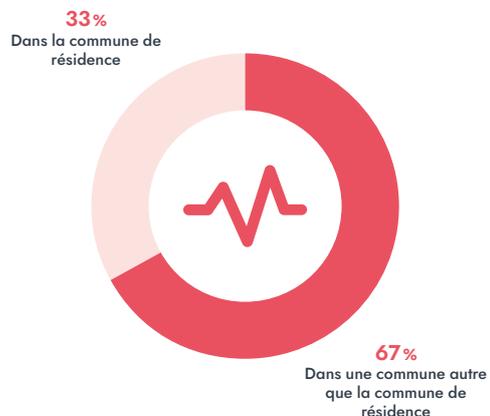


F5. LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS LYONNAIS

Lieu de travail des actifs



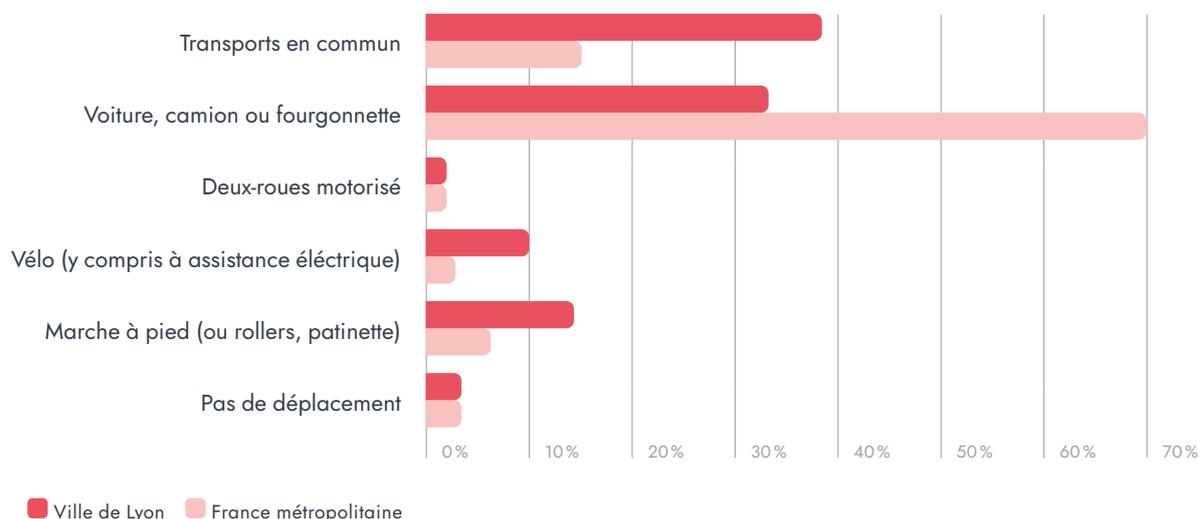
Lieu de travail des actifs ayant un emploi et résidant dans la Métropole de Lyon



La concentration d'emploi sur le territoire de Lyon permet aux Lyonnais de bénéficier de conditions de travail agréables diminuant d'autant leurs déplacements. **62%** des Lyonnais ont l'opportunité de travailler directement dans leur commune de résidence. Ce n'est pas le cas pour tous les Français qui, pour 2/3 d'entre eux, doivent se déplacer dans une autre commune que leur commune de résidence pour aller travailler.

F6. MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Types de transports utilisés pour aller au travail



La proximité du lieu de travail des actifs lyonnais leur permet de se rendre au travail à pied ou à vélo. Ce sont **24%** des actifs qui utilisent ces moyens de déplacements, un chiffre en augmentation. Autre fait notable, les Lyonnais utilisent beaucoup plus les transports en commun que la moyenne des Français : **38%** contre **15%**. Ceci s'explique par la bonne offre de transport dans la Ville et la Métropole de Lyon. Les Lyonnais utilisent moins leur voiture que la moyenne nationale : **33%** contre **70%**, un chiffre légèrement en baisse.

Sources :
- INSEE dossier France
- INSEE dossier commune de Lyon

ORGANIGRAMME DES SERVICES

LE MAIRE DE LYON
Grégory DOUCET

CABINET DU MAIRE
DIRECTRICE DE CABINET Stéphanie BURLET

DIRECTRICE DE CABINET ADJOINTE Laurence BÉRNE	DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT Guillaume DUPEYRON
CHEFFE DE CABINET Claire-Cécile DAVID	COMMUNICATION EXTERNE Jeanne REBUFFAT
	PROTOCOLE Mégaéline PLARD



DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Jérôme MAILLARD

CHARGÉE DE MISSION Anna LECCIA	INSPECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES Evelyne GAUCHARD-MCQUISTON
--	--

MISSIONS
PROJET GABRIEL PÉRI
Anne-Laure CHANTELOT
PROJET CITÉ JARDIN
Julie THURIÈRE
TRANSFORMATION ET GOUVERNANCE
Sonia BEN ALI



Xavier FOURNEYRON
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



Julie THOMAS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



Gratianna DUMAS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CULTURE, PATRIMOINE & ÉVÉNEMENTS

AFFAIRES CULTURELLES
Xavier FOURNEYRON

ARCHIVES MUNICIPALES
Louis FAIVRE D'ARCIER

AUDITORIUM - ONL
Nicolas DROIN

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Nicolas GALAUD

CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION
Isabelle RIVÉ

ÉVÉNEMENTS ET ANIMATION
Julien PAVILLARD

PÔLE DES MUSÉES D'ART
Sylvie RAMOND
Musée des Beaux-Arts : Sylvie RAMOND
Musée d'Art Contemporain :
Isabelle BERTOLOTTI

PÔLE DES MUSÉES D'HISTOIRES ET SOCIÉTÉS
Xavier DE LA SELLE
Musées Gadagne : Xavier DE LA SELLE
Musée de l'automobile Henri Malartre :
Clarisse DESPIERRES
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique :
Joseph BELLETANTE

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE MUNICIPAL
Sophie FRANÇOIS

THÉÂTRE DES CÉLESTINS
Pierre-Yves LENOIR

SERVICE COMMUN UNIVERSITÉ ET VIE ÉTUDIANTE*

MISSIONS
MÉCÉNAT
Guillaume MARIN

JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS & INCLUSION
Adjoint : Jérémie FURNEL

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Jérémy FURNEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Abdelkader LARBI

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Pascal BRENOT

ÉDUCATION
Marianne SACKUR

PETITE ENFANCE
Afeif CHLAÏKA

SPORTS
François PATRIS

MISSIONS
VILLE DES ENFANTS
Gwendoline HOUETTE
ÉGALITÉ ET HOSPITALITÉ
En cours

PROXIMITÉ & RELATIONS AUX HABITANTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Céline DELAIGUE-SACQUÉPÉE

LYON EN DIRECT
Laure BUTIN

GESTION DE LA RELATION USAGERS
Thierry LE VAGUÉRÈSE

SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT
Jean-Yves MARCHAND

MISSION
DÉMOCRATIE OUVERTE
Erwann BINET

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT
DIRECTEURS GÉNÉRAUX :
MAIRIE DU 1^{ER}
Erwann LE DÛ
MAIRIE DU 2^È
Céline THOMASCHAFFANGE
MAIRIE DU 3^È
Virginie VAISSAUD
MAIRIE DU 4^È
Alexandra BLETTYER
MAIRIE DU 5^È
Gilles FAURE
MAIRIE DU 6^È
Bertrand WEILL
MAIRIE DU 7^È
Benjamin DURAND
MAIRIE DU 8^È
Stéphanie BOGNER
MAIRIE DU 9^È
Anne AVRIL



Claire LEMEUNIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

RESSOURCES

- AFFAIRES JURIDIQUES
Stéphanie WETZEL
- ASSURANCES
Anne-Laure CHOSSAT
- COMMANDE PUBLIQUE
Cyrille GUILLERMOU
- CONTRÔLE DE GESTION
Ariane PERRET
- FINANCES
Cédric ROUZÉE
- MOYENS GÉNÉRAUX
Sébastien BOUCHET
- SYSTÈME D'INFORMATION &
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
Jean-Marie SÉGURET

MISSION
INCLUSION NUMÉRIQUE
Charles CHAILLOU



Emmanuelle BRISSARD
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

**RESSOURCES HUMAINES
& DIALOGUE SOCIAL**

- ADMINISTRATION DES PERSONNELS
Emmanuelle BRISSARD
- COMMUNICATION ET
COOPÉRATIONS INTERNES
Alexandre KOSAK
- EMPLOI ET COMPÉTENCES
Ariel JANIN
- PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH
Christel BRUYAS
- RELATIONS SOCIALES
ET VIE AU TRAVAIL
Icare LE BLANC
- MODERNISATION DES PROCESSUS RH
Hayfa GHANAY

MISSION
TRAVAILLER AUTREMENT
MY KIËU HUYNH



Aissia KERKOUB-TÜRK
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- ASSEMBLÉES ET VIE DES ÉLU-ES
Anne-Laure COUTANSON
- COORDINATION INSTITUTIONNELLE
David ROCHE
- DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION
DES DONNÉES, VALORISATION
MARGUES ET LABELS
François PALLIN
- CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT &
TRANSFORMATION
Bénédicte Soulat
- PROSPECTIVE & ÉVALUATION
SERVICE COMMUN DE
DOCUMENTATION*

MISSION
PROJET
D'ADMINISTRATION
Anne-Gaëlle JAVELLE



José MORENO
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

**SERVICE AU PUBLIC
& SÉCURITÉ**

- SECRETARIAT GÉNÉRAL
Céline DELAIGUE - SACQUÉPÉE
- CADRE DE VIE
Jérôme COQUAZ
- CIMETIÈRES
Carole MIGLIORE
- SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ SÛRETÉ
Jérôme HUTET
- RÉGULATION URBAINE
Bertrand VEROT
- SANTÉ
Guillaume FAUVEL
- SÉCURITÉ ET PRÉVENTION
Régine POULET

MISSION
GESTION DES CRISES



Philippe HUTHWOHL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

**URBANISME, IMMOBILIER
& TRAVAUX**

Adjoint-es: Adrien BRUN
et Christiane CERUTTI

- SECRETARIAT GÉNÉRAL
Adrien BRUN
- AMÉNAGEMENT URBAIN
Frédérique MARTINENT
- CONSTRUCTION
Yannis BAILLY
- ÉCLAIRAGE URBAIN
Thierry MARSICK
- ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT
Laurence LÉGER
- ESPACES VERTS
Nicolas MAGALON
- GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS
Nausicaa BOISSON
- IMMOBILIER
Christiane CERUTTI
- MOBILITÉ URBAINE
Norbert KELLER-MAYAUD

MISSION
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Julie PURDUE

* Service commun avec la Métropole de Lyon

02. CADRE, BUDGÉ- TAIRE ET COMP- TABLE



LA VILLE DE LYON EST DOTÉE D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF), DOCUMENT OBLIGATOIRE QUI VIENT, PAR AILLEURS, À L'APPUI DE SA DÉMARCHE GLOBALE DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET DE SÉCURISATION DES RISQUES INTERNES ET EXTERNES.

Ce chapitre a pour objectif de rappeler les principales règles figurant dans ce règlement et ainsi de mieux comprendre le cadre dans lequel se prépare et s'exécute le budget primitif.

A. LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

► L'enjeu

L'équipe municipale, en lien avec la Direction générale, a pour objectif de réaliser les projets prévus pour le mandat, tout en s'assurant d'une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long et moyen termes ainsi qu'une allocation performante de nos ressources.

La Direction des Finances est en charge de la mise en œuvre technique de cet enjeu. Elle assure le lien avec les directions opérationnelles et autres directions ressources pour proposer les moyens d'atteindre les objectifs définis par l'équipe municipale.

► Le cadre général de la planification



A1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Selon le souhait des élus, la Direction des Finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur plusieurs années.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur le temps du mandat, six ans. Elle repose sur 4 grands outils.

L'ensemble de ces outils ont en commun une constante adaptation aux évolutions impulsées par l'État (Loi de Finances, progression des recettes fiscales) et au contexte économique fluctuant (crise énergétique, contexte sanitaire).

► Le plan de mandat

Le plan de mandat réunit les grandes orientations politiques portées par l'exécutif municipal et fixe les priorités de la Ville pour les années à venir.

Ce document permet de poser les politiques publiques qui seront menées pendant les 6 ans du mandat et qui seront déclinées ensuite dans un projet d'administration.

► Le projet d'administration

Ce document donne un cap à l'administration en déclinant le plan de mandat, sa stratégie, ses objectifs en matière de stratégie et de projets.

► La méthode

Le cadre budgétaire et financier de la Ville de Lyon s'inscrit dans une triple temporalité : de long terme, de moyen terme et annuelle.

Au-delà du principe d'annualité budgétaire qui est une obligation légale et conduit la collectivité à préparer tous les ans un budget annuel, la pratique exige de travailler dans un cadre pluriannuel avec l'appui d'un certain nombre de documents cadres présentés ci-après.

À la Ville de Lyon, ce projet a été co-construit par près de 200 agents qui ont travaillé sur les projets des directions pour les 6 ans à venir. Cette feuille de route commune de l'administration sera suivie en continu et constitue un objet qui s'adaptera dans le temps. Il est décliné à son tour par les projets des directions regroupant les plans d'actions des directions, eux-mêmes revus et ajustés tous les ans.

► La prospective financière

Elle constitue l'outil de référence qui permet à la Ville d'assurer le pilotage pluriannuel de sa stratégie financière et le cadrage annuel de chacun de ses budgets.

La prospective se fonde sur quatre indicateurs financiers majeurs : l'épargne brute, le taux d'épargne brute, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et la capacité de désendettement.

La prospective démarre le processus de préparation budgétaire. Construite et présentée par la Direction des Finances en concertation avec la Direction Générale, elle propose au maire et à l'adjointe déléguée aux Finances, un scénario de projection pour le futur en cohérence avec la stratégie financière arrêtée pour le mandat et à partir duquel se définit le cadrage du budget à venir. Elle est partagée avec l'ensemble de l'exécutif et avec les maires d'arrondissement.

► **La programmation des investissements : un programme pluriannuel**

La programmation des investissements est un processus continu de planification de projets sur une période donnée, souvent concordante avec la mandature ; elle est pluriannuelle et chiffrée.

Elle permet de recenser les projets d'investissement puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la collectivité. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.

La programmation pluriannuelle des investissements est peu réglementée. Les collectivités disposent ainsi de toute latitude pour en organiser la gestion.

A2. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À MOYEN TERME

Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisé que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

De telles pratiques sont en cours de réflexion et seront probablement déployées sur le mandat. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

A3. LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Conformément au principe d'annualité budgétaire, la Direction des Finances produit annuellement plusieurs documents qui régissent la gestion comptable et budgétaire :

- Débat d'orientation budgétaire,
- Rapport annuel du budget,
- Compte administratif (jusqu'à 2022) puis Compte financier unique (à partir de 2023 sur le budget 2022).

Ces documents sont explicités dans le règlement budgétaire et financier de la Ville de Lyon.

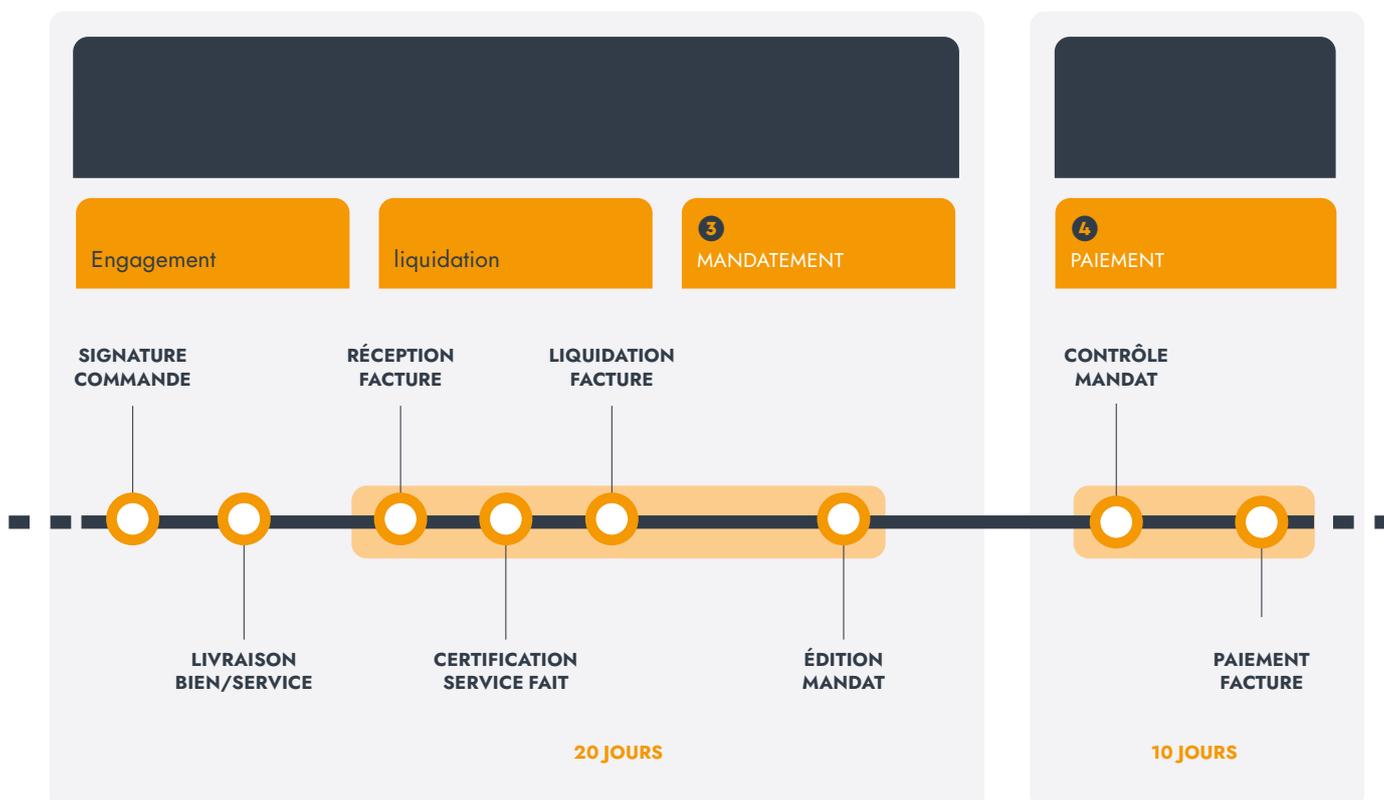
B. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Une fois voté, le budget est exécuté comptablement dans le respect du **principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable**.

Ce dernier découle de l'article 20 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique (modifié par l'article 9 de décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012) : les fonctions d'ordonnateur et de comptable public, lequel relève de l'État, sont incompatibles. Les rôles de chacun sont toutefois bien coordonnés.

La qualité d'ordonnateur est dévolue au maire. Il prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Après les avoir engagées et liquidées, il délivre les mandats de dépenses et émet les titres de recettes correspondants.

Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou dépenses, sans se prononcer sur leur opportunité.



La comptabilité de l'ordonnateur est dite en « partie simple » et est retracée dans un « compte administratif ». La comptabilité du comptable public est dite en « partie double » et est retracée dans un compte de gestion.

La Ville de Lyon fait le choix à partir de 2023 d'expérimenter un **compte financier unique** (CFU). Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en question leurs prérogatives respectives.

B1. LE CADRE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDS PRINCIPES

Le budget primitif (BP) est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour un exercice. Il est voté par nature, au niveau du chapitre et de certains articles spécialisés.

Conformément à l'instruction **M57** (pour le budget principal, le budget du théâtre des Célestins, le budget de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et les états spéciaux des Mairies d'arrondissement) et à l'instruction M4 (pour le budget des Halles de Lyon - Paul Bocuse car c'est une régie directe gérant un service public à caractère industriel et commercial), le budget primitif respecte les cinq grands principes budgétaires applicables aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

► L'annualité budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe : journée complémentaire, autorisations de programme et d'engagement, poursuite de l'exécution du budget sur l'exercice suivant à travers les restes à réaliser, etc.

► L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique afin de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune et d'assurer un contrôle des opérations financières le plus complet et le plus précis possible.

Par exception, le budget principal avec les budgets annexes et les budgets autonomes (régies sans personnalité juridique) forment le budget de la collectivité dans son ensemble.

Le budget de la Ville de Lyon comprend, outre les états spéciaux des neuf Mairies d'arrondissement, le budget principal et les trois budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon - Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon.

► L'universalité budgétaire

Deux règles sont corrélées à ce principe d'universalité :

- L'interdiction de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement,
- L'interdiction d'affecter une recette à une dépense précise.

L'ensemble des ressources doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

Il existe toutefois des exceptions à la règle de la « non-affectation » : certaines recettes affectées, par la loi ou des règlements, à des dépenses particulières ; les subventions d'équipement reçues pour un équipement particulier ; les recettes finançant une opération pour compte de tiers.

► La spécialité des dépenses

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire.

Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de la non-affectation : si les recettes ne doivent pas être affectées à des dépenses précises, les crédits de dépenses et de recettes doivent au contraire l'être avec précision selon leur nature (répartition par chapitres et articles budgétaires) ou leur destination (répartition par fonctions et sous-fonctions).

► L'équilibre budgétaire

Le montant total des dépenses doit être égal au montant total des recettes.

B2. LA STRUCTURATION DU BUDGET

Le budget de la Ville se divise en plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions),
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des impôts directs locaux ou de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par exemple.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque :

1. Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues.
2. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre.
3. Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts), et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Ces contraintes d'équilibre sont cadrées et plusieurs ratios sont à intégrer dans les choix budgétaires des collectivités, notamment :

► **Le taux d'épargne brute**

(Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement)

C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%.

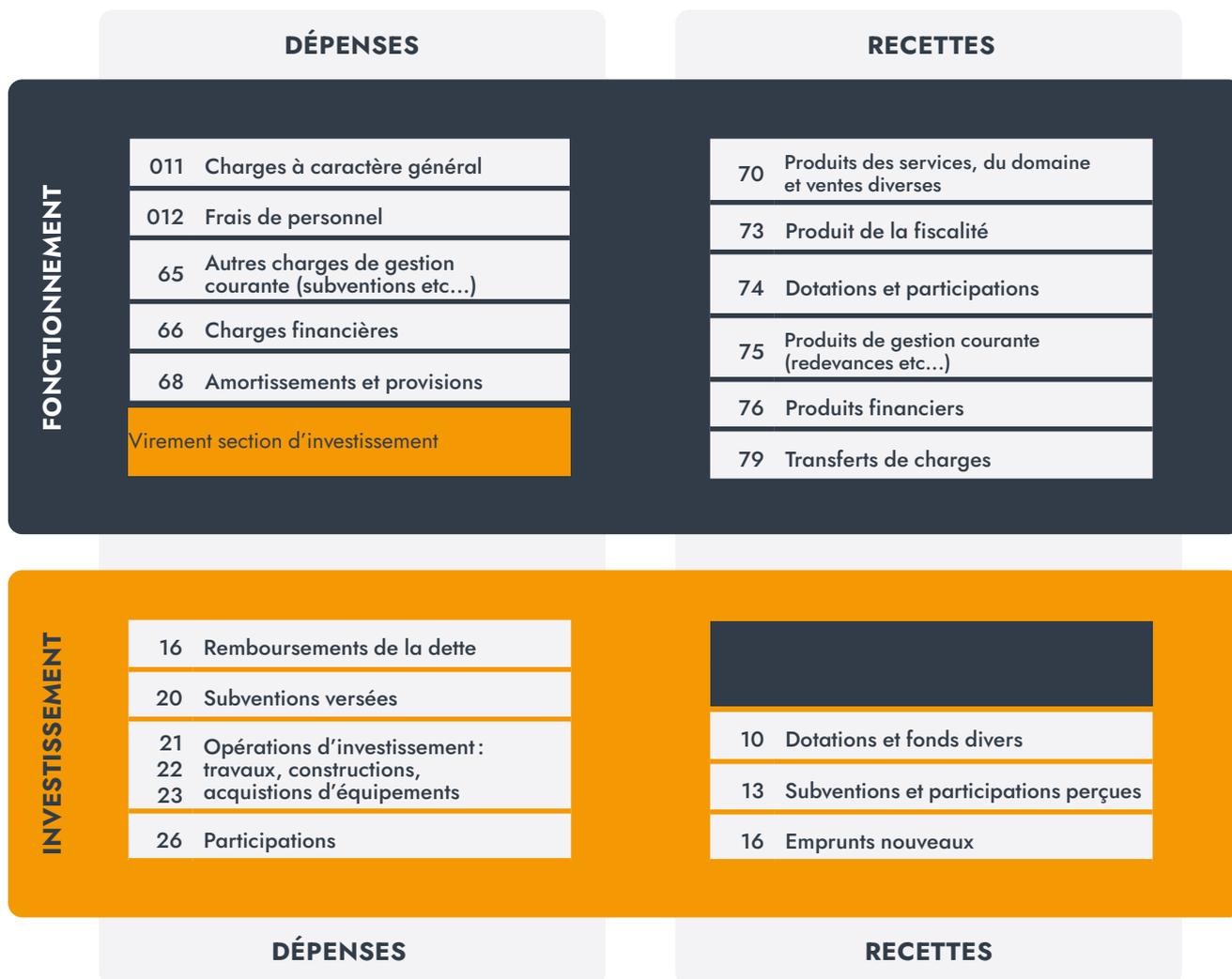
► **L'épargne nette**

Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif.

► **La capacité de désendettement**

(Stock de la dette en capital / Épargne brute)

Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans.



03. RAPPORT FINANCIER SUR L'EXÉ- CUTION BUDGÉ- TAIRE 2023



REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

CE RAPPORT APPORTE UNE VISION FINANCIÈRE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2023, EN EXPOSANT LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE, SON ÉQUILIBRE AINSI QUE LES SOLDES DE GESTION QUI S'EN DÉGAGENT.

LES RÉALISATIONS DES DÉPENSES ET DES RECETTES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT SONT ENSUITE PRÉSENTÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 ET SONT COMPLÉTÉES POUR CHACUNE D'ENTRE ELLES D'UNE RÉTROSPECTIVE PORTANT SUR CINQ ANNÉES, DESTINÉE À APPRÉCIER L'ÉVOLUTION DES POSTES.

LES RATIOS DE SYNTHÈSE CONCLUENT CE RAPPORT.

► Capacité de désendettement

Temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée.

► Compte financier unique (CFU)

Ce document constitue l'arrêté des comptes de l'exercice et remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du conseil municipal :

- le compte administratif produit par la Ville de Lyon,
- le compte de gestion produit par le Comptable public.

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Ville. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Ces données d'exécution budgétaire sont enrichies d'informations patrimoniales qui les complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Ville.

► Dotation générale de décentralisation (DGD)

Dotation de l'État aux collectivités locales, versée en compensation des transferts de compétences (partie fonctionnement).

► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

► Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

► Dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Cette dotation est instituée de manière obligatoire par le conseil communautaire. Il doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

► Dotation de solidarité urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

► Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les droits de mutation perçus par la commune, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Ils sont perçus par les notaires, puis reversés à l'État, à la Métropole de Lyon et aux communes.

► Épargne de gestion

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion permet de mesurer le « train de vie de la collectivité » avant sa politique d'endettement.

► Épargne brute

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette). Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité de financement brute d'une collectivité.

► Taux d'épargne brute

Pourcentage des recettes réelles de fonctionnement dégagées après paiement des charges de fonctionnement pour permettre le financement de la section d'investissement.

► Épargne nette

Épargne brute, diminuée des remboursements de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité d'autofinancement nette de la collectivité, soit après le remboursement de sa dette.

► Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État. Ce dernier est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

► Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le FNGIR permet de compenser, pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle et ainsi assurer la stricte neutralité financière.

► Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

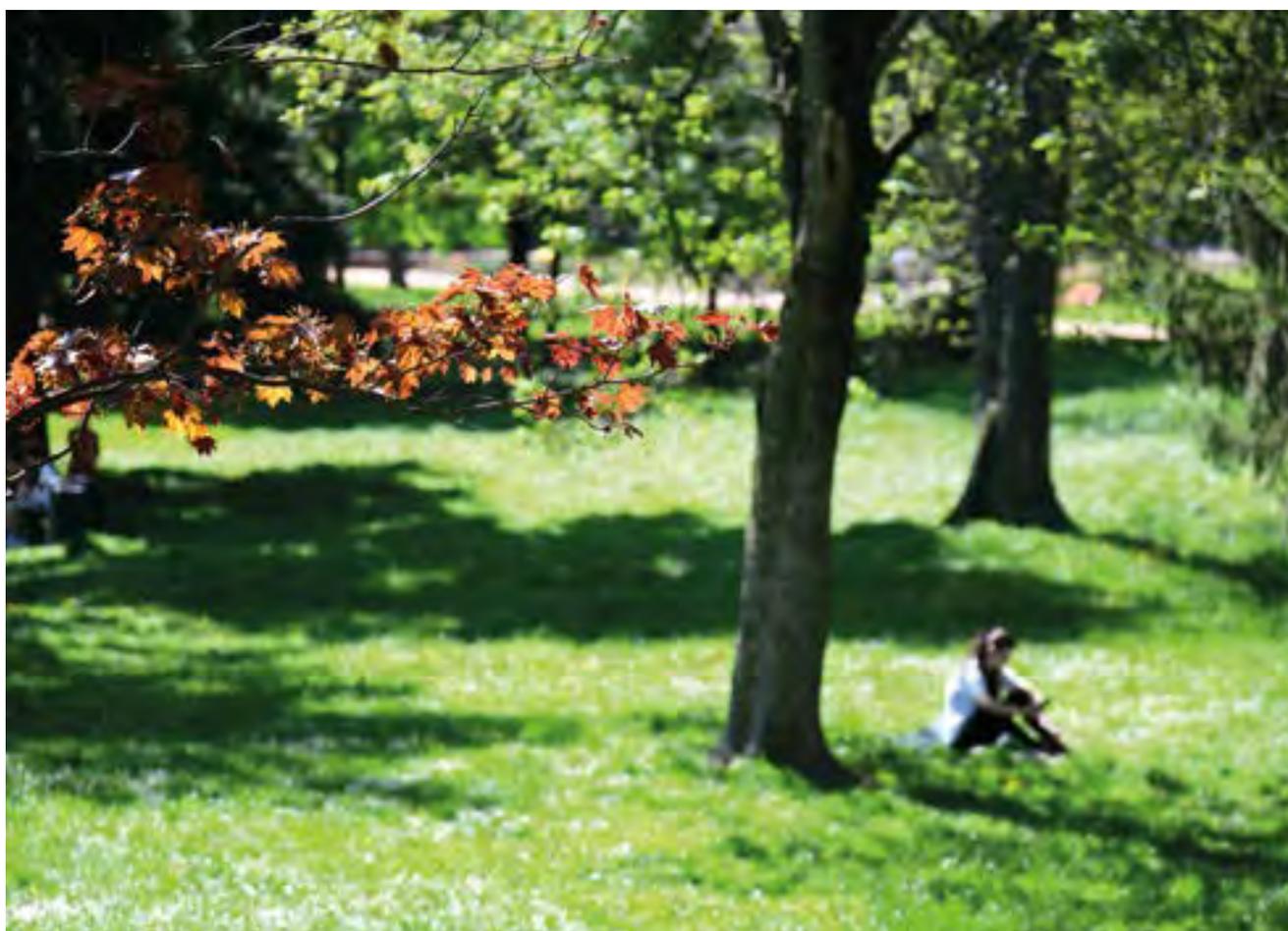
Fonds de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. Le FPIC prend ses contributions dans les ensembles intercommunaux ayant un potentiel financier agrégé (PFIA) important pour les redistribuer aux ensembles intercommunaux ayant un potentiel financier agrégé peu important. Les fonds pris et reversés par le FPIC sont répartis entre les intercommunalités et leurs communes en fonction des accords locaux.

► Provisions

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un événement survenu ou en cours. Si en fin de compte le risque ne se produit pas, on procède alors à des reprises sur provisions.

► Résultat

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les titres et les mandats d'une section budgétaire. Il s'agit d'un excédent si la différence est positive, d'un déficit sinon. Le résultat cumulé s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice le résultat antérieur reporté et la somme algébrique des restes à réaliser. La somme algébrique des résultats cumulés des deux sections hors restes à réaliser correspond au fonds de roulement.

Parc de la Mairie, Lyon 5^e arrondissement © Muriel Choulet

1. RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'exercice 2023 présente les équilibres suivants :

Les dépenses totales de l'exercice 2023 s'élèvent à **890,8 M€** dont **712,0 M€** pour le fonctionnement et **178,8 M€** pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en **667,5 M€** de dépenses réelles de fonctionnement et en **44,5 M€** de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement sont constituées par **169,0 M€** d'opérations réelles et **9,8 M€** d'opérations d'ordre.

Les recettes totales de l'exercice 2023 s'élèvent à **946,9 M€** dont **800,6 M€** de recettes de fonctionnement et **146,3 M€** de recettes d'investissement.

Les recettes de fonctionnement se décomposent en **796,5 M€** de recettes réelles de fonctionnement et en **4,2 M€** de recettes d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent en **29,7 M€** de recettes réelles, en **50,1 M€** de recettes d'ordre et de **66,4 M€** d'excédent d'investissement capitalisé (1068).

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de **56,1 M€** se décomposant en un déficit d'investissement de **32,5 M€** et un excédent de fonctionnement de **88,6 M€**.

Le résultat de clôture, après prise en compte des résultats antérieurs (**-18,3 M€** de reprise de déficit N-1 en investissement et **10 M€** de reprise de l'excédent N-1 en fonctionnement) est excédentaire de **47,8 M€**.

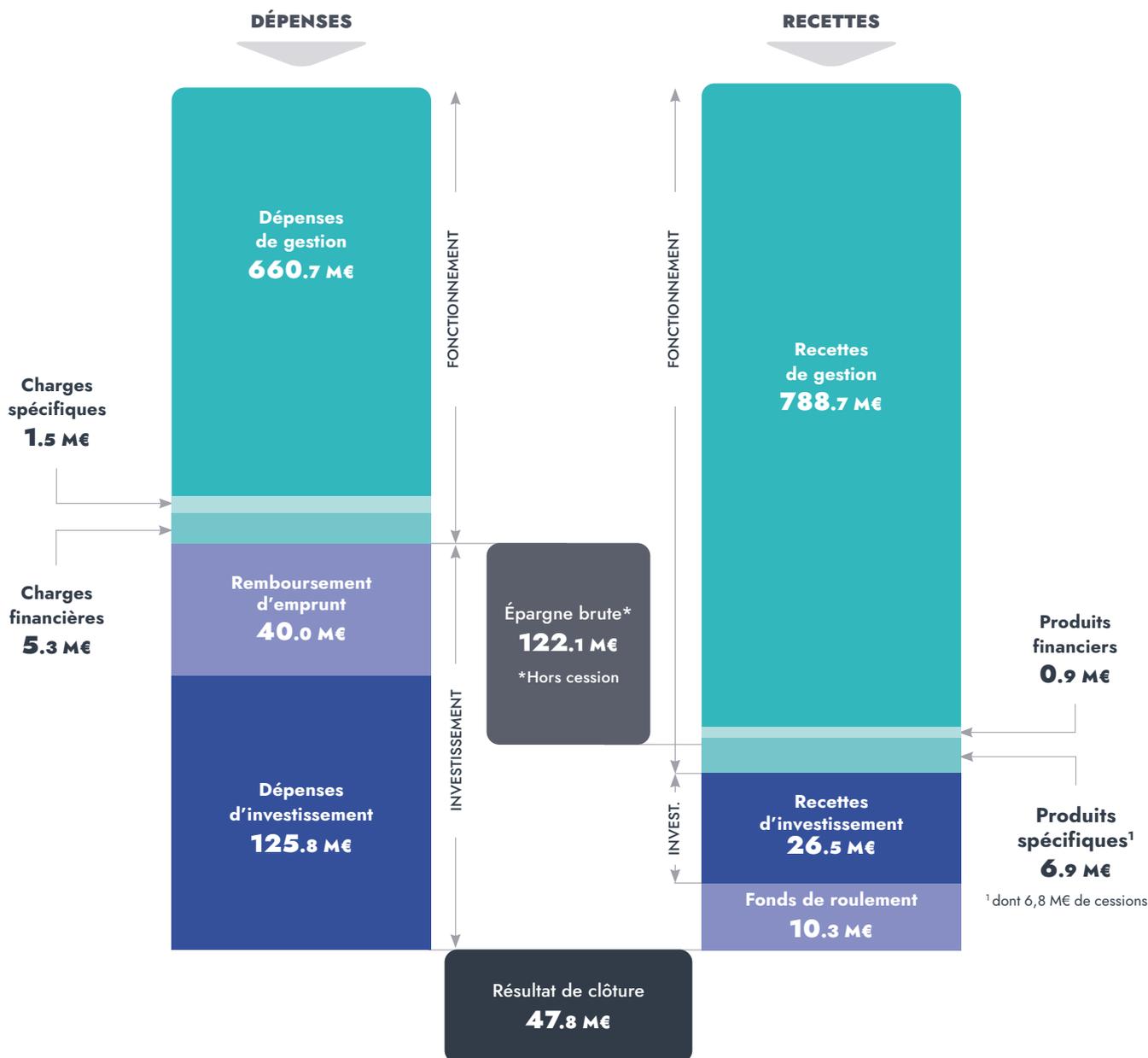
Le résultat global cumulé de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (**29,2 M€**) et en recettes (**7,6 M€**) est en excédent de **26,3 M€**.

L'excédent disponible sera réintégré en décision modificative n°1 de 2024 en fonction de l'affectation décidée préalablement par l'Assemblée Délibérante.

Résultat du CFU 2023 - Budget principal

En euros	Investissement 2023	Fonctionnement 2023	Totaux 2023
Recettes	146 266 236,10	800 633 970,70	946 900 206,80
Recettes réelles	29 713 403,60	796 465 933,89	826 179 337,49
Recettes d'ordre	50 111 718,89	4 168 036,81	54 279 755,70
Affectation (1068)	66 441 113,61	-	66 441 113,61
Dépenses	178 775 733,56	712 014 003,35	890 789 736,91
Dépenses réelles	168 980 020,01	667 529 961,20	836 509 981,21
Dépenses d'ordre	9 795 713,55	44 484 042,15	54 279 755,70
Résultat de l'exercice	-32 509 497,46	88 619 967,35	56 110 469,89
Résultats antérieurs	-18 319 448,60	10 000 000,00	-8 319 448,60
Dépenses d'investissement (001)	18 319 448,60	-	-
Recettes de fonctionnement (002)	-	10 000 000,00	-
Résultat de clôture	-50 828 946,06	98 619 967,35	47 791 021,29
Solde des restes à réaliser	-21 526 251,62	0,00	-21 526 251,62
Dépenses	29 150 251,62	-	29 150 251,62
Recettes	7 624 000,00	-	7 624 000,00
Résultat cumulé	-72 355 197,68	98 619 967,35	26 264 769,67

2. ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET



Cette présentation synthétique du budget principal permet d'avoir une vision générale des résultats de l'année 2023 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement etc.) à l'exclusion des opérations d'ordre.

Cette présentation permet également de visualiser rapidement la capacité d'autofinancement (épargne brute) dégagée par la section de fonctionnement, le montant du recours à l'emprunt et, par différence, l'endettement (emprunt > remboursement d'emprunt) ou le désendettement (emprunt < remboursement d'emprunt) de la Ville.

En 2023, le montant de l'**épargne brute** dégagée en fonctionnement pour le financement de l'investissement s'élève à **122,1 M€** auxquels viennent s'ajouter des **recettes spécifiques de cessions** à hauteur de **6,8 M€**, soit un montant total dégagé

en fonctionnement de **128,9 M€**. Des **recettes propres d'investissement** complètent ce disponible pour **26,5 M€**. Il en résulte une **capacité de financement de l'investissement de 155,5 M€ avant emprunt**.

Cette capacité est à mettre en perspective du **besoin de financement des dépenses d'investissement** de **165,8 M€**, issu du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement. **Le solde de 10,3 M€** a été financé par **appel au fonds de roulement**, évitant un accroissement de dette dans un contexte de hausse des taux de marchés.

Le résultat cumulé de clôture diminue donc de 10,3 M€ entre 2022 et 2023 et s'établit en conséquence à 47,8 M€ au terme de l'exercice 2023. Le financement de l'exercice 2023 s'effectue donc sans appel à l'emprunt, générant un désendettement équivalent à l'amortissement du capital dans l'exercice, soit **40,0 M€**.

3. SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

ET RATIOS D'ANALYSE

A. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion de la Ville. Ces soldes (épargne de gestion, épargne brute ou capacité d'autofinancement, épargne nette) témoignent de l'évolution de la situation financière de la Ville.

► L'épargne de gestion

C'est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce solde intermédiaire de gestion tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2023 à **127,9 M€**, en progression de **+16,7%** par rapport à 2022. Les recettes de gestion progressent plus vite (**+8,0%**) que les dépenses de gestion (**+6,5%**). Les éléments relatifs à ces évolutions respectives sont précisés infra (Partie « Fonctionnement »).

► L'épargne brute

Elle est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles, ou spécifiques.

Ces deux soldes présentent une situation négative en 2023 :

- Les frais financiers s'élèvent en 2023 à **5,3 M€**, marquant une progression de **+35,9%** par rapport à 2022. La progression trouve majoritairement son origine dans la hausse des taux variables. Les produits financiers bénéficient à l'opposé de ce contexte de taux élevés et s'élèvent à **0,9 M€** en 2023, en hausse de **52,9%**. Le solde de ces opérations financières s'affiche donc à **-4,4 M€** ;
- Le solde des opérations exceptionnelles est présenté hors cessions. Il retrace les annulations de mandats et de titres qui concernent des exercices antérieurs. Une importante annulation de titre de **1,2 M€** liée à des écritures comptables de régularisation de l'actif rend ce solde négatif à hauteur de **-1,4 M€** en 2023.

Ainsi, l'épargne brute s'établit à **122,1 M€** à la clôture des comptes 2023, en hausse de **+15,2%** par rapport à 2022, expliqué par une hausse des recettes de fonctionnement de **8%** supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (**6,8%**).

► L'épargne nette

Elle est obtenue après déduction à l'épargne brute du remboursement du capital de la dette et s'établit à **82,0 M€**, en progression de **21,6%** comparativement à 2022 malgré la progression de **+3,9%** du montant amorti (**40,0 M€**) entre 2022 et 2023.

Les soldes intermédiaires de gestion

En euros	2022	2023	Évolution
Recettes courantes de fonctionnement	730 340 557,50	788 716 235,61	8,0%
Dépenses courantes de fonctionnement	620 714 168,46	660 782 165,09	6,5%
Épargne de gestion	109 626 389,04	127 934 070,52	16,7%
Produits financiers	561 567,24	858 254,47	52,8%
Frais financiers	3 885 822,31	5 279 093,33	35,9%
Solde financier	-3 324 255,07	-4 420 838,86	33,0%
Produits spécifiques (hors cession) et reprise de provision	33 470,69	80 320,64	140,0%
Charges spécifiques	315 166,53	1 468 702,68	366,0%
Solde des opérations spécifiques	-281 695,84	-1 388 382,04	392,9%
Total des recettes réelles de fonctionnement	730 935 595,43	789 654 810,72	8,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	624 915 157,30	667 529 961,10	6,8%
Épargne brute (capacité d'autofinancement)	106 020 438,13	122 124 849,62	15,2%
Remboursement en capital de la dette	38 540 155,30	40 062 106,99	3,9%
Épargne nette	67 480 282,83	82 062 742,63	21,6%

B. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes d'épargne sont présentés hors produits de cessions.

Évolution de l'épargne brute (M€)



L'épargne brute a connu une nette contraction en 2020, année marquée par la crise sanitaire et la fermeture de nombreux services publics municipaux.

A titre d'illustration, entre 2019 et 2020, les recettes d'exploitation des services et des produits des services ont enregistré des baisses de **24,8 M€**, et **2,9 M€** respectivement. Dans le même temps, les dépenses de gestion ont cru de plus de **13,1 M€**.

Depuis 2021, l'épargne brute progresse de manière régulière. Cette régularité d'apparence ne reflète qu'imparfaitement la forte évolution de la section de fonctionnement, dans un contexte marqué par l'inflation et la crise énergétique, ainsi que les mesures prises en recettes pour ajuster ce solde et absorber la baisse des droits perçus sur les mutations à titre onéreux (DMTO).

L'analyse rétrospective des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement, proposées infra, apporte ces précisions.

Évolution de l'épargne nette (M€)



L'épargne nette a globalement suivi la même trajectoire que l'épargne brute, à l'exception de l'exercice 2019, le remboursement du capital ayant été majoré d'un remboursement anticipé d'emprunt à hauteur de **34,5 M€**.

Critère de l'équilibre réel (M€)



Le critère de l'équilibre réel illustre la capacité de la collectivité à honorer le remboursement du capital de la dette par son épargne brute, ses recettes d'investissements et les cessions.

L'équilibre est respecté, le niveau de couverture progresse depuis 2020, porté par l'évolution de l'épargne sur la période. Les niveaux des recettes propres d'investissement et des cessions fluctuent sur ces années sans que la tendance haussière de ce solde n'en soit affectée.



Vies Lyonnaises - La Guillotière / Titre d'Or © Aurélien Chauvier

C. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du niveau d'endettement de la collectivité et des principaux ratios d'analyse financière qui y font référence. Parmi eux, deux constituent les ratios de pilotage des finances de la Ville, à savoir le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.

Ratios d'endettement

En euros	2022	2023	Évolution
Endettement au 1 ^{er} janvier	379 118 750	360 578 594	-4,9 %
Endettement au 31 décembre	360 578 594	320 516 487	-11,1 %
Variation de l'encours de dette	-18 540 156	-40 062 107	116,1 %
Endettement / recettes réelles de fonctionnement (RFF)	49,1 %	40,2 %	-18,0 %
Capacité de désendettement (en années)	3,4	2,6	-22,8 %
Annuité / recettes réelles de fonctionnement	5,8 %	5,7 %	-1,4 %
Taux d'intérêt moyen	1,38 %	1,64 %	18,9 %

Autres ratios

	2022	2023	Évolution
Taux d'épargne brute (épargne brute/RRF)	14,4 %	15,3 %	6,3 %
Rigidité des charges de structure	57,3 %	55,8 %	-2,6 %

► Le taux d'épargne brute

Il calcule le pourcentage de recettes réelles de fonctionnement qui est dégagé après paiement des charges de fonctionnement pour permettre le financement de nos investissements. Il passe de **14,4 %** en 2022 à **15,3 %** fin 2023 (**+6,3 %**).

► La capacité de désendettement

C'est un ratio exprimé en années, qui définit le temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si la totalité de l'épargne brute y était affectée. Chaque année, son évolution est extrêmement sensible à l'évolution de l'épargne brute et

dans une moindre mesure à la politique d'endettement. En 2023, la progression du niveau d'épargne brute (**+15,2 %** soit **122,1 M€**) conjuguée à la baisse de notre encours de dette (**-11,1 %** soit **320,5 M€**) conduit à minorer ce délai de désendettement à 2,6 années.

► La rigidité des charges de structure

Ce ratio évalue le poids des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement. Le niveau de ce ratio est en légère baisse, notamment lié à la forte progression en structure des dépenses de fluides. Il passe de **57,3 %** à **55,8 %**.



4. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET

A. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion de l'exercice 2023 s'élèvent à **660,8 M€**.

Elles se composent des charges à caractère général pour **136,9 M€**, des charges de personnel pour **372,5 M€**, des atténuations de produits pour **15,2 M€** et des autres charges de gestion courante pour **135,6 M€** constituées principalement de participations et subventions.

Les dépenses réelles sont constituées par les dépenses de gestion énoncées supra auxquelles on ajoute les intérêts des emprunts (**5,3 M€**) et les charges exceptionnelles (**1,5 M€**), soit **667,5 M€** en 2023.

Dépenses de fonctionnement

En euros	2022	2023	Évolution
011. Charges à caractère général	113 367 972,62	136 981 367,86	20,83 %
012. Charges de personnel	358 105 187,55	372 459 571,99	4,01 %
014. Atténuations de produits	12 567 265,90	15 214 787,45	21,07 %
65. Autres charges de gestion courante (hors 6586)	136 164 690,26	135 566 291,55	-0,44 %
6586. Frais de fonctionnement des groupes d'élus	509 052,13	560 146,24	10,04 %
Total des dépenses de gestion	620 714 168,46	660 782 165,09	6,46 %
66. Charges financières	3 885 822,31	5 279 093,33	35,86 %
67. Charges spécifiques	315 166,53	1 468 702,78	366,01 %
Total des dépenses réelles	624 915 157,30	667 529 961,20	6,82 %

Les tableaux des sections suivantes détaillent les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement et permettent de témoigner de l'évolution des agrégats financiers de la Ville.

A1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

En euros	2022	2023	Évolution
011. Charges à caractère général	113 367 972,62	136 981 367,86	20,8 %

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien de la collectivité. Ces dépenses représentent **20,8 %** des dépenses de gestion en 2023. Elles s'établissent à **136,9 M€** contre **113,3 M€** en 2022, soit une augmentation de **23,6 M€ (+20,8 %)**.

Cette augmentation s'explique principalement par deux facteurs : l'inflation en 2023 et la hausse des prix de l'énergie. L'inflation annuelle se situe selon l'INSEE à un niveau de **+4,9 %** pour 2023, avec des variations importantes en cours d'année (**+7,0 %** en début d'année 2023 par exemple). Son impact se retrouve dès lors dans une large part des dépenses

de la Ville : achats de fournitures (**+12,2 %**), alimentation (**+20 %**), produits d'entretien (**+26,4 %**).

S'agissant des fluides, la crise énergétique a eu un fort impact sur le niveau de dépenses de la Ville : **27,1 M€** ont été consacrés aux dépenses d'énergie contre **13,5 M€** en 2022, soit un doublement de ces dépenses en un an (**+100,7 %** entre 2022 et 2023).

Les dépenses d'électricité représentent à elles seules **15,1 M€** (en augmentation de **+162 %** par rapport à 2022), puis viennent principalement les dépenses de gaz (**4,6 M€**), le chauffage urbain (**3 M€**), et l'eau (**2,1 M€**).

A2. LES CHARGES DE PERSONNEL

En euros	2022	2023	Évolution
012. Charges de personnel	358 105 187,55	372 459 571,99	4,0%

Les charges de personnel s'établissent à **372,4 M€** en 2023, soit une hausse de **14,4 M€** comparativement à 2022 (+ **4,0%**) sur l'ensemble du chapitre 012.

Elles représentent **56,4%** des dépenses de gestion de fonctionnement 2023 de la Ville, contre **57,7%** en 2022. Il est à noter que cette part reste dans la moyenne de celles observées dans des collectivités de même ordre.

L'année 2023 a été impactée par les nouvelles mesures prises au niveau national telles que :

- La hausse du SMIC (+ **1,8%** en janvier 2023 et + **2,2%** en mai 2023 ainsi que l'effet report de la hausse du SMIC de mai 2022 à **2,65%**), soit **+ 2,1 M€** ;
- Les revalorisations du point d'indice (effet report de la hausse de + **3,5%** en juillet 2022 et + **1,5%** en juillet 2023), soit **+ 7,2 M€** ;
- Le reclassement indiciaire des bas salaires en juillet 2023, soit **+ 0,4 M€** ;

- L'extension du forfait mobilité durable en janvier 2023, soit **+ 0,32 M€** ;
- La hausse de la participation aux déplacements domicile-travail à compter de septembre 2023, passant de **50%** à **75%**, soit **+ 0,25 M€**.

S'ajoutent à ces mesures nationales la poursuite des efforts de la Ville au profit du pouvoir d'achat des agents par le versement notamment d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle intervenue en fin d'année 2023, soit **+ 3,4 M€**.

Enfin, une partie de la hausse est également générée par le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond aux avancements d'échelons et de grades ainsi qu'aux promotions internes, soit **+ 1,4 M€**.

La présentation de la politique « Ressources humaines » qui figure en partie 5 de ce rapport, détaille plus amplement ces éléments.

A3. ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

En euros	2022	2023	Évolution
014. Atténuations de produits	12 567 265,90	15 214 787,45	21,1%

Les atténuations de produits enregistrent une importante augmentation en 2023, soit **+ 21,1%**, pour s'établir à **15,21 M€** contre **12,57 M€** en 2022. Elles se composent principalement des dotations aux Mairies d'arrondissement et du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

En 2023, les dotations aux Mairies d'arrondissement ont connu une importante augmentation afin de faire face au contexte inflationniste et à l'augmentation des prix de l'énergie. Elles se sont établies à **7,5 M€** (contre **5,3 M€** en 2022), soit une augmentation de **41,5%**.

Le prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale abondé à hauteur de **1 Md€** par les collectivités du bloc communal, organisé par « ensemble intercommunal » (EI) et redistribué au sein des collectivités du bloc communal. La Ville de Lyon appartient à l'EI lyonnais (constitué de la Métropole de Lyon et des communes situées sur son territoire) qui contribue au FPIC. Elle ne bénéficie en revanche pas de la redistribution du FPIC.

En 2023, la Ville a contribué à hauteur de **7,2 M€** à l'abondement du FPIC, contre **7,0 M€** en 2022. La progression de cette contribution est expliquée :

- D'une part, par la progression de contribution de l'EI lyonnais au sein des contributions des EI contributeurs. Les critères servant de référence au calcul des contributions au FPIC de chaque EI prennent en compte leurs ressources fiscales agrégées ainsi que le revenu moyen de leur habitant. L'ensemble est traduit dans un indice synthétique. Cet indice est en hausse pour l'EI lyonnais du fait de l'évolution de ses ressources fiscales, justifiant cette première hausse ;
- D'autre part, par la progression de la contribution des communes au sein de l'EI lyonnais : la répartition de la contribution de l'EI lyonnais s'effectue en distinguant deux parts, celle prise en charge par la Métropole et celle prise en charge par les communes. Cette répartition est fonction du rang de la DSU, de la population DGF et du potentiel fiscal par habitant de la commune. La population DGF de la Ville diminue légèrement mais son potentiel fiscal progresse plus fortement du fait de la réforme des indicateurs. Il en résulte que la participation communale est en hausse.

A4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

En euros	2022	2023	Évolution
65. Autres charges de gestion courante (hors 6586)	136 164 690,26	135 566 291,55	-0,4%

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **135,6 M€** en 2023 et enregistrent donc une légère baisse (-**0,44%**) comparativement à 2022.

Ce chapitre comptable enregistre les subventions et les diverses participations. On retrouve ainsi les participations au budget du CCAS de Lyon, aux budgets annexes (ONL, Théâtre des Célestins, Halles de Lyon Paul Bocuse), ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville de Lyon (associations, organismes publics,...).

En matière de soutien aux associations, la majorité municipale a décidé de soutenir le secteur associatif en maintenant le niveau des subventions. On retrouve ainsi des subventions à des associations de droit privé (pour près de **70,5 M€**),

à des entreprises (**0,7 M€**) ou à d'autres organismes publics (**0,7 M€**).

La baisse observée en 2023 relève d'une explication purement technique, à savoir que la CAF versait jusqu'alors des subventions aux crèches associatives via la Ville de Lyon, ce qui transparaisait donc dans les dépenses de la Ville de Lyon, qui n'était pourtant que transmetteur. Désormais, la CAF verse directement ses aides, sans passer par le budget de la Ville de Lyon, lesquelles ont donc disparu du budget. La baisse est chiffrée à **4,1 M€** (crèches, maison de l'enfance et centres sociaux).

Ainsi, retraité de cet effet à la baisse, le chapitre 65 progresse en 2023 de **2,55%**.

A5. CHARGES FINANCIÈRES ET SPÉCIFIQUES

En euros	2022	2023	Évolution
66. Charges financières	3 885 822,31	5 279 093,33	35,9%
67. Charges spécifiques	315 166,53	1 468 702,78	366,0%

Le montant des charges financières s'établit, en 2023 à **5,3 M€** contre **3,9 M€** en 2022, soit une progression de **+35,9%**. Cette hausse trouve son origine dans les frais payés au titre des emprunts à taux variables (**+1,6 M€**) ainsi que dans les échéances des prêts contractés en 2022 à des niveaux de taux fixe supérieurs au taux moyen de la ville. Ces hausses sont minorées de **0,2 M€** par le solde des écritures liées intérêts courus non échus (ICNE) de 2022 et 2023.

Les charges spécifiques, ou exceptionnelles, correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

En 2023, le montant de ces annulations s'élève à **1,5 M€**, dont **1,2 M€** sont émis pour régularisation comptable interne entre deux comptes. Cette régularisation trouve son pendant en recettes de cessions, au sein des recettes exceptionnelles.



Place Jules Guesde, Lyon 7^e arrondissement © Muriel Choulet

A6. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Évolution des charges à caractère général (M€)



L'évolution des dépenses courantes de fonctionnement, hors dépenses de personnel, a suivi le contexte récent. On observe en effet un ralentissement de leur progression lors des années 2020 et 2021, lié à une activité perturbée par le contexte de la pandémie de Covid.

Et les années 2022, et à plus forte raison, 2023 sont quant à elles marquées par un fort retour de l'inflation, très présent sur de nombreuses typologies d'achats de la Ville : fluides, alimentation, produits d'entretien, etc. D'où une reprise de la progression de ces dépenses, reprise très marquée en 2023.

Évolution des charges de personnel (M€)



Les charges liées au personnel connaissent une évolution classique et maîtrisée, et sont le reflet des évolutions de carrière des agents, de l'extension de périmètre des services municipaux (nouvelles écoles, nouveaux dispositifs) et de la politique volontariste de l'exécutif en faveur du pouvoir d'achat des agents municipaux.

Évolution des autres charges de gestion courante* (M€)



Ces diverses participations, via le versement de subventions à des associations, au budget du CCAS, aux budgets annexes (ONL, Théâtre des Célestins, Halles de Lyon Paul Bocuse) ou encore à d'autres organismes publics, sont en hausse régulière pour couvrir leurs besoins mais également couvrir les effets contextuels et conjoncturels (inflation, Covid,...).

* (dont subventions)

Évolution des charges financières (M€)



Le format des emprunts de la ville, le contexte de taux historiquement bas et le désendettement opéré entre début 2019 (410,4 M€ d'encours de dette) et fin 2023 (320,5 M€) ont contribué à minorer les frais financiers sur la période observée.

La remontée des taux se traduit en 2023 par une progression des frais financiers sur d'anciens contrats à taux variable, la ville n'ayant pas contracté de nouvel emprunt sur cet exercice.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes courantes de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élevèrent à **788,7 M€** contre **730,3 M€** en 2022, représentant une hausse de **8%**. Elles se composent :

- Des produits des services, du domaine et ventes diverses, pour **70,6 M€** ;
- Des reversements de fiscalité, pour **54,8 M€** ;
- De la fiscalité locale, pour **533,9 M€** ;

- Des dotations, subventions et participations, pour **109,7 M€** ;
- Des produits de gestion courante, pour **13,0 M€** ;
- Des atténuations de charges, pour **6,8 M€**.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de **8,4%** et sont constituées par les recettes de gestion énoncées ci-avant auxquelles sont ajoutées les produits financiers (**0,9 M€**) et les produits spécifiques (**6,9 M€**).

Recettes de fonctionnement

En euros	2022	2023	Évolution
Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 773 144,61	70 646 974,11	2,7 %
Reversements de fiscalité	54 145 443,80	54 773 604,30	1,2 %
Fiscalité locale	478 012 738,00	533 859 604,26	11,7 %
Dotations, subventions et participations	111 253 380,80	109 682 074,91	-1,4 %
Autres produits de gestion courante	11 327 139,07	12 968 220,15	14,5 %
Atténuations de charges	6 828 711,22	6 785 757,88	-0,6 %
Recettes courantes de fonctionnement	730 340 557,50	788 716 235,61	8,0 %
Produits financiers	561 567,24	858 254,47	52,8 %
Produits spécifiques	4 138 770,25	6 891 443,81	66,5 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	735 040 894,99	796 465 933,89	8,4 %

L'analyse de ces recettes de fonctionnement proposée se décompose en 4 blocs : la fiscalité locale (directe et indirecte), la fiscalité reversée, les dotations et les autres recettes de fonctionnement.



Boulevard de la Coirouasse, Lyon, 4^e arrondissement © Muriel Chaudier

Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

	En euros	2022	2023	Évolution
Chapitre 731 FISCALITÉ DIRECTE	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	292 993 690	335 885 829	14,6 %
	Correctif perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP)	96 215 524	101 222 056	5,2 %
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	360 495	387 086	7,4 %
	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	12 590 366	26 179 601	107,9 %
	Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5 236 752	11 251 496	114,9 %
	Rôles supplémentaires de fiscalité directe locale	997 140	563 176	-43,5 %
	Sous-total Fiscalité directe	408 393 967	475 489 244	16,4 %
Chapitre 731 FISCALITÉ INDIRECTE	Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	49 330 533	37 804 686	-23,4 %
	Accise de l'électricité (TICFE)	12 339 866	12 725 363	3,1 %
	Jeux de Casino	4 213 672	4 099 926	-2,7 %
	Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	1 872 722	1 841 372	-1,7 %
	Droits de place	1 739 296	1 776 869	2,2 %
	Autres	122 684	122 145	-0,4 %
	Sous-total Fiscalité indirecte	69 618 771	58 370 360	-16,2 %
Chapitre 732 REVERSEMENT DE FISCALITÉ ET PÉRÉQUATION	Attribution de compensation (AC)	48 522 157	48 522 157	0,0 %
	Dotation de solidarité communautaire (DSC)	4 358 920	4 424 975	1,5 %
	Reversement jeux cercle en ligne	1 230 026	1 824 461	48,3 %
	Autres	34 341	2 011	-94,1 %
	Sous-total Impôts et taxes	54 145 444	54 773 604	1,2 %
Chapitre 74 DOTATIONS	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	67 690 279	67 545 437	-0,2 %
	Dont Dotation Forfaitaire (DF)	59 392 312	59 276 279	-0,2 %
	Dont Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	5 873 763	6 087 374	3,6 %
	Dont Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	2 424 204	2 181 784	-10,0 %
	Dotation générale de décentralisation (DGD)	2 827 829	2 891 919	2,3 %
	Fonds de compensation de la TVA - Fonctionnement (FCTVA)	918 123	890 202	-3,0 %
	Autres	14 040	11 232	-20,0 %
	Sous-total Dotations	71 450 271	71 338 790	-0,2 %
Chapitre 74 PARTICIPATIONS	Participation de la Région	338 575	1 232 843	264,1 %
	Participation de la Métropole	1 373 790	2 454 824	78,7 %
	Participation de la CAF	28 500 359	26 943 474	-5,5 %
	Autres	2 269 954	641 666	-71,7 %
	Sous-total participations	32 482 678	31 272 807	-3,7 %
Chapitre 74 COMPENSATIONS	Compensation exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	6 692 611	6 357 506	-5,0 %
	Compensation de perte de DMTO	77 381	76 973	-0,5 %
	Compensations passeports biométriques	550 440	636 000	15,5 %
	Autres	0	0	0,0 %
	Sous-total compensations	7 320 432	7 070 479	-3,4 %
Autres chapitres AUTRES RECETTES	Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 773 145	70 646 974	2,7 %
	Atténuation de charges	6 828 711	6 785 758	-0,6 %
	Produits de gestion courante	11 327 139	12 968 220	14,5 %
	Produits financiers	561 567	858 254	52,8 %
	Produits spécifiques	4 138 770	6 891 444	66,5 %
	Sous-total autres recettes de fonctionnement	91 629 332	98 150 650	7,1 %
	Total des recettes réelles de fonctionnement	735 040 895	796 465 934	8,4 %

B1. LA FISCALITÉ LOCALE DIRECTE ET INDIRECTE

Les tableaux des sections suivantes détaillent les évolutions des principaux postes de recettes de fonctionnement et permettent de témoigner de l'évolution des agrégats financiers.

Produits de la fiscalité directe locale

En euros	2022	2023	Évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	292 993 690	335 885 829	14,6 %
Coefficient correcteur de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP)	96 215 524	101 222 056	5,2 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	360 495	387 086	7,4 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	12 590 366	26 179 601	107,9 %
Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5 236 752	11 251 496	114,9 %
Rôles supplémentaires de fiscalité directe locale	997 140	563 176	-43,5 %
Sous-total fiscalité directe	408 393 967	475 489 244	16,4 %
Compensation exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	6 692 611	6 357 506	-5,0 %
Fiscalité directe après retraitement des réformes fiscales	415 086 578	481 846 750	16,1 %

La fiscalité locale peut être directement instituée au bénéfice des collectivités ou leur être pour partie attribuée et rétrocédée. A ce titre, on distingue la fiscalité directe locale de la fiscalité indirecte locale.

Dans les deux cas, lorsque l'État prend des mesures d'allègements fiscaux au profit des contribuables de fiscalité locale, il compense les pertes de recettes supportées par les communes.

► Les produits de la fiscalité directe locale proviennent de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour **335,9 M€** ;
- La recette du coefficient correcteur permettant de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), pour **101,2 M€** ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), pour **0,4 M€** ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), pour **26,2 M€** ;
- La majoration de la THRS, pour **11,3 M€** ;
- Les rôles supplémentaires, pour **0,6 M€** ;
- Les compensations de l'État en contrepartie de certaines exonérations de TFPB, pour **6,4 M€**.

► Les produits de fiscalité directe locale s'élèvent à **481,8 M€** en 2023, dont **475,5 M€** sont issus du produit des taxes (en progression de **16,4 %**) et **6,4 M€** des compensations. L'ensemble progresse de **16,1 %** par rapport à 2022 (+ **66,8 M€**).

► S'agissant du produit des taxes, la forte progression de la recette fiscale trouve son origine dans :

- L'augmentation naturelle des bases d'imposition de la TFPB de **5,1 %** ;
- L'augmentation du taux de taxe foncière de **9,0 %** ;
- Des recettes exceptionnelles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires du fait de la nouvelle obligation déclarative dans l'application gérer mes biens immobiliers « GMBI ».

Chacun de ces points fait l'objet d'un focus.

► S'agissant du produit des allocations compensatrices, leur montant 2023 est inférieur de **5 %** à celui de 2022 (**6,4 M€** contre **6,8 M€**).

Cette diminution provient d'une compensation exceptionnelle de **0,6 M€** perçue par la Ville en 2022 à la suite d'un re-calcule du coefficient correcteur.

Plus précisément, le calcul initial ne prenait pas en compte l'ensemble des compensations à prévoir et une régularisation a dû être effectuée. Les recettes 2022 sont donc majorées de cette compensation exceptionnelle non reconduite en 2023.

Après retraitement de cette recette exceptionnelle, on observe que les recettes 2023 progressent modérément par rapport à 2022 (**6,4 M€** en 2023 contre **6,1 M€** en 2022, soit une augmentation de **0,3 M€** principalement due à la compensation sur les locaux industriels).

FOCUS

LES TROIS PRINCIPAUX CHANGEMENTS FISCAUX DE L'ANNEE 2023

1. UNE IMPORTANTE PROGRESSION DES BASES DU FAIT DE L'INFLATION

Les valeurs locatives cadastrales (VLC) constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la TFPB. Pour les propriétés bâties, elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970.

Cependant, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, l'État a mis en place des actualisations annuelles de ces valeurs locatives.

Concrètement, la VLC des locaux d'habitations est revalorisée chaque année d'un coefficient qui est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Dès lors et eu égard à la forte inflation, les bases 2023 des locaux d'habitations ont été revalorisées de **7,1%**.

A contrario, les VLC des locaux professionnels ont fait l'objet d'une révision complète en 2017. Depuis 2018, ces VLC sont actualisées en fonction de l'évolution du montant des loyers déclarés par les exploitants des locaux professionnels. L'actualisation de la VLC des locaux professionnels de 2023 est de **1,0%**.

Sur la Ville de Lyon, la répartition des locaux est la suivante :

- Deux tiers de locaux d'habitations ;
- Un tiers de locaux professionnels.

Il résulte de l'application de ces deux coefficients de revalorisation que les bases d'imposition de la Ville ont augmenté, en 2023, de **5,1%**. Il s'agit d'un effet base important permettant de générer des recettes supplémentaires en TFPB (**14,9 M€**) mais également au titre du mécanisme de compensation de la THRP (**5,0 M€**) au sein du coefficient correcteur.

2. UNE AUGMENTATION DU TAUX D'IMPOSITION DE 9%

Pour faire face au contexte inflationniste lié à la guerre en Ukraine, à la hausse des dépenses d'énergies, à la baisse des droits de mutation et assurer l'investissement, la Ville de Lyon a fait le choix d'augmenter de **9%** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour atteindre un taux de **31,89%** générant **27,7 M€** de recettes supplémentaires.

La précédente augmentation de la taxe foncière à Lyon remontait à 2015, lorsque le taux d'imposition sur les propriétés bâties avait progressé de **6,2%**. Malgré cette augmentation, la Ville de Lyon est la deuxième ville de plus de **200 000** habitants (hors Paris) avec le taux d'imposition le plus faible après Nice (**29,62%**).

3. LES EFFETS DE LA CAMPAGNE « GMBI » SUR LES RECETTES DE THRS DE LA VILLE

Depuis 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales. Cependant, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est toujours en vigueur.

Afin de déterminer les occupants de résidences secondaires, l'État a rendu obligatoire pour l'ensemble des propriétaires de déclarer les occupants de leurs locaux d'habitation sur la plateforme « Gérer mes biens immobiliers (GMBI) ». L'objectif était d'obtenir un fichier national de l'ensemble des occupants de logements. Ce fichier est par la suite comparé aux résidences principales déclarées par les contribuables lors de la déclaration de l'impôt sur le revenu (IR). Enfin, si une personne occupe un logement différent de sa résidence principale à l'IR elle est taxée à la THRS.

Cependant, la mise en place de cette nouvelle obligation déclarative a connu de nombreuses difficultés. Ainsi, la date limite de déclaration a été repoussée à trois reprises par la DGFIP. Par ailleurs, en cas d'absence de déclaration ou d'erreur de saisie dans l'application, le logiciel n'est pas en mesure de comparer efficacement les déclarations GMBI avec les déclarations à l'IR entraînant une imposition à tort.

Par conséquent, un nombre important d'avis de taxe d'habitation a été émis à tort faisant ainsi progresser les recettes de THRS de **107,9%** (**26,2 M€** en 2023 contre **12,6 M€** en 2022) et de THRS majorée de **114,9%** (**11,3 M€** en 2023 contre **5,2 M€** en 2022). Ces recettes sont donc exceptionnelles pour l'année 2023 et sont amenées à diminuer en 2024 suite aux dégrèvements que prononcera la DGFIP.



Rue de la République, Lyon 1^{er} arrondissement © Muriel Choulat

Produits de la fiscalité indirecte locale

En euros	2022	2023	Évolution
Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	49 330 533	37 804 686	-23,4 %
Accise de l'électricité (TICFE)	12 339 866	12 725 363	3,1 %
Jeux de Casino	4 213 672	4 099 926	-2,7 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	1 872 722	1 841 372	-1,7 %
Droits de place	1 739 296	1 776 869	2,2 %
Autres	122 684	122 145	-0,4 %
Sous-total fiscalité directe	69 618 771	58 370 360	-16,2 %
Compensation de perte de DMTO	77 381	76 973	-0,5 %
Fiscalité indirecte	69 696 152	58 447 333	-16,1 %

Les produits de la fiscalité indirecte locale comprennent :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), pour **37,8 M€** ;
- La compensation de l'État pour la perte d'une partie des DMTO, pour **77 k€** ;
- Les recettes de jeux de Casino, pour **4,1 M€** ;
- L'accise de l'électricité (TICFE), pour **12,7 M€** ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), pour **1,8 M€** ;
- Les droits de place, pour **1,8 M€**.

Les recettes liées à la fiscalité indirecte s'élèvent à **58,45 M€**, dont **58,37 M€** issus des produits des taxes et **77 k€** issus de compensations.

Ce produit global est en net recul par rapport à 2022 (-16,1%), expliqué en grande partie par la très forte baisse des droits de mutation (-23,4%).

Cette perte de recette de **11,5 M€** trouve son origine dans la dégradation de la conjoncture de l'immobilier, la hausse des taux d'emprunt ayant eu pour conséquence de réduire grandement le nombre de transactions immobilières.

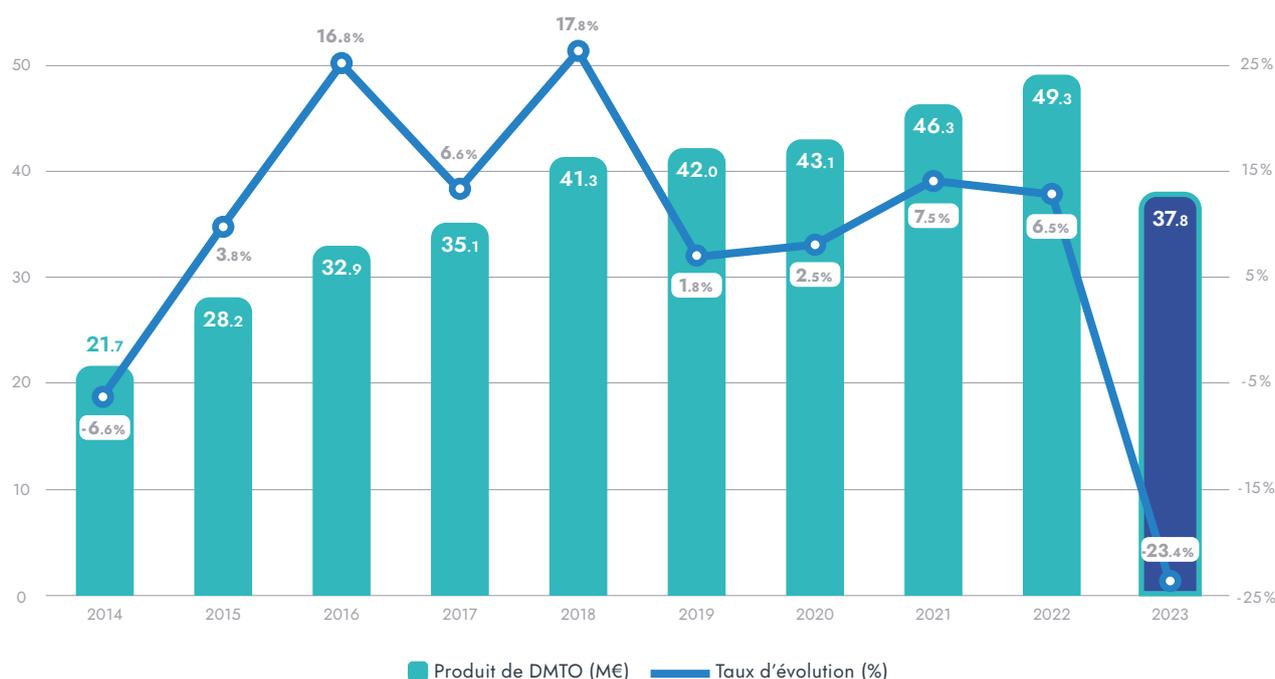
Le montant 2023 des recettes de DMTO est proche de celui constaté en 2017.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est en légère augmentation (+3,1%) du fait de la réforme de cette imposition commentée ci-dessous.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) diminue de **30 k€** soit une légère baisse de **1,7%**.

En 2023, les droits de place s'élèvent à **1,78 M€** contre **1,74 M€** en 2022, soit une augmentation de **37 k€ (+2%)**.

Évolution des recettes des DMTO (M€)



FOCUS

LA RÉFORME DE LA TICFE

Avant **2021**, la fiscalité spécifique à l'électricité était constituée de plusieurs taxes, à savoir :

- 1. La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ;**
- 2. Les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) elle-même** composée de deux parts :
 - La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) ;
 - La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Jusqu'en **2014**, la Ville de Lyon percevait la TCCFE.

En **2015**, la Métropole de Lyon a été désignée bénéficiaire de cette ressource en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Elle a toutefois organisé le reversement intégral à la Ville de Lyon du produit perçu sur son territoire par délibération en date du 21 septembre 2015.

Entre **2021** et **2023**, dans un processus de simplification, le législateur a décidé de réunir les trois composantes de la taxe sur l'électricité au sein d'un dispositif commun de gestion.

MÉCANISME DE LA TICFE

- 1. L'État perçoit la taxe en lieu et place des départements et des communes ;**
- 2. L'État reverse aux départements et aux communes un montant de TICFE.**

Pour les communes, l'application de ce nouveau mode de calcul de TICFE intervient en 2023.

Le montant reversé sur cet exercice est égal au produit perçu en 2022, augmenté des frais de gestion de 1,5% et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021.

MONTANT DE LA TICFE PERÇU EN 2023

$$\text{Montant perçu en 2022} \times \text{Frais de gestion 1,5\%} \times \text{Évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021}$$

Le montant de TICFE est revalorisé chaque année, à partir de **2024**, en suivant ce calcul :

MONTANT DE LA TICFE PERÇU À PARTIR DE 2024

$$\text{Produit N-1} \times \frac{\text{Quantités d'électricité consommées N-2}}{\text{Quantités N-3}} \times \text{Évolution entre l'IPC hors tabac N-1 et N-3}$$

Depuis le 1^{er} janvier 2023, c'est l'État qui perçoit la taxe et reverse directement cette dernière à la Ville de Lyon. Les modalités de calcul du montant de TICFE de la Ville sont définies par décret.

Il résulte de l'application de ces règles la Ville a été notifiée d'un montant de TICFE 2023 de **12,7 M€**.

L'État a par la suite diminué, de manière unilatérale, ce montant notifié à **10,4 M€**. La Ville conteste le mode de calcul de ce nouveau montant.

Elle a engagé une procédure contentieuse afin de bénéficier d'un montant de TICFE de **12,7 M€** comme le prévoit sa notification initiale.



Passage à l'éclairage LED, Vieux-Lyon, Lyon 5^e arrondissement © Muriel Chouat

B2. LA FISCALITÉ REVERSÉE

Produits de la fiscalité reversée

En euros	2022	2023	Évolution
Attribution de compensation (AC)	48 522 157	48 522 157	0,0%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	4 358 920	4 424 975	1,5%
Reversement jeux cercle en ligne	1 230 026	1 824 461	48,3%
Autres	34 341	2 011	-94,1%
Reversement de fiscalité	54 145 444	54 773 604	1,2%

Les reversements de fiscalité s'élèvent à **54,8 M€** en 2023 en légère progression sur une année (**1,2%**). Cette progression est explicable principalement du fait du très grand dynamisme des recettes de casino (**+48,3%** en un an) dont le montant est même supérieur à celui constaté avant la crise du COVID.

► L'Attribution de Compensation (AC)

Elle vise à neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la Ville de Lyon et la Métropole. En l'absence de nouveaux transferts de charge, le montant de l'AC 2023 est demeuré stable, à **48,5 M€**.

► La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Elle a pour objet la redistribution par la Métropole d'une part de la croissance de la fiscalité des entreprises aux communes qui lui ont cédé cette ressource lors de la mise en place du régime de fiscalité unique.

Les critères de la DSC ont fait l'objet de plusieurs évolutions. En 2023, l'attribution de la DSC est fonction de sept critères distincts. Le montant de cette dernière est en très légère augmentation (**+66 k€** sur un an).



Rue Louis Vliet, Lyon 1^{er} arrondissement © Muriel Choulat

B3. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Dotations de l'État

En euros	2022	2023	Évolution
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	67 690 279	67 545 437	-0,2 %
Dont dotation forfaitaire (DF)	59 392 312	59 276 279	-0,2 %
Dont dotation de solidarité urbaine (DSU)	5 873 763	6 087 374	3,6 %
Dont dotation nationale de péréquation (DNP)	2 424 204	2 181 784	-10,0 %
Dotation générale de décentralisation (DGD)	2 827 829	2 891 919	2,3 %
Fonds de compensation de la TVA - Fonctionnement (FCTVA)	918 123	890 202	-3,0 %
Autres	14 040	11 232	-20,0 %
Dotations de l'État	71 450 271	71 338 790	-0,2 %

Les dotations globales de l'État s'élèvent à **71,3 M€** soit un montant stable par rapport à 2022 (- **0,2%**).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

a. La Dotation Forfaitaire (DF)

Elle diminue de **0,1 M€** passant de **59,4 M€** en 2022 à **59,3 M€** en 2023. L'architecture de la dotation forfaitaire des communes a été simplifiée en 2015, en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique évoluant en fonction de la progression de la population.

Elle subit par ailleurs un écrêtement, applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à **85%** du potentiel fiscal moyen par habitant, et dont le montant est plafonné depuis 2018 à **1%** des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Cette stabilité s'explique par l'abondement par l'État de la DGF qui a suspendu le mécanisme d'écrêtement au titre de l'année 2023. Une baisse de **-0,2%** est néanmoins observée, expliquée par une diminution de la population INSEE de la Ville entre 2022 et 2023 (soit -900 personnes entre 2022 et 2023).

b. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Elle est versée aux communes urbaines supportant des charges élevées et confrontées à une insuffisance de leurs ressources.

Sont pris en compte pour le calcul de l'indice synthétique servant à déterminer l'attribution de cette dotation les quatre critères issus de la révision de 2017, à savoir :

- Le potentiel financier par habitant (pour **30%**) ;
- La part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour **15%**) ;
- La proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (**30%**) ;
- Le revenu moyen par habitant (pour **25%**).

La mise en œuvre de cette réforme avait fait sortir la Ville de Lyon de l'éligibilité pour les années 2017 et 2018. Depuis 2019, la Ville de Lyon est à nouveau éligible mais proche du seuil.

Après être restée éligible in extremis en 2021 (rang 695/695) et avoir très légèrement amélioré son rang en 2022 (692/700), la Ville de Lyon est restée éligible en 2023 en améliorant de nouveau son rang (668/694).

Cette amélioration trouve son explication dans la progression de deux critères sur quatre (part des logements sociaux et proportion de bénéficiaires de l'aide au logement).

Le maintien de l'éligibilité de la DSU permet à Lyon de disposer d'une DSU en progression par rapport à 2022 (**6,1 M€** en 2023 contre **5,9 M€**). En cas de sortie, la Ville de Lyon aurait disposé de la moitié du montant de 2022 soit **2,9 M€**.

c. La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La DNP est en diminution de **-10%**, pour s'établir à **2,1 M€** en 2023 contre **2,4 M€** en 2022. La Ville de Lyon bénéficie du mécanisme d'encadrement de l'évolution des attributions individuelles au titre de la part principale de la DNP. En 2023, l'attribution spontanée au titre de la part principale est inférieure de plus de **10%** à celle perçue en 2022. De par le dépassement du seuil de **10%**, la ville bénéficie d'une garantie de baisse limitée égale à **90%** du montant perçu en 2022 au titre de cette même part.

d. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

La DGD est un outil d'aménagement du territoire porté par le Ministère de la culture pour permettre un meilleur rayonnement des médiathèques sur le territoire national. La DGD progresse de **2%** par rapport à 2022 et s'élève à **2,89 M€** en 2023 (contre **2,82 M€** en 2022).

e. Le Fonds de Compensation de TVA

Le FCTVA part fonctionnement diminue de **-3%** en 2023 en passant de **918 k€** à **890 k€**. Le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines dépenses de fonctionnement. Il est égal à **16,404%** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. Le montant perçu par la Ville dépend donc du montant des dépenses éligibles effectuées deux ans auparavant. La diminution du FCTVA est donc explicable par une diminution des dépenses éligibles entre l'année 2020 et 2021.

B4. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Autres recettes de fonctionnement

En euros	2022	2023	Évolution
Produits des services, du domaine et des ventes	68 773 144,61	70 646 974,11	2,7 %
Participations et subventions (hors dotations)	39 803 109,80	38 343 284,91	-1,4 %
Autres produits de gestion courante	11 327 139,07	12 968 220,15	14,5 %
Atténuations de charges	6 828 711,22	6 785 757,88	-0,6 %
Produits financiers	561 567,24	858 254,47	52,8 %
Produits exceptionnels	4 138 770,25	6 891 443,81	66,5 %
Autres recettes de fonctionnement	131 432 442,19	136 493 935,33	3,9 %

a. Les produits du service, du domaine et des ventes

Les recettes issues des services municipaux soumis à tarification (dits « produits des services ») sont en hausse en 2023 et s'établissent à **70,6 M€**, contre **68,8 M€** en 2022.

Dans ces produits des services, du domaine et autres ventes diverses, on va retrouver tous les produits issus des services municipaux : du sport au périscolaire en passant par les établissements culturels.

A titre d'exemple, la Ville de Lyon a enregistré en 2023, **0,6 M€** de recettes pour des entrées dans les patinoires, ou encore **0,8 M€** d'entrées aux piscines d'hiver et **0,8 M€** d'entrées également pour les piscines d'été.

Les droits d'entrées des services à caractère culturel représentent **3,1 M€** de recettes en 2023, en nette progression par rapport à 2022 (**2,6 M€**).

On va retrouver également ici les recettes de stationnement payant (**20,1 M€**), les droits d'occupation du domaine public (**9,2 M€**), les droits de terrasses (**4 M€**), les concessions de cimetière (**0,9 M€**) ou encore les fouilles archéologiques préventives effectuées par des agents de la Ville de Lyon et refacturées (**0,5 M€**).

b. Les participations et subventions (hors dotations)

Les participations, en provenance d'autres collectivités ou organismes publics (Région, Métropole, CAF, Europe, etc.) ont connu une baisse en 2023 de **3,7%**, passant de **32,5 M€** en 2022 à **31,3 M€** en 2023, liée à la fin du versement par la CAF de l'aide à destination des crèches associative via la Ville de Lyon (avant reversement par cette dernière aux crèches associatives).

Mais, à titre d'exemple, la CAF verse toujours **26,9 M€** en 2023 au titre de ces différents dispositifs (PSEJ, PSU, Bonus Territoire,...), la Métropole **2,5 M€** ou encore l'État à hauteur de **1,2 M€** en 2023.

En plus de ces différentes subventions versées par des organismes publics, on retrouve ici aussi des participations, que ne sont donc pas des subventions en tant que telles, avec par exemple la compensation perçue pour la gestion des passeports biométriques (**0,6 M€** en 2023).

L'ensemble de ces participations et subventions perçues en 2023 ont donc malgré tout connu de fait une légère diminution de **1,4%**, passant de **39,8 M€** en 2022 à **38,3 M€** pour 2023.

c. Les autres produits de gestion courante

Ces divers produits sont en hausse en 2023, et atteignent un montant total de **12,9 M€**. Soit **14,5%** de plus qu'en 2022 où leur montant total était de **11,3 M€**.

On va retrouver ici, notamment, les revenus des immeubles (**9,9 M€**), des recettes liées à du mécénat et des libéralités (**0,7 M€**) et enfin quelques aides et produits exceptionnels ne pouvant entrer dans aucune autre catégorie comptable.

d. Les atténuations de charges

On va retrouver ici tout ce qui vient diminuer une charge déjà réglée, d'où la présence de ce chapitre comptable parmi les chapitres de recettes. On y trouvera notamment les remboursements sur salaires (remboursements par la sécurité sociale ou l'assurance sur le personnel) et sur les charges.

Elles sont stables en 2023, atteignant un montant de **6,7 M€** contre un montant de **6,8 M€** en 2022, soit une très légère baisse de **0,6%**.

Cette recette, qui n'en est donc pas véritablement une, étant très aléatoire d'une année sur l'autre et dépendante de la situation et du contexte.

e. Les produits financiers et spécifiques

Les produits financiers sont en hausse en 2022 et s'établissent à **0,9 M€** en 2023 contre **0,6 M€** en 2022. La progression résulte des produits de couverture de dette, en progression de **0,2 M€**. Ce point est développé en partie 04, au sein du rapport de gestion de dette de la Ville.

Les produits exceptionnels ou spécifiques, dont le montant s'élève à **6,9 M€** en 2023 enregistrent notamment les produits des cessions et les annulations de titres sur exercices antérieurs.

En 2023, il a été comptabilisé **6,8 M€** de cessions, dont notamment **3,2 M€** résultent de placements de legs arrivés à échéance et destinés à honorer les volontés de défunts légataires, **0,3 M€** de ventes de véhicules et matériels et **3,2 M€** de cessions de terrains et bâtiments.

B5. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

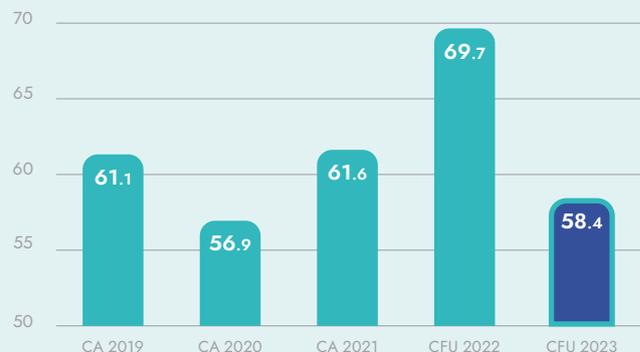
Évolution de la fiscalité directe (M€)



S'agissant des recettes de fiscalité directe, la recette augmente, entre 2019 et 2022 du fait de la revalorisation annuelle des bases pour tenir compte de l'inflation et de la construction foncière.

La recette du CFU 2023 progresse plus fortement suite à une revalorisation particulièrement importante des bases des locaux d'habitations de **7,1%** et d'une augmentation du taux de taxe foncière de la ville de **9%**.

Évolution de la fiscalité indirecte (M€)



La fiscalité indirecte ces dernières années a été portée par la progression naturelle des DMTO (**+7,3 M€** entre 2019 et 2022). Cependant, les recettes de fiscalité indirecte et notamment les jeux de Casino, les droits de place et la taxe locale sur la publicité extérieure ont fortement baissé lors de la période Covid.

L'année 2022 est marquée par la reprise de ces recettes. La baisse constatée en 2023 est exclusivement imputable à la chute des DMTO (**-11,5 M€** entre 2022 et 2023) dans un contexte de crise de l'immobilier.

Évolution des reversements de fiscalité (M€)



Les reversements de fiscalité progressent fortement depuis 2022. Cette évolution a pour origine un changement de nature comptable concernant la recette des reversements de jeux de cercle en ligne, qui s'impute à hauteur de **150 k€** en 2021 contre **1,8 M€** en 2023.

Cette recette était précédemment imputée en « fiscalité directe ». Il est à noter une légère progression de la DSC passant de **3,9 M€** en 2019 à **4,4 M€** en 2023.

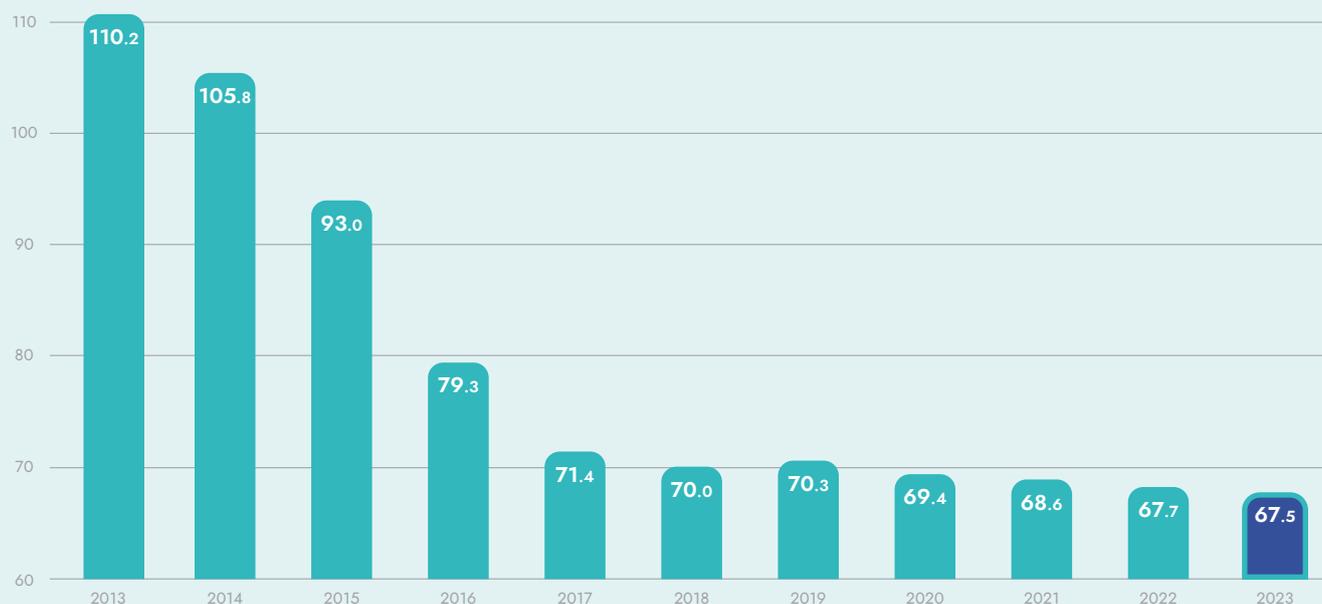
Évolution des dotations (M€)



Les dotations sont en diminution progressive du fait de l'écrêtement de dotation forfaitaire (DF) qui est passé de **62,6 M€** en 2019 à **59,3 M€** en 2023.

Par ailleurs, la Ville a également connu une diminution de recette liée aux impacts des modifications du calcul des potentiels fiscal et financier suite à la suppression de la THRP.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (M€)



Depuis 2013, la DGF de la Ville de Lyon a diminué de **38,7%** ce qui correspond à une baisse de recettes de **42,7 M€** pour l'année 2023 par rapport à l'année 2013.

Cette diminution est explicable en quasi-totalité par la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques à partir de 2014. Cette contribution constitue un manque à gagner de **339,5 M€** depuis 2014.



5. INVESTISSEMENT

A. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement peuvent être très variables d'un exercice à l'autre, selon l'état d'avancement des chantiers.

En 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à **169,0 M€**, soit une hausse de **20,0%**.

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en dépenses d'équipement (**124,5 M€**) et en dépenses financières (**44,4 M€**).

Dépenses d'investissement

En euros	2022	2023	Évolution
Dépenses d'équipement	99 663 716,92	124 484 679,13	24,9%
Dont immobilisations incorporelles	7 124 525,08	10 339 737,49	45,1%
Dont subventions d'équipement versées	15 774 084,97	19 826 968,11	25,7%
Dont immobilisations corporelles	27 163 214,70	22 178 154,06	-18,4%
Dont immobilisations en cours	49 601 892,17	72 139 819,47	45,4%
Operations pour compte de tiers	280 943,57	116 083,36	-58,7%
Dépenses financières	40 838 643,05	44 379 257,52	8,7%
Dont remboursement du capital de la dette	38 540 155,30	40 062 106,99	3,9%
Dont revolving		3 166 675,86	/
Dont autres dépenses financières	2 298 487,75	1 150 474,67	-49,9%
Dépenses réelles d'investissement	140 783 303,54	168 980 020,01	20,0%

Les revolving sont équilibrés en dépenses et en recettes et s'annulent.

A1. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT : PPI

Le plan d'équipement pluriannuel (PEP) de la Ville, adopté le 25 mars 2021, est doté d'une capacité de **1,25 Md€**, mise à jour au cours du mandat. Le montant issu de la dernière révision du PEP s'élève à **1,312 Md€**. La consommation des crédits de paiement de ce plan est estimée à **800 M€** sur le mandat 2020-2026.

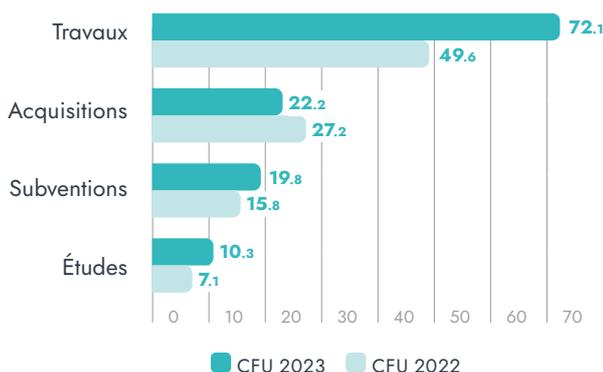
En 2023, la réalisation globale des dépenses d'équipement s'est établie à **124,5 M€** (contre **99,7 M€** en 2022, soit **+ 24,8 M€**) pour un montant alloué de **177 M€**.

α. Dépenses d'équipement par nature

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2023 se sont réparties de la manière suivante :

- **72,1 M€** pour les travaux (contre **49,6 M€** en 2022, soit **+ 22,5 M€**);
- **22,2 M€** pour les acquisitions (contre **27,2 M€** en 2022, soit **- 5,0 M€**);
- **19,8 M€** pour les subventions d'équipements versées (contre **15,8 M€** en 2022, soit **+ 4,0 M€**);
- **10,3 M€** pour les frais d'études et les concessions, brevets et licences (contre **7,1 M€** en 2022, soit **+ 3,2 M€**).

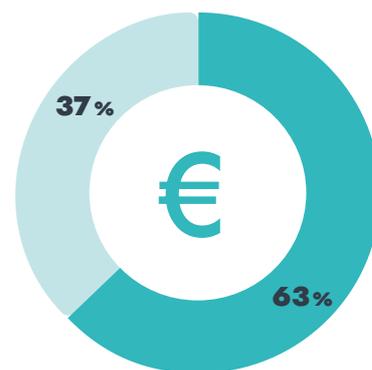
Dépenses d'équipement par nature 2023/2022 (M€)



Dépenses d'équipement par type d'opérations

45.6 M€
Enveloppes globales

78.8 M€
Opérations individualisées



b. Dépenses par type d'opérations

On distingue 2 types d'opérations au sein du plan d'équipement :

• **Les opérations dites individualisées** (géographiquement ciblées comme la construction ou restructuration d'un groupe scolaire) et dont le montant est supérieur à **250 k€ TTC**. Les opérations individualisées représentent **63%** des dépenses d'équipement réalisées en 2023 (soit **78,8 M€** contre **56,2 M€** en 2022 soit **+ 22,2 M€**) ;

• **Les enveloppes globales** (ex : les travaux de gros entretiens sur les bâtiments communaux) qui viennent financer des opérations ponctuelles dont le montant unitaire est inférieur à **250 k€**.

Les enveloppes globales peuvent être aussi prélevées pour financer des opérations individualisées, pour la partie des travaux conforme à l'objet de cette enveloppe (ex : la mise en accessibilité d'un bâtiment communal identifié, dans le cadre d'une restructuration plus globale et/ou pour un montant supérieur à **250 k€**).

Les enveloppes représentent **37%** des dépenses d'équipement réalisées en 2023 (soit **45,6 M€** contre **43,4 M€** en 2022 soit **+ 2,2 M€**).

c. Dépenses d'équipement par secteur

► Répartition des dépenses d'équipement par secteur

Les dépenses d'équipements de la Ville sont réparties entre 12 secteurs thématiques. Ces secteurs permettent de répartir les projets d'investissement entre les différentes activités de la Ville et de faciliter le suivi des investissements.

Ainsi en 2023, la consommation globale des crédits de paiement est répartie à hauteur de :

• **37,1 M€** pour le secteur Scolaire (contre **26,7 M€** en 2022 soit **+ 10,5 M€**). Il représente **30%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **27%** en 2022 ;

• **13,1 M€** pour le secteur Culture et Patrimoine (contre **11,0 M€**

en 2022 soit **+ 2,1 M€**). Il représente **11%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **11%** en 2022 ;

• **11,8 M€** pour le secteur Espace public (contre **8,0 M€** en 2022 soit **+ 3,8 M€**). Il représente **10%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **8%** en 2022 ;

• **11,5 M€** pour le secteur Administration Générale (contre **13,2 M€** en 2022 soit **- 1,7 M€**). Il représente **9%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **13%** en 2022 ;

• **11,5 M€** pour le secteur Tous secteurs (contre **12,6 M€** en 2022 soit **- 1,1 M€**). Il représente **9%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **13%** en 2022 ;

• **9,9 M€** pour le secteur Sport (contre **4,1 M€** en 2022 soit **+ 5,8 M€**). Il représente **8%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **4%** en 2022 ;

• **8,5 M€** pour le secteur Solidarités et jeunesse (contre **7,2 M€** en 2022 soit **+ 1,3 M€**). Il représente **7%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **7%** en 2022 ;

• **5,7 M€** pour le secteur Aménagement urbain et Habitat (contre **4,2 M€** en 2022 soit **+ 1,5 M€**). Il représente **5%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **4%** en 2022 ;

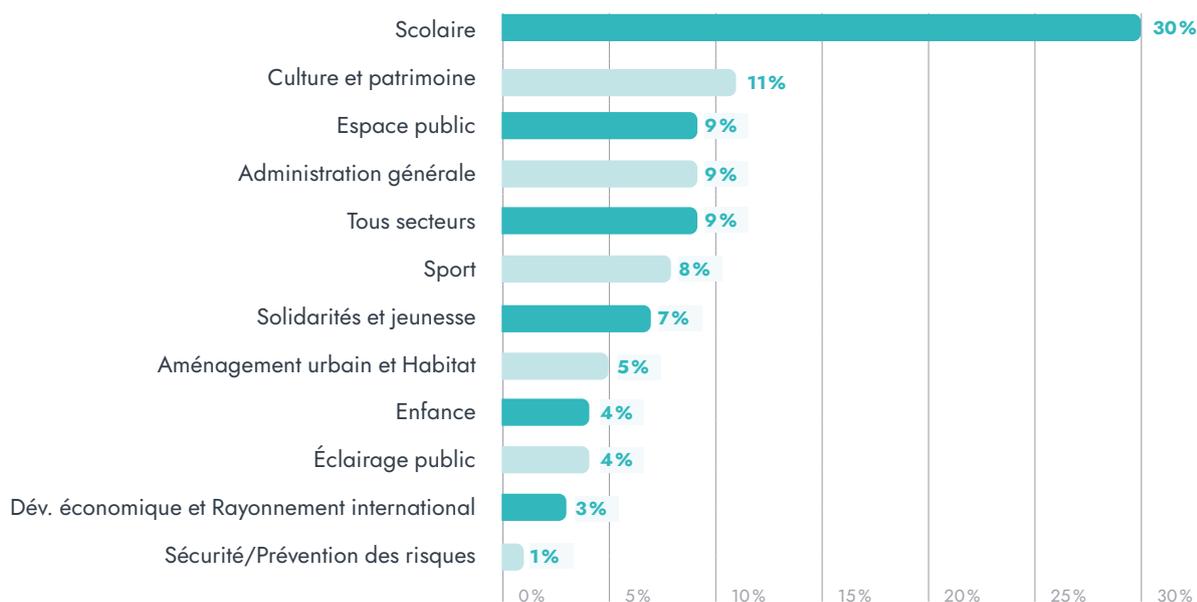
• **5,1 M€** pour le secteur Enfance (contre **1,1 M€** en 2022 soit **+ 4,0 M€**). Il représente **4%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **1%** en 2022 ;

• **4,9 M€** pour le secteur Éclairage public (contre **4,9 M€** en 2022 soit **+ 0,0 M€**). Il représente **4%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **5%** en 2022 ;

• **3,5 M€** pour le secteur Développement économique et Rayonnement international (contre **4,9 M€** en 2022 soit **- 1,4 M€**). Il représente **3%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **5%** en 2022 ;

• **1,6 M€** pour le secteur Sécurité/Prévention des risques (contre **1,4 M€** en 2022 soit **+ 0,2 M€**). Il représente **1%** des dépenses d'équipement en 2023 contre **1%** en 2022.

Répartition des dépenses d'équipement par secteur



Détail des principales opérations individualisées réalisées par secteur

Le plan d'équipement présente la spécificité d'être composé de très nombreux projets, **37%** des crédits votés étant destinés à des opérations inférieures à **250 k€** (cf. supra).

Les projets du plan d'équipement se réalisent en outre très majoritairement de manière pluriannuelle, les réalisations photographiées sur un exercice ne restituant qu'imparfaitement

le coût global de chacun d'eux.

Le tableau ci-dessous propose d'extraire les projets qui ont mobilisé le plus de financement en 2023 pour mener à bien leur réalisation, en les structurant par secteur. Les réalisations présentées constituent **58 M€** de **124,5 M€** de dépenses d'équipement de l'exercice.

Détail des principales opérations individualisées réalisées par secteur

	En Millions d'euros
Administration Générale	
Skate-park de Gerland - Aménagement du sous-sol pour les services municipaux	2,1
Palais de Bondy - Rénovation	1,5
Bourse du Travail - Rénovation Salle Albert Thomas	0,7
Aménagement urbain et Habitat	
ZAC Part-Dieu Ouest	0,9
ZAC Mermoz sud	0,6
PUP Duchère	0,3
Culture et patrimoine	
Théâtre Nouvelle Génération - Agrandissement de la cage de scène	1,5
Ateliers de la danse - Construction	1,0
Bibliothèque Part-Dieu - Réhabilitation du silo	1,0
Eglise St Bruno - Phase 2 - Achèvement de la restauration de l'église	1,0
Développement économique et Rayonnement international	
Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon	2,5
Offre de concours ANSES - Démolition et dépollution du terrain 31 av T. Garnier	0,5
Eclairage public	
Rénovation de l'éclairage du vieux quartier de saint Rambert	0,4
Rénovation de l'installation d'éclairage de l'îlot de la Poste à Gerland	0,2
Mise en place d'un éclairage par détection du quartier Charcot-Valdo (Lyon 5 ^e)	0,1
Enfance	
Maternelle Dolet et EAJE Boileau - Rénovation thermique	1,6
EAJE Dumont - Acquisition et aménagement (48 berceaux)	1,0
EAJE Montbrillant - Réaménagement intérieur et mise en conformité	0,7
Espaces publics	
Acquisition de deux parcelles 31 rue Berthet et 10 rue Cottin en vue de la réalisation d'un espace vert	1,5
Cimetière de Loyasse - Construction d'un ossuaire et création d'équipements cinéraires	1,2
Parc Sutter - Mise en sécurité des galeries souterraines	0,5

Détail des principales opérations individualisées réalisées par secteur (suite)

	En Millions d'euros
Scolaire	
PUP Ginkgo - Groupe scolaire Wangari Maathai - Acquisition et construction	6,9
GS Duvivier Cronstadt - Acquisition et construction	6,7
Groupe scolaire Audrey Hepburn - Acquisition et construction	6,6
Groupe scolaire Diderot - Rénovation thermique	2,3
Groupe scolaire Laborde - Extension	1,4
Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction	1,3
Groupe scolaire Gémeaux - Rénovation thermique	1,2
Solidarités et jeunesse	
HEH / Subvention d'équipement pour la modernisation de l'HEH	4,0
Relocalisation-extension EHPAD Vilette d'Or à la Sarra (subvention SAHLMAS)	2,0
EHPAD la Sarra - Acquisition de mobilier-matériel (subvention CCAS)	0,5
Sport	
Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques	1,7
SIVU Aquavert – Contribution pour la construction d'un nouveau centre aquatique	0,9
Plaine des jeux de Gerland - Modernisation de l'enceinte de clôture	0,8
Tous secteurs	
Cité Jardin de Gerland / Rénovation 35 ascenseurs (convention GLH)	0,5
Opéra - Remplacement des ascenseurs et escaliers mécaniques	0,3
Théâtre de la Croix Rousse - Mise en accessibilité	0,1

A2. LES DÉPENSES FINANCIÈRES

► Les opérations financières s'élèvent à 44,4 M€

Elles comprennent les remboursements du capital de la dette, pour 40,0 M€.

Elles comprennent également un remboursement infra-annuel d'emprunt revolving de 3,2 M€, qui trouve son pendant en recette.

Un rapport sur la gestion de la dette fait l'objet d'une quatrième partie (04. Rapport de la dette et de la trésorerie) et donne un détail plus large sur la gestion de la dette et de la trésorerie en 2023.

► Les autres dépenses financières s'élèvent à 1,1 M€

Elles résultent notamment de prise de participation à hauteur de 0,25 M€ (160 k€ au sein de la SPL MLAC, 70 k€ au sein de la SPL Mobilités, 20 k€ au sein de la SCIC Railcoop) et pour 0,75 M€ de participations financières versées au titre de convention avec la SPL Confluence pour l'aménagement de divers sites sur le site Confluence.

A3. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Évolution des dépenses d'équipement (M€)



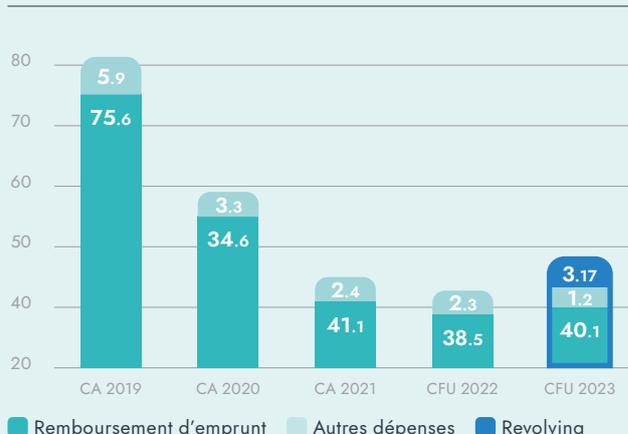
En décline en début de mandat et de période covid, les réalisations d'équipement ont entamé une progression en 2022 qui se confirme en 2023, le réalisé de l'exercice dépassant celui observé en 2019.

Les bonnes performances financières des exercices 2021, 2022 et 2023 illustrées par l'épargne brute dégagée sur cette période permet à la ville de financer l'accroissement de ses dépenses d'équipement en recourant de manière modérée à l'emprunt. L'amortissement du capital étant supérieur aux emprunts nouveaux, la Ville de Lyon se désendette sur cette même période, son encours est en retrait de près de **80 M€** entre 2020 et 2023 et s'élève, fin 2023 à **320,5 M€**, exercice au cours duquel où il n'est pas fait appel à l'emprunt.

Évolution de l'encours de dette au 31/12/N (M€)



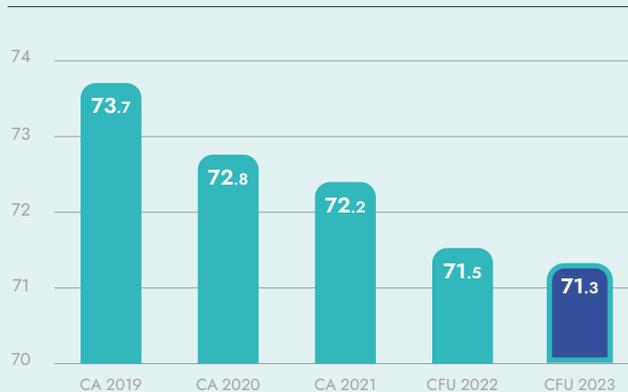
Évolution des dépenses financières (M€)



La maturité des emprunts obligataires souscrits est adaptée au profil d'amortissement de la dette, de manière à lisser les échéances de capital dans la durée à un niveau proche de **40 M€** annuels.

L'exercice 2019 a néanmoins connu un remboursement anticipé de **34,5 M€**, expliquant le montant de l'échéance.

Évolution des dépenses réelles d'investissement (M€)



Le profil des dépenses réelles d'investissement suit l'évolution cumulée des dépenses d'équipement et des opérations financières et progresse donc en 2023.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le niveau des recettes d'investissement peut être très variable d'un exercice à l'autre, à l'instar des dépenses d'équipement.

Recettes d'investissement

En euros	2022	2023	Évolution
Recettes propres d'investissement	15 051 942,78	10 370 149,77	-31,1 %
Subventions d'investissement	7 983 829,16	14 990 647,43	87,8 %
Opérations pour compte de tiers	170 149,62	0,00	-100,0 %
Autres recettes d'investissement	637 493,30	1 185 930,54	86,0 %
Total des recettes réelles d'investissement hors dette	23 843 414,86	26 546 727,74	11,3 %
Nouveaux emprunts	20 000 000,00	0,00	-100,0 %
Revolving	0,00	3 166 675,86	ns
Total des recettes réelles d'investissement	43 843 414,86	29 713 403,60	-32,2 %

Les recettes réelles d'investissement sont présentées hors affectation du résultat (compte 1068, soit **66 M€** en 2023 et **32,9 M€** en 2022). Les revolving sont équilibrés en dépenses et en recettes et s'annulent.

B1. LES RECETTES DÉFINITIVES D'INVESTISSEMENT

Les recettes définitives d'investissement sont constituées par les dotations d'investissement de l'État, à savoir le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et la Taxe d'aménagement.

Le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **16,404%** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans.

Le montant perçu par la Ville dépend donc du montant des dépenses éligibles effectuées deux ans auparavant. La Ville a ainsi perçu en 2023 un remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2021, pour un montant de **9,8 M€**, soit une diminution **4,6 M€** par rapport à 2022.

Par délibération du Conseil communautaire n° 2012-3340 du 12 novembre 2012, la Communauté urbaine de Lyon a confirmé la règle du reversement aux communes du 1/8^e du produit perçu sur leur territoire de la taxe d'aménagement, pour sa part intercommunale.

En pratique, les reversements sont calculés sur des années glissantes :

- Les encaissements de taxe du 2^e semestre de l'année précédente ;
- Et du 1^{er} semestre de l'année courante déterminent les reversements opérés en fin d'année courante.

La Métropole de Lyon est la seule collectivité territoriale qui perçoit, à la fois, la part départementale et la part intercommunale de la taxe d'aménagement. Cependant, les différents logiciels des services de l'État n'ont pas pu être complètement adaptés à cette singularité. Ainsi, les 2 parts de la taxe d'aménagement, associées aux autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1^{er} janvier 2017, se sont trouvées progressivement confondues et qualifiées de part intercommunale.

Une régularisation est intervenue lors de l'année 2022 au titre des années 2017 à 2020, entraînant ainsi un complément de **171 k€** en plus des **448 k€** au titre du 1/8^e. Ainsi le montant 2022 s'est élevé à **620 k€** pour l'ensemble de ces raisons.

Pour cette raison, l'année 2023 apparaît en diminution par rapport à 2022 en s'élevant à **560 k€**. Cependant, en retraitant ce correctif de l'année 2022, on observe une progression de **112 k€** pour la TA communale.

B2. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

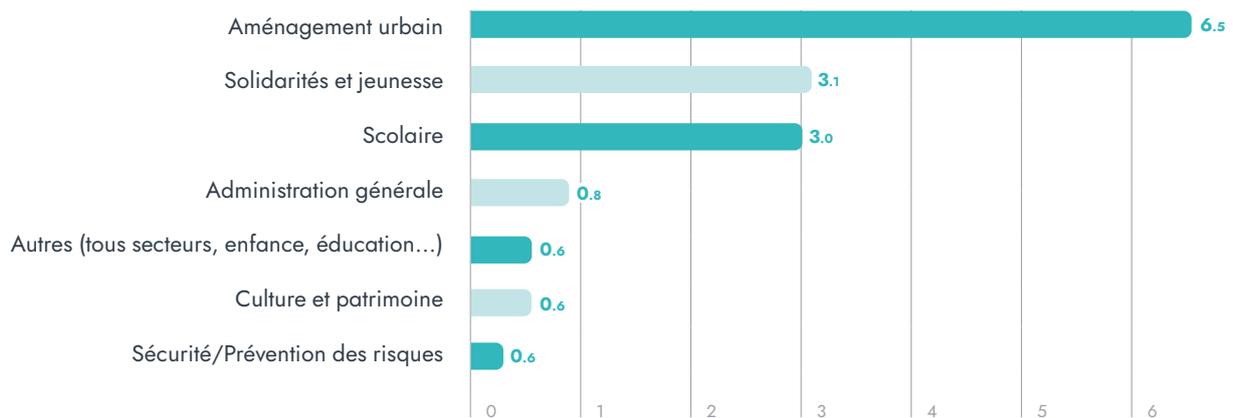
En 2023, les subventions d'investissement se sont élevées à **14,9 M€** contre **7,9 M€** en 2022, soit une augmentation de **87,8%** sur la période. Elles représentent **12%** des dépenses d'équipement en 2023, contre **8%** en 2022.

De fortes disparités sont observées d'un exercice à l'autre, inhérentes à ces financements et à leurs modalités de perception (cf. graphe page suivante).

L'année 2023 est caractérisée par la perception :

- De recettes des Projets Urbains Partenariaux (PUP) à hauteur de **6,4 M€** suite à la livraison des équipements et infrastructures sur les sites de Gingko et de Duvivier Cronstadt (Lyon 7^e) ; elles correspondent à **92%** des recettes du Secteur Aménagement urbain ;
- De recettes de l'État d'un total de **3,4 M€**, en participation à des opérations du Secteur Scolaire (**2,3 M€**) et du Secteur Culture et Patrimoine (**0,5 M€**). Les principales recettes de l'État font l'objet d'un focus ;
- D'un soutien de **3 M€** au secteur Solidarité Jeunesse pour la création du centre social Gisèle Halimi (Lyon 8^e), dont **0,5 M€** de la Caisse d'Allocations Familiales et **2,5 M€** de la Région ;
- De recettes de **1 M€** en provenance de l'Europe, dont **0,8 M€** du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour l'achat des PC portables en période de COVID, bénéficiant au Secteur Administration Générale ;
- De recettes de **0,9 M€** en provenance de la Métropole au titre de ses dispositifs de soutien (Aide aux communes et Pacte Métropolitain) et notamment destinées au Secteur Scolaire à hauteur de **0,6 M€**.

Répartition des subventions d'investissement en 2023 selon les principaux secteurs (en M€)



Rues des enfants, GS Joseph Camille, Lyon 4^e arrondissement © Muriel Choulet

FOCUS

FONDS VERT

Inscrit dans la loi de finances 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit aussi « Fonds Vert » est destiné à financer des projets présentés par les collectivités et leurs partenaires publics dans trois domaines :

1. Performance environnementale ;
2. Adaptation du territoire au changement climatique ;
3. Amélioration du cadre de vie.

Au niveau national, il a été doté de **2 milliards d'euros** de crédits déconcentrés aux préfets en 2023.

La Ville a obtenu un soutien à hauteur de **2,6 M€** au titre du Fonds Vert en 2023.

FOCUS

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ET STRUCTURES DE L'ÉTAT MOBILISÉS POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS DE LA VILLE EN 2023

1. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME (0,9 M€)

Financement pour des études et travaux de dépollution en vue d'accueillir des équipements sur les sites de Croix Barret, des Girondins, de Gingko dans le 7^e et sur le site de Bataille (8^e).

2. Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Préfecture (0,8 M€)

Financement pour la construction des groupes scolaires J. Masset (9^e) et L. Jouhaux (3^e), l'extension de A. Laborde (9^e), l'aménagement de la crèche Blandan (7^e) et pour l'éclairage public et la mise en conformité des établissements recevant du public de la Ville.

3. Fonds Vert (0,7 M€)

Financement pour la rénovation énergétique des groupes scolaires du 5^e (Diderot, Joliot Curie et Gémeaux) et pour la rénovation des parcs de luminaire de l'éclairage public de la Ville.

4. Direction régionale des affaires culturelles - DRAC (0,2 M€)

Financement pour la rénovation du Théâtre Nouvelle Génération (9^e), l'acquisition, la restauration d'œuvres et la rénovation du patrimoine de la Ville.

B3. LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les autres recettes d'investissement recouvrent principalement les annulations de mandats d'investissements sur les exercices antérieurs et les régularisations d'écritures comptables qui donnent lieu à une dépense équivalente.

Elles contiennent également les dépôts et cautionnement ainsi les legs grevés de volontés du défunt léguant.

En 2023, un legs de **1 M€** a été perçu et fléché au bénéfice de la culture.

B4. LES NOUVEAUX EMPRUNTS ET LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

Afin de couvrir le besoin de financement résultant des opérations de dépenses et de recettes répertoriées ci-dessus, la ville a fait appel à son fonds de roulement à hauteur de **10,3 M€**. La ville a fait le choix de ne pas mobiliser de dette nouvelle dans un contexte de taux élevé, minorant ainsi le coût de sa dette. La trésorerie s'en trouve en outre optimisée.

Au global, le résultat de clôture de la ville avec la reprise des résultats antérieurs est excédentaire de **47,8 M€**.

Les nouveaux emprunts et le résultat de clôture

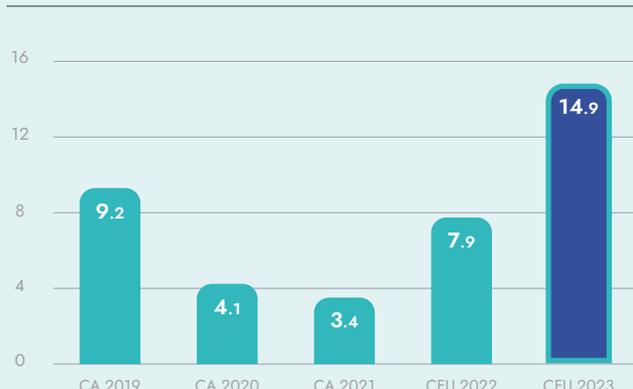
En euros	2022	2023	Évolution
Besoin de financement	6 814 150,99	10 330 643,72	51,6 %
Nouveaux emprunts	20 000 000,00	-	ns
Variation de fonds de roulement	13 185 849,01	-10 330 643,72	ns
Fonds de roulement initial (au 01/01/N)	44 935 816,00	58 121 665,01	29,3 %
Fonds de roulement final (au 31/12/N)	58 121 665,01	47 791 021,29	-17,8 %



École Eugène Brazier, Lyon, 2^e arrondissement © Muriel Chaudet

B5. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Évolution des subventions d'investissement perçues (M€)



Le niveau des subventions d'investissement perçues progresse depuis le début de mandat, suite à un important travail de demande de soldes, cumulé à la perception de subventions nouvellement notifiées.

L'année 2023 est portée par l'encaissement des recettes des projets urbains partenariaux (6,4 M€).

Évolution du FCTVA investissement (M€)



Le FCTVA évolue en fonction des dépenses réalisées en N-2. Son niveau s'ajuste donc en fonction de ce réalisé et suit, avec deux ans de décalage, le rythme des dépenses d'équipement.

Évolution de l'emprunt d'équilibre (M€)



L'emprunt d'équilibre est en moyenne de 28 M€ par an sur la période 2019 - 2023.

Son recours est piloté et tient compte du besoin de financement après financement par l'épargne ainsi que du niveau du fonds de roulement et du contexte de taux.

Ainsi, en 2023, l'appel au fonds de roulement est privilégié pour couvrir le besoin de financement, participant au désendettement de la Ville. L'encours de dette s'établit à 320,5 M€ fin 2023.

6. DONNÉES BILANCIELLES DES COMPTES 2023

Les états financiers individuels de la Ville de Lyon apportent une information issue de la comptabilité d'exercice, sur sa situation financière, patrimoniale et sur son résultat comptable.

Ils apportent donc une vision patrimoniale qui complète l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les états financiers comprennent le bilan et le compte de résultat. Les éléments d'information qu'ils contiennent permettent d'en apprécier et d'en analyser l'évolution (comparaison sur deux exercices).

Plus spécifiquement, le bilan se présente sous la forme d'un tableau qui permet de distinguer :

► L'actif

Il présente les ressources actuelles que l'entité publique locale contrôle du fait d'un événement passé et qui répondent aux critères de comptabilisation. L'actif net de la Ville de Lyon au budget principal représente **3 619,1 M€**. Il s'agit principalement de l'actif immobilisé (**3 505,0 M€**), de l'actif circulant (**114,1 M€**) (essentiellement des créances clients et la trésorerie (**77,8 M€**)).

► Les fonds propres

Ils sont constitués notamment des apports, des subventions reçues, des réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice de l'entité publique locale ainsi que des éléments résultant des opérations de neutralisation budgétaire ou de « régularisation ». Ils représentent **3 202,4 M€** sur le budget de la Ville de Lyon au budget principal.

► Le passif

Il est constitué des obligations actuelles de l'entité publique locale résultant d'un événement passé, qu'elle ne peut régler que par une sortie de ressources, et qui répondent aux critères de comptabilisation. Le passif de la Ville de Lyon au budget principal représente **411,8 M€**. Il comprend les provisions pour risques et charges (**28,0 M€**), les dettes financières (**323,4 M€**) et non financières (**59,4 M€** dont **24,5 M€** de dettes fournisseurs).

La valorisation de la comptabilité patrimoniale prend forme, au travers de la mise en œuvre d'une démarche de certification.

Ratios de synthèse

Numéro	Ratio	CFU 2022	CFU 2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 180,04	1 262,75
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 388,00	1 506,65
3	Dépenses d'équipement brutes / Population	188,20	235,48
4	Encours de dette / Population	680,89	606,31
5	DGF / Population	127,82	127,77
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	57,30 %	55,80 %
7	(Dépenses de fonctionnement + Remboursement du capital de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	90,26 %	88,84 %
8	Épargne brute / RRF	14,46 %	15,51 %
9	Taux d'épargne nette : (Épargne brute – Remboursement annuel de la dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement	9,22 %	10,48 %
10	Ratio d'endettement : Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	49,06 %	40,24 %
11	Capacité de désendettement : Encours de dette / Épargne brute	3,39	2,59

04. RAPPORT DE LA DETTE ET DE LA TRÉSO- RERIE



CE RAPPORT OFFRE UNE VISION DU CONTEXTE DE MARCHÉ ET PRÉSENTE LE NIVEAU ET LA STRUCTURE D'ENDETTEMENT DE LA VILLE, EN S'ATTACHANT À RESTITUER LES ACTIONS MENÉES EN 2023 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À M. LE MAIRE EN MATIÈRE DE DETTE ET DE TRÉSORERIE POUR EN ASSURER LA GESTION ET L'OPTIMISATION.



1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE L'ANNÉE 2023

A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En 2023, la France a traversé une période marquée par des défis économiques et sociaux significatifs.

La croissance économique a été modérée, atteignant **0,9%** pour l'année. Ce chiffre reflète les difficultés économiques persistantes, notamment en raison des pressions inflationnistes et de la crise énergétique. L'inflation persistante a conduit le gouvernement à prolonger les mesures de protection, comme le bouclier tarifaire pour limiter la hausse des prix de l'énergie.

Dans ce contexte, la BCE a poursuivi sa politique de resserrement monétaire, augmentant les taux d'intérêt pour contenir l'inflation en réduisant la demande globale. En octobre 2023, le taux de refinancement a atteint **4,5%**, marquant une politique monétaire très restrictive.

Le climat social a été particulièrement tendu, le pouvoir d'achat et la réforme de l'âge de départ à la retraite ayant mobilisé les français.

Le déficit public de la France s'est élevé à **5,5%** du produit intérieur brut (PIB), ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente où il était de **4,8%** du PIB.

Ce déficit s'accompagne d'une dette publique équivalente à **110,6%** du PIB, légèrement en baisse par rapport aux **111,9%** enregistrés en 2022.

B. FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX EN 2023

B1. LES EMPRUNTS AMORTISSABLES À TAUX FIXE (15 ANS)

Le graphique ci-dessous reprend la courbe du niveau des cotations de taux fixes en taux annuel « exact / exact », c'est-à-dire prenant en compte le nombre exact de jours pour le calcul des intérêts, pour un emprunt amortissable progressif hors marge bancaire (source Finance Active).

Les cotations fluctuent dans une fourchette comprise entre **2,61%** (27/12/2023) et **3,70%** (28/09/2023). La courbe

présente une tendance globalement haussière jusqu'en novembre 2023 puis entame une baisse significative de l'ordre de **70** points de base (70 centimes).

Les phases haussières s'expliquent par les différents indicateurs de marchés, les tensions internationales, l'inflation et les décisions ou anticipations de décisions de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Les emprunts amortissables à taux fixe 15 ans



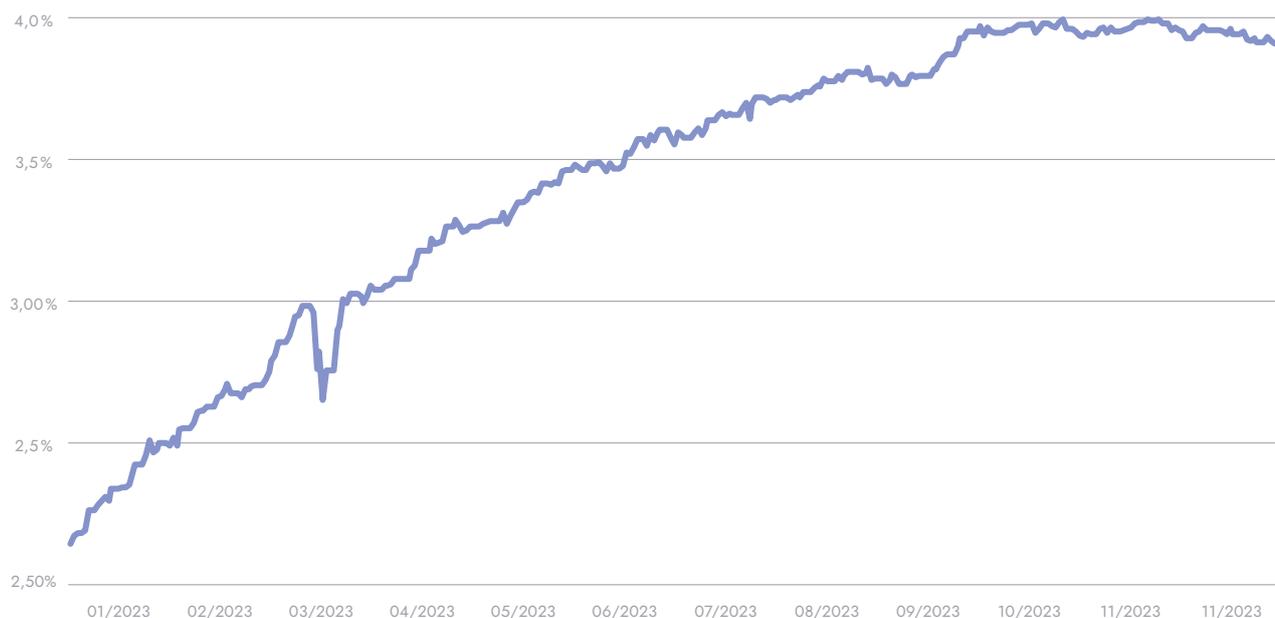
B2. LES EMPRUNTS À TAUX VARIABLES (EURIBOR 3 MOIS)

Le graphique ci-dessous reprend la courbe du niveau de l'Euribor 3 mois (source Finance Active).

Cette courbe reflète les conditions instantanées pour la période de 3 mois. Les indices fluctuent dans une fourchette comprise entre **2,13 %** (01/01/2023) et **4,00 %** (16/11/2023).

Le graphique met en lumière la forte remontée des taux variables, corrélée aux annonces répétées de hausses du taux directeur de la BCE ainsi que leur stabilisation à partir de septembre 2023, le taux directeur ayant été stabilisé depuis cette date.

Les emprunts à taux variables (euribor 3 mois)



Place Bellecour, Lyon 2^e arrondissement © Muriel Choulat

2. ANALYSE DE LA DETTE DE LA VILLE

A. LA DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE DE DETTE EN 2023

Portefeuille de dette en 2023

Date de fin d'exercice	Capital restant dû	Capital amorti	Intérêts payés à l'échéance ⁽¹⁾	Annuités	Taux moyen ⁽²⁾
2022	360 578 594,00	38 540 155,30	3 758 553,86	42 298 709,16	1,38 %
2023	320 516 487,00	40 062 106,99	5 509 717,06	45 571 824,05	1,64 %

⁽¹⁾ Les intérêts sont présentés hors impact des intérêts courus non échus (ICNE). ⁽²⁾ Le taux moyen est présenté en intégrant les contrats de couvertures et les swaps.

En 2023, la ville a privilégié la couverture de son besoin de financement (**10,3 M€**) par la variation de son fonds de roulement, qui passe de **58,1 M€** fin 2022 à **47,8 M€** au terme de l'exercice 2023. Ce recours permet de réduire le coût de sa trésorerie, dans un contexte de hausse des taux. Exprimé en jours de dépenses, le fonds de roulement représente fin 2023 un disponible de trésorerie de **14** jours de dépenses, contre **17** en début d'exercice.

Aussi, en l'absence de recours à l'emprunt en 2023, l'encours de dette s'établit à **320,5 M€**, contre **360,6 M€** fin 2022. Le flux net de dette de l'exercice s'élève donc à **-40,0 M€**. Ce flux étant négatif, il s'agit d'un désendettement d'un montant équivalent à celui de l'amortissement du capital sur l'exercice.

En conséquence, l'encours par habitant s'infléchit, passant de **681 €** par habitant fin 2022 à **606 €** par habitant fin 2023 (base de la population INSEE 2023, soit 528 633 habitants).

Les frais financiers progressent de **+1,7 M€**, passant de **3,8 M€** en 2022 à 5,5 M€ en 2023, suivant tendanciellement l'évolution du taux moyen de la dette, lequel évolue de **1,38 %** en 2022 à **1,64 %** en 2023.

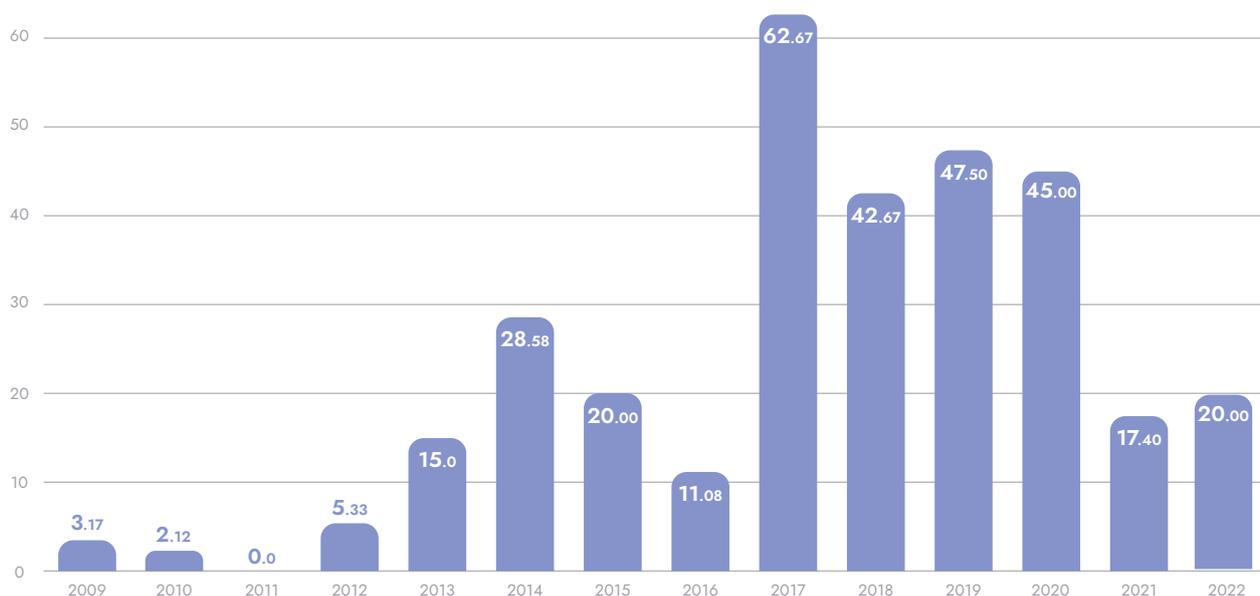
Le taux de la Ville de Lyon demeure néanmoins performant en comparaison du taux moyen de la strate des communes de plus de 100 000 habitants, qui s'établit à **2,57%** en 2023. Le bon niveau du taux moyen de la Ville s'explique par le recours à la dette obligataire, dont les marges ont été plus attractives que les prêts bancaires sur la période de souscription, ainsi que par la couverture d'une partie de la dette variable par des instruments financiers (contrats de swaps et de cap).

L'annuité de la dette pour 2023 se décompose entre les intérêts, à hauteur de **5,5 M€** et le capital à hauteur de **40,0 M€**, soit un total de **45,6 M€**. L'annuité 2023 atteint **86,2 €** par habitant.

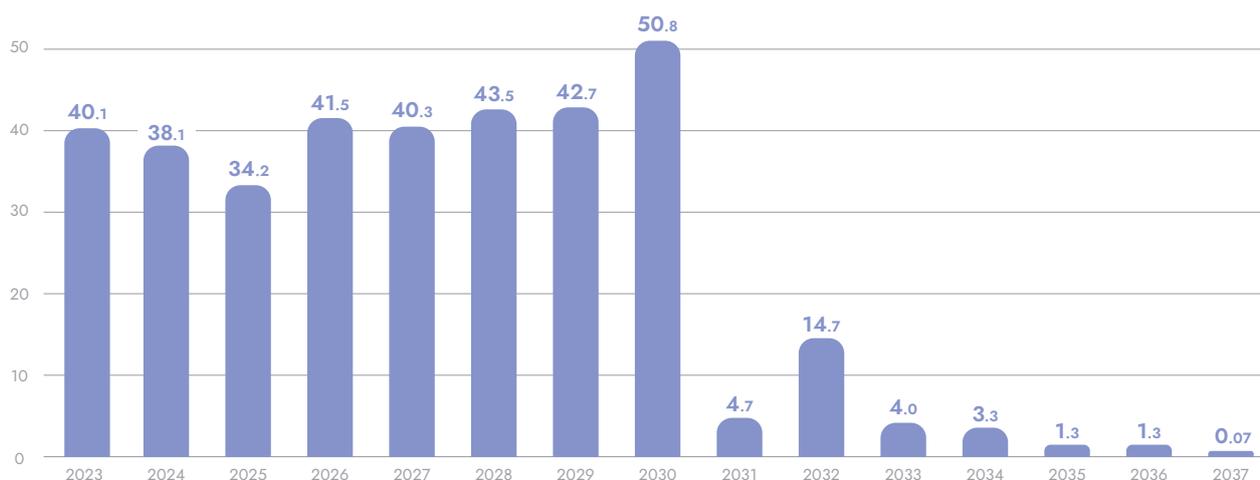
Le stock de dette de **320,5 M€** est constitué d'emprunts réalisés entre 2009 et 2022. Au 31 décembre 2023, **283,1 M€** de ce capital restant dû ont pour origine des prêts contractés entre 2009 et juin 2020 quand **37,4 M€** résultent de souscription du mandat en cours.

Le remboursement de ce stock de dette prend fin en 2037. Toutefois d'ici à 2030, **90,8 %** du stock de dette seront amortis, à un rythme proche de **40 M€** par an entre 2024 et 2029 et de **50 M€** en 2030.

Stock de dette par année de souscription (M€)

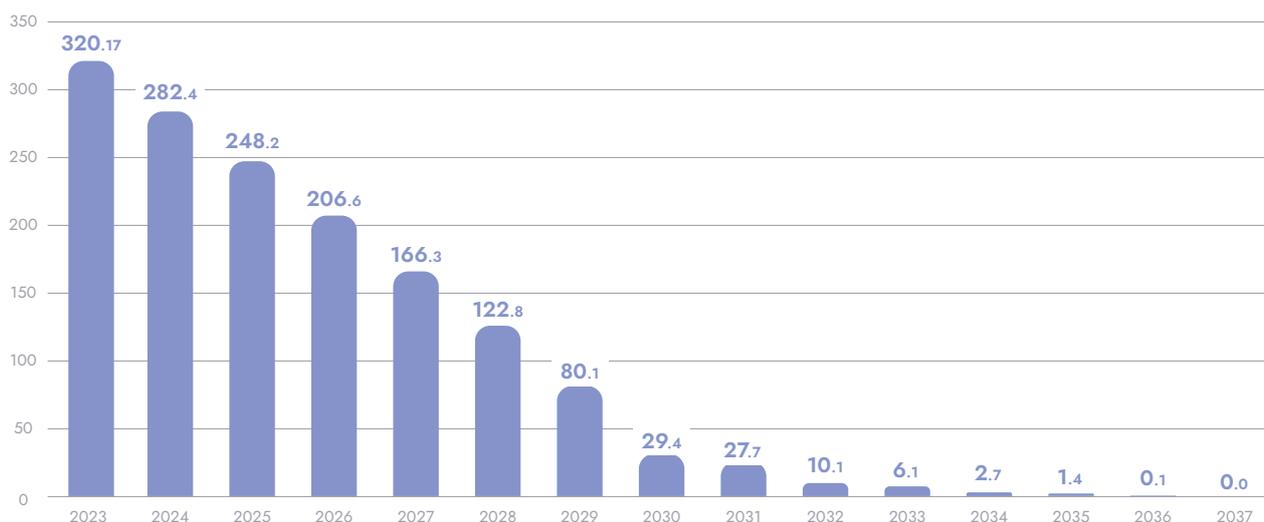


Amortissement du capital (M€)



Il en résulte le profil de dette suivant :

Capital restant dû en fin d'exercice (M€)



B. DETTE BANCAIRE ET DETTE OBLIGATAIRE

Le stock de dette est contractée à 71,9% sous format obligataire (soit 230,3 M€) et à 28,1% sous format bancaire (soit 90,2 M€).

► **S'agissant de la dette obligataire (230,3 M€)**, la dette souscrite connaît un profil d'amortissement in fine, c'est-à-dire concentré au terme du prêt. La maturité souscrite est en outre classiquement plus courte en format obligataire (de l'ordre de 10 années) qu'en format bancaire (de l'ordre de 15 années). La part du format obligataire au sein du stock de dette explique à ce titre le profil du stock de dette exposé ci-dessus.

La ville recourt au format obligataire depuis 2012, d'abord sous forme de placements privés, puis dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes), qui offre un cadre juridique adapté aux émissions et fait l'objet d'une nota-

tion. L'agence de notation DBRS a confirmé la « note émetteur » de la Ville de Lyon ainsi que la note du programme EMTN lors de sa dernière revue, soit AA (high), tendance stable.

En 2022, la ville a complété ce programme d'un cadre de travail propre aux émissions durables. L'agence Moody's ESG, en charge de la SPO (Second Party Opinion) du cadre de travail des obligations durables a attribué la note « avancée » à cette documentation, soit la plus élevée du référentiel.

L'utilisation des fonds des émissions durables est encadrée, ce qui nécessite un fléchage des fonds levés sur des projets verts et sociaux.

En 2023, le premier reporting d'allocation des obligations vertes et sociales émises en 2022 a été publié, ainsi que le prévoit la réglementation.

Le financement de **20 M€** mobilisés dans ce cadre en 2022 est alloué à hauteur de **8,6 M€** sur 4 projets :

- Le groupe scolaire Kennedy pour **0,5 M€** ;
- La mise en place d'un éclairage par détection dans le quartier de Transvaal-Montplaisir pour **1 M€** ;
- Le groupe scolaire Diderot, pour **0,1 M€** ;
- La participation à la création de l'académie OMS, pour **7 M€**.

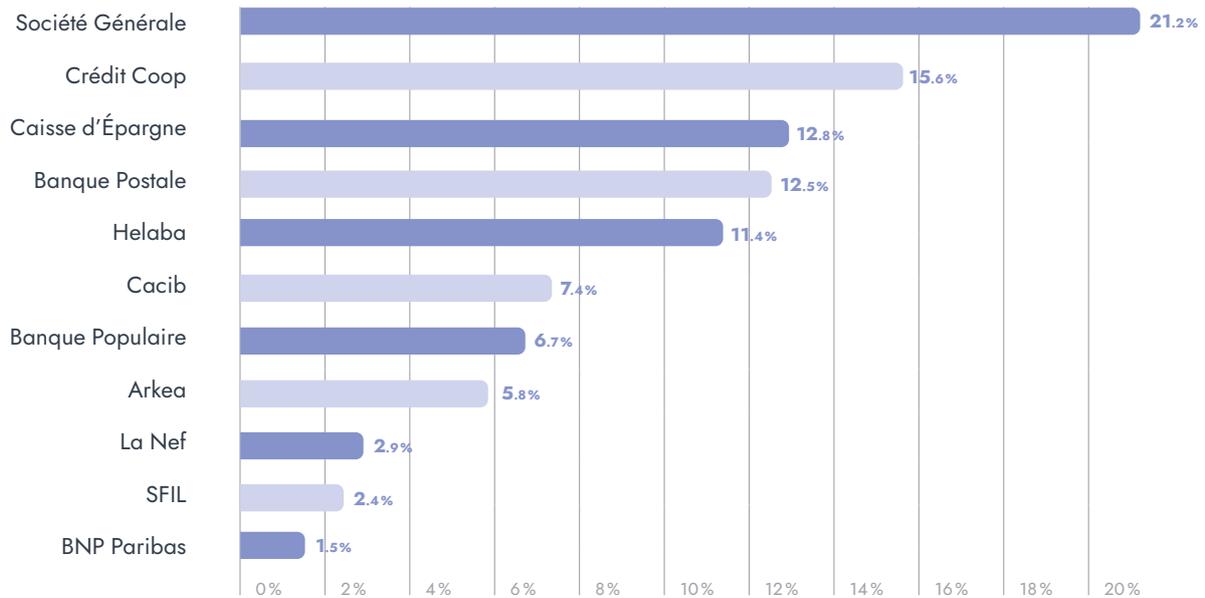
Les **11,4 M€** restant à allouer viendront financer l'avancée de ces projets sur les exercices 2024 et suivants.

▶ **S'agissant de la dette bancaire**, son encours s'élève à **90,2 M€** réparti entre **11** banques différentes et totalise **23** lignes de prêts.

Chaque banque détient entre **21,2%** et **1,5%** de l'encours bancaire, assurant un socle sécurisé de diversification de l'encours.

Le graphique qui suit présente la répartition par prêteur de l'encours bancaire.

Répartition des encours par prêteur



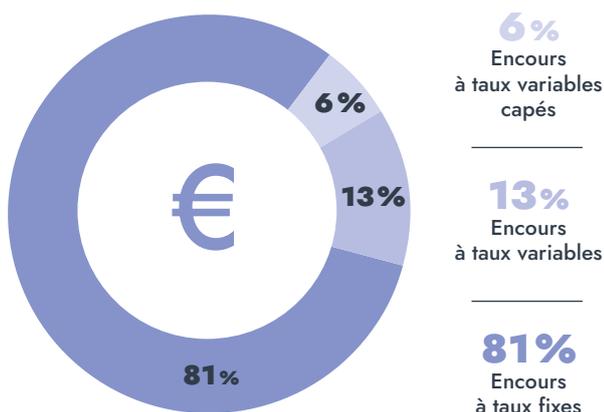
Courtoisie, école Kinderneef, Lyon 7^e arrondissement © Mariel Choulet

C. LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR RISQUE DE TAUX

L'encours global de **320,5 M€** se répartit à hauteur de **258,2 M€** en taux fixes et à hauteur de **62,3 M€** en taux variables, dont **19,3 M€** font l'objet d'un contrat de couverture.

L'encours taux fixe est composé de 30 lignes d'emprunts dont la durée résiduelle est de 5 ans et le taux moyen de **1,20%**. L'encours adossé à taux fixes est présenté ci-dessous en regroupant les niveaux de taux souscrits.

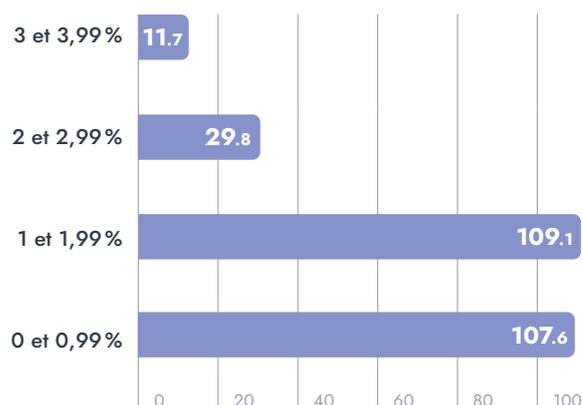
Répartition du stock de dette par nature de risque



L'encours à taux variables (**62,3 M€**) est composé de 9 lignes d'emprunts, dont la durée résiduelle s'élève à 6 ans et 9 mois et le taux moyen à **3,44%** en tenant compte de **4** contrats de couvertures mis en place en 2017, en période de taux négatifs. Les plafonds (ou « cap ») ont été positionnés sur l'index Euribor lorsqu'il dépasse **0%**.

En 2023, le mécanisme de ces contrats a profité à la Ville à hauteur de **273 k€**.

Encours taux fixes par niveau de taux (M€)



D. LA GESTION DE LA CHARGE DE LA DETTE

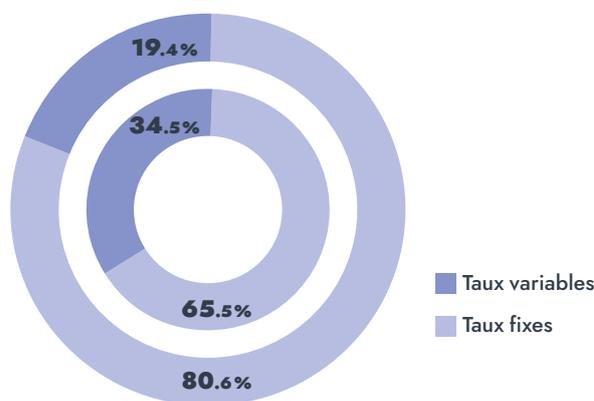
Les intérêts de la dette réglés à l'échéance se sont élevés à **5,5 M€** au 31 décembre 2023, en hausse de **1,8 M€** par rapport à 2022, expliquée par le contexte de hausse des taux.

Le graphique ci-contre présente la part des charges financières de l'encours selon qu'il est adossé à un taux fixe ou à un taux variable.

L'encours à taux fixes représente **80,6%** de l'encours global de dette et coûte **65,5%** des charges financières de la dette tandis que la part de l'encours à taux variables, qui représente **19,4%** de l'encours global coûte **34,5%** des charges financières.

Ce graphique évolue notablement comparativement à 2022 et souligne l'importance d'un adossement diversifié pour faire face aux fluctuations des marchés financiers.

Répartition de la charge de la dette par type de taux



E. LA GESTION DU RISQUE

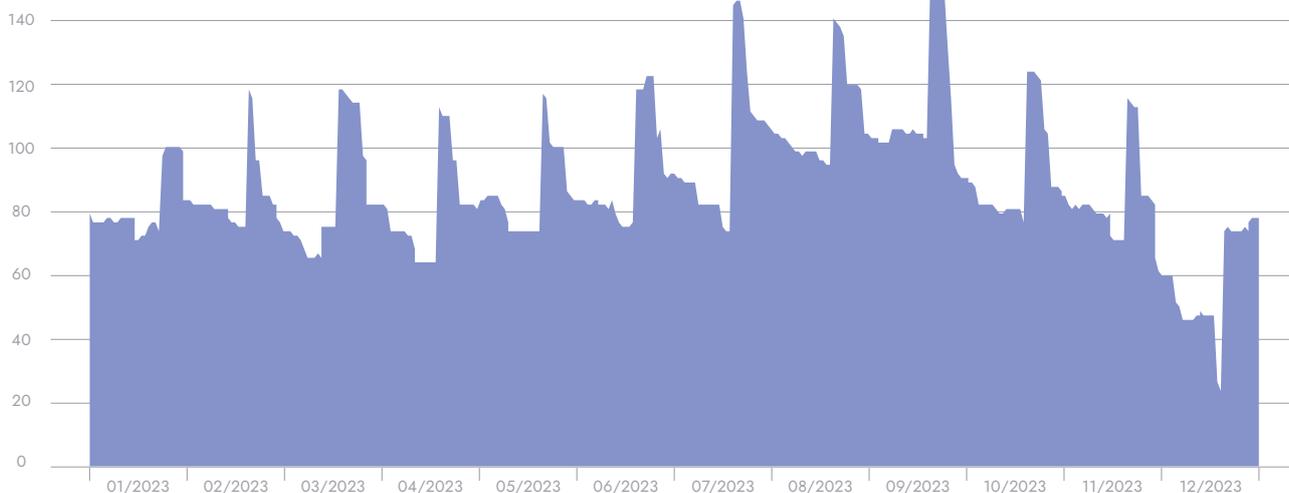
L'exposition de la ville présente un profil sécurisé puisque l'encours, dont les risques sont nuls (classé A1 sur la Charte de Gissler) représente **100%** de l'encours total.

La typologie de Gissler, mise en place au lendemain de la crise des subprimes de 2008, permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions :

- La nature des indices, classés de 1 à 6 (6 correspondant au niveau le plus risqué) en fonction de leur volatilité
- Et la structure de l'emprunt, classé de A à F, qui mesure l'effet levier (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet levier).

3. GESTION DE LA TRÉSORERIE

Solde au Trésor exercice 2023



L'objectif de la gestion de trésorerie est d'assurer la couverture à tout moment du décalage entre les encaissements et les décaissements.

A titre d'illustration, le solde de la trésorerie de la Ville a connu un écart de **128,5 M€** entre son plus haut et son plus bas niveaux de l'exercice. Son niveau moyen s'établit à **88,7 M€**, soit **26,5 jours** de dépenses.

La ville doit disposer à tout moment d'un niveau d'encaisse suffisant pour répondre aux besoins opérationnels de son fonctionnement.

Elle dispose pour ce faire de plusieurs instruments de gestion de trésorerie pour faire face aux aléas mais aussi pour valoriser, quand cela est règlementairement possible, ses disponibilités.

A. UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 20 M€

Le tableau ci-dessous reprend en détail les conditions d'octroi de la ligne de trésorerie active fin 2023. La ligne est contractée pour une durée d'un an auprès de la Banque Postale.

Deux lignes de trésorerie, contractées en 2022 auprès de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes et auprès de la Caisse Epargne Rhône-Alpes, se sont par ailleurs éteintes en 2023.

Le coût de réservation de l'ensemble des lignes de trésorerie sur l'exercice 2023 s'est élevé à **22 k€**.

Le renouvellement d'une seule ligne, condition exigée en « back-up » du programme NEU CP, permet de minorer ces frais à l'avenir.

Conditions d'octroi de la ligne de trésorerie active fin 2023

Banque	La Banque Postale
Montant	20 000 000 000 €
Durée	12 mois
Type de taux	Fixe
Taux	4.40 %
Marge	4.40 %
Paiements des intérêts	Facturation trimestrielle
Frais de dossier	0 %
Forfait de gestion	0 %
Commission d'engagement ou de confirmation	10 000 €
Commission de non-utilisation	0 %
Condition de remboursement anticipé	Remboursement des fonds mis à disposition à tout moment

B. UN PROGRAMME DE NEU CP DE 150 M€

La ville dispose par ailleurs d'un programme de NEU CP pour un montant de **150 M€**, noté R-1 (high), tendance stable par l'agence de notation DBRS.

Les NEU CP viennent en remplacement depuis 2016 des Billets de Trésorerie (BT), des Certificats de Dépôts Négociables (CDN) et des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

Les NEU CP à court terme sont émis pour une durée inférieure ou égale à 1 an. La documentation financière du programme NEU CP est mise en ligne par la Banque de France.

En 2023, ni la ligne de trésorerie, ni le programme de NEU CP n'ont été actionnés, le solde le plus bas du disponible de trésorerie s'étant élevé à **24,1 M€** le 19 décembre.

C. TROIS CONTRATS REVOLVING

D'UN ENCOURS DE 2,5 M€

Les contrats revolving permettent de recourir à des lignes de prêts et de les rembourser en période de trésorerie élevée, de manière à réduire les frais financiers qu'ils génèrent.

Parmi les trois contrats, souscrits entre 2007 et 2009 auprès de Dexia, la BFT et la Caisse d'Épargne, deux sont arrivés à terme en décembre 2023.

Pour minorer le coût de sa trésorerie, la Ville a procédé au remboursement infra-annuel de ses trois emprunts revolving sur une période de 8 mois, pour un montant global de **3,2 M€**.

Ce triple remboursement a permis d'économiser des frais financiers à hauteur de **106,5 k€**.

D. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les collectivités ont règlementairement obligation de déposer leurs disponibilités au Trésor à l'exception des libéralités reçues (dons et legs), des produits des cessions, des indemnités issues des assurances ou de jugement et des produits d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité.

Dans ce cadre, la ville procède au placement des dons et legs qu'elle reçoit, lorsque ceux-ci le permettent. Les placements peuvent être réalisés sur des références de marché de court terme ou de long terme, comme les Obligations Assimilables du Trésor (OAT).

Les produits perçus dans ce cadre se sont élevés à **521,6 k€** en 2023. Par ailleurs, le placement d'un legs arrivé à échéance a été perçu à hauteur de **3,1 M€** (recettes de cession, cf. rapport financier du CFU) et doit faire l'objet d'un nouveau placement.

E. DIMENSIONNEMENT DE L'EMPRUNT

L'absence de recours à l'emprunt a par ailleurs contribué à ne pas accroître le solde disponible.

F. CONCLUSION

En 2023, la Ville de Lyon s'est désendettée à hauteur de **40,0 M€**, dans un contexte de hausse des taux. Son stock de dette s'élève de **320,5 M€**, réparti à hauteur de **71,9%** en format obligataire et à hauteur de **28,1%** en format bancaire.

La dette est adossée à hauteur de **258,2 M€** à taux fixes et à hauteur de **62,3 M€** à taux variables. Son taux moyen s'élève à **1,64%**, en dessous du taux moyen de la strate des communes de plus de 100 000 habitants (**2,57%**).

05. POLI- TIQUES PUBLI- QUES



**LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER
LES DIFFÉRENTES ACTIONS QUI ONT ÉTÉ MENÉES EN 2023
PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE
LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT
SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX :**

▮ Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, évènementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Éducation,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

▮ Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

▮ Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La Direction du Développement territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement économique et rayonnement international,
- Et de la Direction Animation évènementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et Sports,
- Et de la Direction des Moyens généraux (Ressources et Relations publiques, communication et évènementiel).

▮ Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé compte financier unique 2023, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

▮ Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2023.

▮ Au sujet des trois directions émergeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents par secteur. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

▮ Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

▮ Le tableau ci-après récapitule les données relatives au personnel en équivalent temps plein (ETP) pourvus, pour l'intégralité des directions de la Ville.

Bonne lecture.

DIRECTION GÉNÉRALE	19,1
Direction générale	19,1

SECRETARIAT GÉNÉRAL VILLE DE LYON	82,9
Assemblées et vie des élu-es	14,0
Coordination Institutionnelle	55,9
Secrétariat général	2,0
Délégué à la protection des données	6,0
Prospective et évaluation	2,0
Conseil accompagnement et transition	3,0

CABINET DU MAIRE ET SERVICES RATTACHÉS	102,3
Cabinets des maires d'arrondissement	51,8
Collaborateurs de cabinet	11,9
Communicat externe	24,6
Protocole	14,0

URBANISME, IMMOBILIER, TRAVAUX	958,5
Secrétariat général	37,0
Aménagement urbain	58,4
Construction	53,9
Eclairage urbain	73,1
Economie commerce artisanat	51,6
Halles Paul Bocuse	6,0
Biodiversité et nature en ville	338,0
Gestion technique des bâtiments	247,5
Immobilier	71,0
Mobilité urbaine	16,4
Mission Transition écologique	5,6

RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	218,8
Administration des personnels	68,9
Communication et coopérations interne	13,0
Emploi et compétences	73,6
Pilotage financier et juridique RH	10,2
Relations sociales et vie au travail	35,3
Modernisation des processus RH	15,8
Mission Travailler autrement	1,0
Délégation Générale aux RH et au Dialogue social	1,0

PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX HABITANTS	339,1
Lyon en direct	37,8
Gestion de la relation usagers	3,0
Service des Mairies d'arrondissement	15,0
Mairie 1 ^{er} arrondissement	22,9
Mairie 2 ^e arrondissement	23,8
Mairie 3 ^e arrondissement	42,2
Mairie 4 ^e arrondissement	29,6
Mairie 5 ^e arrondissement	27,8
Mairie 6 ^e arrondissement	27,0
Mairie 7 ^e arrondissement	33,8
Mairie 8 ^e arrondissement	37,2
Mairie 9 ^e arrondissement	33,0
Mission Démocratie Ouverte	6,0

JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS ET INCLUSION	2940,7
Secrétariat général	19,5
Développement territorial	43,1
Éducation	1 723,1
Petite enfance	721,2
Sports	428,7
Mission Ville des enfants	1,0
Mission Égalité et hospitalité	3,0
Délégation Jeunesse éducation enfance sports et inclusion	1,0

RESSOURCES	298,1
DG Ressources	1,0
Affaires juridiques	11,4
Assurances	5,0
Commande publique	37,9
Contrôle de gestion	10,4
Finances	39,0
SRH Transverse	6,8
Systèmes d'information et de la transformation numérique	83,7
Mission inclusion numérique	1,0
Moyens généraux	101,9

SERVICE AU PUBLIC, SÉCURITÉ	641,8
Secrétariat général	32,2
Cadre de vie	20,0
Cimetières	67,0
Régulation urbaine	34,6
Sécurité et prévention	78,6
Service au public et sécurité	2,0
Santé	39,5
Sécurité tranquillité sureté	367,9

CULTURE PATRIMOINE ET EVÉNEMENTS	1240,1
Affaires culturelles	50,8
Archives municipales	32,9
Auditorium - ONL	147,0
Bibliothèque municipale	430,2
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	24,0
Événements et animation	13,3
Service archéologique municipal	29,3
Maison de la Danse	16,0
Musée d'art contemporain	33,6
Musée des Beaux-arts	115,4
Musées d'Histoire et de sociétés	78,0
Opéra	206,1
Théâtre Célestins	43,5
Théâtre Croix-Rousse	7,0
Théâtre Nouvelle Génération	9,0
Théâtre du Point du jour	3,0
Mission Mécénat	1,0

TOTAL	6 772,79
--------------	-----------------



Ressources

Pour rappel, dès 2020, le nouvel exécutif a initié les grandes orientations RH qu'il entendait conduire sur le mandat. Elles ont trouvé leur traduction concrète dans le document pivot « Pacte social de la Ville de Lyon » présenté au Conseil municipal de mai 2021. Elles visent à renforcer les services publics et à conforter les conditions de travail des personnels.

L'ÉVOLUTION

DE LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal, hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse, se sont élevées, en 2023, à 372,5 M€¹, soit 55,8 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (668 M€). Elles enregistrent une hausse de +4 % (+14,4 M€) par rapport au compte financier unique 2022.

Il convient de noter d'une part, le poids toujours très important des mesures nationales en 2023 avec :

- L'effet report de la revalorisation du point d'indice de +3,5% intervenue en juillet 2022 et la nouvelle hausse de +1,5% intervenue au 1^{er} juillet 2023 ;
- Les hausses du SMIC avec l'effet report de la hausse de +2,65% en mai 2022, la hausse de +1,8% en janvier 2023 et la hausse de +2,2% en mai 2023 et leurs incidences sur les grilles indiciaires et l'indice de référence de la prime de fin d'année ;
- Le reclassement indiciaire sur les bas salaires intervenu au 1^{er} juillet 2023 ;
- L'extension du forfait Mobilité durable au 1^{er} janvier 2023 ;
- La hausse de la participation aux déplacements domicile-travail à compter du 1^{er} septembre 2023 passant de 50 à 75% ;
- Et d'autre part, la poursuite des efforts de la collectivité au profit du pouvoir d'achat des agents par le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle intervenue en décembre 2023.

1. Retraitée de l'indemnité d'inflation versée en 2022 (0,68M€) et de la prime pouvoir d'achat versée en 2023 (4,05 M€), pour être à périmètre comparable, la progression est alors de +11 M€ soit +3,1% par rapport au CA 2022 retraité (357,4 M€).

Ressources humaines

1. LES MOYENS PERMANENTS

PROGRAMME BUDGÉTAIRE POSTPERM

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 303 445 k€,

Réalisé 2023 : 318 638 k€,

+ 15 193 k€, soit + 5%

Recettes 2023 : 1 602 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les dépenses comprises dans ce programme « POSTPERM » reflètent les orientations de la collectivité en faveur des agents et des services publics, notamment l'effort particulier mis sur le renforcement des effectifs (axe 1 du Pacte social, « une politique volontariste de créations de postes pour répondre aux besoins des habitants », autorisant 225 postes supplémentaires à financer entre 2021 et 2023), l'amélioration des déroulés de carrière ainsi que l'amélioration du pouvoir d'achat des agents.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) des agents sur postes permanents (qui représentent 85,5% des dépenses de personnel de la ville) s'élevaient pour 2023 à 318,2 M€ et enregistrent une progression de +4,9% (+14,9 M€).

La progression résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- L'effet report de la hausse de +3,5% du point d'indice de juillet 2022 et de la nouvelle hausse de +1,5% intervenue au 1^{er} juillet 2023 ;
- La déclinaison du PGAEC (Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences) qui a autorisé pour 2023 un solde net de 75,1 postes à financer ;
- Le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- L'effet report de la revalorisation du régime indemnitaire pour les catégories A et B intervenue en avril 2022 (les filières sécurité et médico-sociale avaient été revalorisées quant à elles en janvier 2022) ;
- Les hausses successives SMIC (effet report de la hausse de +2,65% du mois de mai 2022, la hausse de +1,8% de janvier 2023 puis celle de +2,2% en mai 2023) portant l'indice minimal de la fonction publique territoriale à 361 (+9 points par rapport à 2022) ;
- Le solde GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet

de noria. La collectivité a initié en 2023, sa politique d'amélioration des carrières des agents aux revenus les plus modestes, en augmentant sur une période de 3 ans, les ratios d'avancement de la catégorie C ;

- Le reclassement indiciaire sur les bas salaires intervenu au 1^{er} juillet 2023 ;
- La hausse de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ;
- Les hausses de taux de charges (effet report de la hausse du taux de charge transport en juillet 2022 passé de 1,85% à 2% et hausse au 1^{er} janvier 2023 du taux de charge CNFPT pour la formation des apprentis à +0,05%).

Ces hausses sont toutefois atténuées par un nombre de postes vacants plus important qu'en 2022 et un rallongement du délai de vacance du fait des difficultés de recrutement rencontrées par la Ville tout comme les autres collectivités ou le secteur privé.

Les recettes proviennent, quant à elles, principalement des remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Métropole, COS...), du fonds de compensation du SFT (supplément familial de traitement), de régularisations en cas de trop-perçus par des agents lors d'arrêts maladie par exemple.

2. LES MOYENS NON-PERMANENTS

PROGRAMME BUDGÉTAIRE PNONPERM

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 25 590 k€,

Réalisé 2023 : 25 205 k€, -386 k€,

soit -1,5%

Recettes 2023 : 324,5 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les directions disposent traditionnellement d'enveloppes arrêtées dans le cadre du Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) leur permettant de recourir à des agents contractuels pour des accroissements temporaires (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), des vacances ainsi que des remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail). Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacances, en euros) et suivies mensuellement. Depuis 2021, les contrats de projets (CP) sont venus s'ajouter aux enveloppes de

moyens non permanents alloués dans le cadre du PGAEC. Instaurés par la loi de modernisation de la fonction publique de 2019 (décret d'application de février 2020), ces contrats à durée déterminée (maximum 6 ans) visent à mener à bien un projet ou une opération clairement identifiés.

La baisse observée résulte :

- D'un nombre de mois consommés moindre en 2023 par rapport à 2022 du fait notamment des difficultés de recrutement rencontrées par les directions mais aussi de la variation des effectifs scolaires et d'un moindre recours, en conséquence, aux moyens non permanents à la Direction de l'Éducation ;
- De la poursuite de la politique de dépréciation sur postes permanents d'agents jusque là recrutés sur des contrats relevant de moyens non permanents.

La baisse est atténuée par :

- La double augmentation du point d'indice intervenue en juillet 2022 (et son effet report sur 2023) puis en juillet 2023 et des hausses successives du SMIC majorant la rémunération des effectifs non permanents.

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements :

- Par l'Opéra, des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents contractuels et de la redevance audiovisuelle pour l'ensemble des agents ;
- Par les agents, pour régularisation de trop-perçus...

LA POLITIQUE SOCIALE

ET LA PRÉVENTION DES

RISQUES PROFESSIONNELS

La collectivité propose des actions dans de nombreux domaines comme l'accès aux soins, les prestations sociales, l'accompagnement et l'intégration de personnes en situation de handicap. Elle prône l'égalité des chances pour tous. Elle veille, par ailleurs, à poursuivre la promotion du travail comme un opérateur de santé et d'intégration sociale : améliorer les conditions relationnelles, matérielles, ergonomiques, sanitaires notamment avec le réseau des préventeurs et prévenir, par des dispositifs transversaux, l'usure professionnelle et l'inaptitude, sources de précarité.

Les actions d'accompagnement des directions dans le cadre de la politique sociale et de la prévention des risques professionnels en faveur des agents

ont pu être relancées. On note ainsi une augmentation de 2,85% sur le programme dédié entre 2022 et 2023.

1. LES POLITIQUES SOCIALES

PROGRAMME BUDGÉTAIRE POLSOC

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 19 505 k€,
Réalisé 2023 : 20 062 k€, + 557 k€,
soit + 2,85%

Recettes 2023 : 5 897,3 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les dépenses à caractère social relevant du budget principal (hors Auditorium, Théâtre des Célestins et Halles Paul Bocuse) comprennent en particulier :

a. Les charges de personnel

► Santé-prévoyance

Par délibération n°2019/4935 du 1^{er} juillet 2019, le groupement Ville de Lyon-CCAS de Lyon a conventionné avec le groupement COLLECteam-APICIL pour le risque santé et le groupement COLLECteam-IPSEC pour le risque prévoyance pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

En 2023, la participation employeur pour le budget principal s'est élevée à 2 447 k€ pour le risque santé (2 228 k€ en 2022) et 928 k€ pour le risque prévoyance (859 k€ en 2022), soit, au total, une participation employeur de 3 404 k€ pour les 2 risques (3 087 k€ en 2022) et une hausse de 318 k€ (+ 10,3%). Si l'on ajoute le forfait social (taxe versée par l'employeur), la participation employeur s'élève à 3 677 k€ (3 334 k€ en 2023).

Sur le budget principal, au 31 décembre 2023, on comptabilise :

- 4 028 adhérents sur le risque santé (4 085 en 2022) ;
- 4 345 adhérents sur le risque prévoyance (4 471 en 2022).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Ville a mis en place la subrogation des prestations de prévoyance pour les agents titulaires. Celle-ci permet aux agents titulaires malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de rémunération versé au titre de la prévoyance, leur évitant ainsi de se retrouver dans une situation difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville, cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam.

En 2023, les prestations versées par la Ville au titre de la subrogation s'élèvent à 1,73 M€ (1,65 M€ en 2022).

► Restauration

En 2023, 10 168 k€ ont été mandatés pour les titres restaurant : 4 067 k€ pour la part salariale (donnant lieu à une recette de même montant), 6 101 k€ pour la part employeur (en hausse de 95 k€ soit + 1,58%) par rapport à 2022.

La valeur faciale s'élève à 7,5 € par titre restaurant avec une participation employeur à 60% (plafond). Le nombre de titres restaurant attribués (18 par mois, en règle générale, pour un agent à temps plein) correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent.

► Aide pour les trajets domicile-travail

Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Il permettait jusqu'au 31/08/2023, la prise en charge à hauteur de 50% (dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. Le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 a modifié ce taux le portant à 75% à compter du 01/09/2023.

La Ville a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL mise en place en 2005 pour permettre aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.

1,36 M€ ont été mandatés en 2023 (1,11 M€ en 2022), soit une progression de + 22,8%. Cette hausse est liée à l'augmentation de la participation employeur passée de 50% à 75% (cf ci-dessus).

L'encouragement à l'usage de modes de transport plus respectueux de l'environnement s'est traduit par la mise en place du « forfait mobilités durables » (FMD). Institué initialement suite au décret du 9 décembre 2020, il a été élargi en décembre 2022 (décret du 2022-1562 du 13/12/2022) à d'autres modes de mobilité (trotinettes, autopartage...) après celles du covoiturage et vélo personnel et son montant est à présent modulable. Il varie en fonction du nombre de jours d'utilisation du mode de déplacement durable, de 30 jours minimum à plus de 100 jours pour une participation de 100, 200 ou 300 euros. Il est par ailleurs et désormais cumulable avec la prise en charge obligatoire des déplacements domicile travail.

Plus de 1 400 agents ont perçu en 2023 le FMD (au titre de 2022) pour un montant de 420 k€ contre 550 agents en 2022 (au titre de 2021) et pour un montant de 102,4 k€.

► Aides complémentaires

Les dépenses de politique sociale comprennent également :

- Les aides aux parents d'enfants handicapés (175,5 k€) en légère hausse par rapport à 2022 (173,8 k€) : 88 bénéficiaires en 2023 contre 83 en 2022 ;
- Les capitaux décès versés aux ayants-droits des agents décédés se montent à 132 k€ en 2023 contre 115,7 k€ en 2022. Cette hausse est liée au nombre d'ayant-droits indemnisés : 8 en 2023 contre 6 en 2022 et au montant des rémunérations des agents concernés. Le capital décès est désormais assis sur la rémunération d'activité des 12 derniers mois précédant le décès. En effet, pour mémoire, un décret de février 2021² a fait évoluer, suite à la crise sanitaire, les modalités de calcul du capital décès à titre dérogatoire pour l'année 2021, passant d'un montant forfaitaire à un montant assis sur la dernière rémunération annuelle d'activité de l'agent. Un nouveau décret paru en décembre 2021³ a prolongé, quant à lui, sans limitation de durée, ces nouvelles modalités de calcul ;
- Les aides aux vacances collectives (37,7 k€) ;
- La prise en charge de l'indemnité de cherté de vie des congés bonifiés s'élevait à 10,5 k€ contre 11,2 k€ en 2022.

► Appui pour l'accès au logement social

L'accès renforcé au logement social pour les agents de la Ville de Lyon est une priorité du Pacte social. Pour cela, la collectivité a conventionné depuis 2020 avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la mise à disposition d'un assistant social afin d'assurer un accompagnement social dans le domaine spécifique du logement (13 k€ en 2023). Cet accompagnement a pour objet d'aider les agents à résoudre leurs difficultés personnelles, de les assister dans leurs démarches et interrogations dans le domaine du logement et de rechercher avec eux des solutions et des moyens d'action en relation avec les acteurs du logement et notamment avec le service habitat de la Direction de l'Aménagement urbain de la Ville de Lyon.

b. Les subventions

Les subventions de fonctionnement de la collectivité versées aux associations

2. Décret n° 2021-176 du 17 février 2021

3. Décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021

4. Dans le rapport CFU 2022, il est indiqué « en réalisé 2022 », 5166,3 k€ car ce montant comprenait donc les cotisations Assédics.

de personnel (dont le Comité des Œuvres Sociales de la Ville) s'élevait à 2316918 € en 2023 (2931105 € en 2022) et enregistrent une baisse liée à la diminution de -516847 € de la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales, en raison de la suppression du financement de la prestation d'allocation de départ en retraite et du transfert à la Direction des Sports de la subvention versée à Lyon Sports Métropole (97,3 k€ mandatés en 2022 sur ce programme).

c. Recettes

Elles proviennent essentiellement du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville.

Elles comprennent également la vente directe aux agents de titres restaurant pour un montant de 3,7 k€, soit 491 tickets.

2. PRÉVENTION ET ERGONOMIE

PROGRAMME POLPREV

Dépenses 2023*
Réalisé 202** : 789 k€,
Réalisé 2023** : 899,6 k€,
+ 110,6 k€, soit + 14 %
Recettes 2023 : 132,1 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)
**Hors EPI-COVID

Ce domaine intègre les dépenses de prise en charge d'actions de prévention des risques professionnels (notamment d'achat d'équipements de protection individuelle), d'actions en faveur des agents en situation de handicap, de diagnostics et d'études ergonomiques ou psychosociales (RPS) pour l'accompagnement de projets ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Les dépenses d'EPI ont vu leur montant augmenter depuis 2 ans pour plusieurs raisons : la mise en place d'un nouveau marché permettant une révision des prix plus fréquente (alors qu'elle était annuelle, elle est désormais trimestrielle), l'effet global de l'inflation et l'achat de produits dits « verts » engendrant des coûts plus élevés.

Même si le coût des équipements de protection individuelle et de contrôle de sécurité pris en charge s'élevait à 88 k€ et reste stable par rapport au coût de 86,5 k€ en 2022, il avait connu une augmentation de 21 % entre 2021 et 2022.

Les dépenses d'accompagnement en termes d'ergonomie et de prévention des RPS (risques psychosociaux) ont également continué d'augmenter en 2023

(155,8 k€ en 2023 et 101,7 k€ en 2022 contre 49,6 k€ en 2021). Le déploiement du Pacte social, et notamment la mise en place des DUERP (Documents Uniques de Prévention des Risques Professionnels) intégrant l'évaluation des RPS, ont fait apparaître des besoins d'accompagnement des collectifs de travail, notamment sur la question de la prévention RPS (Diagnostics RPS des organisations de travail dans plusieurs directions...), et des besoins en terme d'ergonomie des postes de travail (notamment une étude poussée des self-services dans les restaurants scolaires de la Direction de l'Éducation).

La convention triennale 2020-2022, avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) destiné à mener des actions en faveur des agents de la Ville en situation de handicap, a été prorogée en 2023 d'une année.

Les actions menées en 2023 dans ce cadre ont représenté une dépense de 61,6 k€, en légère augmentation par rapport à celle de 54 k€ en 2022. Des actions de sensibilisation sur les handicaps invisibles ont été conduites auprès des Responsables des Ressources Humaines (RRH). Une journée portes ouvertes, en lien avec Cap Emploi, a également permis de promouvoir les métiers de la collectivité auprès des personnes en situation de handicap.

Les dépenses d'investissement ont, quant à elles, continué d'augmenter en 2023 de 20 % (151 k€ en 2023, contre 119 k€ en 2022), notamment du fait de l'augmentation des demandes d'aménagement de postes par la médecine de prévention.

Fin 2023, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap était en hausse à 8,7 % pour une obligation légale de 6 %. La Ville n'a pas versé de contribution au FIPHFP depuis 2010.

Les autres dépenses comprennent les frais d'accidents du travail et de trajet (340,5 k€) qui progressent de +83,8 k€ (+32,7%) par rapport à l'année 2022. Le Pôle Conseil et Gestion des inaptitudes physiques (CGIP) a pu se mettre à jour en reprenant un retard de deux mois de traitement qui se reportait d'une année sur l'autre depuis longtemps.

► Les recettes

Les recettes 2023 concernent :

- En 2023, le marché de recours contre tiers a été renouvelé pour 4 années. Ce marché a pour objet de recouvrer les sommes dépensées par la Ville pour des accidents provoqués par des tiers : cela

a généré une recette de 48,8 k€ pour 2023 pour 10 dossiers instruits (91,1 k€ en 2022 pour 8 dossiers). A noter que la collectivité peut recouvrer les sommes auprès des tiers responsables jusque 10 ans après les faits. De plus, la perception des sommes remboursées peut avoir lieu au plus tard à la consolidation de l'état de santé de l'agent accidenté. Il n'y a pas de corrélation directe entre les sommes perçues et le nombre de dossiers instruits, cela dépend des accords entre assurances privées (ce qui est reconnu imputable ou non) et des frais et soins supportés par la collectivité pour chaque accident provoqué par un tiers.

- Le remboursement du coût des visites médicales organisées pour les agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région (18,1 k€).
- Dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP, un dernier versement de 64 k€ a permis de contribuer aux actions menées en faveur des agents en situation de handicap.

3. DÉPLACEMENTS

PROGRAMME DEPLACEMENT

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 655,2 k€,

Réalisé 2023 : 845,5 k€, + 190,2 k€, soit + 29 %

Recettes 2023 : 12 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

La contribution de la Ville sur ce programme porte sur les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles donc hors déplacements domicile-travail.

Elle concerne essentiellement pour 2023 :

- L'achat d'abonnements professionnels à hauteur de 271 k€ (261,7 k€ en 2022) et de tickets TCL à hauteur de 85 k€ (30,6 k€ en 2022) ;
- L'achat de billets de transport et de frais d'hébergement à hauteur de 278,7 k€ (216,6 k€ en 2022) dont la progression est liée à la hausse des tarifs de transport, à la reprise des missions et/ou des formations post-Covid-19 ;
- Et les remboursements des frais à hauteur de 121,5 k€ (110,3 k€ en 2022).

Les frais de déplacement relatifs aux congés bonifiés s'élèvent 50,4 k€ en 2023 (28,9 k€ en 2022).

Les recettes correspondent au remboursement par le CCAS des dépenses de frais de mission et de congés bonifiés pour lesquelles la Ville a fait l'avance.

4. CHÔMAGE

PROGRAMME CHOMAGE

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 3 016 k€

Réalisé 2023 : 1 960 k€, -1 056 k€, soit - 35 %

Recettes 2023 : 26,5 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En mai 2021, la Ville de Lyon a fait le choix de l'adhésion au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des agents contractuels et non statutaires afin de réduire, à terme, la charge financière et administrative de l'indemnisation du chômage et pour contribuer à un meilleur suivi administratif des agents.

Cela s'est traduit par la mise en place d'une nouvelle cotisation ASSEDIC pour les agents contractuels impactant les programmes afférents POSTEPERM et PNONPERM. En 2022, il avait été fait le choix de retraiter les cotisations ASSEDIC de ces derniers programmes pour les afficher sur le programme CHOMAGE. Ce choix n'a pas été maintenu à compter de 2023⁴. Le programme CHOMAGE présente dorénavant uniquement les dépenses relatives à l'auto-assurance de la collectivité.

En 2023, elle a, en qualité d'auto-assureur, indemnisé les demandeurs d'emploi à hauteur de 2 M€ contre 3 M€ en 2022. La baisse des indemnités des demandeurs d'emploi pour lesquels les droits avaient été ouverts avant l'adhésion au régime d'assurance chômage s'accélère donc conformément aux prévisions initiales.

Enfin, la collectivité assure l'indemnisation des fonctionnaires privés d'emploi dans l'attente de leur réintégration (après disponibilité).

DÉVELOPPEMENT

DES COMPÉTENCES

ET POLITIQUES D'EMPLOI

La Ville de Lyon se donne pour objectif de poursuivre le recrutement des compétences adaptées à ses besoins actuels en gardant en perspective celles qui devront être mises en œuvre à plus long terme. Le rôle des managers est central dans la gestion de cet enjeu. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur les outils développés en matière de gestion prospective des effectifs, des emplois et des compétences. Les politiques de recrutement, mobilité, formation doivent permettre aux directions de disposer

des ressources et des compétences nécessaires à la réalisation du service public, et aux agents de se voir proposer des perspectives professionnelles enrichissantes, leur ouvrant un déroulé de carrière.

Le Pacte social prévoit ainsi de faire de l'attractivité, de la formation et des parcours professionnels des axes prioritaires de la politique de gestion des ressources humaines de la Ville.

1. MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

PROGRAMME FORMATI

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 1 303 k€,

Réalisé 2023 : 1 681 k€, + 378 k€, soit + 29 %

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon, ainsi qu'aux agents du CCAS, en référence à une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

L'année 2023 a constitué la première année de réalisation du plan de formation 2023-2025 qui s'est enrichi des orientations fixées dans le cadre du Pacte social et du Plan de mandat.

Le budget global s'est accru de 29 % entre 2022 et 2023. Les orientations en matière de formation gardent pour objectif premier de permettre aux agents municipaux de maintenir et renforcer leur niveau de compétences dans un environnement en constante évolution, tant au niveau organisationnel et technique que réglementaire. Il a aussi servi à intégrer des nouveaux agents recrutés pour renforcer les services rendus au citoyens. En fin d'année 2023, a démarré le programme de « sensibilisation à la Transition écologique » avec l'ambition d'atteindre 6 000 bénéficiaires en 2 ans.

Plus classiquement, le plan de formation est organisé autour de 3 axes :

a. Assurer le maintien et le développement des compétences liées aux métiers

Comme les années précédentes, les personnels ont largement eu recours à l'offre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) auquel la Ville a versé une cotisation annuelle de 1 983 232 €. Le catalogue du CNFPT s'enrichit d'année en année et répond de mieux en mieux aux attentes exprimées par les services ou à la nécessité de répondre à des évolutions réglementaires, sociales ou techniques. Le CNFPT propose désormais une offre complète en présentiel, en distanciel (webinaire)

ou en mixte. Néanmoins, dans le cadre de projets spécifiques, la Ville n'hésite pas à recourir à d'autres prestataires en mesure d'assurer un accompagnement sur la base d'attentes très précises dans des délais contraints.

b. Favoriser le développement des parcours professionnels et la mobilité

La Ville a poursuivi le déploiement, en 2023, des actions en matière de bureautique et de prise en main des outils numériques afin de lutter contre la fracture numérique et de favoriser les reconversions professionnelles. Une expérimentation de la plateforme d'évaluation PIX a été menée dans la perspective d'un déploiement auprès des agents avec, quand cela est possible, l'obtention d'une certification du niveau d'acculturation numérique atteint. Le développement du projet Voltaire, visant à renforcer la maîtrise de l'écrit, s'inscrit dans le même esprit ; ces deux types d'actions permettent l'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances. Des formations de remise à niveau et des parcours de formation de longue durée sont proposés aux agents en reconversion ou dans la perspective d'une mobilité facilitée.

La collectivité continue, par ailleurs, à financer chaque année des départs en formation personnelle permettant à des agents de suivre un cursus diplômant, nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel (diplôme d'auxiliaire de puériculture, auxiliaire de soins, CAP d'électricien, cadre de santé...) ou renforçant leurs compétences métier (Diplôme Universitaire médiation, Master STAPS APAS, technicien intervention froid et climatisation, Licence professionnelle Coordination des temps péri-scolaires et extra-scolaires...). En 2023, la Ville a comptabilisé 29 départs en formation personnelle [Validation des acquis de l'expérience, formations en cours d'emploi, Congé de formation professionnelle (CFP)].

c. Accompagner les managers

La Mission Management (Mima) a consacré près de 246 k€ en 2023 (contre 236 k€ en 2022) à l'accompagnement des 1 400 managers de la Ville. Presque 36 %, soit 88 k€ (contre 29 % en 2022, 68 k€) ont été consacrés à l'accompagnement individuel, dont une forte augmentation des demandes de coaching dès la prise de poste et d'accompagnement à la mobilité, en lien avec la diffusion du nouveau cap managérial. 34,9 % des dépenses de 2023 (contre 14 % en 2022) ont permis

de développer une offre de formation managériale interne à la Ville, axée sur une vision managériale libérante, en complément du partenariat avec le CNFPT (61 jours). Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, 24 formations ont été organisées, représentant 88 jours de formation d'en moyenne 1,5 jour et 651 places. Les formations ont été dispensées à 321 managers. En comparaison avec le bilan de la formation de 2022, le nombre de managers formés a augmenté de 25 %.

En revanche, les accompagnements collectifs pilotés par la Mima avec les Services de Ressources Humaines (SRH) et directions concernés ont diminué ; ils ont représenté environ 29 % des dépenses en 2023 (soit 71 117 €) contre 57 % en 2022 (soit 134,8 k€). Cela s'explique par le fait qu'une partie des accompagnements lancés en 2022 n'étaient pas terminés en 2023. Également, la montée en puissance du service Conseil Accompagnement et Transformation ainsi que celui des Coopérations Internes a permis une nouvelle répartition des prises en charge entre les 3 services ; la Mima ayant privilégié en 2023 les accompagnements individuels et la mise en œuvre de la saison managériale. La Mima a poursuivi l'accompagnement des femmes vers des postes à responsabilité, conformément au Pacte Social, à raison de 2 sessions sur l'année, soit environ 6,6 k€.

2. INSERTION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME INSERTIO

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 1 518,7 k€,

Réalisé 2023 : 1 695,3 k€, + 176,6 k€,
soit + 11,6 %

Recettes 2023 : 3 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les mesures d'insertion professionnelle s'inscrivent dans la politique globale de gestion des emplois et des compétences en participant de la responsabilité sociale et sociétale de la Ville. Au cours des dernières années, la politique a été centrée sur l'accueil de jeunes en alternance dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de stagiaires en cours ou en fin de cursus de formation initiale.

Il s'agit, pour la Ville, de favoriser le pré-recrutement sur les emplois en tension (filières sanitaire et sociale / technique) soit par un recrutement à l'issue du contrat, soit par l'alimentation d'un vivier. Cet accueil présente aussi

l'intérêt de confronter les pratiques professionnelles des équipes avec les nouvelles technologies ou les nouveaux modes de gestion dont ces jeunes sont vecteurs. Il s'agit également de mobiliser des agents sur les fonctions de maître d'apprentissage, permettant ainsi une posture d'encadrement.

En 2023, 19 apprentis sur les 76 dont le contrat se terminait à l'été 2023 ont été recrutés sur un poste permanent de la collectivité.

Le Pacte social prévoit un renforcement de la politique d'insertion professionnelle, notamment à l'égard du public jeune. Cette implication forte en faveur de l'insertion professionnelle se traduit par 72 nouveaux contrats d'apprentis conclus à la rentrée scolaire 2023, avec le maintien de l'enveloppe consacrée à la gratification des stagiaires accueillis, offrant ainsi des perspectives professionnelles aux jeunes.

En 2023, le CNFPT n'a pris en charge que 50 % des 72 nouveaux contrats d'apprentissage. La prise en charge par le CNFPT du coût des contrats des années précédentes (qui se sont poursuivis) a été identique à celle de l'année 2022. En 2023, 1 266 k€ ont été mandatés au titre de la rémunération des apprentis et 216 k€ ont été consacrés à leur formation. 200,5 k€ ont été consacrés à la gratification des stagiaires.

Par ailleurs, neuf nouveaux services civiques ont été accueillis dans les Mairies d'arrondissement pour 8 mois à compter de septembre 2023, après l'expérience réussie de 2022. La collectivité s'appuie sur ce dispositif pour mener à bien des projets relevant de l'engagement citoyen comme par exemple la promotion et le déploiement du budget participatif, les conseils d'arrondissement des enfants...

Enfin, il convient d'insister sur le rôle des services municipaux dans le processus de validation des formations initiales : nombreux, en effet, sont les stages pratiques réalisés au sein des équipements de la Ville (établissements d'accueil du jeune enfant –EAJE-, écoles, ...).

3. RECRUTEMENT

OPÉRATION RECRUT

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 282,9 k€,

Réalisé 2023 : 371,4 k€, + 88,5 k€,
soit + 31,3 %

Recettes 2023 : 51,2 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En 2023, comme chaque année, près de 1000 postes ont été publiés à la vacance :

- En catégorie A (niveau de recrutement bac +3 à 5), les emplois les plus recherchés sont les responsables de service, les chargés de mission / chefs de projet, les directeurs d'établissement ;
- En catégorie B (niveau de recrutement bac/bac +2), les emplois les plus recherchés sont les gestionnaires (administratifs, bâtiments) et les responsables d'unité ;
- En catégorie C (niveau de recrutement CAP/BEP), les métiers les plus recherchés sont les agents de gestion administrative, les agents d'accompagnement de l'enfant, les policiers municipaux, les agents de maintenance technique.

La Ville, comme de nombreux recruteurs, est confrontée à la rareté de certaines compétences sur le marché de l'emploi. L'acte 1 du Pacte social fixe comme objectif de renforcer l'attractivité de la Ville sur les métiers en tension. La Ville a donc engagé une stratégie d'attractivité afin d'optimiser ses recrutements et de développer son image auprès des candidats potentiels : elle enrichit la publication de ses offres d'emploi sur des supports variés et adaptés afin de multiplier les candidatures et investit de façon plus importante les réseaux sociaux pour capter l'attention. Globalement, les dépenses liées à la publication des offres sur des sites adaptés ont augmenté (183,3 k€ contre 155,7 k€ en 2022) et le recours à des prestations d'assistance au recrutement s'est élargi au-delà des seuls postes de cadres et ce, afin de trouver les compétences indispensables au fonctionnement et développement des services publics. Ainsi, un marché de prestations d'assistance au recrutement a été initié fin 2022 et expérimenté en 2023 sur des postes d'informaticiens, d'électriciens et d'aides-soignants (toujours en cours).

La Mission Management accompagne dans le cadre de son champ d'intervention le recrutement de managers sur des postes de direction notamment. Aussi, en 2023, elle a lancé 4 prestations d'assistance au recrutement, dont 3 ont été réalisées sur l'année civile. L'ensemble représente une dépense de 38 k€ (contre 11 k€ en 2022 pour 2 prestations).

De plus, pour faciliter l'aide à la décision lors de recrutements sur des postes stratégiques, la Mission Management a fait réaliser 3 prestations d'évaluation de compétences managériales, soit environ 16 k€ (contre 8 k€ en 2022).

Même si la loi de transformation de la fonction publique étend le recours aux contrats, le recrutement de fonctionnaires reste la règle. C'est pourquoi la Ville a fait le choix de maintenir le conventionnement avec le Centre de gestion (CDG) pour l'organisation des concours et celle des examens professionnels, exigés pour développer un parcours professionnel au sein de la fonction publique (Pacte social, axe 4). Cette organisation demande une logistique et une technicité importantes, parfaitement maîtrisées par les services du CDG69 (95 k€ versés à ce titre par la Ville en 2023).

Les recettes concernent le remboursement des frais de formation initiale en cas de mutation de l'agent moins de 3 ans après sa titularisation. Elles passent de 22,7 k€ en 2022 à 51,2 k€ en 2023 en raison de la hausse des mutations sortantes concernées (14 agents en 2022 et 27 agents en 2023).

COMMUNICATION ET

COOPÉRATIONS INTERNES

PROGRAMMES DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES COOPÉRATIONS INTERNES - DCCI

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 285,4 k€,

Réalisé 2023 : 381,2 k€, + 95,8 k€,

soit + 33,6%

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

1. COMMUNICATION INTERNE ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

En 2023, la Communication interne a poursuivi l'accompagnement des projets structurants de la collectivité tels que le Projet d'administration, la transition écologique, le Pacte social, le budget participatif, la sobriété. Un travail sur l'attractivité des métiers et les éléments constitutifs de la marque employeur de la Ville a été mené en coopération avec la Communication externe et les Ressources humaines. Cela a permis d'établir des éléments de langage partagés et une stratégie de communication ambitieuse pour 2024. Dans ce contexte, la Communication interne a investi LinkedIn pour mettre en valeur la transformation de l'organisation, porter son identité et valoriser les réalisations collectives et les trajectoires individuelles.

Les événements institutionnels se sont succédés au cours de l'année : accueil des nouveaux agents, cérémonie des vœux du Maire aux agents et remise des

médailles. L'offre de service numérique de la Communication interne a permis de contextualiser les projets, d'offrir des outils de travail et de proposer des espaces d'échange et de dialogue aux agents. La diffusion de vidéos, de webinaires ou de « live » s'intègrent à de nombreux plans de communication et sont des interfaces de communication transversale qui permettent la circulation directe d'informations entre la direction générale, les managers et/ou les agents .

La newsletter mensuelle et la lettre d'information papier jointe à la fiche de paie ont été envoyées tout au long de l'année, permettant de relier tous les agents de la Ville à la collectivité. 2023 a vu la sortie du deuxième numéro du magazine interne Traits d'union : 40 pages pour incarner la richesse et la diversité des métiers, renforcer le sentiment de fierté de travailler pour le service public. Construit autour de trois axes (politiques publiques conduites par la Ville, pratiques et relations aux usagers de nos services), il contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

L'intranet a fait l'objet de mises à jour quotidiennes et de créations de nombreux sites événementiels : sensibilisation à la transition écologique, tickets restaurant, outils indispensables à la diffusion d'une culture commune au sein de la collectivité. Enfin, le projet de refonte de ce portail a été lancé.

2. COOPÉRATIONS INTERNES ET RÉSEAUX

En 2023, le service des coopérations et réseaux internes a consolidé son offre de services et a largement multiplié ses accompagnements auprès des différentes directions et missions. L'ambition reste de diffuser la culture de la coopération auprès de tous les agents et managers, avec pour objectif de contribuer activement à la mise en œuvre du Projet d'administration, notamment au travers de ses actions et de la « Saison managériale » (dispositif animé à destination des managers de la Ville).

Le service a œuvré plus encore qu'en 2022 à l'organisation et l'animation des séminaires et webinaires (« Ristrettos thématiques ») à destination des directeurs-rices ainsi qu'auprès des délégations et directions de la Ville. Un appui très important a également été apporté à l'organisation et au déroulement de la journée des cadres et managers de juin 2023 avec, outre la contribution à l'organisation, l'animation de plusieurs ateliers.

Le service a également poursuivi sa participation à plusieurs grands projets de la Ville tels que le Projet d'administration (deux personnes en co-animation des actions sur le mécénat de compétences et Vis ma vie puis « Portes ouvertes »), la transition écologique, la jeunesse ou le futur lab d'initiatives publiques.

La pratique du co-développement (codev) a été reconduite en 2023 avec des retours toujours positifs de la très grande majorité des participants, mais aussi la problématique importante de disponibilité et d'assiduité. Il y a eu, en parallèle des groupes « traditionnels », de nombreuses expérimentations de nouvelles formes de codev, comme le codev flash ou en ateliers (lors de la Saison managériale notamment).

Concernant les réseaux de la Ville, le service a continué d'animer les rencontres des animateurs avec trois objectifs :

- Proposer des sujets stratégiques de réflexion et de travail ;
- Répondre à leurs besoins et attentes, notamment en termes de visibilité et reconnaissance ;
- Échanger sur des outils et méthodes d'animation.

Enfin, le service a consolidé son offre proposée à tous les agents au travers de plusieurs axes d'intervention :

- Un accompagnement à l'ingénierie et à l'animation de temps collectifs et de projets transverses ;
- La mise à disposition de 3 salles de créativité (Totem, Colibri et L@b) avec des visites proposées tous les mois ;
- Le pilotage du dispositif des CRM adossé aux huit axes du PAd, avec le renforcement de l'accompagnement technique et des formations, la mise en place d'espaces d'échanges et une bourse aux CRM inter-directions basée sur des actions du PAd.

L'année 2024 visera à se centrer sur les orientations stratégiques prioritaires au regard des demandes croissantes, à continuer d'ajuster l'offre du service au plus près des attentes et besoins et à lancer le projet d'école de la coopération visant à ancrer celle-ci dans le quotidien des agents.

QUALITÉ ET MODERNISATION

DES PROCESSUS

RESSOURCES HUMAINES

PROGRAMMES DU SERVICE QUALITÉ ET MODERNISATION DES PROCESSUS RH

Dépenses 2023*

Réalisé 2022 : 1 012,7 k€,

Réalisé 2023 : 430,5 k€, - 582,2 k€,

soit - 57,5%

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En 2023, le service Qualité et Modernisation des processus RH a continué son plan pluri-annuel d'évolution (établi en 2020) du système d'information RH socle et d'amélioration de l'organisation.

Les dépenses, à ce titre, se sont élevées à 430,5 k€ et représentent une baisse de -582,2 k€ par rapport au compte financier unique 2022. 2022 avait été marquée par de gros projets et chantiers techniques qui ont pris fin, comme l'audit de la fonction RH (finalisé en tout début d'année 2023) et certaines évolutions techniques sur le système d'informations RH (en 2022, plus de 80 sujets -anomalies et évolutions- de gestion administrative, de carrière et de paie avaient été déployés).

En 2023, plusieurs objectifs ont été poursuivis :

- La poursuite de la stabilisation et la mise en œuvre des évolutions RH dans le système d'information de gestion administrative et de paie, avec plus de 40 sujets (anomalies et évolutions) de gestion administrative, de carrière et de paie qui ont été fiabilisés et déployés en 2023 ;
- La fiabilisation des DSN mensuelles⁵ et la mise en œuvre du projet DSN de signalement, afin de déclarer sous cette nouvelle norme les fins de contrat et les arrêts de travail. Ce projet se poursuivra en 2024-2025.

5. La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est une déclaration mensuelle dématérialisée ; il s'agit d'une obligation réglementaire. Elle se substitue à l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles (ex : DADS-U annuelle) adressées jusqu'en 2021 par la Ville à une diversité d'acteurs (ex : CPAM, URSSAF, organismes complémentaires, Pôle emploi, centre des impôts, caisses de retraite, etc.).

Ressources

Gestion de la flotte

CONTEXTE

Le Service Gestion de la flotte a une mission double : la gestion de la flotte des véhicules, matériels et engins, et le pilotage et la gestion des déplacements professionnels des agents.

Les activités réalisées dans ce cadre couvrent les champs suivants :

- L'achat, l'affectation et mise en vente des véhicules ;
- La gestion en pool sur divers sites (véhicules légers et flotte de vélos) ;
- La gestion des péages ;
- La gestion des procès-verbaux ;
- La gestion des autorisations de remisage à domicile ;
- Le suivi des approvisionnements en carburants ;
- L'entretien des véhicules et matériels (maintenance préventive et curative) ;
- Le pilotage global du verdissement de la flotte.

CHIFFRES CLÉS

- Nombre total de litres de carburants (en milliers) : **358** contre **380** en 2022
- Nombre de kilomètres parcourus (en milliers) : **3751** contre **3601** en 2022
- **2166** matériels divers pris en charge
- **850** vélos
- Plus de **586** matériels et engins divers (chariots élévateurs, bennes, remorques, nacelles, surfaceuse...) pris en gestion (soit plus de **35** références nouvelles depuis le précédent exercice)

ACTIONS MENÉES EN 2023

Le contexte financier dans le secteur reste imprégné par une inflation forte (elle est même erratique sur le cours du GNV), par une pénurie de pièces détachées qui freine l'activité des distributeurs, impactant ainsi tant les chaînes de montage constructeur que les opérations de maintenance assurées par le service.

C'est ainsi que l'exécution du plan de remplacement 2023 a été ralentie compte-tenu du rallongement des délais de livraison constatés (plus de 6 mois supplémentaires sur chaque type de véhicule), des indisponibilités chez les constructeurs et des stratégies d'achat non finalisées suite à l'évolution rapide des normes et homologations des véhicules. Pour autant, la flotte théorique a été réduite de 10 unités, notamment du fait d'une action volontariste réalisée pour accompagner les utilisateurs vers l'utilisation de pools de véhicules ou l'emploi de vélo-cargo lorsque cela s'avère pertinent : 8 nouveaux vélos cargos ont ainsi été mis en service au cours de l'année 2023.

La progression de la proportion de véhicules dits « propres » dans la flotte de véhicules (GNV et électriques) permet un « verdissement » du parc. En 2023, 80 % des véhicules commandés sont à motorisation propre et conformes à la ZFE.

Le coût des différents type de carburants de l'exercice s'est stabilisée pour s'établir à un montant total de 809 k€, assez proche des prévisions budgétaires opérées, même si l'exercice reste délicat : la conversion des motorisations des véhicules du parc a des répercussions sur les volumes et coûts des carburants relevés dans des proportions qui demeurent assez fluctuantes selon les mois.

L'inflation observée sur le secteur des pièces détachées continue de mobiliser une part importante des crédits, puisqu'elle se situe à hauteur de 11% de façon médiane et atteint 63% sur certains articles.

Enfin sur l'année 2023, les pénuries de personnel rencontrées – et plus particulièrement sur le secteur de la carrosserie – ont conduit à une externalisation renforcée, les dépenses dans ce secteur ayant atteint 157 k€ sur l'exercice.

Le volet accompagnement des utilisateurs assuré par le service – ainsi que la transformation des pratiques, en lien avec le PDME – s'est décliné à travers différentes actions et partenariats internes complémentaires :

- La gestion des déplacements professionnels des personnels municipaux poursuit son adaptation grâce à la déclinaison des nouvelles règles de participation financière des agents ayant un remisage à domicile d'un véhicule de service dont les recettes ont atteint 140 k€ ;
- La participation au Plan de Mobilité Employeur au travers d'ateliers entretien vélos proposés sur plusieurs sites municipaux et animés par des agents du service.

Enfin, on notera les montants substantiels de recettes enregistrés au cours de cette année, s'agissant des ventes liées à la réforme de véhicules qui ont atteint 293 k€.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1763 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

477 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

101.9

*Total Direction des moyens généraux

Construction

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, le programme « Gestion du plan d'équipement » est destiné à financer :

- Des sondages, des diagnostics supplémentaires, tels que la recherche de plomb, d'amiante, des investigations géotechniques, de solidité des structures, de repérage des réseaux... ;
- La réalisation d'expertises ;
- Le recours à des huissiers pour la réalisation de constats et de référés préventifs si nécessaire ;
- Le relevé de plans par des géomètres ;
- Des dépenses relatives à des consultations dans des journaux d'annonces et d'insertions pour des prestations préalables aux études.

Le programme « support » regroupe l'ensemble des dépenses de gestion de la direction, qu'elles soient de nature administratives ou techniques.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Gestion du plan d'équipement

Durant l'année 2023, ce sont essentiellement les secteurs suivants qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants :

- Scolaire (petits travaux pour le groupe scolaire Wangari Maathai) ;
- Les réseaux et frais de branchement ;
- Culture (surcoût des fouilles archéologiques de l'Église Saint Irénée, travaux de couverture du Palais de Bondy et des travaux SSI du silo de la Bibliothèque Part-Dieu).

Fonctions support

En 2023, les dépenses ont concerné principalement :

- La cotisation d'adhésion de nos architectes au Conseil National de l'Ordre des Architectes ;
- L'accompagnement au renouvellement et au maintien de la certification ISO 9001 à l'issue d'un audit AFNOR ;
- L'achat de vêtements de travail et équipements de protection individuelle.

Des actions thématiques sont prises en compte sur une analyse de pratiques du bilan carbone des opérations bâties qui impacte désormais le budget de la Direction de la Construction, et se poursuivront jusqu'à fin 2025.

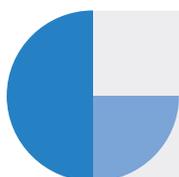
CHIFFRES CLÉS

Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du plan d'investissements :

- **115 402 €** (dont 52 053 € pour des petits travaux pour le groupe scolaire Wangari Maathai à Lyon 7^e, et 23 445 € pour les réseaux)

Dépenses de fonctionnement liées à la fonction support : **9 424 €**

- **4 289 €** de cotisations au Conseil National de l'Ordre des Architectes
- **2 347 €** pour la certification ISO 9001
- **1 999 €** pour les vêtements de travail



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

128 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

12 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

53.9

Ressources

CONTEXTE

La Ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène. On dénombre ainsi plus de 2 millions de m² bâtis (dans plus de 1 300 ensembles immobiliers) et plus de 5 millions de m² non bâtis.

La Direction de l'Immobilier (DCI), garante de ce patrimoine, contribue à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions), l'optimisation de la ressource (rationalisation des occupations...), l'adaptation technique de cette ressource (aménagement, travaux structurels, mises aux normes) ou encore, la valorisation de la ressource devenue inutile au titre des missions de service public (cessions, baux emphytéotiques).

CHIFFRES CLÉS

- Acquisitions immobilières : **3 311 k€**
- Cessions immobilières : **3 247 k€**
- Loyers à charge : **7 663 k€**
- Impôts et taxes acquittés par la Ville : **2 036 k€**
- Recettes domaniales : **7 204 k€**
- Recettes salles municipales : **696 k€** (HT)

Immobilier

ACTIONS MENÉES EN 2023

Foncier

La DCI instruit et conduit les projets portant sur l'évolution du patrimoine foncier de la Ville, ce qui se traduit par de nouvelles acquisitions, des cessions ou des baux de longue durée. A ce titre les crédits de fonctionnement sont affectés pour :

- les frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires, les études pollution,
- les frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires, expertise patrimoniale,
- les honoraires des baux emphytéotiques, aux états descriptifs de division en volume et autres dépenses.

Les frais d'études (270 k€, +205%) ont particulièrement augmenté en raison principalement des démarches de réaffectation des biens vacants (CIRC, chalet du parc, galerie des Terreaux,...).

Ainsi, en 2023, ont notamment été réalisées la cession pour la réalisation d'un programme foncier (résidence sociale étudiante, création d'activités de type «espaces collaboratifs» (co-working, micro-crèche) Place Serin dans le 4^e) pour 1 250 k€, et les acquisitions suivantes :

- Acquisition de terrains pour la création d'un espace vert Rue Antoine Charial (3^e) 920 k€ ;
- Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) pour l'EAJE Jean ZAY (Lyon 9^e) 1 436 k€.

Gestion des moyens immobiliers

Des moyens immobiliers sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville.

La Ville prend à bail des locaux nécessaires notamment à l'activité des services (gestion des locations à charge).

L'augmentation des loyers à charge s'explique notamment par une hausse de l'indice de révision et des prises à bail de nouveaux locaux (garages de la police municipale du 1^{er} arrondissement et relocalisation du logement de fonction pour le gardien du groupe scolaire Kennedy 8^e).

Gestion patrimoniale du domaine

Dans le cadre de la gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville, la DCI prend en charge les dépenses liées :

- Aux charges de copropriétés ;
- À la gestion et à la maintenance de bâtiments vacants affectés à la DCI dans l'attente d'une remise à disposition ;
- Aux cessions ;
- À la programmation de travaux ;
- Aux charges fiscales.

Elle perçoit des recettes domaniales. Ces recettes correspondent aux loyers perçus et droits d'occupation pour les biens que la Ville met à disposition des associations, des particuliers, d'entreprises ou d'organismes publics.

La direction est également gestionnaire administrativement et techniquement de plusieurs salles de spectacles et associatives. Les travaux engagés dans certaines de ces salles n'ont pas eu pour effet une diminution des recettes grâce à un retour à la hausse des demandes de location pour ces activités culturelles.

En outre, la sécurisation débutée en 2020 s'est poursuivie et s'est accrue en 2023 pour des biens en attente de réaffectation (ex-hôtel RIBOUD, tour Guilloit-Bourdeix, Parc Montel) ou de programmation de travaux, afin notamment de prévenir les squats (707 k€).



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

13 594 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

11 162 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

71.0

Gestion technique des bâtiments

CONTEXTE

Représentant le propriétaire « Ville de Lyon », les missions de la Direction de la Gestion technique des bâtiments sont :

- Le respect des obligations du propriétaire en matière de travaux de conservation et de mise en conformité du patrimoine immobilier, le respect des règles de sécurité incendie ;
- La qualité du service rendu au travers des dépannages, de la maintenance et des travaux d'aménagement des bâtiments ;
- La maîtrise des consommations et des coûts des fluides dans un contexte de crise énergétique ;
- Le pilotage de projets structurants : Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine (STEP), agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), stratégie de solarisation du patrimoine, plan de sobriété en bâtiment ;
- Pour le mandat en cours, la prise en compte d'une PPI très ambitieuse en matière de transition énergétique et d'amélioration d'usage du patrimoine.

CHIFFRES CLÉS

Patrimoine

- Interventions sur **858** ensembles immobiliers soit **2 millions de m²**

Energies

- **466** abonnements de chauffage (gaz et chauffage urbain)
- **895** abonnements d'électricité
- **1330** abonnements d'eau actifs
- **9** installations photovoltaïques produisant **537 110 kWh** d'électricité pour une recette annuelle de **76 768 €** et **5** installations solaires de production d'eau chaude

ACTIONS MENÉES EN 2023

2023 a été une année de mise en œuvre du projet de restructuration de la direction. En adaptant son organisation et ses moyens, la DGTB a pour feuille de route de :

- Mieux répondre aux évolutions réglementaires et techniques, ainsi qu'à l'exercice de ses missions « cœurs de métier » et de mise en œuvre opérationnelle de la PPI ;
- Améliorer la qualité du service rendu au bénéfice des utilisateurs et des Mairies d'arrondissement ;
- Renforcer son pilotage d'activité au service de la transition écologique du patrimoine.

Plusieurs projets du plan de mandat portés par la DGTB se sont ainsi structurés en 2023 : validation de la trajectoire de la STEP et de la feuille de route de solarisation du patrimoine, renforcement et stabilisation de l'équipe projet Ad'AP, création et animation d'un réseau de 200 correspondants sobriété de proximité au sein des bâtiments.

L'année 2023 a été très fortement marquée par le contexte de crise énergétique ayant nécessité l'application d'un plan de sobriété qui a permis de baisser de 15 % les consommations de chauffage durant l'hiver 2022-2023.

Travaux d'aménagement, de conservation du patrimoine et d'efficacité énergétique

La DGTB réalise des travaux d'aménagement et des interventions d'exploitation, de maintenance corrective, gros entretien ou de renouvellement. Cette activité peut se décomposer comme suit :

- 45 921 interventions en maintenance (39 805 interventions réalisées en interne et 6 116 via des entreprises externes). 59 % des interventions signalées au standard du SVP bâtiment de la DGTB ont été réalisées en moins d'une semaine ;
- 1 238 interventions et actions correctives en astreinte de nuit et WE ;
- 753 nouvelles opérations de travaux ont été lancées en 2023 dont 358 ont relevé des travaux du propriétaire et 395 ont concerné des travaux d'aménagement intérieurs ou de rénovation ponctuelle de locaux.

Une accélération notable des travaux permettant d'améliorer le confort thermique estival ou les économies d'énergie est constatée sur l'année 2023 (relamping, doublement des opérations de poses de stores extérieurs et de brasseurs d'air dans les écoles).

Consommations et achat d'énergie et d'eau

Pour améliorer son suivi du parc d'abonnement, ses consommations d'eau et d'énergie et leur facturation, la DGTB s'est dotée fin 2023 d'une nouvelle application informatique de gestion de ses fluides.

Dans le cadre de la stratégie d'achat d'énergie, la direction a :

- Poursuivi ses achats dynamiques d'électricité menés en direct sur les marchés financiers pour couvrir les besoins 2025 ;
- Conclu un contrat d'achat d'électricité 100 % renouvelable et locale pour 2024 et 2025 sur un lot représentant environ 20 % des consommations des bâtiments municipaux.

Les dépenses d'énergie et d'eau de la DGTB ont très fortement augmenté en 2023 avoisinant les 27 M€ (contre 15 M€ sur ce même périmètre en 2022), décomposées comme suit pour les principaux fluides :

- Gaz : 5 140 k€ ;
- Chauffage urbain : 3 555 k€ ;
- Combustibles autres (bois et fioul) : 96 k€ ;
- Électricité : 15,7 M€ (contre 5,8 M€ en 2022) ;
- Eau : 2 132 k€.

Les recettes d'énergie et d'eau de la DGTB représentent 1,12 M€ dont principalement :

- Refacturation effective des dépenses aux occupants des locaux : 100 k€ ;
- Refacturation effective aux Mairies d'arrondissement : 169 k€ ;
- Vente électricité photovoltaïque : environ 77 k€.

Enfin, un accompagnement des gestionnaires de bâtiments les plus gros consommateurs a été effectué afin de sensibiliser les occupants aux enjeux de sobriété et de prioriser les travaux d'efficacité énergétique à entreprendre.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

33 956 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 126 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

247.5

Systèmes d'information et de la transformation numérique

Ressources

CONTEXTE

La Direction des Systèmes d'information et de la transformation numérique fixe et valide les grandes évolutions du système d'information pour répondre aux orientations stratégiques de la Ville, anticipe les évolutions technologiques nécessaires, décline le schéma directeur, évalue et préconise les investissements et les services numériques centrés sur les usages et la sobriété.

Elle assure le maintien en condition opérationnelle. Elle contrôle la maîtrise des risques liés au système d'information.

CHIFFRES CLÉS

Parc informatique

- **323** applications
- **35** sites internet
- **6961** postes de travail dont **3957** portables
- **280** terminaux PV électroniques
- **169** serveurs physiques

Parc télécommunication

- **168** autocommutateurs
- **703** terminaux et bases de radiocommunication
- **1337** abonnements de téléphonie fixe pour **8189** numéros d'appel
- **3649** abonnements de téléphonie mobile

Implantation

Sur près de **495** sites géographiques

Sollicitations

43589 appels

Dépenses d'investissement

4 964 k€

Recettes d'investissement

813 k€

ACTIONS MENÉES EN 2023

Sur le volet de la sobriété numérique, la DSITN a mis en place une offre d'équipements reconditionnés (ordinateurs, smartphones, écrans, photocopieurs, imprimantes) et gère la fin de vie de ses équipements réformés au travers d'une convention avec Emmaüs Connect pour servir des publics en situation de précarité sociale et numérique, et d'une filière de reconditionnement et de revalorisation.

Sensible aux défis de l'inclusion numérique de notre société, la Ville de Lyon mène des actions aussi bien en interne auprès des agents qu'en externe pour les usagers. Ainsi elle travaille à l'amélioration de l'accessibilité de ses services numériques à travers le respect du Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) et la sensibilisation de ses agents, elle veille à maintenir un accès physique et/ou téléphonique pour ses services dématérialisés et enfin elle cherche à réduire la fracture numérique des agents au travers de formations.

En matière de souveraineté numérique, l'entente intercommunale entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes, Territoire Numérique Ouvert, a permis le démarrage de premières briques d'un nouvel Espace Numérique de l'Agent : Echanger, Partager et Planifier.

L'activité des systèmes d'information reste toujours marquée par la cybercriminalité. La DSITN maintient son effort sur la sécurité informatique et a conduit plusieurs actions pour renforcer la sécurité du système d'information et sensibiliser les agents de la collectivité. Ces actions représentent près de 556 k€.

La crise énergétique a également eu des répercussions indirectes pour tester des plans de continuité informatique dans le cadre des délestages électriques annoncés.

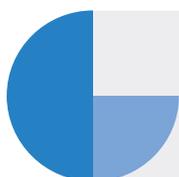
Au-delà de ces actions de fonds, la DSITN a mené des projets informatiques dont les plus significatifs sont :

Pour les usagers et les métiers

- Mise en œuvre d'un outil transversal en support de la rénovation du processus budgétaire : 244 k€ ;
- Fiabilisation des contrôles de paie et du décisionnel pour la gestion des ressources humaines : 264 k€ ;
- Refonte du système d'information santé publique : 144 k€ ;
- Évolution de la solution de gestion des activités scolaires : 120 k€ ;
- Fin de la généralisation des moyens de pointage dans les crèches : 85 k€ ;
- Renouvellement de la solution de gestion locative : 78 k€ ;
- Amélioration de l'accessibilité sur Lyon.fr et refonte éditoriale : 76 k€ ;
- Déploiement d'armoires à clé pour le partage de véhicules : 30 k€ ;
- Mise en œuvre d'une vente en ligne au Centre Historique de la Résistance et de la Déportation : 11 k€.

Sur les infrastructures numériques

- Amélioration de l'infrastructure pour délivrer des services usagers numériques performants : 538 k€ ;
- Rénovation du câblage des mairies des 8^e et 9^e arrondissements, du site Bataille, de l'archéologie, au Parc de la Tête d'Or et dans des groupes scolaires : 496 k€ ;
- Évolutions des infrastructures de radiocommunication : 247 k€ ;
- Dans l'anticipation de la fin des réseaux opérés cuivre : poursuite du déploiement de la téléphonie sur IP (156 k€) et connexion de sites sur des liaisons louées fibre (65 k€).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

9 605 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

518 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

83.7



Ressources

Direction des assemblées et de la vie des élus

CONTEXTE

La Direction des Assemblées et de la vie des élus (DAVIE) coordonne et sécurise la préparation et le déroulement des instances (Conseils municipaux, commissions, Conseils d'arrondissement), publie les actes, gère les désignations et assure la mise en œuvre du statut de l' élu pour les 221 élus lyonnais (déplacements, formations, moyens des groupes politiques, indemnités).

La reprise en termes de tenue des instances et d'activité des élus, post crise sanitaire, s'est poursuivie en 2023 dans un contexte d'inflation impactant les frais de missions (déplacements) et de réceptions.

CHIFFRES CLÉS

Conseil municipal

- 7 séances
- 943 délibérations

Cotisations à 2 associations

- France Urbaine
- AMF

Indemnités des élus

- 150 élus indemnités

Missions des élus

- 96 déplacements nationaux
- 26 déplacements internationaux

Formations des élus

- 217 actions de formation financées concernant 86 élus

Groupes politiques

- 73 élus jusqu'au 25 novembre 2023 répartis en 6 groupes
- puis 72 élus répartis en 6 groupes et 1 élu non inscrite

Publications

- 831 arrêtés et 426 décisions ont été publiés sur le portail des publications de la Ville

ACTIONS MENÉES EN 2023

En 2023, un portail de publication des actes a remplacé le Bulletin municipal officiel (BMO) garantissant aux usagers une consultation des actes administratifs et des documents de séance selon le principe d'un canal unique.

Indemnités des Élus

Les points notables sont les suivants :

- Maintien du budget consacré aux indemnités en 2023, équilibré malgré la hausse du point d'indice par la baisse du nombre d'élus indemnités (-2 élus) ;
- Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 4,12 M€ (taux de consommation : 95,56%) ;
- 150 élus indemnités et 3 nouvelles adhésions au régime de retraite par rente ont été enregistrées en 2023 ;
- 15 élus ont bénéficié en 2023 du dispositif de versement d'une partie des indemnités de fonction des élus en Gonettes, soit 2 de moins qu'en 2022 ;
- Application de pénalités sur les indemnités de fonction des élus en raison d'absences aux séances du Conseil municipal de la Ville de Lyon en 2023 (2 élus concernés).

Groupes politiques

Les crédits de fonctionnement alloués aux groupes comprennent une enveloppe forfaitaire par groupe (250 €/mois) et un montant fixe par élu (100 €/mois), soit 105 600 € en 2023. 37 k€ (soit 65%) ont été consommés au titre du fonctionnement. 57 k€ (soit 55%) ont fait l'objet d'un transfert, au sein du même chapitre, vers les frais de personnel des groupes politiques.

Déplacements des Élus

Les points notables sont les suivants :

- Augmentation du budget alloué aux missions (déplacements) des élus par rapport à 2022 (+3 k€). Le budget a été consommé à hauteur de 99%, soit +28 k€. Ce niveau de consommation s'explique par le contexte d'inflation. Maintien du budget alloué aux transports en commun lyonnais par rapport à 2022, consommé à hauteur de 50 k€, soit 64,49% (+4 k€ liés à la hausse des tarifs).

Formations des Élus

Le budget alloué à la formation des élus qui s'élève à 128 900 €, soit 583,25 € par élu, a été consommé à hauteur de 73,71%, soit 95 k€ (14 k€ de moins qu'en 2022).

Frais de réceptions des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués

Le budget alloué aux frais de réception des adjoints et conseillers municipaux délégués a été maintenu à l'identique par rapport à 2022. Le budget a été consommé à hauteur de 62,86%, soit +9 k€.

Protection fonctionnelle des Élus

Le budget dédié a été consommé à 100% pour un montant de 4,2 k€ (soit +2,4 k€ par rapport à 2022).



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

4 553 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

3 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

14.0

Lyon en direct

CONTEXTE

Lyon en direct, au même titre que les Mairies d'arrondissement, fait partie intégrante du Guichet unique de la Ville de Lyon. Elle met en œuvre la politique de relation aux usagers selon le principe d'omnicanalité à un niveau central.

CHIFFRES CLÉS

- **13 100** formulaires internet « contactez-nous » et « toodego », dont 20 % des réponses ont été assurées en 1^{er} niveau
- **38 500** courriers entrants
- **825 000** courriers sortants
- **310 000** appels traités par le centre de contacts, avec un taux de prise en charge de 83 % des appels reçus
- **3 500** fiches de la base de connaissance mises à jour
- **600 000** consultations de la base de connaissance
- **162** agents formés à l'utilisation du logiciel Selligent

ACTIONS MENÉES EN 2023

La Direction Lyon en direct comporte :

Un service « animation, support technique et information »

à destination de toutes les entités du Guichet unique et des directions de la Ville de Lyon, en charge de la promotion et de la coordination de la politique de relation aux usagers de la Ville, du suivi qualité et du développement des partenariats, du support en matière d'outils (notamment le logiciel Selligent qui gère la relation multicanale à l'habitant) et mise à disposition d'information au bénéfice des directions et des Mairies d'arrondissement.

Un pôle « centre de contacts »

en charge du traitement des demandes de premier et deuxième niveaux issues des appels téléphoniques.

Un pôle « courrier et qualité de l'écrit »

en charge de la réception et distribution du courrier postal entrant, collecte et envoi du courrier postal sortant de toutes les directions, ainsi que du traitement des formulaires contacts internet et des courriers postaux. Ce pôle a également en charge l'animation de la qualité de l'écrit au sein de la Ville.

Lyon en direct

Au cours de l'année 2023, Lyon en direct a contribué au diagnostic de la relation usagers à la Ville de Lyon, au regard des objectifs du Pacte Usagers. Une des conclusions majeures a été de réorganiser la gouvernance de la relation usagers, en rapprochant la gestion des projets de l'exploitation de la relation usagers. La Direction a alors participé à la définition d'une nouvelle organisation, qui a abouti à la création de la Direction de la Qualité de la relation usagers, mise en œuvre en avril 2024. Cette direction aura en charge de porter la qualité de la relation usagers et d'accompagner les directions opérationnelles dans la conception de leurs démarches en prenant en compte l'expérience et le parcours des usagers.

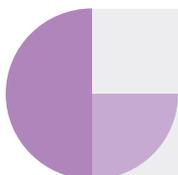
Le service « animation, support technique et information » a :

- Participé à la mise en œuvre des rendez-vous mi-mandat ;
- Engagé une promotion interne de la base de connaissance et formé les nouveaux utilisateurs, avec pour l'objectif d'assurer une meilleure réponse de 1^{er} niveau aux habitants ;
- Fait évoluer les formulaires de prestations ;
- Géré 1 100 incidents sur les applications de la relation usagers, dont le logiciel Selligent ;
- Doublé le nombre de personnes formées au logiciel Selligent, avec comme objectif de mieux suivre les demandes des usagers.

Le centre de contacts a pris en charge les appels de la Mairie du 9^e arrondissement à partir du 15 septembre 2023, tout en travaillant à une augmentation de sa qualité de service. En effet, le taux de prise en charge des appels a augmenté de 76 à 83 %.

Le pôle « courrier et qualité de l'écrit »

a mis en place des accusés de réception systématiques et personnalisés aux courriers adressés au Maire et aux élus, et a augmenté de 5 % le nombre de réponses de 1^{er} niveau adressées aux usagers, sans avoir à transférer la demande à une direction, ce qui a amélioré les délais de réponse.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

543 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

26 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

37.8

Relations à l'usager

Mission Gestion de la relation aux usagers

CONTEXTE

La Mission Gestion de la relation aux usagers (GRU) accompagne les directions dans la modernisation de leurs relations avec les usagers (particuliers, professionnels ou associations).

La mission GRU est l'interlocuteur privilégié des services pour étudier et mettre en place de nouveaux processus et déployer les dispositifs numériques pour simplifier et optimiser les interactions entre usagers et services de la Ville.

CHIFFRES CLÉS

- Plus de **3 millions** d'emails (3 587 000) et **500** SMS adressés aux usagers
- **370** formulaires d'inscriptions simples créés ou activés sur l'année pour des manifestations et événements gérés par la Ville
- **40** nouvelles consultations et concertations avec près de **6 000** participations enregistrées
- **3** nouvelles démarches par formulaires sur l'espace usager de lyon.fr

ACTIONS MENÉES EN 2023

Au titre de ses missions, la mission GRU intervient dans 4 grands domaines d'activité :

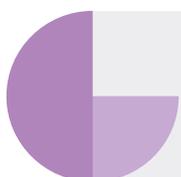
- Les démarches numériques ;
- Les réservations et inscriptions en ligne ou à distance à des manifestations, réunions...
- Les contacts sortants par email, SMS, newsletters...
- Les enquêtes, dossiers de candidature, consultations et concertations citoyennes, appels à projets...

La Mission GRU, au cours de l'année 2023, a contribué à la mise en place du formulaire de saisine de la Médiatrice. Elle a également créé un formulaire pour enregistrer les suggestions, demandes, réclamations recueillies dans le cadre des rendez-vous mi-mandat.

Elle est de nouveau intervenue pour la création de formulaires d'inscription pour le festival entre Rhône et Saône, ainsi que pour les Workskills.

L'activité est demeurée soutenue en terme de concertation citoyenne, avec la conception de quarante formulaires d'enquêtes en lien avec la Mission Démocratie Ouverte.

Enfin, la Mission GRU a piloté un diagnostic de la relation usagers au regard des objectifs du Pacte Usager, qui a conduit à la proposition d'une nouvelle organisation de la relation usagers.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

50 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

3.0

Mission Démocratie Ouverte

CONTEXTE

La Mission Démocratie Ouverte a pour objectif de :

- Donner du pouvoir d'agir aux Lyonnaises et Lyonnais, à travers le budget participatif et l'Appel à projet en faveur des initiatives des Conseils de quartier ;
- Associer les habitantes et habitants à travers des consultations et concertations sur les projets ou les politiques publiques portés par la Ville ;
- Engager une écoute et un dialogue permanent en accompagnant la dynamique des instances participatives lyonnaises.

CHIFFRES CLÉS

- **11 000** personnes inscrites sur la plateforme numérique Oyé !
- **315** participants aux universités citoyennes
- **75 %** projets du budget participatif réalisés, ou engagés dans la réalisation fin 2023

ACTIONS MENÉES EN 2023

L'année 2023 a permis de consolider le déploiement des initiatives participatives sur l'ensemble de la Ville.

La mise en œuvre des 110 projets lauréats du budget participatif a été lancée dès janvier 2023 avec un niveau d'aboutissement variable selon les contraintes inhérentes à chacun d'entre eux, de l'installation d'une boîte à livres jusqu'au travail de renouvellement des usages de la Place Bellecour. La Mission Démocratie Ouverte coordonne le suivi de la réalisation des projets mis en œuvre par les directions de la Ville.

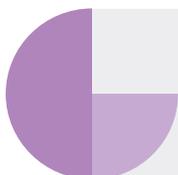
En plus d'assurer la transparence sur l'état d'avancement des projets lauréats du budget participatif, la plateforme participative Oyé. participer.lyon.fr a accueilli 5 nouvelles consultations. Plus de 1 500 votants ont choisi leurs produits préférés « fabriqués à Lyon ». Plus de 11 000 personnes sont inscrites sur la plateforme deux ans après son lancement.

A travers les concertations sur les futurs « Jardin Tissot » et « Tiers Lieu Neyret », la Ville a poursuivi le déploiement de la démarche « réinvestir les lieux » qui soumet à la main et aux attentes des habitantes et habitants, la requalification d'un espace ouvert au public. La Mission Démocratie Ouverte a également accompagné les directions opérationnelles dans les concertations qu'elles ont pu porter sur leurs projets, de même que les démarches initiées sur le territoire Lyonnais par la Métropole dans le cadre de ses compétences.

La Mission Démocratie Ouverte a maintenu enfin un fort accompagnement des instances participatives, par le biais notamment d'universités citoyennes sur différentes thématiques (8 soirées réunissant au total 315 participants). Environ 200 membres des Conseils de quartier et Conseils citoyens, avec la présence de membres de Conseils d'arrondissement des enfants, ont pu partager leur implication dans la transition écologique et démocratique pendant les rencontres annuelles.

Enfin, 11 projets d'animation ou de petits investissements initiés par les Conseils de quartiers ont été financés par l'appel à projet des Conseils de quartier (APICQ).

Le budget affecté à la démocratie ouverte a permis la poursuite du soutien de la Ville à l'union des comités d'intérêt locaux (UCIL) et son implication dans les réseaux des collectivités impliquées dans la participation citoyenne : Observatoire International de la Démocratie Participative, Réseau National des Villes à Budget Participatif et Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ).



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

505 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

6.0

Relations
à l'usager

Service des Mairies d'arrondissement

CONTEXTE

Le Service des Mairies d'arrondissements a pour principale mission d'appuyer les Mairies d'arrondissement dans leur rôle de gestion des affaires publiques sur les thématiques de l'état civil, le recensement de la population, le recueil des demandes et la délivrance des titres d'identité, ainsi que l'organisation des élections politiques.

Le SMA se compose d'une équipe de cinq agent.e.s pluridisciplinaires, alliant références thématiques (conseillers-ères affaires publiques) et techniques (chargé de projets applicatifs), qui assurent le lien entre les équipes d'arrondissement et les différents interlocuteurs, internes et externes à la collectivité (Préfecture, INSEE, Parquet, éditeurs...).

Le SMA met également à disposition des Mairies d'arrondissement une équipe de dix agent.e.s volant.e.s qui apportent leur soutien et leur expertise aux équipes de proximité sur les thématiques évoquées.

Au-delà de ces missions historiques, le SMA s'est vu confier la gestion des équipements transférés et participe à l'évolution de la prise en compte de la proximité à travers le projet Lyon Puissance 9.

CHIFFRES CLÉS

- **60 975** demandes de cartes nationales d'identité
- **64 033** demandes de passeports
- **7,5 M€** de dotation aux Mairies d'arrondissement

ACTIONS MENÉES EN 2023

En 2023, l'activité du SMA a particulièrement été impactée par la thématique des titres d'identité dès lors que deux dispositifs ont été mis en place à la demande du ministère des collectivités territoriales d'une part et du ministère de l'intérieur d'autre part, à savoir : le contrat urgence titres (CUT) puis la réactivation d'un centre temporaire d'accueil des titres d'identité (CTA).

Le CUT, plan d'urgence mis en place afin d'augmenter le nombre de rendez-vous avant l'été a eu pour but d'accroître le recueil des demandes d'au moins 20% à l'échelle de la commune sur la période du 1^{er} mai au 30 juin par rapport à celle allant du 1^{er} janvier au 28 février de cette même année.

Cette première mission a été une réussite collective puisque l'objectif de volume de demandes à recueillir a été atteint le 30 juin par l'ensemble des équipes d'arrondissement (hors CTA).

Le CTA, pour sa part, a consisté en la mise en place d'une structure complémentaire à l'activité des communes du département. Ce centre équipé de 10 Dispositifs de Recueil (DR) a ouvert ses portes au public du 19 juin au 19 octobre 2023 pour la première phase de recueil des demandes et a finalisé la phase des remises de titres en mars 2024.

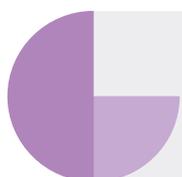
17 agents contractuels ont été recrutés spécifiquement afin de mener la mission à bien pour un total de 25 personnes investies sur la gestion d'un CTA qui aura permis de recueillir 11 551 demandes de titres (plaçant le site dans le top 3 des CTA nationaux !).

Ces deux dispositifs ont par ailleurs été complétés par la mise en place de l'envoi de SMS de rappels de rendez-vous afin d'optimiser créneaux non honorés et le raccordement à la plateforme de rendez-vous proposée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) afin de proposer une meilleure visibilité aux usagers.

En 2023, ce sont 138 985 demandes de titres qui auront été recueillies sur la Ville de Lyon.

D'autre part le SMA, qui a connu une année conséquente de mouvements internes (l'ensemble des postes ayant été renouvelé), a pu assurer la conduite de travaux liés à l'organisation des élections européennes de 2024 notamment en lien avec la Conférence des Maires d'arrondissement afin de proposer une amélioration des conditions d'accueil des membres de bureaux de vote et d'expérimenter un accueil plus visuel des électeurs et électrices.

La thématique de l'état civil a également connu un temps remarquable, la campagne de numérisation des actes d'état civil, lancée en 2016, ayant été finalisée cette année avec la numérisation des naissances des années 30 (101 000 images) et des mariages entre 1950 et 1999 (146 000 images).



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT*

208 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

933 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

15.0

*Hors dotation des Mairies d'arrondissement

CONTEXTE

& CHIFFRES CLÉS

Les Mairies d'arrondissement sont la porte d'entrée des habitants et usagers pour toutes leurs démarches (accueil physique et à distance). Elles participent à la définition des parcours usager et œuvrent à plus de participation et de concertation du public. A ce titre, elles mettent en œuvre la politique publique municipale au plus près des habitants.

La Ville de Lyon est organisée en 9 Mairies d'arrondissement constituées d'un Conseil d'arrondissement (organe politique) et administrées par un-e directeur-trice général-e des services chargé-e d'animer une équipe d'agent-es d'accueil et de cadres intermédiaires. Les missions sont les suivantes :

Accueil des usagers dans les 9 mairies d'arrondissement
381066 personnes accueillies (+ 1%)

Citoyenneté

Cela comprend l'ensemble des formalités réalisées pour le compte de l'État (préfecture et procureur de la République).

- Cartes nationale d'identité : **60 945**, (+ 9%)
- Passeports : **64 033** (+ 5,2%)
- Naissances : **8 318** (-7,7%)
- Mariages : **1 617** (-2,8%)
- PACS : **2 336** (+ 9%)
- Nombre d'électeurs : **290 388** (+ 9%)
- Nombre de bureaux de vote : **306** (+0,3%)
- Attestations d'accueil : **4 781** (+ 12,3%)

Famille

Sont concernées principalement les inscriptions en crèche avec l'organisation des commissions pour l'attribution des places en crèches (municipales et associatives) mais également les inscriptions à l'école et au péri-scolaire. Les Mairies d'arrondissement disposent également d'un guichet de dépôt des demandes de logement. A ce titre, elles organisent en lien étroit avec la Métropole les différentes commissions logement. Enfin, elles sont le relais du CCAS pour l'organisation des événements en lien avec les seniors (voyages et animations diverses).

4 827 dossiers d'inscription en crèche, **31 576** pré-inscriptions scolaires, **2 740** dépôts de dossier logement ont été réalisés en 2023.

Mairies d'arrondissement

Espaces publics et urbanisme

Les Mairies d'arrondissement ont été dotées en 2022 d'un-e coordonnateur-trice espace public. Cet agent-e accompagne l'arrondissement dans les projets « espaces publics » de proximité, réceptionne les doléances et élabore les réponses aux problématiques soulevées par les habitants au regard des thématiques suivantes : travaux de voirie, espaces verts, propreté, aspects de sécurité, places de stationnement/PMR. Cette activité est réalisée en étroite collaboration avec les services de la Métropole. Par ailleurs, les Mairies d'arrondissement se chargent de la publication de tous les arrêtés d'urbanisme.

Les mairies animent l'arrondissement

Des manifestations de différentes natures se tiennent dans chaque arrondissement.

1^{er} arrondissement : la semaine « climat » s'est traduite par 22 événements durant quinze jours sur le thème de la transition écologique dans l'arrondissement.

2^e arrondissement : un concours de poésie par les enfants s'est tenu en école primaire.

3^e et 7^e arrondissements : un festival des cuisines du monde a eu lieu.

4^e arrondissement : l'événement « Festimôme » dédié aux familles a rassemblé des associations qui œuvrent sur le 4^e arrondissement à destination des enfants sous différents volets (sportif, culturel, artistique...) pour proposer une matinée riche d'ateliers et d'animations.

5^e arrondissement : 40 exposants ont proposé des activités à destination des seniors lors du forum des seniors : sport pour seniors, lien social, alimentation, santé, transport, culture, le tout agrémenté d'animation musicales et ludiques.

6^e arrondissement : un Noël des enfants a été organisé.

8^e arrondissement : l'évènement culturel « la brise de la Pastille » a été organisé en partenariat avec les habitants.

9^e arrondissement : outre le carnaval et la quinzaine du droit des femmes, divers événements intergénérationnels ont eu lieu dans le cadre de la semaine bleue (atelier de confection de moutarde, visite du musée des pompiers, cinéma, thé dansant).

Équipements de proximité

Les Mairies d'arrondissement disposent de bâtiments municipaux destinés à l'accueil des associations ou des clubs sportifs pour

leurs activités ou des réunions. Ces salles municipales sont également proposées à toute personne privée désirant organiser une fête familiale ou encore les entreprises pour leurs assemblées générales. Les salles sont proposées à titre payant. Toutefois, pour les associations, certains arrondissements proposent la gratuité des salles. Les recettes de location de salle s'élevaient à 216 261 € en 2023 contre 134 418 € en 2022.

Les mairies assurent l'entretien et la maintenance de l'ensemble de ces bâtiments et organisent la planification des mises à disposition.

Les transferts d'équipements de proximité se sont poursuivis en 2023 avec la maison Tissot, la salle des docks et l'agora dans le 9^e arrondissement. Ce dernier a été réhabilité afin de créer un tiers-lieu destiné à l'accueil d'associations et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire dont l'ouverture aura lieu en 2024.

Dans le 1^{er} arrondissement, les salles Plurielles ont été transférées et sont devenues un tiers-lieu à destination de la jeunesse. Des travaux ont permis l'ouverture des équipements Richerand (MA3) et Baillieu (MA4).

Démocratie participative

Les Mairies d'arrondissement représentent le lieu d'expression de la démocratie participative de par leur proximité avec l'habitant.

Le Conseil d'arrondissement

Il a été institué par la loi PML (Paris Marseille Lyon) du 31/12/1982 pour garantir une démocratie de proximité. Il est l'organe consultatif et décisionnel majeur de l'arrondissement. Le Conseil d'arrondissement précède le Conseil municipal et a eu lieu à 7 reprises en 2023. C'est un lieu d'information et de débat démocratique pour les différentes composantes politiques, ainsi qu'un relais entre la population de l'arrondissement et la Ville de Lyon.

Le comité d'initiative et de consultation de l'arrondissement (CICA)

C'est un lieu d'échange et de dialogue permanent avec les associations de l'arrondissement sur les thématiques communes. Régi par la loi de décentralisation de 1982 et régi par les dispositions du Code général des collectivités territoriales (ART L2511-24), le C.I.C.A. permet de faire participer les associations à la vie de l'arrondissement.

Relations à l'usager

Le Conseil de quartier

C'est une instance consultative, créée par la loi démocratie de proximité dite «Vaillant» de février 2002 et régie par l'article 2143-1 du CGCT, ouverte à toute personne âgée de 16 ans ou plus, résidant, travaillant ou étudiant dans le quartier. Organisé en sous-commissions, le conseil de quartier mène des réflexions, donne des avis et porte des actions en lien avec la vie de l'arrondissement en étant en lien étroit avec les habitants et les acteurs du quartier. La Ville de Lyon comprend 36 conseils de quartier.

Le budget participatif

Il permet d'utiliser une partie du budget de la Ville pour la réalisation d'idées proposées puis choisies par les habitantes et habitants. Du 14 mars au 17 juin 2022, 1 427 idées ont été proposées par les habitants. Ces projets ont ensuite été analysés par les services de la Ville puis soumis au vote des habitants. 110 projets ont été sélectionnés. 11% d'entre eux ont été réalisés en 2023, 53% le seront sur 2024. Les autres projets sont en cours car plus complexes. Un second BUPA sera lancé fin 2024. Ont été réalisés :

- L'aménagement de l'espace jeune au collège Truffaut (1^{er} arrondissement)
- L'inauguration de l'exposition au café intergénérationnel « Chez Daddy » (2^e arrondissement) ;
- L'éclairage à détection de présence bd de Belmont au Ciné Duchère (9^e arrondissement).

Le Conseil d'arrondissement des enfants

C'est une instance participative regroupant des enfants de CM1 et/ou CM2 élus pour 2 ans au sein de plusieurs écoles de l'arrondissement et qui représentent la voix des enfants de l'arrondissement. Les élections respectent la stricte parité filles-garçons. Le volontariat des enfants et l'autorisation des parents sont des conditions sine qua non de participation au CAE.

Les habitants

Ces derniers sont également sollicités dans le cadre de projets intéressants l'arrondissement : la végétalisation d'une place, l'aménagement d'un espace vert, la piétonisation...

Mairies d'arrondissement (suite)

ACTIONS MENÉES

EN 2023

Plan de mandat

Le projet Lyon⁹

Le Maire de Lyon dans son plan de mandat a demandé à l'administration de réfléchir à un nouveau modèle de proximité dans la relation entre l'administration de la Ville de Lyon et les habitants. L'enjeu est de pouvoir faire jouer la subsidiarité dès lors que l'action au niveau de l'arrondissement est plus pertinente pour l'habitant.

En 2023, différents groupes de travail ont réfléchi notamment sur les modalités de mise à disposition d'une enveloppe de subvention auprès des maires d'arrondissement, mais également sur l'amélioration de l'information transmise aux élus d'arrondissement. Des référents ASVP ont été mis en place auprès des maires d'arrondissement. Ces référents sont des policiers municipaux chefs de brigade des ASVP. Ils ont pour vocation d'être les interlocuteurs directs des Mairies d'arrondissement sur les questions de stationnement et siègent aux réunions prévention sécurité dans les arrondissements.

Les coordonnateurs espace public arrivés en 2022, sont montés en charge dans leur activité afin d'accompagner les élus dans l'amélioration des espaces publics : voies lyonnaises, travaux de voirie et amélioration de la collecte des déchets en lien avec les services de la Métropole.

Démocratie participative

Suite à la mise en place des Conseils d'Arrondissement des Enfants (CAE) en 2022 pour 7 Mairies d'arrondissement, les réalisations 2023 sont très variées, comme par exemple :

- Dans le 3^e arrondissement : jeu de piste autour du patrimoine de l'arrondissement (solicitation des habitants et des enfants dans les écoles) : l'objectif est de créer un plan et un parcours numérique ;
- Dans le 5^e arrondissement : rendre les fêtes d'école plus éco-responsables ;
- Dans le 7^e arrondissement : travail sur le lien intergénérationnel (autour d'un karaoké).

Les Mairies d'arrondissement ont accueilli les réunions de bilan de mi-mandat, qui constituent des temps dédiés de redevabilité de proximité aux habitants.

Ressources Humaines

Les mairies du 1^{er} et du 9^e arrondissement ont expérimenté en 2023 les horaires d'été sur les mois de juillet et août 2023 (7h45-15h : horaires d'ouverture au public en journée continue). Le bilan est très positif tant pour le confort de travail des agents que pour la qualité d'accueil des usagers au regard des risques de canicule.

Transition écologique

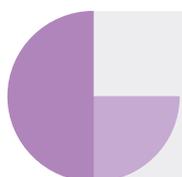
Les mairies du 1^{er} et du 9^e arrondissement ont participé au dispositif Bureau à énergie positive consistant pour une équipe d'agents volontaires des mairies concernées d'agir concrètement pour les économies d'énergie au bureau grâce à un accompagnement de l'ALEC en construisant un plan d'actions adapté au site de travail.

ACCUEIL RENFORCÉ DES

USAGERS (TITRES CTA)

Un plan d'urgence dénommé Contrat Urgence Titres (CUT) a été mis en place en 2023, par la ministre des collectivités territoriales, visant à :

- Augmenter le nombre de rendez-vous avant l'été afin d'accroître le recueil des demandes d'au moins 20% à l'échelle de la commune sur la période du 1^{er} mai au 30 juin par rapport à celle courant du 1^{er} janvier au 28 février de cette même année 2023. L'objectif a été atteint le 30 juin 2023 sur les 9 arrondissements (hors CTA) ;
- Augmenter le nombre de rendez-vous pendant la période estivale. Pour cela, la Ville de Lyon a ouvert un centre de 10 dispositifs de recueil fonctionnant du 19 juin au 19 octobre 2023 (nombre de demandes de titres enregistrées : 11 551 dans le top 3 national !)



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

7 465 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

277.3



Grands Évènements

CONTEXTE

Le programme Grands Evénements comprend désormais deux festivals importants : la **Fête des Lumières** qui se tient autour du 8 décembre et le **Festival entre Rhône et Saône** au début de l'été.

CHIFFRES CLÉS

Fête des Lumières 2023

- **32** projets
- **27** sites investis
- **7** arrondissements
- **15** nouvelles équipes artistiques
- **7** équipes internationales
- **4** lots en marchés publics dont **2** reconduits
- **2** projets participatifs
- **6** projets associés
- Plus de **2** millions de visiteurs sur **4** soirs

Chiffres clés du Festival Entre Rhône et Saône 2023

- **340** rendez-vous en **3** jours de festival
- Plus de **50** balades et visites sur l'ensemble du territoire
- Plus de **30** stands répartis sur les différents sites
- Plus de **30** spectacles pour petits et grands
- **6** institutions culturelles impliquées
- **1** conférence avec la présence d'Erik Orsenna
- **3** sites principaux et plusieurs sites utilisés ponctuellement
- **60** animations sportives
- Plus de **250** baptêmes de plongées au CNTB

ACTIONS MENÉES EN 2023

Fête des Lumières

Elle s'est tenue du jeudi 7 au dimanche 10 décembre (19h - 23h jeudi à samedi et 18h-22h dimanche). Grâce à une programmation à la fois festive, ouverte à tous et exigeante sur le plan artistique, ces quatre jours ont rassemblé plus de 2 millions de visiteurs.

Plusieurs œuvres et sites, ont rencontré un franc succès, tels que « Evanescence » et ses immenses bulles lumineuses sur la Place Bellecour, ou encore la scénographie installée au Parc de la Tête d'Or qui proposait la narration d'une légende avec la création d'une bête aquatique lumineuse de 35 mètres de long naviguant sur le lac, ainsi que l'aménagement de jardins féériques composés de fleurs de lumière (35 000 lumignons allumés sur les 4 soirs).

Cette édition a poursuivi les nouveaux axes de travail impulsés depuis l'édition 2021 en matière d'écoconception (à l'occasion de cette édition, la DEA a obtenu la norme ISO 20121 sur le management écoresponsable des événements) ou encore sur le décloisonnement de la Fête des Lumières sur le territoire. Ainsi, à la Duchère, l'œuvre Le Soleil de la Duchère réalisée en collaboration avec les habitants a séduit par sa conception originale et remplie de sens.

Cette édition a également renouvelé l'enjeu de proximité avec les publics. Les familles ont ainsi pu apprécier une fête adaptée à tous et notamment aux enfants au Parc Blandan avec entre autres, la présentation de l'œuvre « Toys In Space » sur des horaires adaptés aux familles.

D'autres actions ont également été menées pour rendre la fête plus familiale : développement d'un livret ludo-pédagogique, actions de médiation pour le jeune public ou encore proposition d'espaces de convivialité place Bellecour et au Parc Blandan.

Cette édition a aussi permis de réaffirmer la volonté d'une fête accessible au plus grand nombre. Plus de 900 personnes en situation de handicap (+ 125%) ont pu ainsi profiter de parcours et dispositifs adaptés.

Le Centre Léon Bérard, bénéficiaire de l'opération 2023 des Lumignons du Cœur, a réalisé un bénéfice de 96 000 €.

Enfin, la Fête des Lumières a pu compter une nouvelle fois sur ses partenaires et mécènes (36) qui contribuent au financement de la Fête sous forme de mécénat financier, de compétences ou de financement d'œuvres en nature.

Festival entre Rhône et Saône

Du 30 juin au 2 juillet 2023, la Ville de Lyon organisait le Festival entre Rhône et Saône : événement festif, familial et participatif pour célébrer, découvrir et protéger le fleuve et la rivière.

Néanmoins, le contexte de violences urbaines et une météo capricieuse ont malheureusement limité l'ampleur du festival. Ainsi, la Ville de Lyon, en accord avec la Préfecture, a été contrainte de déprogrammer des événements en soirée. En revanche, les activités en journée ont été maintenues, hormis la parade, et ce grâce à la grande réactivité des intervenants et des équipes de la Ville.

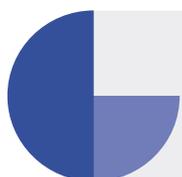
Pendant 3 jours, les Lyonnais ont pu profiter de plus de 340 animations portées par les acteurs du territoire. La quasi-totalité des activités proposées sur inscription ont affiché complet.

La Conférence organisée par l'Agence de l'eau à l'Hôtel de Ville, en présence d'Erik ORSENNA, a rencontré un grand succès.

Sur les berges de la Guillotière, plusieurs milliers de personnes ont déambulé sur les stands, les guinguettes, et les spectacles autour de la truculente Mâchecroute. Plus de 5 000 spectateurs se sont laissés envoûter par le spectacle poétique de l'Opéra de Lyon et des Pokemon Crew.

Côté Saône, le public a profité des guinguettes et activités proposées à l'Île Barbe, desservie gratuitement par le Vaporetto.

En journée, sur la Darse de la Confluence ou à la piscine du Rhône, des centaines de petits et grands lyonnais ont pu s'initier à de nombreuses activités aquatiques : kayak, aviron, plongée, etc., et assister à des démonstrations de joutes ou encore de natation en eau libre.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

3 241 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT*

897 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

13.3

*Total de la Direction

Logistique urbaine festivités

CONTEXTE

Le Service Logistique urbaine festivités a comme mission :

- Le support logistique à l'activité événementielle que la Ville organise ou soutient : sportifs, culturels, protocolaires, commémoratifs, électoraux...
- La logistique urbaine interne à la Ville (Transport, Déménagement, Gestion de stock, dont stock matériel informatique...);
- La logistique d'urgence (plan grand froid, sinistrés, centre d'accueil des familles);
- La logistique de sécurisation des événements sur le domaine public...

CHIFFRES CLÉS

- **Demandes d'interventions** (festivités, cérémonies, urgence et transport) : plus de **2 235**
- **Nombre d'opérations et de transports réalisés :** **556** (avec un pic à **81** déménagements sur le seul mois d'octobre)
- **Nombre de mobiliers prêtés** (tables, chaises, podiums, tentes, panneaux d'exposition) : **55 000**
- **Mouvements de barrières :** **36 000** poses et déposes, dont **12 %** pour la Fête des Lumières
- **Nombre de lits déployés** (pour la mise à l'abri dans les gymnases municipaux) : **201**

ACTIONS MENÉES EN 2023

Après une année 2022 de mise en place de la matrice événementielle du mandat, en lien également avec la programmation des arrondissements (carnaval du 9^e, fête de printemps du 3^e, fête d'arrondissement du 7^e), l'année 2023 a constitué une année forte d'implication du service Logistique Urbaine Festivités afin de soutenir et accompagner le déroulement des manifestations proposées ou soutenues par la Ville.

Cet accompagnement intervient si possible dès la genèse des projets afin de conseiller les services de la Ville, les arrondissements ou les associations pour l'ensemble des volets logistiques, matériels, techniques et sécurité.

L'année 2023 a été marquée par des événements phares qu'ont été la Coupe du Monde de Rugby, une 1^{ère} animation liée aux Worldskills ou le millésime 2023 de la biennale de la Danse.

Les aspects sécuritaires ont également été prégnants pour la logistique du Festival Entre Rhône et Saône dans son édition 2023 à raison des émeutes survenues au début de l'été qui ont amené à ajuster la cible des moyens anticipés, en lien avec la Direction de l'Événementiel et de l'animation.

Les partenariats autour des manifestations se sont enfin renforcés avec le Protocole pour les moments commémoratifs (8 mai, 14 juillet, 11 novembre) ou d'un point de vue logistique (accueil des All Blacks, bilan de mi-mandat), tandis que les actions conjointes avec la Direction des sports ont jalonné des projets cibles tout au long de l'année : passage du Re-Lyon nous dans les locaux du service, appui aux équipes sur le site de Miribel dans le cadre de « Hé Hop » (nouveau format de Divertisport).

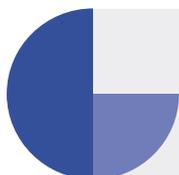
Le Service Logistique urbaine festivités assure également la coordination logistique nécessaire au bon déroulement des événements classiques d'échelles différentes (Fête des Ecoles, Tout le Monde Dehors, Fête des Lumières...), mais aussi la logistique pour les nouveaux événements portés par la Ville,

à l'instar des 2 éditions 2023 de la Voie est Libre des 15 mai et 24 octobre, en assurant l'ingénierie de terrain et la sécurisation des espaces réservés à chacun de ces événements.

Sur l'activité logistique interne, cette année a été marquée par deux éléments : d'une part le service a pris en charge, avec la Direction de la Santé, la gestion du recyclage des produits sanitaires périmés issus de la crise sanitaire, d'autre part le service a enclenché une démarche de professionnalisation en matière de gestion de stock en préparant – en lien étroit avec les équipes de la DSITN – la reprise en régie de la gestion de l'ensemble du stock des matériels informatiques.

S'agissant des interventions de logistique d'urgence, le service intervient dans de très brefs délais sur des actions d'appui matériel notamment pour la mise en place d'installation liées au relogement temporaire de MNA (mineurs non accompagnés) ou de familles avec enfants sans toit durant l'hiver.

Les savoir-faire métiers des acteurs du service sont reconnus mais peinent parfois à trouver leur pleine expression à raison d'un contexte RH de tension sur les effectifs marqué par des difficultés de recrutement sur l'ensemble des postes, et notamment par la pénurie de personnels disposant de permis poids lourds. Cela conduit à des externalisations de certaines prestations, notamment lors des périodes de très forte activité du service (130 k€ de prestations ont ainsi été nécessaires au cours de l'année 2023).



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

333k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

18k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

101.9

*Total de la Direction

Relations publiques,
communication,
événementiel

Communication externe

CONTEXTE

La Direction de la communication met en œuvre la stratégie générale de communication, garante de l'image de la collectivité, de son identité et des valeurs qu'elle véhicule.

Elle assure la communication d'intérêt général, rend compte des politiques publiques, informe les habitants.es des initiatives locales, valorise le territoire et informe sur les services publics. Pour assurer ses missions, elle dispose d'outils éditoriaux et réalise des opérations de communication spécifiques adaptées aux différents sujets et problématiques.

CHIFFRES CLÉS

Magazine municipal « Au fil de Lyon »

• 4 numéros diffusés dans les **295 000** boîtes et **300** lieux publics

Les sites de la Ville

- Lyon.fr : **30 144** pages vues par jour en moyenne
- Festival entre Rhône et Saône : **16 175** visites / **73 241** pages vues
- Fête des Lumières : **403 951** visites / **1 046 266** pages vues
- Tout l'monde dehors : **10 794** programmes téléchargés

Les abonnements aux newsletters

- Ville de Lyon : **41 763**
- Culture : **40 879**
- Senior : **22 519**
- Démocratie locale : **7 376**

Les abonnements aux réseaux sociaux de la Ville de Lyon

- Facebook : **323 000**
- Instagram : **197 000**
- Twitter : **178 200**
- LinkedIn : **60 600**

ACTIONS MENÉES EN 2023

L'année 2023 a été marquée par la consolidation de la stratégie pour la Ville autour de grands axes.

L'évolution du magazine

Le magazine a continué à évoluer en 2023. Le journal est davantage incarné par les habitants, les associations, les entreprises, commerces.

La direction a travaillé en 2023 à l'évolution de la périodicité pour passer de 4 à 6 numéros par an, permettant ainsi de couvrir plus de sujets et d'être davantage en phase avec l'actualité des projets.

Le numéro d'automne a intégré dans le cadre du bilan mi-mandat un supplément, personnalisé par arrondissement qui témoigne de l'ensemble des actions menées par la municipalité entre 2020 et 2023.

Le site internet repensé

La direction a poursuivi la refonte du site actuel lyon.fr, à partir d'un diagnostic, de réunions, d'ateliers et de questionnaires. L'objectif de la refonte : un site en phase avec les attentes des utilisateurs, permettant d'accompagner les politiques publiques et avec un objectif d'accessibilité de 70% à 80% et un index de sobriété B/C.

Sur ces bases, la conception du site, avec une nouvelle interface graphique, une nouvelle architecture de contenus et la réécriture de l'ensemble des contenus du site, a été réalisée.

Récit de Mandat

La direction a posé un récit de mandat autour de 3 grands marqueurs : le prendre soin, la transformation de la ville autour de la dynamique « Lyon 2030 » et la « ville des enfants ». Elle a poursuivi la stratégie éditoriale (rythme de prise de parole repensé avec des séquences de 3 semaines, langage clair,...) en redéfinissant les objectifs et les publics à atteindre.

La réorganisation de la direction

La direction a poursuivi sa réorganisation, posée en 2022, autour de 3 services : le service presse, le service conception-crédation et le service rédaction médias.

La communication de chantier

La direction a poursuivi son plan ambitieux couvrant l'ensemble de la communication de chantiers du plus petit au plus grand. 72 chantiers, moyens et grands, ont été couverts en 2023, le dispositif complémentaire pour les petits chantiers a été déployé avec la réalisation de plus de 400 panneaux. La direction a également lancé une campagne de communication valorisant les chantiers.

La charte graphique

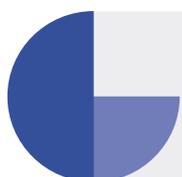
Le travail de refonte de la charte graphique de la Ville a avancé en 2023 autour de l'évolution du logo et un dispositif de mise en cohérence de l'ensemble de la communication visuelle.

L'évaluation

La direction a conçu fin 2023 les questions du baromètre pour évaluer la communication. Il permet de mesurer l'efficacité des principales campagnes de communication, la compréhension de leurs sujets ainsi que l'évolution des modes d'informations des lyonnais. Ce baromètre a vocation à être annuel.

Campagnes de communication : autour du mi-mandat

De nombreuses campagnes ou opérations de communication ont été menées pour accompagner la mise en place des politiques publiques, dont la communication autour du mi-mandat, organisée en 3 phases de mai à décembre. Pour cette campagne, la direction a réalisé une exposition à l'Hôtel de Ville et sous une forme itinérante, un supplément par arrondissement comprenant la carte des actions réalisées, une frise reprenant l'ensemble des 573 actions réalisées, un espace dédié sur le site internet, 29 rencontres dans les arrondissements avec la mise en place d'un dispositif complet et la communication des 9 rendez-vous organisés dans chaque arrondissement.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

2 580 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

8 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

24.6

Cabinet du Maire

CONTEXTE

3 programmes constituent l'essentiel des dépenses du Cabinet du Maire : les relations publiques, les dépenses courantes du Maire et de son cabinet.

CHIFFRES CLÉS

- En 2023, **307** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **45** manifestations en extérieur, **1313** réunions, **650** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **38** visites guidées
- Plus de **34 900** personnes ont ainsi été reçues à l'Hôtel de Ville

ACTIONS MENÉES EN 2023

Déplacements officiels

Au cours de l'année 2023, Monsieur le Maire s'est déplacé :

- Au Marché International des Professionnels de l'Immobilier MIPIM à Cannes en mars ;
- À Erevan, Arménie, en avril ;
- En Avignon en juillet ;
- À Angers en septembre ;
- Ainsi que plusieurs fois à Paris pendant l'année.

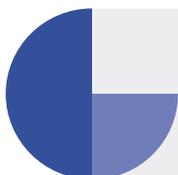
Relations publiques

Les frais de réception sont engagés après consultation du budget disponible alloué à chaque élu, et avis d'une Commission réception, qui analyse et arbitre toutes les demandes de prise en charge de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

Les cahiers des charges des marchés publics afférents ont été et sont en cours de réorientation, en conformité avec les objectifs d'une alimentation plus végétale, plus locale et de qualité.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour des opérations de pose de première pierre, de livraison de travaux ou de dévoilement de nouveaux espaces réaménagés. L'objectif demeure de concilier la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

353 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

25.9



Sécurité et prévention

CONTEXTE

La Direction Sécurité et prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants :

- Immeubles Menaçant Ruine (IMR), Balmes, sécurité incendie et panique dans les Établissements recevant du public ;
- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) ;
- Gestion des manifestations publiques, animation de la commission communale de sécurité publique ;
- Gestion de la tranquillité de la « vie nocturne », mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS) ;
- Vidéo protection.

CHIFFRES CLÉS

- **134** arrêtés de police générale des IMR,
- **25** jeunes « tapageurs » placés sur des chantiers VDL,
- **5 431** personnes renseignées en Maisons de Justice et du Droit,
- **892** situations traitées par les intervenants sociaux en commissariat,
- **95** commerces adhérents au dispositif de lutte contre le harcèlement de rue « demandez Angela »
- **123** jeunes bénéficiaires du dispositif des jobs saisonniers
- **560** visites d'ERP soit 100 % de l'objectif fixé par le Préfet
- **317** heures d'intervention d'astreinte

ACTIONS MENÉES EN 2023

Sécurité civile

Les faits notables sont :

- 64,8 k€ en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité ont été consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux ;
- 134 arrêtés ont été pris au titre de la police générale pour des mesures de sécurité (évacuations et périmètres de sécurité) et 675 dossiers examinés ;
- 54 dossiers ont été examinés par la Commission des Balmes ;
- 560 visites d'Établissements recevant du public (ERP) du 1^{er} groupe ont été effectuées, soit 100 % de l'objectif fixé par le préfet ;
- 1 315 dossiers ont été étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité ;
- 102 arrêtés ont été pris par le service ERP (ouverture/fermeture totale ou partielle d'établissements ; manifestations exceptionnelles).

Prévention de la délinquance

La mise en œuvre des actions inscrites à la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) et destinées à prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de justice et du droit (120,2 k€).

Les juristes des maisons de justice et du droit ont renseigné 5 431 personnes. 720 élèves ont bénéficié des actions de sensibilisation (accompagnement aux audiences correctionnelles et actions co-animées avec le Lien Théâtre).

28 personnes ont fait l'objet d'une mesure de rappel aux obligations légales et citoyennes, dispositif de lutte contre les incivilités et de prévention de la récidive, expérimenté sur le territoire du 8^e arrondissement.

Plus de 3 000 jeunes ont bénéficié des dispositifs « chantiers jeunes » et des animations « Ville Vie Vacances » et 123 jeunes d'un job saisonnier d'un mois dans les services de la Ville.

Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 17 services de la Ville ont accueilli 51 personnes condamnées à un Travail d'intérêt général.

9 jeunes ont pu effectuer leur mesure de réparation, animée par la Police municipale, et une juriste de la maison de justice et du droit

Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur 892 situations.

Après une expérimentation sur le 7^e arrondissement, le dispositif « demandez Angela » a été étendu sur l'ensemble de la Ville de Lyon avec un pilotage confié au service prévention de la délinquance. 95 commerçants sont partenaires en 2023.

Le service prévention de la délinquance a animé 71 Points Prévention Sécurité, à l'échelle des 9 arrondissements.

Tranquillité publique et gestion des risques

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 22 reprises et a traité 1 695 dossiers de manifestations dont 1 296 dossiers ont été présentés en Commission (dont 40 ont fait l'objet d'une visite de réception).

Concernant la gestion des débits de boissons, 510 dossiers licences III à IV, vente à emporter, restaurant et 130 dossiers relatifs aux demandes de certificats (zones protégées et saisies licences III/IV) et aux demandes de translation/transfert ont été traités. Cette activité est complétée par les autorisations temporaires de buvette et autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles qui totalisent 497 autorisations. Enfin, 120 demandes permanentes de dérogation d'ouverture tardive ont été traitées. Concernant la cellule de veille « Vie Nocturne », elle s'est réunie à 11 reprises.

L'astreinte de sécurité a effectué 317 heures d'intervention sur le terrain avec 114 interventions et près de 800 appels traités.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

288 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

78.6

Sécurité et prévention des risques

CONTEXTE

Au sein de la Délégation Service au Public et Sécurité, une vision globale sur les questions de technologie appliquée aux politiques de sécurité a été développée.

Le pôle technologique exerce les missions historiques du Centre de Supervisions Urbain (vidéo surveillance) tout en ayant une vision plus transversale des questions technologiques, en assurant une meilleure intégration de ces enjeux dans les projets liés aux politiques de sécurité. Le parc actuel est de 571 caméras et 24 nomades sur l'espace public et 713 dans 62 bâtiments communaux, 200 points de contrôle d'accès + 10 bornes d'accès véhicules, le dispositif de Lecture automatisée des plaques d'immatriculations. Le pôle technologique s'appuie sur 4 agents avec un budget annuel de fonctionnement de 908 k€.

CHIFFRES CLÉS

- Nombre de films réquisitionnés: **774**
- Nombre de recherches: **1903**
- Nombre de signalements effectués avec interpellations: **1103**

Pôle technologique

ACTIONS MENÉES EN 2023

Les actions menées sur l'année 2023 se divisent en quatre opérations principales.

Télésurveillance des bâtiments municipaux

Il s'agit principalement de lutter contre les dégradations et / ou l'intrusion mais également contre les incivilités et le vandalisme notamment dans les piscines et les Mairies. La mise en place de ces dispositifs permet d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance.

Cette année le pôle technologique a mis aux normes les systèmes vidéo suivants :

- Cuisine Centrale ;
- DMG Bataille ;
- Musée des Beaux-arts partie 1 ;
- Médiathèque du Bachut ;
- Patinoire Charlemagne ;
- Mairie du 9^e ;
- Auditorium - ONL ;
- Archives (contrôle d'accès) ;
- Pizay (contrôle d'accès).

Vidéo surveillance de l'espace public

Il s'agit principalement de la maintenance et de l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo-protection des espaces publics en vue de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services de l'État et municipaux. Ils œuvrent chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Sur l'année 2023, le pôle technologique a poursuivi le déploiement de la fibre optique sur les chantiers métropolitains en cours. Il a réalisé une étude pour la virtualisation des serveurs afin d'améliorer la sécurité du système et des données.

3 caméras ont été redéployées dont 2 sur le site Mazagran et 1 sur le site Skahrov / Dalhia (9^e).

Le pôle technologique poursuit le travail sur les chantiers de réaménagement de : Part-Dieu, Perrache, Tram T10, Duchère Balmont et Sauvegarde, Mermoz Sud, station Mue

(Confluence), Biodistrict, promenade Moncey, PUP Duvivier.

Le pôle technologique travaille en lien avec l'éclairage public et la DSITN pour le déploiement de la fibre optique pour l'éclairage intelligent.

Vidéo verbalisation

L'objectif est de mettre en place les différents modèles de vidéo verbalisation avec les systèmes en place sur l'ensemble de la ville. En 2021, 122 caméras sur les secteurs validés par la délibération du 28/01/2021 ont été affectées à la vidéo-verbalisation. En 2022 la totalité des 571 caméras ainsi que les liaisons entre les différents partenaires sont opérationnelles ainsi que l'achat et la pose de 500 panneaux informant le public.

Missions transversales

Le pôle technologique est également le pilote technique pour la police municipale sur la mise en place et le suivi du système LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation).

Le projet d'équipement des policiers municipaux en caméras individuelles est arrivé à son terme. L'ensemble des dispositifs ont été déployés en 2023.

Le pôle technologique devra lancer courant 2024 un projet d'équipement de la police municipale en système numérique pour la gestion des armes affectées aux agents.

L'étude sur la stratégie Ville de Lyon en matière de contrôle d'accès, pilotée en partenariat avec la DGTB, est finalisée. Elle va permettre de définir la gouvernance du dispositif entre les différents acteurs (DGSPS, DGTB, DSITN).

Enfin, le pôle technologique met en œuvre un certain nombre de préconisations issues des résultats de l'audit concernant la vidéo surveillance sur le plan technique en lien avec la DGA.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

908 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

2.0

CONTEXTE

La Direction de la Santé est un acteur local de la « santé environnementale » et de la « santé publique ».

Elle participe au suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, au contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, à la lutte contre les nuisances sonores, au suivi des installations classées pour la protection de l'environnement et à la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et à la lutte anti-vectorielle. Elle pilote et déploie le Contrat Local de Santé 2022-2027 qui promeut l'approche « Une seule santé » (« One Health »).

CHIFFRES CLÉS

- Qualité de l'eau : **3786** prélèvements réalisés
- Lutte contre la pollution électromagnétique : **398** dossiers téléphonie mobile 5G instruits
- Lutte contre les nuisances sonores : **1230** enquêtes de terrain
- Lutte contre l'insalubrité : **482** enquêtes de terrain
- Qualité de l'alimentation : **334** établissements contrôlés, **701** enquêtes de terrain
- Subventions de fonctionnement accordées : **493 400 €**
- **858** enquêtes animalité, **408** opérations de dératissage, **72** chats stérilisés et identifiés.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Contrôler

Les inspecteurs de salubrité assermentés et habilités par le Préfet agissant au titre des pouvoirs de police du Maire et du Préfet, contrôlent sur site les réglementations locales, nationales et européennes en matière d'hygiène, de salubrité et d'environnement.

En 2023, la Direction de la Santé a notamment poursuivi des activités régulières dans les domaines de :

- La qualité des eaux : eau du réseau avec une action ciblée sur le plomb dans l'eau des écoles (2 353 prélèvements hors contrôle sanitaire ARS), piscines (400 prélèvements) ;
- Exposition aux champs électromagnétiques : 123 dossiers d'informations instruits ;
- Qualité de l'air intérieur : 39 campagnes de prélèvements QAI dans les ERP scolaires et petite enfance ;
- Surveillance environnementale des ERP municipaux accueillant un public vulnérable construits sur des sols pollués : 25 écoles et crèches ;
- Fourrière animale : 691 interventions du prestataire, et 16 gardes sociales ;
- Lutte contre l'insalubrité : 732 nouveaux dossiers d'insalubrité instruits ;
- Lutte contre les nuisances sonores : 109 sonométries, 16 arrêtés municipaux ;
- Qualité de l'alimentation : 13 avis sanitaires, 268 mesures de police administrative, 11 fermetures administratives ;
- Lutte contre le moustique-tigre et les punaises de lit : campagne de communication, soutien à des expérimentations.

Prévenir / sensibiliser et accès au soin

- Déploiement et maintenance du parc de défibrillateurs : 400 défibrillateurs ;
- Soutien de l'ouverture du Centre de santé sexuelle communautaire Lyon 1^{er}, de MSP (Maisons de santé pluri professionnelle) ;
- Mobilisation de la DS pour faciliter l'accès aux droits et aux soins, prévention et promotion de la santé autour des projets Gabriel Péri et Cité jardin ;
- Première étape d'installation des panneaux « Espaces sans tabac » devant les 208 écoles et 48 crèches ;

- Actions en faveur de la santé mentale ;
- Soutien aux points écoute adultes et familles dans les quartiers politique de la ville (QPV) ;
- Soutien à la création d'une Maison des femmes, victimes de violences ;
- Participation et animation de groupes de travail sur la maladie de Lyme et le suivi du risque des zoonoses avec le projet BIODIVERSA.

Mettre en œuvre la programmation 2023 du Contrat Local de santé de Lyon (2022-2027)

Signature du CLS le 10 janvier 2023 par 35 signataires, lancement de la gouvernance partenariale au sein des 4 COTECH thématiques et organisation de groupes de travail. Sur les 43 actions du Contrat Local de Santé de Lyon 2022-2027, la programmation 2023 comprend 27 actions (près de 80 % des actions en cours de réalisation).

Coordonner le Plan d'actions QAI et Perturbateurs Endocriniens

Structuration des 37 actions QAI et 27 actions PE selon 4 axes : documentation des expositions, gestion technique et entretien, achat, formation et communication.

ORIENTATIONS MISES EN ŒUVRE

Enfin, La DS développe des actions en matière de :

- Contrat local de santé : mise en œuvre de la programmation 2023 via une approche transversale en lien avec les autres directions de la Ville ;
- L'approche « One Health » dans les politiques de Santé publique : URBACT + mobilisation de l'écosystème lyonnais autour de la conférence One Health organisée dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier en octobre 2023 ;
- Prévention et promotion de la santé : actions de prévention et d'éducation à la santé, organisation des événements : Rendez-vous Sports et Santé et Semaine des Gestes qui sauvent.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

966 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2723 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

39.5

Sécurité et
prévention
des risques

Régulation urbaine

CONTEXTE

La Direction de la Régulation urbaine (DRU) intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'Occupation Temporaire de l'Espace Public (OTEP) ;
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée à l'entreprise EGS Lyon ;
- La collecte, l'identification, et la restitution des objets trouvés ;
- La gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO).

CHIFFRES CLÉS

- Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements : **31 072**
- Fourrière automobile : **10 510** interventions
- Recours Administratifs Préalables Obligatoires instruits : **11 099**
- Objets Trouvés : **18 570** enregistrements

ACTIONS MENÉES EN 2023

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) prend la réglementation temporaire pour le compte du Maire de Lyon et du Président de la Métropole de Lyon, des travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique. Le service perçoit les redevances fixées par le Conseil municipal, pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements, et emprises pour manifestations commerciales temporaires. Le service OTEP assure, en outre, la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire.

Depuis le 1^{er} août 2019 et jusqu'au 31 juillet 2024, la société Enlèvement Gardiennage Service (EGS) Lyon, filiale du groupe EFFIA, assure, sous le contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Cette entreprise délégataire effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation, la restitution ou la destruction des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant à la location des deux terrains de fourrière sis rue Sémard à Lyon 7 et rue Fromont à Vaulx-en-Velin.

L'entreprise délégataire a mis en destruction, chez un déconstructeur agréé, 2 267 véhicules abandonnés par leurs propriétaires qui ne sont pas venus les récupérer à la fourrière, et qui sont tous des véhicules anciens et/ou abîmés.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont déposés directement au service, dans les Mairies d'arrondissement, par les Transports en Commun Lyonnais (TCL), par le service des taxis et par les polices nationale et municipale. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la relation usagers) améliorant ainsi le service rendu à l'utilisateur.

Le service de l'UGCS instruit et répond aux RAPO, rembourse les usagers qui ont payé leur FPS s'il est annulé, traite certains FPS Majorés, demande des annulations de poursuites auprès du Trésor Public, rédige une réponse à la Commission du Contentieux du Stationnement Payant si l'utilisateur fait appel après le rejet de son RAPO, gère les timbres amendes et les créations ou renouvellements des cartes électroniques des agents affectés à la verbalisation. La mise en service progressive des véhicules à Lecture Automatique de Plaque d'Immatriculation (LAPI) en avril, a augmenté le nombre de FPS et donc le nombre de RAPO.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1 252 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

2 765 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

34.6

Sécurité Tranquillité Sûreté

CONTEXTE

La Direction Sécurité tranquillité sûreté (DSTS) compte **1 directeur, 364 agents de police, 90 agents de surveillance de la voie publique, 80 agents des sorties d'écoles et 9 agents techniques et administratifs.**

Elle est chargée d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. Elle offre un maillage territorial permettant une présence humaine proactive visant à apaiser et prévenir les faits de voie publique en lien avec les services de la police nationale. Elle peut relever les infractions aux arrêtés de police du Maire, au code pénal, de l'environnement et de la route. Elle réalise les relevés d'identité, les dépistages d'alcoolémie ou stupéfiants, l'immobilisation et la mise en fourrière des véhicules, etc.

CHIFFRES CLÉS

- Vêtements de travail : **189 k€**
- Équipements de protection individuelle : **80 k€**
- Formation sportive des agents : **31 k€**

ACTIONS MENÉES EN 2023

L'année 2023 a permis le développement d'actions spécifiques de proximité de la part de la police municipale :

- 11 agents de la police de proximité ont été formés afin d'être Intervenant en Éducation Routière (IER). Leurs interventions dans les écoles primaires de la Ville ont débuté au cours de l'année scolaire 2022-2023. 67 interventions ont été réalisées en 2023 dans des écoles primaires.
- Les contrôles réguliers d'établissements de vente d'alcool à emporter notamment en hyper-centre ont entraîné 138 verbalisations pour des infractions à la législation sur les débits de boisson.
- La mise en œuvre de la Ville à 30 km/h fin mars 2022 sur la quasi-totalité de la Ville de Lyon continue de mobiliser les agents de l'UMC, 2005 opérations de contrôle de vitesse ont été réalisées. Elles ont permis de relever 1044 verbalisations pour excès de vitesse et 198 rétentions de permis de conduire.
- Le dispositif visant à prévenir les infractions routières en hyper-centre les vendredis et samedis soirs en complément des agents de sécurité privée a été arrêté au mois d'août à la suite du renforcement de la signalisation par la Métropole. Parallèlement, la vidéo-verbalisation a été renforcée pendant ces soirées.

Malgré une meilleure implication des services de l'état, le secteur de la Guillotière a particulièrement mobilisé les effectifs de la police municipale afin de mettre en œuvre une présence visible et régulière tout au long de l'année. La place Mazagran, dans le 7^e arrondissement ainsi que le marché des États Unis dans le 8^e sont également des secteurs mobilisateurs.

L'ensemble des services de la police municipale est impliqué dans des opérations de piétonisation type « la voie est libre ».

La mise en œuvre du contrôle du stationnement payant à l'aide d'un dispositif

comportant 2 véhicules électriques équipés de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) est effective depuis le mois d'avril. Ce dispositif qui commencera à être pleinement opérationnel en 2024 devrait permettre de redéployer plus d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sur la surveillance du stationnement gênant.

La convention de coordination avec la police nationale a été renouvelée le 23 février 23.

Outre les formations techniques, formations d'entraînement obligatoires aux armes et de gestes techniques professionnels en intervention, le programme de formation spécifique proposé en 2022 a été prolongé en 2023 afin de concerner le plus grand nombre d'agents. Il concerne les violences sexistes et intrafamiliales, la radicalisation, la santé mentale, la conduite automobile en intervention.

Des caméras individuelles et leurs enregistreurs qui stockent les images au CSU ont été déployées dans les services au mois de mai 2023 pour un montant de 207 602 € TTC. Les premiers bilans de l'utilisation de ce matériel démontrent son utilité dans l'apaisement des relations entre les policiers et les usagers.

La prise en charge du nettoyage des uniformes des ASVP et des policiers municipaux est effective depuis mai 2023.

Les roulements des dimanches du GOM ont été adaptés pour améliorer son attractivité.

Malgré une année 2023 active en matière de recrutement (38), le nombre d'agents peine à progresser.

Quelques chiffres à titre indicatif :

- 30 392 demandes d'interventions via le PC radio dont 9 135 pour véhicules conduits en fourrière ;
- 190 dispositifs spécifiques (événements culturels, festifs, sportifs) ;
- 17 410 verbalisations pour des infractions à la circulation routière ;
- 1 103 interpellations pour délit avec mise à disposition d'officier de police judiciaire.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

863 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

3 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

367.9



CONTEXTE

Plusieurs évènements ont marqué l'année 2023 :

- Désignation de Lyon dans le sous-réseau Littérature des Villes créatives par l'UNESCO. Une intégration qui reconnaît l'histoire et la dynamique des acteurs du livre de la Ville et qui engage à développer des coopérations avec les autres villes du réseau ;
- Seconde ouverture au public de l'ancien musée Guimet pour l'exposition Shepard Fairey organisée par Space Junk de mars à juin ;
- Inauguration du Collège graphique dans le 1^{er} arrondissement (ancien Collège Truffaut), lieu de résidence et d'expositions avec Lyon BD, l'Epicerie séquentielle ;
- Ouverture de deux nouveaux lieux culturels : le Ciel dans le 8^e arrondissement, un théâtre dédié à la jeunesse et à l'Europe et l'Assemblée dans le 3^e arrondissement, un lieu de résidence, de création et de pratiques amateurs ;
- Dépôt du dossier de candidature de la Ville au label 100% EAC.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Soutien à l'enseignement artistique

- Participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon : 8,16 M€ en fonctionnement ainsi qu'une aide complémentaire de 100 k€ versée dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle «inflation énergies» ;
- Contribution à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon (6,32 M€ + 170 k€ d'aide complémentaire dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle «inflation énergies») ;
- Versement de subventions à 16 écoles de musique associatives. Maintien de l'augmentation mise en place en 2022 pour atteindre 91 k€.

Friche Lamartine

Accompagnement du relogement de la Friche Lamartine (200 artistes) dans un site plus vaste du 7^e arrondissement.

Soutien des structures à l'international

19 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération avec l'Institut français dont 3 sur le volet stratégique de la Littérature, des pensées et de l'hospitalité (Villa Gillet, Quais du polar et Sens interdits).

Création et diffusion artistiques

- 16 structures associatives culturelles ont été soutenues par des subventions individualisées pour un total de 16 262 400 € ;
- 116 associations ont bénéficié des enveloppes de subventions « Fonds d'intervention culturel », 22 du « Fonds d'intervention Musiques Actuelles » et 17 des subventions Casino pour un total annuel de 2,1 M€ (comme en 2022) ;
- 7 structures culturelles ont bénéficié d'un fonds exceptionnel de soutien à l'inflation pour un montant de 200 k€.

Volet patrimonial et mission

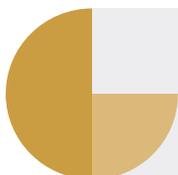
Site historique

- 4 associations ont bénéficié d'une subvention individualisée : l'Institut Lumière (700 k€), le musée Urbain Tony Garnier (90k€), l'association Soierie Vivante (40 k€), l'association Silk in Lyon (25 k€) ;

- Le Fonds d'Intervention du Patrimoine, à hauteur de 8k€, a permis de soutenir 3 structures œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon ;
- Remise du Prix « Citoyens du patrimoine » doté de 10 k€ ;
- Organisation de la 8^e édition des « Rendez-vous du patrimoine » sur le thème « La Ville et l'eau : retours aux sources » ;
- Travail d'inventaire et d'entretien des mobiliers, propriété Ville (collections d'œuvres, soie, orgues, marionnettes) ;
- Valorisation du carillon de l'Hôtel de Ville à travers plusieurs concerts et master class du maître carillonneur avec les élèves du Conservatoire de Lyon : concerts d'été, JEP, fêtes de fin d'année ;
- Poursuite du travail de révision du plan de gestion du Site historique de Lyon, inscrit en 1998 sur la Liste du Patrimoine mondial par l'Unesco : pilotage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, animation des Comités techniques et de la Commission locale UNESCO, élaboration du plan d'actions (avril 2022-mars 2024).

Coopération Culturelle à Lyon : volet culturel de la politique de la ville et actions auprès de publics spécifiques

- Mise en œuvre des projets culturels de territoire dans le cadre du contrat de Ville 2017/2024. 50 actions ou projets ont été soutenus en 2023 pour un engagement financier total de la Ville de 361 600 euros (budgets Culture, politique de la ville et évènements), dont 82 k€ proviennent du Fonds d'intervention culturelle destinés à des « publics spécifiques » (« droit commun ») ;
- Année Biennale de la Danse : financement de 2 groupes du Défilé à hauteurs de 50 k€ chacun : l'un est financé par la culture l'autre par le développement territorial ;
- Première année pour la Charte de Coopération Culturelle 2023-2027, cosignée par 38 structures culturelles de la Ville. Organisation de deux rencontres semestrielles pour des bilans d'étape.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

49 307 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

5 034 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

50.8

* Dont 2 955 k€ remboursement mise à disposition personnels VDL auprès de l'Opéra

Affaires culturelles (suite)

CONTEXTE

- « 25 ans Unesco » - anniversaire de l'inscription du Site historique de Lyon sur la Liste du Patrimoine mondial par l'Unesco : 45 animations proposées (visites guidées, balades nocturnes, exposition, quizz sur les réseaux sociaux, campagne d'affichage, et même une statue à l'effigie du couple Neyret installée dans l'espace public) ;
- Poursuite et finalisation de la définition des axes de la Culture pour le contrat de Ville 2024-2030.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Projets de résidences artistiques

Plusieurs résidences artistiques ont été réalisées en 2023 sur des dispositifs initiés les années précédentes, financées en partenariat :

- Des résidences dans le cadre du programme municipal « Rue aux Enfants » avec l'intervention d'artistes dans 7 écoles primaires publiques, accompagnée de la réalisation d'une œuvre sur la voirie ou sur un mur extérieur de l'école. La Ville de Lyon a financé chacun des projets pédagogiques et artistiques à hauteur de 4 k€ ;
- Une résidence artistique de 4 mois dans une résidence autonomie senior du 8^e arrondissement (résidence Jolivot). Le financement du projet a associé la Culture (6 k€), le CCAS (4 k€) et la DRAC (5 k€).

Démarche de bilan carbone

En accompagnement de 12 structures culturelles du territoire en lien avec la Métropole.

Pôle technique des Subsistances

- Suivi des consommations d'énergies et fluides, en collaboration avec l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et l'Association des Nouvelles Subsistances ;
- Refonte du marché nouveau multi-technique pour la période 2024-2028, assorti d'une réorganisation de la maintenance des installations techniques du site ;
- Suivi de l'exploitation technique (chauffage, ventilation, etc.) : 708 interventions correctives et 412 opérations de maintenance préventive ;
- Collaboration avec la Direction de la Gestion technique des bâtiments sur les besoins de remplacement et d'évolution de certains gros équipements techniques vieillissants, énergivores ou défaillants ;
- Renouvellement du marché de Gardiennage & Sécurité incendie ;
- Conseil et accompagnement des projets des occupants sur la saison culturelle 23-24.

Mission Mécénat

La Mission Mécénat est née en début de mandat afin d'offrir aux entreprises, mais aussi aux fondations et aux particuliers, l'opportunité de devenir des partenaires privilégiés des projets du territoire.

La Ville de Lyon souhaite, en effet, accroître les sources de partenariat innovant et collaboratif à travers la Mission Mécénat qui propose aux entreprises de pouvoir s'investir aux côtés de la collectivité et ainsi contribuer au développement des projets d'intérêt général.

Ces nouveaux projets, en plus de ceux existants, dans les domaines culturels et sportifs s'organisent au sein d'un catalogue de projets autour des thématiques suivantes : patrimoine, événements populaires, solidarité et transition écologique.

En 2023, l'ensemble des Institutions culturelles et la Mission ont fédéré plus de 100 entreprises qui ont accompagné la Ville de Lyon pour 2 280 000 € de partenariats (médias, en nature et surtout en mécénat financier) sur l'ensemble des projets proposés.

LES SUBSISTANCES

- Dépenses de fonctionnement : 1 107 k€
- Recettes de fonctionnement : 748 k€*

*Dont 733 k€ remboursement charges ENSBAL

Archives municipales

CONTEXTE

Les Archives municipales de Lyon collectent, conservent et communiquent les archives de la ville, de ses organismes rattachés, ainsi que les fonds privés relatifs à l'histoire de Lyon.

Leurs spécificités : l'ancienneté des fonds (env. 1203), leur ampleur (17 km) et l'accent mis sur le développement de l'accès à tous les publics. Compétence obligatoire de la commune, la réglementation impose une feuille de route. Or, les missions des AML vont bien au-delà de la seule conservation, à travers une politique active de collecte de fonds privés et une valorisation intense (expositions, conférences, journées d'étude, médiation, outils en ligne, réseaux sociaux, etc.). Nouveaux défis à relever : archivage électronique et mise en ligne.

CHIFFRES CLÉS

- Entrées fonds publics et privés : **183,25 ml***, **+ 585,78 Go**
- Archives éliminées : **1262,5 ml**, **+ 137 Go**
- **19 246** personnes (recherches, expositions, conférences ou médiation)
- **13 669 151** pages consultées par **176 456** visiteurs
- **69 830** images numérisées, **148 434** images mises en ligne
- **1 459** nouveaux lecteurs en salle et **10 492** nouveaux followers réseaux sociaux inscrits

* mètres linéaires

ACTIONS MENÉES EN 2023

Après une année 2022 en demi-teinte, 2023 a vu une forte reprise de la fréquentation des publics sur place.

Salle de lecture

La salle de lecture, réaménagée pour gagner en convivialité, a accueilli 3 422 séances de travail sur documents originaux (+ 22%). La refonte de l'offre d'ouvrages en libre accès a débuté.

Présence en ligne

Les opérations de numérisation se poursuivent à un rythme soutenu, avec la reprise en parallèle d'arrière d'images (121 710 images/148 434 mises en ligne). Le site Internet a été considérablement étoffé et enrichi notamment avec la reprise de contenus des précédentes expositions et de dossiers thématiques offrant ainsi au public une véritable richesse d'informations. Les Archives ont obtenu le label « Culture libre ! » par Wikimedia France, qui récompense l'adoption d'une licence ouverte pour la réutilisation des images et l'implication dans les outils wiki lors d'événements participatifs.

Gestion des fonds et collections

Archives publiques

Les opérations de collecte et de traitement des archives papier et électronique se poursuivent ainsi que l'accompagnement des services au tri. 319 agents de la Ville ont suivi des formations-ateliers, 3 tableaux de gestion ont été validés, 149 demandes d'accompagnement à l'archivage et 139 déplacements dans les directions sont à dénombrer. A souligner, un accompagnement fort des établissements culturels aux opérations de tri. En matière d'archivage électronique, un important travail de récupération de données et d'applications obsolètes a été entrepris dans l'optique de résorber la dette technique en cours.

Archives privées

Les AML poursuivent l'organisation de grandes collectes d'archives privées permettant d'éclairer des événements de l'espace lyonnais encore peu documentés dans des

domaines tels que le sport, le féminisme ou l'immigration. Des fonds emblématiques ont été intégrés, dont les fonds du père Christian Delorme ou encore du collectif Zaâma d'banlieue (1979-1984).

Conservation Restauration

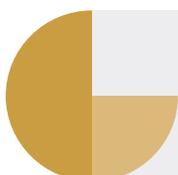
2023 a été marquée par la restauration de 4 679 feuillets (+ 72%) et par le démarrage de la numérisation des 35 000 plaques de verre du fonds Edmond Locard, précédemment décontaminées lors d'une grande opération de sauvetage.

Expositions temporaires

En 2023 s'est achevée l'exposition « La Scuola Mosaicisti del Friuli à Lyon » (15/11/2022 au 08/04/2023) qui a connu une forte fréquentation et un investissement important, y compris financier, du Fogar Furlan, de l'Institut et du Consulat italiens de Lyon et de la Scuola Mosaicisti del Friuli. Elle a été suivie de l'exposition « Des matières et des atmosphères, Bruno Paccard photographies » (28/04/2023 au 16/09/2023) et de « Comm(e)une ville » en partenariat avec le collectif Item (22/11/2023 au 1/3/2024), au cours desquelles les Archives ont pu mener des partenariats avec l'Université Lumière Lyon 2 et mettre en place des dispositifs de médiation participative. Les AML ont également participé aux Journées européennes du patrimoine.

Médiation

La fréquentation des ateliers et visites a beaucoup progressé entre 2022 et 2023 (+ 28% d'augmentation). Au-delà des partenaires habituels de la charte de coopération culturelle, les AML ont mené plusieurs projets avec de nouveaux partenaires, avec une attention particulière portée aux droits culturels : Centre social de Vaise et le futur pôle de vie sociale de Gorge de Loup, l'artiste Julie Romeuf, le CAUE, l'APHG, le Théâtre des Célestins, le Point Infos jeune, ... La restitution du projet Raconte-moi, liée à l'insertion professionnelle et coordonnée par l'association Filigrane, s'est tenue aux AML. La programmation adulte, proposée pour la troisième année, s'est étoffée et diversifiée.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

175 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

26 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

32.9

Culture et
Patrimoine

Auditorium - ONL

CONTEXTE

Le modèle artistique de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est basé sur des forces musicales permanentes, une programmation musicale et culturelle importante et diversifiée.

Fort de 104 musiciens permanents (agents publics), l'Orchestre national de Lyon (ONL) a pour directeur musical Nikolaj Szeps-Znaider depuis septembre 2020.

L'ONL a l'avantage de répéter et de se produire dans la salle qui lui est dédiée, l'Auditorium de Lyon (2 100 places).

CHIFFRES CLÉS

La saison 2022/2023

- 123 spectacles
- 152 autres activités grand public (dont 133 ateliers sonores)

Fréquentation totale

- 261 393 personnes
- Dont 213 586 personnes au siège
- Dont 25 787 personnes hors siège

Taux de remplissage

- 90% toutes activités confondues
- Concerts symphoniques (ONL et Invités) : 93%
- Concerts ONL (orchestre et musique de chambre) : 93%

ACTIONS MENÉES EN 2023

Le contexte de l'activité

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon accueille de très nombreuses phalanges internationales et les plus grands solistes de la scène musicale, positionnant la Ville de Lyon dans le circuit des grandes salles de concert. Avec plus de 200 ouvertures au public, ce sont chaque année plus de 250 000 spectateurs que l'Auditorium accueille dans ses murs.

Les dispositifs et actions mises en place

Le directeur musical de l'Orchestre national de Lyon a continué d'explorer les compositeurs qui lui sont chers : Mahler (Symphonie n°3), Richard Strauss (Don Quixote) ou Beethoven (Symphonies n° 2, 6 et 9). À L'AO, les femmes ont également conquis les domaines où elles ont longtemps été marginalisées. Gemma New, Sperenza Scappucci, Débora Waldman prennent la baguette, mais aussi Simone Young dans le monumental Requiem de Verdi. Les compositrices romantiques Louise Farrenc et Emilie Mayer côtoient celles de notre temps, telles Sofia Goubaidouline, Unsuk Chin, Betsy Jolas ou Camille Pépin.

La saison a fait également la part belle aux sonorités du monde entier : de l'Afrique d'Oumou Sangaré et Angélique Kidjo à la Palestine du Trio Joubran ou encore de l'Amérique de Joshua Redman et Bryce Dessner.

Et bien sûr, l'AO s'est découvert également en famille : découvertes sensorielles, concerts jeune public ou en famille.

Grand concert au parc de la Tête d'Or

L'Orchestre national de Lyon a investi le parc de la Tête d'Or pour un concert gratuit en plein air le 24 juin dernier. La première partie a été assurée par l'orchestre Démos Lyon Métropole (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Pour la seconde partie de soirée, l'Orchestre national de Lyon a présenté une grande œuvre du répertoire classique.

Ciné-concert

Kaamelott : Premier Volet

Avant même la sortie en salle de Kaamelott : Premier Volet, la bande son du film, enregistrée par l'Orchestre national de Lyon et Frank Strobel avait déjà rencontré un grand succès. Les musiciens et le chef d'orchestre ont retrouvé la partition d'Alexandre Astier pour en donner ensemble les toutes premières représentations en ciné-concert.

Master de musicien interprète, 2^e promotion

Le CNSMD de Lyon s'est associé à l'Orchestre National de Lyon pour créer un parcours de master de musicien instrumentiste d'orchestre. C'est la deuxième promotion de cette formation, d'une durée de deux ans. Elle articule des enjeux artistiques, culturels et sociaux permettant de développer un ensemble de compétences utiles à l'artiste d'aujourd'hui.

Tournée en Espagne

Sur le plan international, l'Orchestre national de Lyon s'est rendu en Espagne pour une tournée de quatre dates en novembre. Première tournée après la crise du coronavirus, elle a été pensée en Europe proche, en utilisant le train comme moyen de transport, afin de reprendre une visibilité internationale en cohérence avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans lesquels l'AO s'est engagé.

Politique discographique

2023 a vu au premier semestre la sortie du premier disque des œuvres symphoniques de Camille Pépin dirigées par Ben Glassberg, édité chez NomadMusic, ainsi que la sortie à l'automne chez les éditions BruZane d'un double coffret de musique française dirigée par le directeur musical Nikolaj Szeps Znaider.

Autres événements marquants de la saison :

- La mise à jour du schéma directeur ;
- La rédaction du projet d'avenir partagé ;
- Les travaux de réfection de la salle Proton et de l'acoustique de scène (été 2023).

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

17 457 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

17 304 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

147.0



Culture et
Patrimoine

Théâtre des Célestins

CONTEXTE

Institution culturelle et monument emblématique situé au cœur de Lyon, le théâtre des Célestins a conforté en 2023 sa position d'acteur majeur de la production théâtrale en proposant une programmation axée sur la création dans toutes ses formes.

Avec l'accueil de compagnies reconnues au niveau national et international et le soutien renforcé aux artistes émergents, les Célestins ont présenté un large panel de spectacles.

Afin de faciliter l'accès au Théâtre pour tous, de nombreux projets se sont orientés en direction des publics jeunes, handicapés et/ou éloignés.

Les Célestins ont renforcé la coopération avec des partenaires culturels du territoire et internationaux pour mener à bien des projets transversaux et interdisciplinaires.

CHIFFRES CLÉS

- **50** spectacles pour **289** représentations (**163** en GS, **124** en Célestine, **2** en hors les murs)
- **89 627** spectateurs
- **12 000** participants aux actions culturelles
- **1/3** des produits issus des recettes propres dont la billetterie **1 848 976 €** (21,5%) et le mécénat **211 000 €** (2,5%)

ACTIONS MENÉES EN 2023

L'année 2023 qui se répartit sur deux saisons a permis de renouer avec un contexte plus traditionnel délesté des reports et contraintes liés au contexte sanitaire. Les objectifs de billetterie ont été atteints avec un taux de fréquentation renouant avec les meilleurs exercices, ce qui a permis de dégager un résultat positif de 245 k€, tout en maintenant un projet artistique exigeant et ambitieux.

Renforcer le soutien à la création et aux jeunes artistes

Les Célestins soutiennent la diversité des productions théâtrales avec 11 spectacles coproduits (180 k€) et 76 jours de résidences de création en 2023.

L'établissement a connu également en 2023 une évolution de son projet artistique et le passage à une direction unique, concrétisée autour de 6 artistes associés pour la saison 23-24 et d'un renouvellement des esthétiques et des formes théâtrales. L'accompagnement en production déléguée des artistes russes du théâtre KnAM se poursuit autour du projet Nous ne sommes plus, créée aux Célestins et présenté en tournée depuis fin 2023.

Un soutien appuyé continue d'être apporté aux artistes émergents et régionaux, notamment au travers du Prix Incandescences.

Coproduire et présenter des spectacles majeurs de la scène nationale et internationale

Des grands noms de la scène théâtrale ont présenté leurs créations, souvent coproduites par les Célestins : Denis Podalydès, le TGstan, ou Alexandre Zeff.

Des artistes à l'univers fort et singulier ont été accueillis : Emma Dante, Ambre Kahan, Marc Lainé, Emmanuel Meirieu, Baro d'Evel.

Des grands spectacles internationaux ont été accueillis : Tiago Rodrigues, Milo Rau, Mia Couto ainsi que des spectacles familiaux : Petit Pays de Frédéric Fisbach, Presque fresque du Galactik Ensemble, Les gros patinent bien de Pierre Guillois et Olivier Martin-Salvan.

Permettre un accès à la culture à tous les publics

En partenariat avec les acteurs locaux, les Célestins inventent des parcours sur mesure, offrant au spectateur des passerelles vers le spectacle vivant.

Les projets de création participative en milieu scolaire, dans le cadre de résidence au sein des établissements ont été particulièrement soutenus. Créé en immersion dans deux collèges de la Métropole, sous la supervision des auteurs et metteurs en scène François Hien et Yann Lheureux, le spectacle le Chat poursuit une tournée au sein des établissements scolaires de la Métropole. La nouvelle création Grand-mère feuillage est également lancée selon le même schéma.

Le projet phare des Célestins « Ô Parleurs » s'est développé et le théâtre a poursuivi son engagement dans le cadre de la Charte de coopération culturelle.

Les Célestins ont proposé des traductions en langue des signes ou en audiodescription, et poursuivi leur politique d'accessibilité tarifaire en direction des publics jeunes ou précaires.

Développer les liens avec les partenaires culturels de la Métropole

En 2023, les Célestins ont co-produit des spectacles hors les murs sur les scènes de la Métropole : la Croix-Rousse, le Radiant et le TNP.

Des projets produits par la Biennale de la Danse et des spectacles inscrits dans le festival Karavel ont été accueillis. Le partenariat historique et privilégié avec le Festival Sens Interdits a été prolongé ainsi que l'accueil des Festivals Lyon BD, Ecrans Mixtes et Lumière. Le théâtre a approfondi ses échanges avec le cinéma grâce à son projet « Ecran Rouge » et des séances en résonnance avec la programmation aux cinémas Lumière et Comoedia.

2023 marque enfin la 2^{de} édition du projet européen NOS initié par l'ENSATT en partenariat avec 3 théâtres et 3 écoles du Portugal et de Galice.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

8 189 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

8 623 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

43.5

Bibliothèque municipale

CONTEXTE

La bibliothèque municipale, forte de ses 16 sites et d'un pôle mobile, répartis sur l'ensemble du territoire lyonnais, a pour principales missions :

- Le développement de la lecture publique en donnant accès au plus grand nombre à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère (livres, revues, disques, vidéos, multimédia) ;
- La facilitation de l'accès à l'information et au savoir ;
- La contribution à l'inclusion sociale, en s'inscrivant dans un réseau d'acteurs facilitant l'accès aux droits et à l'emploi ;
- La conservation et la valorisation d'un ensemble patrimonial parmi les plus importants de France (manuscrits, livres anciens, livres d'artistes, estampes, photographies...).

CHIFFRES CLÉS

- **2 071 805** entrées, en hausse annuelle de **12 %**, l'écart de **22 %** avec 2019, année de référence avant la crise sanitaire, diminue progressivement
- **118 019** inscrits, chiffre stable par rapport à 2022
- **4 008 430** prêts, hausse annuelle de **3 %**, l'écart est de **6 %** avec 2019
- **4 628** manifestations culturelles, un retour à la normale
- Collections: **3 858 680** documents
- **372** postes informatiques publics
- **43 331 m²** d'équipements

ACTIONS MENÉES EN 2023

En 2023, les bibliothèques ont retrouvé une pleine activité. Le nombre d'inscrits et de documents empruntés est en hausse.

L'année a été notamment marquée par le renouvellement des marchés de fourniture de documents (livres, ressources numériques, ressources périodiques) et le lancement d'assistances à maîtrise d'ouvrage pour le Schéma directeur des travaux de rénovation de la bibliothèque de la Part-Dieu, la refonte du site Internet, et la refonte de la bibliothèque numérique patrimoniale Numélyo.

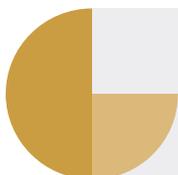
La réalisation de projets structurants a pu également se poursuivre et s'accélérer :

- Déploiement des opérations de PPI : rénovation de la bibliothèque Annie-Schwartz de la Duchère et de la médiathèque Marguerite-Duras du Bachut ;
- Intégration des enjeux de la transition écologique, sociale et solidaire, avec notamment l'acquisition de stations de tri à destination des agents et du public ;
- Mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture (CTL) conclu avec l'État ;
- Acquisitions de documents patrimoniaux remarquables, dont un daguerréotype de 1845, représentant le pont du Change, considéré comme l'une des plus anciennes vues photographiques de la Ville de Lyon ;
- Numérisation du journal Le Progrès en partenariat avec la BnF.

Au sein des bibliothèques, la programmation culturelle, riche d'un grand nombre de rendez-vous, a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire. L'année 2023 a permis également de pérenniser les résidences artistiques en partenariat avec l'État dans le cadre du CTL : une résidence de dessin de presse en lien avec l'Éducation aux Médias, une résidence hip hop au sein de la médiathèque Marceline-Desbordes-Valmore de Vaise, une résidence jeunesse dans le cadre de la programmation de l'Automne des Gônes, avec l'aide de la Direction de l'Éducation.

De grandes expositions ont été présentées dans les galeries : « Prendre le Temps – du désir de ralentir à l'urgence d'agir », avec notamment une présentation de l'œuvre photographique de Mathieu Pernot ; « Willem – rire du pire » hommage à l'une des figures majeures du dessin de presse des 50 dernières années, en partenariat avec la BnF.

Côté public, le prêt d'instruments de musique et de lecteurs de DVD a connu un vif succès, et le service d'impression centralisé a également répondu aux attentes.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

3 924 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

1 237 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

430.2

Culture et
Patrimoine

Service archéologique

CONTEXTE

Le Service archéologique, habilité comme opérateur en archéologie préventive, comprend 31 agents permanents de spécialités complémentaires et des ATA renforçant l'équipe en cas d'opérations simultanées ou apportant des compétences spécifiques.

L'activité opérationnelle en archéologie préventive (diagnostics et fouilles) avec l'accompagnement de chantiers d'aménagements urbains pour les services municipaux, métropolitains et les aménageurs privés a constitué 50 % de l'activité. Elle génère des recettes : une subvention annuelle pour les diagnostics et des prestations facturées pour les fouilles.

La recherche, la valorisation scientifique et la formation, dont l'accueil d'étudiants (22 % de l'activité), ont permis de publier et communiquer les résultats scientifiques, indispensables au maintien de l'habilitation.

La gestion des archives du sol a été poursuivie (6 % de l'activité) dans l'optique de préparer le déménagement et les travaux du bâtiment Neyret.

Enfin, plus de 10 000 personnes ont participé à l'une des 200 animations proposées pour les groupes scolaires, extra-scolaires, pour le grand public comme pour les publics éloignés.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Activité opérationnelle

50 % de l'activité globale du SAVL

17 diagnostics (4 % de l'activité globale)

- 7 opérations pour les aménagements de la Ville notamment avec les Espaces verts ;
- 5 opérations pour la Métropole ;
- 5 opérations pour des aménageurs privés.

16 fouilles préventives (30 % de l'activité du service)

- 7 rapports de fouilles ont été finalisés par le service en 2023. Le nombre de fouilles réalisées concernant le bâti ancien est en légère augmentation ;
- Le chantier école universitaire du parc de la Visitation (Lyon 5^e) a encore poursuivi en 2023 ses découvertes sur le quartier de la cohorte urbaine ;
- Deux découvertes majeures pour l'histoire de la Ville de Lyon ont été réalisées en 2023. Pour la période antique, une partie du rempart du 1^{er} siècle a été mise au jour lors de la fouille en amont de la construction de l'ossuaire à Loyasse. Ce rempart antique sert de base aux enceintes médiévales et modernes et permet de mieux comprendre l'extension urbaine ;
- Pour la période médiévale, les différentes phases d'aménagement de la crypte de l'église Saint-Irénée et notamment les premières de l'époque carolingienne ont été identifiées.

Recherche et communication scientifique 22 % de l'activité globale

Les nombreuses publications (8) et communications scientifiques (24), en nette augmentation en 2023, participent à la diffusion des nouvelles données acquises sur Lyon et sont indispensables à l'habilitation du service comme opérateur en archéologie préventive.

Le service participe activement à la formation des étudiants universitaires en encadrant des formations, en accueillant des stagiaires et en proposant des sujets de recherche en lien avec l'actualité archéologique.

Un ambitieux programme collectif de recherche est mené sur les galeries antiques dites « en arêtes de poisson » et fait l'objet, dans le cadre du budget participatif, d'un projet de visite virtuelle accessible par internet (septembre 2024).

Archives du sol

Dans la perspective des travaux du bâtiment Neyret, le service a poursuivi son travail de préparation au déménagement des collections archéologiques. Il a également amorcé un travail sur l'archivage des données administratives, numériques comme papiers.

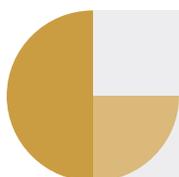
Activités culturelles et pédagogiques, actions de médiation et d'insertion

Le service archéologique a deux postes de médiateurs. En 2023, un des postes est resté vacant, pour autant les animations proposées aux publics scolaires ont été maintenues. Plus de 120 animations pour 3 000 scolaires.

Le SAVL participe aux grands événements nationaux (6 527 personnes). Les journées européennes de l'archéologie organisées en collaboration avec les autres acteurs de l'archéologie rencontrent comme chaque année un franc succès. Pour les journées du patrimoine, l'amphithéâtre est ouvert et différentes animations sont proposées.

De plus, les visites guidées organisées pour célébrer les 25 ans de l'Unesco ont été complètes.

Signataire de la charte de coopération culturelle, le SAVL développe des actions de médiation en lien avec des partenaires des champs de l'insertion, du médical, ou du social en créant des interventions sur mesure. Le service a participé pour les Francas à trois projets : C'est mon patrimoine, Forum enfant citoyen et Classe culturelle et citoyenne.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

120 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

577 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

29.3



Culture et
Patrimoine

Musée d'art contemporain

CONTEXTE

En 2023, le Musée d'art contemporain de Lyon a fait le choix de reprendre ses collaborations avec des artistes contemporains de grande envergure, reconnus sur la scène artistique internationale.

L'établissement a également consacré une partie de sa programmation à deux expositions successives sur la thématique du corps, afin de mettre en valeur la richesse de sa collection sur ce sujet.

L'objectif pour le Musée a été d'approfondir la connaissance des œuvres de sa collection et de les exposer au plus grand nombre. En complément, l'établissement a proposé une programmation culturelle et événementielle particulièrement ambitieuse.

CHIFFRES CLÉS

Fréquentation 2022

- **69 087** visiteurs au total
- Dont **40%** de moins de 26 ans
- Et **15%** de primo visiteurs

Nocturnes évènementielles

- **11 374** personnes accueillies
- Vernissage février 2023 : **2 731** personnes
- Nocturne étudiante mars 2023 : **1 701** personnes
- Nuit des musées mai 2023 : **2 077** personnes
- Vernissage septembre 2023 : **2 542** personnes
- Japan way octobre 2023 : **1 513** personnes
- Villa Gillet novembre 2023 : **810** personnes

ACTIONS MENÉES EN 2023

En 2023, le macLYON a inauguré six expositions inédites :

Exposition Nathalie Djurberg & Hans Berg

Du 24/02 au 09/07/23

Les films d'animation et les sculptures du duo d'artistes ont été présentés dans des environnements immersifs, où images en mouvement, sculptures et compositions musicales se sont mêlées à d'étonnants décors, à la fois fantaisistes et transgressifs.

Exposition Jesper Just

Du 24/02 au 09/07/23

Jesper Just crée des œuvres qui prennent la forme de grandes installations vidéo sculpturales esthétiques, énigmatiques et immersives, dans lesquelles le-la spectateur-riche est invité-e à cheminer. Il a présenté ici un film inédit qui a mis en scène la topographie émotionnelle d'un acteur capturée par une machine IRM lors d'un monologue.

Deux expositions des œuvres de la collection sur la thématique du corps

Au 1^{er} et 2^e semestre 2023

Créée en 1984, la collection du Musée a été en grande partie constituée à partir d'œuvres issues de ses expositions et de celles de la Biennale d'art contemporain de Lyon, complétée régulièrement par des achats et des dons. Le premier volet de cette exposition s'est intéressé à la notion de corps-frontière, puis le second a abordé le corps social.

L'exposition de Rebecca Ackroyd

Du 22/09 au 07/01/24

L'exposition s'est articulée autour de l'œuvre Singed Lids, réalisée à l'occasion de la 15^e Biennale de Lyon en 2019, à l'issue de laquelle elle est entrée dans la collection du macLYON. Un ensemble de nouvelles productions inédites a complété l'exposition Vitesse d'obturation, qui est venue en écho à l'exposition Formes de la ruine, présentée au Musée des Beaux-arts de Lyon. Elle s'est inscrite dans la volonté du macLYON de valoriser le travail d'artistes femmes et le soutien à la jeune création.

Exposition Aya Takano

Du 22/09 au 07/01/24

Le Musée a invité Aya Takano pour une exposition personnelle, après avoir présenté ses œuvres dans l'exposition collective avec Chiho Aoshima et Mr. en 2006. Elle est une figure prolifique de la scène artistique internationale. Peintre, illustratrice, écrivaine de science-fiction et mangaka, Aya Takano est une représentante du mouvement Superflat ; elle est également membre de Kaikai Kiki, le studio de production artistique créé en 2001 par Takashi Murakami.

Focus sur l'opération de souscription publique pour l'acquisition d'une œuvre de Sylvie Selig

Le Musée a souhaité acquérir River of no Return de Sylvie Selig, pour compléter sa collection d'œuvres monumentales. Outre les financements publics et privés habituels, il a lancé un appel aux dons en ligne du 16 octobre au 21 décembre 2023.

Rivière sans retour est une peinture de 140 mètres de long sur 2,20 mètres de haut qui raconte l'histoire de l'art contemporain à travers un regard quasi ethnologique. Narrée sur un ton mi-ironique, mi-sérieux, tel un carnet de voyage, c'est l'odyssée de trois personnages qui, rêvant d'atteindre l'inatteignable, se trouvent embarqués le long d'une rivière symbolisant le déroulement de la vie, avec des références à l'art, mais aussi à l'architecture, le design, la danse.

Cette acquisition a permis à l'œuvre d'intégrer le patrimoine culturel français, en devenant inaliénable. C'est également la certitude que River of no Return pourra voyager dans le monde pour participer à des expositions prestigieuses.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1 054 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

354 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

33.6

Évènements et animation

CONTEXTE

Les évènements d'été regroupent la Fête de la Musique, la fête du 14 juillet et la manifestation « Tout l'monde dehors ! ».

La Direction des Évènements et de l'Animation soutient également, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, une trentaine d'associations organisant des évènements et animations culturelles tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

L'ensemble de ces évènements poursuit ces trois objectifs : apporter un service au public, permettre des retombées économiques et sociales sur le territoire et participer à la transition écologique.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Tout L'Monde Dehors a eu lieu du 4 juillet au 27 août 2023. Près de 170 évènements ont été organisés et ont permis de proposer des spectacles variés de cirque, théâtre, danse, cinéma en plein air et musique. La programmation se tenait tous les jours, à l'exception des lundis, afin de faciliter la gestion RH du personnel d'accueil (jour de pause hebdomadaire banalisé).

La **Fête de la Musique**, le 21 juin 2023, a offert des concerts gratuits, une programmation éclectique et ouverte à tous. Une scène « officielle » par arrondissement a été confiée à un porteur de projet sur une plage horaire ouverte de midi à minuit.

Le **14 juillet** s'est tenu cette année un jeudi sur le thème « La grande parade des fleurs d'artifice » et comme chaque année il a été proposé un spectacle pyrotechnique à 22h30 tiré depuis la colline de Fourvière pendant 20 minutes.

CHIFFRES CLÉS

Tout l'Monde Dehors

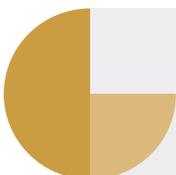
Environ **45 000** personnes pour les **165** projets différents dans les **9** arrondissements

Fête de la Musique

Environ **70 000** personnes, organisation de 9 scènes (une par arrondissement), **4** scènes complémentaires dont **1** dédiée aux écoles de musique, **19** espaces musicaux répartis sur **4** zones pour **59** groupes musicaux programmés, **3** zones de déambulation

Fête du 14 juillet

60 000 personnes environ



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

662 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

49 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

13.3

Culture et
Patrimoine

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

CONTEXTE

Le CHRDR, musée contrôlé devenu musée de France en 2003, remplit l'ensemble des missions édictées par la loi « musées » de 2002 : il conserve, restaure, étudie et enrichit les collections, les rend accessibles au public le plus large, conçoit et met en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Il contribue au progrès de la connaissance et de la recherche. Les collections du CHRDR apportent un éclairage particulier sur la Résistance locale, dont l'étude reste un sujet de recherche constant. Comme dans tout musée d'histoire, archives et collections sont ici intimement liées.

Ce fonds s'est largement enrichi depuis, grâce aux dons de personnes privées ou par des acquisitions à titre onéreux.

CHIFFRES CLÉS

Fréquentation 2023

- **53 909** visiteurs, dont **31%** en groupes scolaires
- Public individuel : **31 385** (59%)
- Public groupe : **22 147** (41%), **39,7%** sont des groupes scolaires
- **15,6%** de public étranger
- + de **1 000** visiteurs Nuit des Musées
- **106** participants JEP

ACTIONS MENÉES EN 2023

Le CHRDR enregistre une très bonne fréquentation du public malgré une période de fermeture du musée pour travaux durant 3 mois. La programmation des expositions et les nombreuses activités présentes tout au long de l'année (visites, conférences, spectacles, parcours urbains) ont contribué favorablement au retour du public.

Expositions temporaires

2023 a été marquée par deux expositions majeures. Réalisée en partenariat avec les éditions Dupuis, l'exposition *Madeleine Riffaud*, résistante s'inscrivait dans le cycle des mini expositions du musée a bénéficié de prêts consentis par Madeleine Riffaud elle-même. Très attendue, l'exposition *Jean Moulin, les voies de la liberté* a été inaugurée fin novembre. Une centaine d'objets, archives et documents évoquent de façon sensible et originale le résistant, autorisant une découverte de l'homme derrière la figure du héros. L'exposition a bénéficié du partenariat exceptionnel du musée de la Libération de Paris-musée du général Leclerc-musée Jean Moulin/Paris musées et de l'INA.

Communication

Le CHRDR poursuit sa stratégie de développement numérique et de vulgarisation scientifique avec la mise en ligne des ressources du musée sur les réseaux sociaux (+ 25% followers Instagram, + 15% d'abonnés Youtube). Le partenariat avec deux grands influenceurs @ManonBril (12 300 J'aime sur Insta) et @JamyGourmaud (400 000 personnes touchées) et l'ouverture de l'exposition Jean Moulin contribuent à une fréquentation record du site internet.

Production

La conception et réalisation de la scénographie de l'exposition Jean Moulin s'est, autant que possible, appuyée sur le réemploi de ressources propres au musée (mobilier, matériaux, dispositifs audiovisuels et éclairages), limitant l'impact écologique lié aux phases de production.

Transition écologique et solidaire

Inscrit dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique depuis 2022, le CHRDR a défini un plan d'action dans le cadre d'un CRM.

Médiation et programmation

La fréquentation du musée a beaucoup progressé grâce à une programmation individuelle et groupes particulièrement étoffée et diversifiée à destination d'un large public avec près de 7 conférences, 74 visites commentées, 12 parcours urbains, 7 spectacles, sans oublier les animations auprès du jeunes public (11). En matière d'action culturelle, le CHRDR a mené de nombreux projets pédagogiques dans le cadre des dispositifs suivants : « passeport du civisme » avec les écoles primaires publiques de Lyon 2^e, « Une classe, une œuvre, nuit des musées 2023 » avec le Collège Bellecombe (Lyon 6^e), « Cordées de la réussite » Université de Lyon 3. En plus des partenariats habituels, des cycles d'animations ont été proposés à des publics ciblés (service addictologie-HCL, sans abris, jeunes en insertion, primo-arrivants). La formation des enseignants se poursuit.

Pôle Ressources et valorisation scientifiques

Avec 18 fonds d'archives traités et 13 dossiers présentés en commission scientifique régionale d'acquisition des musées de France, les collections du musée continuent de s'enrichir de pièces significatives. La communication et la valorisation de ces éléments sont désormais prises en compte à travers un état général des fonds d'archives accessibles sur le site internet, la systématisation de campagnes de prises de vue et de numérisation. Plus de 5 000 numérisations et 188 prises de vue photographiques ont été réalisées.

Le centre de documentation qui a accueilli près de 300 visiteurs et accompagné plus de 120 personnes dans leurs recherches poursuit la restructuration de ses espaces. Une réserve de conservation a ainsi été créée pour accueillir près de 800 ouvrages jugés remarquables du fait de leur rareté ou de leur date d'édition.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

432 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

198 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

24.0

CONTEXTE

L'année 2023 a marqué le grand retour des visiteurs en nombre au musée, avec une fréquentation de 343 000 visiteurs, comparable aux meilleures années d'avant la crise sanitaire. Les expositions ont reflété la diversité de la programmation du musée et son caractère encyclopédique, avec des projets allant de l'art ancien à la création la plus contemporaine.

2023 a également été une année riche en acquisitions, legs et donations, qui se sont matérialisés pour le public dans des présentations au sein des collections, par exemple avec le focus sur le travail de l'artiste contemporain Pierre-Yves Bohm ou de Miklos Bokor.

Avec le lancement de l'application MBA autisme au printemps, des balades sensorielles et des propositions renouvelées notamment pendant la Semaine des handicaps, c'est en faveur des publics porteurs de handicaps que le musée s'est à nouveau positionné. Un engagement qui se poursuit dans la réflexion du musée sur son éco-responsabilité avec la réalisation de son bilan carbone, et la poursuite de sa politique active envers les publics éloignés socialement du milieu muséal.

CHIFFRES CLÉS

Fréquentation 2023
343 000 visiteurs

ACTIONS MENÉES EN 2023

Expositions

Poussin et l'amour et Picasso/ Poussin/Bacchanales

26 novembre 2022-5 mars 2023 (55 327 visiteurs)

Bien loin de l'image austère du peintre-philosophe, l'exposition a présenté un Poussin sensuel, voire érotique, mais aussi peintre-poète proposant une méditation profonde sur la puissance universelle et tragique de l'amour. Une exposition-dossier propose d'interroger la place de l'héritage de Poussin dans la construction de l'imaginaire érotique inspiré de l'antique chez Picasso.

Voyage en terre d'encens, collections du musée national sultanat d'Oman

12 mai-10 septembre 2023, (21 993 visiteurs)

Une vingtaine d'œuvres issues des collections du musée national d'Oman, de l'Antiquité à nos jours, ont été présentées, témoignant de la richesse de la culture omanaise.

Robert Guinan. Chicago. En marge du rêve américain

2 juin-27 août 2023 (29 754 visiteurs)

L'exposition a présenté un ensemble de peintures, de dessins et de lithographies du peintre Robert Guinan (1934-2016), installé à Chicago à partir de 1959. Dans un style réaliste, Guinan dépeint des scènes de bars, des paysages urbains, des portraits, des scènes de rue et de métro, peuplées de personnages solitaires déshérités.

Formes de la ruine

1^{er} décembre 2023-3 mars 2024

L'exposition établit un dialogue entre tous les types de ruines. Il s'agit d'interroger les sociétés à travers l'histoire et de découvrir le travail effectué par les artistes contemporains dans leur volonté de documenter et d'interpréter les ruines de nos sociétés industrielles et d'imaginer notre futur.

Exposition hors-les murs: Louis Janmot. Le poème de l'âme

12 septembre 2023-7 janvier 2024

Accueillant plus de 240 000 visiteurs, l'exposition présentée au musée d'Orsay, organisée avec la collaboration scientifique et les prêts exceptionnels du musée des Beaux-Arts de Lyon, a permis de découvrir Le Poème de l'âme dans son intégralité.

Collections

En 2023, le musée a enrichi ses collections de 71 œuvres pour une valeur totale estimée de 1 191 000 €. Grâce à la fidélité des cercles de mécènes de musée, deux acquisitions importantes d'œuvres du XIX^e siècle ont pu être réalisées en 2023 : un tableau de Fleury Richard, La Grotte de La Balme, et une grande étude au pastel d'Alexandre Hesse, une Tête d'Oriental.

Partie de bateau, chef-d'œuvre de Gustave Caillebotte nouvellement entré dans les collections nationales, a fait l'objet d'un prêt exceptionnel du musée d'Orsay au musée des Beaux-Arts de Lyon du 9 septembre au 11 décembre 2023.

Programmation tout public

La programmation culturelle développée pour tous les publics a valorisé les richesses du musée et ses liens avec des institutions paires sur le territoire, avec des temps forts dans l'agenda tels que les festivals, la Fête de la Musique, la Nuit des musées ou encore la nocturne étudiante.

Le musée a développé des activités et visites nouvelles en direction des publics enfants / familles: cartels à destination des enfants, accessibilité à toutes les vitrines, création de visites pour les tout-petits à partir de 18 mois et ouverture accrue vers les crèches, écriture de nouveaux livrets-jeux et de fiches de salle adaptées aux enfants.

L'éducation artistique et culturelle à destination de tous les publics scolaires est également une priorité majeure du service culturel, avec une soixantaine de formats de médiations différents proposés chaque année.

Pôle des musées d'art

Les résultats de l'étude des publics réalisée auprès des visiteurs du MBA et du MAC ont été présentés en mars 2023, et ont fait l'objet de groupes de travail conjoints afin de proposer des pistes d'une politique de développement des publics à l'échelle du pôle des musées d'art.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1 902 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

1 849 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

115.4

Culture et
Patrimoine

Opéra de Lyon

CONTEXTE

Deuxième théâtre lyrique français, l'Opéra national de Lyon est un pôle de création, de production, de diffusion et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical.

Opéra pour tous les habitants et habitantes de la Ville, il se situe parmi les grands théâtres d'opéras internationaux avec lesquels il se coproduit.

CHIFFRES CLÉS

- Budget : **36,7 M€**
- Subventions : **18,7 M€** (Ville de Lyon, État, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- Recettes propres : **4,6 M€**
- Subvention Ville de Lyon : **7 M€** et une subvention d'investissement de **170 k€** ; à ces subventions s'ajoutent **11 M€** pour les personnels Ville de Lyon dont, en 2023, **2 566 k€** de refacturation des titulaires Ville de Lyon et **8 M€** qui correspondent à la valorisation du personnel contractuel mis à disposition
- Loyer du grand théâtre versé à la Ville de Lyon : **799 k€**
- Valorisation des mises à disposition de bâtiments : **743 k€**
- Personnel : **361** postes (personnel permanent de l'Opéra de Lyon) et **101** enfants auxquels s'ajoutent **108,59** équivalents temps plein intermittents. Sur ces **361** postes, la Ville de Lyon met à disposition **207** postes

ACTIONS MENÉES EN 2023

Durant l'année 2023, l'Opéra de Lyon a poursuivi sa démarche de présentation d'œuvres majeures présentées au public. Citons notamment pour le lyrique *Katia Kabanova*, mise en scène par Barbara Wysocka, *Elias* de Mendelssohn, laissant la place prépondérante aux artistes du chœur, ou encore *La Femme sans ombre*, production qui représente une véritable prouesse technique s'agissant du décor.

S'agissant du ballet, *Danser encore/Dance* de Lucinda Childs, *N.N.N.N./Quintett/One Flat Thing, reproduced* de William Forsythe ont été présentés au public durant le premier semestre 2023. Notons que la biennale de la danse s'est ouverte à l'Opéra de Lyon, avec l'interprétation par les danseurs de l'Opéra de Lyon de la pièce *Mycelium* de Christos Papadopoulos. Le ballet de l'Opéra a également présenté une création d'Anne Teresa De Keersmaecker lors de cette biennale. Enfin, les danseurs du ballet ont repris *La belle au bois dormant* de Marcos Morau, qui, comme la saison précédente, a rencontré un grand succès.

Côté Opéra underground, la programmation a toujours fait la part belle à l'éclectisme avec des concerts en grande salle comme ceux de Salim Fergani, Raphael Imbert&co et de Sylvia Pérez Cruz mais aussi ses ateliers, concerts et autres rendez-vous à l'amphi. En temps fort, Opera Sunset en fin d'été, a réuni pendant quinze jours des propositions artistiques variées.

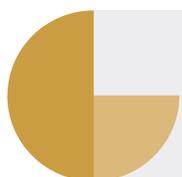
L'orchestre a également fêté ses quarante ans et pour cette occasion, des concerts ont été organisés avec Daniele Rustioni mais aussi deux anciens chefs de l'Orchestre, Kent Nagano et Kazushi Ono.

L'activité de tournées a été marquée par quelques temps forts qu'il s'agisse de la présence de l'Opéra de Lyon au théâtre des Champs-Élysées, à Aix-en-Provence, mais aussi du Ballet notamment à New-York, à Rome, Barcelone ou encore à Helsinki.

L'année 2023 a été marquée également par l'annulation du festival annuel dans le cadre des mouvements sociaux nationaux contre le mouvement de la réforme des retraites. Compte tenu du contexte social et économique, l'opéra a dû réorganiser sa programmation et annuler des événements prévus au printemps et à l'été 2023. Concernant l'action culturelle, les équipes sont restées engagées en 2023 et ce, notamment avec ces projets participatifs mais aussi avec un projet phare que fut le Requiem de Verdi et le travail tout au long de la saison avec le chœur amateur des HCL.

Durant la période estivale 2023, l'Opéra de Lyon a proposé les opéras *Peer Gynt* et *La Flûte enchantée* en vidéo transmission dans différentes villes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, depuis plusieurs années l'Opéra de Lyon a engagé une politique de transition environnementale et continue de s'investir sur cette thématique. En 2023, il a participé au projet Agora 2030 de la Ville de Lyon et à la Convention des entreprises pour le climat.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

3 6 7 0 0 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

7 0 0 0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

206.1

*Personnel mis à disposition par la Ville de Lyon

Musées d'Histoire et de sociétés

CONTEXTE

Le pôle des Musées d'Histoires et de sociétés regroupe depuis 2016 trois établissements qui parlent de la Ville de Lyon et de son héritage aux générations futures : Gadagne et ses deux musées, le musée d'histoire de Lyon et le musée des arts de la marionnette, le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique (MICG) et le musée de l'automobile Henri Malartre.

Le projet scientifique et culturel (PSC), adopté en conseil municipal le 19 mai 2022, a permis de réaffirmer la raison d'être et l'ambition partagée de ces quatre musées, au cœur de la cité, qui entendent proposer des récits et résonner avec les contextes sociaux contemporains.

Les actions et projets menés par chacun des établissements s'inscrivent dans les objectifs communs définis par le PSC, à savoir :

- Mettre tous les publics et les Lyonnais.es au cœur des projets des établissements ;
- Transmettre un patrimoine en mouvement ;
- Faire des musées des lieux vivants et hospitaliers ;
- Incarner des miroirs de la recherche, de la création et de l'innovation des sociétés d'aujourd'hui.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Musées Gadagne

Refonte des parcours permanents et expositions

• Ouverture du 4^e et dernier volet du Musée d'Histoire de Lyon, *Lyonnaises, Lyonnais ! Pouvoirs et engagements dans la cité*

Le musée d'Histoire de Lyon (MHL) a inauguré le 1^{er} décembre 2023 le quatrième et dernier volet de son exposition permanente, finalisant cinq années de rénovation.

A travers ce nouveau parcours, le MHL réaffirme la fonction politique et sociale du musée, visant à donner des clefs de lecture de la ville à tous ses visiteurs.

Lors du week-end festif et gratuit organisé pour l'occasion, 3 000 visiteurs ont pu découvrir les 1 100 m² d'exposition entièrement rénovés du nouveau MHL et échanger avec des partenaires, artistes et scientifiques associés au projet.

• Carte blanche à Michaël MESCHKE

Le musée des arts de la marionnette (MAM) accueille depuis juin 2023 une nouvelle carte blanche consacrée au grand marionnettiste suédois, Michaël MESCHKE, et mettant en lumière l'important fond de marionnettes donné par l'artiste au musée en 2022.

Médiation et développement des publics

• Programmation culturelle

De nouvelles activités de médiation ainsi qu'un nouveau cycle de rencontres et de conférences ont été proposés en lien avec les expositions permanentes du MHL.

L'année 2023 a également été l'occasion de renforcer les liens entre le MAM et les compagnies de marionnettistes et les théâtres, avec notamment l'accueil de 8 représentations de la Compagnie MA dans la cour de Gadagne en juillet 2023 pour le plaisir de 600 spectateurs.

• Affluence record : 5 000 visiteurs accueillis en deux semaines

Un nombre exceptionnel de visiteurs a été accueilli, dans le cadre des mesures de gratuité prises par la Ville face à la canicule de l'été 2023, permettant au plus grand nombre de découvrir le double-musée tout en profitant d'un lieu frais.

• Hors les murs

Les partenariats se sont poursuivis en 2023 du côté du champ médico-social avec de nombreuses interventions hors les murs, à l'hôpital, en EHPAD, mais également en crèches. En parallèle, le vélo-musée a poursuivi ses déambulations sur l'ensemble du territoire, avec plus de 1 500 personnes rencontrées en 2023.

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Les expositions temporaires

• Bijou, bijoux

Novembre 2022 - février 2023

Dans cette exposition, les publics ont pu découvrir une approche sentimentale et surprenante de l'univers du bijou à travers des prêts d'exception, issus notamment de la collection de Geoffroy Riondet. La qualité graphique de l'affiche de l'exposition Bijou bijoux a par ailleurs été récompensée du premier prix du concours international d'affiches 2023, parmi près de 9 000 œuvres en compétition issues de 108 pays.

• RVB

Avril - septembre 2023

En partenariat avec l'association des amis de Robert Morel, le musée a proposé un parcours autour de 200 ouvrages et documents dans les collections permanentes pour évoquer 33 années d'édition.

• Trois expositions temporaires d'automne

Novembre 2023 - février 2024

- *Aller/voir/pouvoir/faire* sur le travail du designer graphique français Michel Lepetitdidier ;
- *Enveloppe.s* consacrée à la poétesse et botaniste Emily Dickinson ;
- *La Fabrique : le livre du futur*, présentant le travail mené en résidences d'artistes au musée par Laura Ben Hai'ba en 2023 et d'Hadrien Pelletier en 2022.

Ces trois projets, liés par l'objet livre, sa matérialité et sa sensibilité ont permis d'accueillir des publics aux profils variés, notamment à l'occasion des trois nocturnes proposées sur chacune des parties.

MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de fonctionnement : 433 k€

- Recettes de fonctionnement : 254 k€

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

- Dépenses de fonctionnement : 187 k€

- Recettes de fonctionnement : 151 k€

Culture et
Patrimoine

Musées d'Histoire et de sociétés (suite)

CONTEXTE

En 2023, les musées d'histoires et de sociétés de la Ville de Lyon ont poursuivi les objectifs d'accessibilité et de développement des publics inscrits au cœur de leur projet scientifique et culturel, visant à replacer les musées comme lieux de rassemblement et de questionnement, dans un rapport quotidien avec les publics.

Après trois années marquées par la Covid-19, l'année 2023 a confirmé le retour des publics dans les musées, avec une belle dynamique de fréquentation.

CHIFFRES CLÉS

Gadagne

- Surfaces d'exposition : **2 400 m²**
- Nombre d'objets dans les collections : **100 000**
- Fréquentation : **74 054**

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

- Surfaces d'exposition : **2 000 m²**
- Nombre d'objets dans les collections : **32 000**
- Fréquentation : **39 183**

Musée Malartre

- Surfaces d'exposition : **3 000 m²**
- Nombre d'objets dans les collections : **4 800**
- Fréquentation : **30 803**

ACTIONS MENÉES EN 2023

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique (suite)

Activités culturelles et pédagogiques

Le musée a développé en 2023 de nouvelles propositions de médiation adaptées au très jeune public ainsi que des activités en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Le musée a également poursuivi son activité auprès des publics spécifiques et vulnérables, en partenariat avec des structures d'insertion, des hôpitaux et des EHPAD.

La vie au musée a également été rythmée en 2023 par la participation à de nombreux événements festifs: le festival Ça presse, Quais du polar, le festival entre Rhône et Saône, le Livrodrome ou encore la coupe du monde de Rugby.

Musée de l'automobile Henri Malartre

Exposition permanente

En 2023, le musée a étoffé son parcours permanent en proposant un nouveau parcours de visite intitulé « 1 000 ans d'histoire au château de Rochetaillée ». Tout au long de sa déambulation, le public est invité à découvrir l'histoire passée du château de Rochetaillée, avant sa transformation en musée par Henri Malartre en 1960.

Une offre de visites et d'animations a également été développée pour accompagner ce parcours spécifique.

Conservation et valorisation des savoir-faire

Le musée s'attache à mettre en lumière les savoir-faire et compétences manuelles du site, notamment en termes d'entretien et de conduite de véhicules anciens.

3 panneaux pédagogiques ont été installés dans le parc à l'été 2023 pour valoriser ces savoir-faire auprès des publics du musée.

Ça roule au musée !

Mars à novembre 2023

Pour la 4^e édition de l'animation ça roule!, les visiteurs du musée ont été invités à découvrir des véhicules de toutes époques en action, un samedi par mois, notamment une SIMCA 1000, une Citroën B14 et une Renault Alpine.

Activités culturelles et pédagogiques

Le musée a conçu, édité et diffusé en 2023 sa première programmation culturelle annuelle, permettant de mieux faire connaître l'offre culturelle du musée et de fidéliser les publics. Parmi les temps forts plébiscités par le public, la 1^{ère} édition de l'animation « Tout feu, tout flamme ! », organisée en collaboration avec le musée des sapeurs-pompiers, ou encore la nouvelle enquête mystère proposée aux vacances de la Toussaint.

L'offre pédagogique proposée aux groupes scolaires s'est également étoffée en 2023 avec deux nouvelles propositions d'animations.

Parallèlement, le musée a poursuivi ses actions en vue de faciliter l'accueil et le confort de visite des groupes d'enfants atteints d'un handicap mental. Des premières visites en langue de signe français ont également été organisées en 2023 au musée.

Communication

La communication du musée a été renforcée depuis la création d'un poste de responsable dédié en septembre 2022, permettant d'accroître la visibilité du musée, que ce soit dans les médias, sur Internet ou les réseaux sociaux.

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRY-MALARTRE

- Dépenses de fonctionnement : 106 k€
- Recettes de fonctionnement : 116 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

78.0

Petite enfance

CONTEXTE

La Ville de Lyon compte 155 établissements d'accueil dont les missions principales sont d'offrir un accueil de qualité, favorisant le bien-être, le lien à la nature et le développement des enfants et un accompagnement à la parentalité auprès des familles lyonnaises.

La Petite enfance est ainsi une ressource puissante pour la transformation écologique et l'inscription durable des pratiques éco-responsables épanouissantes et inspirantes pour les enfants, les familles et les professionnels.

Le développement des crèches de plein air et de la pédagogie de plein air est un enjeu fort, tant pour le bien-être des enfants que celui des professionnels ainsi qu'un levier d'attractivité pour la Ville face à la pénurie nationale de professionnelles de la Petite enfance.

CHIFFRES CLÉS

- **155** établissements d'accueil
- **1797** places collectives municipales
- **3018** places en gestion associative subventionnées (**107** établissements)
- **2027** places en gestion privée
- **15** Relais Petite Enfance associatifs
- **5** Relais Petite Enfance municipaux
- **13** Lieux d'Accueil Enfants-Parents
- **1** réseau ressource handicap
- **5** ludothèques

Petite enfance

ACTIONS MENÉES EN 2023

Accueils municipaux

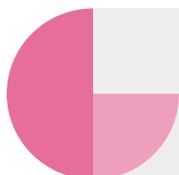
- L'ouverture de la nouvelle crèche Confluence le 24 avril, établissement doté de 45 berceaux ;
- L'alimentation dans les crèches en produits locaux et issus de l'agriculture biologique, avec le lancement du nouveau marché alimentation prévoyant des formations auprès des cuisinières pour les accompagner dans de nouvelles pratiques et recettes culinaires ;
- La découverte de polluants (plomb et nickel) dans l'eau de certaines structures. Un suivi étroit avec les partenaires est mis en place et des mesures conservatoires et protectrices ont été prises pour protéger les enfants et les agents des crèches (eau en bouteille) ;
- La poursuite de la réflexion sur le redéploiement des postes d'animatrices de Relai Petite Enfance pour être au plus près des pratiques des assistantes maternelles ;
- L'amorce d'une réflexion sur le parcours usager des familles avec les Mairies d'arrondissement pour la modernisation des inscriptions en crèche ;
- La pénurie de professionnels se poursuit avec une période estivale moins favorable aux recrutements que l'année précédente. Le recours à l'intérim a permis de réduire malgré tout l'impact sur le service public et l'accueil des enfants.

Accueils associatifs

- Apport financier via les subventions pour 12,9 M€ et renouvellement des conventions d'occupation de locaux ;
- Perception par les associations du montant du Bonus Territoire versé par la CAF à hauteur de 5,44 M€ ;
- Déblocage du Fonds d'aide exceptionnelle inflation pour plus de 295 k€ ;
- Accompagnement fort mis en œuvre par la Direction pour soutenir les associations à la fois dans leurs difficultés budgétaires mais également face à la pénurie de professionnelles et aux problématiques de gouvernance ;
- Lancement de l'appel d'offre pour la reprise en gestion de l'EAJE « L'Île des enfants » d'une capacité de 30 places qui avait fermé au public et liquidation judiciaire de l'EAJE Capucine de 45 places.

Projets socio-éducatifs et innovations

- 7 cours nature livrées : Kindertreff, Confluence, J. Prévert, Popy, Chazière, Les P'tits Malins et les Ptits Gones du 8 ;
- Lancement du marché pour la phase deux de la pédagogie de plein air (approfondissement, mesure d'impact et accompagnement à la livraison des cours nature) ;
- Démarrage de l'expérimentation des couches compostables dans 10 crèches municipales (3^e et 8^e arrondissement) ;
- Poursuite du déploiement des boîtes à dons dans les crèches pour favoriser les circuits de réemploi et la solidarité entre les familles ;
- Développement de l'analyse de la pratique professionnelle afin de favoriser la professionnalisation des assistant.es maternel.les ;
- Poursuite du soutien au LAEP nomade déployé dans trois arrondissements ;
- Projet de soutien à la parentalité sur la thématique des stéréotypes de genre dans trois crèches du 8^e ;
- Dotation des structures en fauteuils d'allaitement : favoriser l'allaitement des mères et réduire les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des agentes ;
- Poursuite du dispositif AVIPS permettant l'insertion sociale et professionnelle des familles en leur garantissant une place en crèche et un accompagnement essentiel pour la reprise d'un emploi. Livraison de la salle de formation AVIPS : accueil des enfants en crèche et formation dispensée aux parents ;
- Poursuite du partenariat au sein de la Cité Educative (Lyon 8^e) avec un travail sur les transitions et la valorisation du savoir-faire des professionnels Petite Enfance.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

14 100 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

28 129 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

721.2



Ville des enfants

CONTEXTE

La ville à hauteur d'enfant vise à faire des enfants des acteurs à part entière de leur ville et à leur garantir une place réelle dans un espace encore trop souvent inadapté à leurs besoins. De grands projets phares du mandat y contribuent :

Les Conseils d'arrondissement des enfants, lancés en 2022, sont des instances permettant un accompagnement à la citoyenneté des enfants, en leur donnant la possibilité de faire entendre leur voix sur des sujets qu'ils jugent prioritaires.

Par l'**organisation d'un Village des métiers promouvant les métiers dits « manuels », techniques et de l'artisanat**, la Ville entend lutter contre la formation de stéréotypes de genre et de parcours, pour étendre les horizons des jeunes sur les trajectoires de vie possibles.

L'apaisement et la sécurisation des abords d'écoles et de crèches se poursuivent en 2024 dans le cadre des rues des enfants. Les enfants sont sollicités pour la réalisation de **6 fresques**, accompagnés par un artiste pour chacune des écoles concernées.

L'alimentation des enfants est un axe fort de leur droit à la santé. La Ville de Lyon, lauréate du programme européen School food for change, œuvre à resserrer les liens ville-campagne, pour une alimentation locale, plus saine et équilibrée, en replaçant l'enfant comme acteur de son alimentation : visites de ferme, ateliers sur la saisonnalité des légumes, et accompagnement au goût y contribuent.

ACTIONS MENÉES EN 2023

L'année 2023 a été marquée par le soutien aux actions menées par et pour les enfants.

Rues des enfants

Dans le cadre des rues des enfants, 6 interventions artistiques ont été conçues et réalisées par des artistes avec des enfants, en lien avec les équipes éducatives des écoles concernées (Victor Hugo 1^{er}, Jules Verne 3^e, Cornier 4^e, Ferdinand Buisson 5^e, Marcel Pagnol 7^e et Gare d'eau 9^e).

Ces interventions artistiques ont pour ambition :

- La valorisation des espaces aux abords des écoles afin de changer les perceptions urbaines et les usages des espaces environnants les établissements ;
- L'action participative pour renforcer la collaboration et le lien entre enfants, équipes pédagogiques et familles ;
- L'éveil artistique des élèves et la sensibilisation à la démarche de création d'un artiste professionnel ;
- L'expression et l'émancipation des enfants et la mise en valeur de leur potentiel créatif ;
- L'appropriation de l'espace urbain par leurs premiers usagers : élève, équipe éducative, famille.

Anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant

Cette célébration a été l'opportunité de faire entendre des voix d'enfants sur leur vision de l'espace public, et de leur place dans celui-ci.

WorldSkills

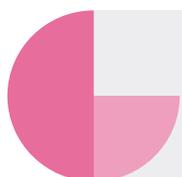
En marge des finales nationales des compétitions de métiers WorldSkills, la Ville s'est engagée pour présenter au grand public la diversité des métiers techniques, manuels et de l'artisanat du territoire. Le public familial et de jeunes a particulièrement été ciblé, pour déconstruire auprès des plus jeunes les stéréotypes liés aux familles de métiers et au genre.

Deux événements y ont contribué :

- Le Village des métiers : 1 journée d'événement Place des Jacobins, avec 9 familles de métiers représentées, donnant à voir 8 animations ludiques permettant de découvrir les métiers de manière ludique et décalée, et 9 démonstrations en direct toute la journée. La Ville de Lyon a animé cette journée en partenariat avec les Meilleurs Ouvriers de France, pour une fréquentation de 2 500 à 3 000 personnes en passage sur l'ensemble de la journée ;
- Les journées portes ouvertes des entreprises : 2 jours d'événement, 26 sites partenaires, 8 arrondissements concernés ainsi que 6 sites en Métropole.

School food for change

Enfin, la Ville s'inscrit dans une approche globale de l'alimentation, dans le cadre du projet européen School food for change, pour lequel elle mène des actions dans les écoles de la Ville.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

125 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

113 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

1.0





Éducation

CONTEXTE

A la rentrée 2023, 33 644 élèves sont scolarisés dans les 208 écoles de l'enseignement primaire public à Lyon (-2,55% par rapport à 2022).

Dans le cadre de la politique publique de l'éducation, la Ville a des compétences régaliennes : fixer les périmètres scolaires, assurer les inscriptions dans les écoles et l'enquête sociale des enfants instruits à domicile.

Elle prévoit la construction et l'entretien des bâtiments, ainsi que l'ensemble des dotations permettant le fonctionnement des écoles. Elle prend en charge la politique médico-sociale dans les écoles. Elle organise un service de restauration (127 restaurants) et des activités périscolaires dans le cadre d'accueils de loisirs, y compris le mercredi matin. Elle est responsable de l'ensemble des personnels des écoles à l'exception des enseignants et soutient par des subventions le tissu associatif du secteur. Elle apporte un concours financier aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (8 103 élèves).

CHIFFRES CLÉS

Nombre d'enfants inscrits dans une école publique
33 644, 110 écoles maternelles, **98** écoles élémentaires

Ouverture de 4 groupes scolaires en septembre 2023

Wangari MAATHAI et Frida KAHLO (Lyon 7^e), Eugénie BRAZIER (Lyon 2^e), Audrey HEPBURN maternelle (Lyon 9^e) (ouverture en janvier 2024)

Éducation

ACTIONS MENÉES EN 2023

Temps de l'enfant

Trois ambitions structurent le projet éducatif de Lyon : l'éducation à la transition écologique, l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice, l'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Ce projet se concrétise par le financement d'activités qui se déroulent sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il comprend en outre le Programme de Réussite Éducative. Il intègre également le financement de vacations (remplacements ponctuels, garderies et études...).

En 2023, après la refonte des temps extrascolaires « HéHop », la Ville de Lyon a poursuivi la construction de sa filière animation en recrutant 25 animateurs adjoints aux Directeurs d'Accueil de Loisirs, construction qui se poursuit en 2024.

Ce programme enregistre aussi des recettes participation-famille sur les différents temps périscolaires ainsi que les financements des partenaires (CAF).

Santé de l'enfant et handicap

Il s'agit du financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires.

Les équipes du médico-social sont notamment intervenues sur l'urgence sociale, la prévention du décrochage scolaire, la prévention/protection de l'enfance, la lutte contre le harcèlement scolaire, l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

Alimentation

Il s'agit de l'organisation de la restauration scolaire depuis l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants scolaires en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et la surveillance des élèves durant la pause méridienne.

Après avoir mis en œuvre un nouveau marché fondé sur un cahier des charges ambitieux en matière de transition écologique, de bio et de local (50 % de local et 50 % de bio dès

la rentrée 2022) et deux menus aux choix, équilibrés et de saison : « Petit bouchon » (tous aliments) et « Jeune pousse » (100 % végétarien), la direction de l'Éducation a travaillé en 2023 à l'élaboration d'un guide de la restauration scolaire comme référentiel professionnel pour un meilleur accueil des enfants sur la pause méridienne.

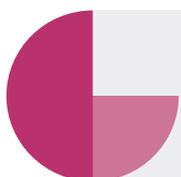
La valorisation des bio-déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été déployées sur 59 restaurants pour une collecte d'environ 330 tonnes de déchets.

Fonctionnement des écoles et des accueils de loisirs

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant du point de vue de l'entretien et de la maintenance des bâtiments, la fourniture des équipements informatiques et mobiliers que de celui des moyens pédagogiques mis à disposition (livres scolaires et de BCD, fournitures,...).

Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées (forfait par élève lyonnais : 1 300 € en maternelle, 920 € en élémentaire).

Les concertations avec les enfants et les équipes éducatives sur les projets de « Cour nature » au sein des groupes scolaires sont aussi portées par ce programme.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

37 243 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

19 180 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

1 723.1

Sports

CONTEXTE

La Direction des Sports a pour mission le développement de la pratique sportive sur le territoire lyonnais. Elle assure la mise à disposition de plus de 300 équipements sur tous les champs de la pratique sportive : loisir, scolaire, amateur, professionnelle, élite, animations et actions éducatives. Elle contribue aux actions et aux réflexions favorisant l'éco-responsabilité, l'égalité et l'inclusion dans la pratique.

CHIFFRES CLÉS

- **430** clubs, **111** établissements scolaires du 2nd degré soit **450 000** heures de pratique sportive
- He Hop : **9 700** semaines vendues, **3 600** familles bénéficiaires
- **20 000** élèves bénéficiaires d'un apprentissage de la natation et d'un sport terrestre
- **29** sportifs de haut niveau soutenus
- **176** associations sportives ont été subventionnées
- Enform@Lyon : **39** parcours, **9** aires de fitness, **160 000** ouvertures d'applications, **268** séances coachées
- Maison Sport Santé : **115** bénéficiaires en file active, **20** séances hebdomadaires sur **10** activités différentes (gym douce, marche nordique, multi-activités)
- Entrées en piscines : **694 643** (usagers, clubs et scolaires) dont **182 762** l'été
- Entrées en patinoires : **129 000**

Sports

ACTIONS MENÉES EN 2023

En 2023, la Direction des Sports a accentué son action pour mettre en mouvement les Lyonnais-e-s.

Exploitation des équipements sportifs
2,6 M€ en dépenses et 4,8 M€ en recettes.

Le sport scolaire des collèges et des lycées représente plus de 200 000 heures de temps sportifs, dédié à l'Éducation Physique et Sportive réalisée dans les équipements de la Ville sur des créneaux prioritaires de 8h à 18h. Une nouvelle tarification a été adoptée.

Piscines

La fréquentation des piscines d'hiver a continué de progresser dans la majorité des bassins en 2023. La piscine Garibaldi est restée fermée depuis octobre 2022.

En piscines d'été, la fréquentation a diminué de 15% par rapport à 2022, mais la plupart des piscines, à l'exception de Vaise, ont vu leur densité de fréquentation s'accroître. Les piscines couvertes de St Exupéry et Tronchet ont prolongé leur ouverture une partie de l'été. Des difficultés de recrutement de maîtres-nageurs ont conduit à des fermetures partielles en août.

Patinoires

La fréquentation des patinoires a globalement dépassé le niveau d'avant 2020.

Coupe du monde de Rugby 2023

La Ville de Lyon s'est associée à cet événement majeur en hébergeant le camp de base de la délégation néo-zélandaise du 1^{er} septembre au 8 octobre. La Direction des Sports a mobilisé une pluralité de métiers pour offrir à l'équipe des conditions d'entraînement de haut niveau. Plusieurs temps forts ont bénéficié aux enfants et aux Lyonnais en compagnie des joueurs.

L'animation autour du Sport

420 k€ en dépenses et 653 k€ en recettes

Maison « sport santé »

Cette structure labellisée s'est installée depuis mai 2022 à Gerland afin de proposer un programme thérapeutique basé sur une pratique adaptée au profit du grand public et de personnes souffrant d'affections longue durée. Le déploiement d'antennes dans le 5^e, 8^e, et 9^e arrondissement témoigne de cette réussite.

Hé-Hop

Une fréquentation en hausse avec l'accueil des 3-5 ans et l'offre d'une semaine supplémentaire d'activités proposée à l'été 2023.

enform@Lyon

L'application propose désormais 9 aires de fitness à travers la ville dont une, aménagée dans le cadre du budget participatif, au sein du parc Zénith.

Re Lyon Nous

Cette 8^e édition a réuni 3879 participants dans le 8^e arrondissement.

Soutien aux clubs sportifs amateurs (3,4 M€)

162 clubs ont été soutenus en fonctionnement pour un total de 2 965 990 €. Pour la 2^e année consécutive, l'ensemble des dossiers a été examiné à l'appui d'un outil d'aide à la décision associant les 9 arrondissements.

22 nouvelles associations ont bénéficié d'une subvention. Une bonification des subventions de 50 associations a été adoptée, toutes mobilisées en matière d'égalité femmes-hommes, d'inclusion et d'écoresponsabilité.

16 ateliers de formation gratuits ont rassemblé plus de 500 membres de clubs sportifs amateurs autour des sujets des pratiques durables dans le sport et de l'accueil de publics éloignés des activités physiques.

Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par le déploiement d'ateliers de sensibilisation et de formation à la prévention des violences sexistes et sexuelles. La participation à ces ateliers a été rendue obligatoire pour 2 personnes de chaque club sportif.

Appel à projet Trait d'union : 56 projets associatifs ont été soutenus à hauteur de 176 000 €.

16 événements de proximité organisés par les clubs amateurs ont été soutenus pour un total de 136 500 €.

Dispositif de soutien aux athlètes de haut niveau : 146 100 € versés aux clubs pour accompagner 29 athlètes de haut niveau.

Soutien aux clubs sportifs professionnels : 1 120 000 €

Événementiel sportif

200 000 € ont été consacré au soutien à deux tournois de tennis majeurs : 6^e Sens (féminin) et Open parc (masculin).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

7 800 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

5 437 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

428.7

*Budget Direction des Sports



Évènements et animation

CONTEXTE

La Direction des Évènements et de l'animation soutient et produit des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais qui participent à la promotion du sport dans la Ville. L'ensemble de ces évènements ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public.

Une attention particulière est portée aux projets intégrant la transition écologique, l'inclusion, l'égalité femme-homme et la solidarité au cœur de leurs manifestations. Ces axes sont développés, en lien avec les services de la Ville de Lyon, tant à travers la communication des porteurs de projets qu'à travers la transformation effective de leurs modalités de production d'évènement.

CHIFFRES CLÉS

- Run in Lyon : **35 500** inscrits.
- Saintélyon : **17 000** participant.e.s
- Lyon Vélo Festival : **2 300** participant.e.s
- Lyon Urban Trail by night : **6 500** participant.e.s.
- Lyon Urban Trail : **6 900** participant.e.s
- Re Lyon Nous (7^e édition) : **3 500** participant.e.s
- Village Coupe du Monde de Rugby et retransmission des quarts de finale : **150 000** visiteurs
- Nordic Walkin' Lyon : **1 800** participant.e.s
- Lyon Koyak : **1 700** participant.e.s
- La Reprise : **500** invités

ACTIONS MENÉES EN 2023

Les évènements sportifs de la Ville de Lyon ont repris une activité normale pré-covid et se répartissaient de la manière suivante :

Les subventions versées par la Ville de Lyon, présentées par thématique :

- Course à pied hors stade : « Saintélyon », « Lyon Urban Trail », « Lyon Urban Trail by night », « Ultra Bouclé de la Sarra » ;
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : « Lyon Free Bike » ;
- Sport boules : « Tournois de Pentecôte », « Trophée des Clos Boulistes » ;
- Mise en valeur des fleuves : « Lyon Kayak », traversée de Lyon à la nage avec palmes ;
- Cyclisme : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or ;
- Discipline permettant le rayonnement international de la Ville : tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon ;
- Sport santé : « Nordic Walk in Lyon ».

A cela s'ajoute l'organisation d'évènements produits par la Ville de Lyon

Re Lyon Nous

C'est un évènement gratuit qui permet aux lyonnaises et lyonnais de découvrir la ville autrement tout en s'amusant. Le temps d'une journée, les participants parcourent un ou plusieurs arrondissements à travers différentes étapes sportives, ludiques et culturelles dans une ambiance festive et familiale.

Il s'agit alors pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Cette année, la 8^e édition s'est déroulée le dimanche 11 juin 2023, avec plus de 3 500 participants de 6 à 82 ans. Les deux parcours de 6 et 12 km ont traversé le 8^e arrondissement. Chaque année, l'évènement renouvelle ses parcours et ses activités.

La Reprise

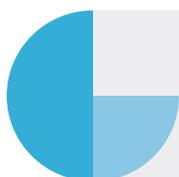
C'est une soirée de rentrée et de lancement de la saison sportive ; moment convivial et festif qui permet de rassembler les actrices et acteurs du sport à Lyon.

Lors de cette soirée, qui s'est déroulée le 19 septembre 2023 au Parc de la Tête d'Or, des initiatives locales ont été mises à l'honneur suivant des thématiques ainsi définies : éco-responsabilité, inclusion et égalité femme-homme.

Neuf projets ont été sélectionnés au préalable et soumis au vote du public et d'un jury composé de personnalités du monde sportif. A l'issue de ce vote, trois initiatives locales, une par thématique, ont été mises en lumière lors de la soirée.

Coupe du Monde de rugby

Lors de l'accueil de la compétition, un village d'animations a été organisé en plein cœur de ville place Bellecour du 23 septembre au 8 octobre 2023.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 302 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

235 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

13.3

*Total de la Direction

Solidarités

CONTEXTE

La Direction du Développement territorial a pour mission de coordonner les politiques publiques locales visant à assurer un développement équilibré des quartiers.

Elle pilote la mise en œuvre des politiques municipales dans le cadre de partenariats institutionnels en matière de prévention-santé, jeunesse, politique de la ville, développement économique, emploi insertion. Elle organise et anime le partenariat entre la Ville et les associations d'éducation populaire afin de soutenir les équipements et les projets de développement social local, ainsi que le développement des jardins partagés. Elle met en place les actions de communication, les observatoires et démarches d'évaluation nécessaires.

CHIFFRES CLÉS

- Accompagnement de **16** centres sociaux, **13** MJC, **8** Maisons de l'enfance et **4** structures assimilées (association « Com'Expression », association « Ka Fête ô Mômes », le Centre Pierre Valdo et l'association « Coup de Pouce Relais »)
- **400** associations subventionnées, **800** actions bénéficiant à plus de **8 000** personnes
- **9** ateliers santé-ville (ASV) et **9** conseils locaux de santé mentale (CLSM)

Développement territorial

ACTIONS MENÉES EN 2023

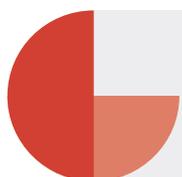
Politique de la ville

- Les émeutes urbaines du début de l'été, ont impacté fortement la vie des quartiers prioritaires de la Ville et du pays. Ces événements ont remis en lumière l'importance des enjeux de cohésion sociale. Ces temps difficiles ont impliqué une mobilisation accrue, à la mesure des difficultés, des équipes territoriales et des partenaires associatifs de la Ville pour faire face au désarroi des populations tant au sein des quartiers prioritaires que dans l'ensemble de la Ville ;
- Travaux de préparation du renouvellement du contrat de ville, de la convention territoriale 2024-2030 et de la rédaction des différents axes transversaux et volets thématiques de la future convention territoriale de Lyon d'application du futur contrat de ville Métropolitain ; rédaction concertée avec les habitants des projets de territoire ;
- Conduite technique et mise en œuvre des programmations politiques de la ville basées sur les différents appels à projets ;
- Accompagnement de 4 associations intervenant dans les quartiers prioritaires au titre du fonds d'aide exceptionnelle inflation-énergies mis en place par la Ville de Lyon pour un montant global de 70 k€.

Association d'éducation populaire

- Soutien de 5 associations d'éducation populaire en difficulté, dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle inflation-énergie mis en place par la Ville de Lyon, pour un montant global de 325 k€ ;
- 230 k€ de subventions complémentaires à 6 associations d'éducation populaire afin de les accompagner dans la consolidation de leurs modèles socio-économiques, et leurs organisations internes et d'assurer la continuité des services publics dans les meilleures conditions ;
- Organisation d'un événement « transition écologique & éducation populaire, s'engager dans Lyon 2030 » ;

- Lancement de la démarche R&D « transition écologique et associations d'éducation populaire » afin d'identifier, rendre visible les projets mis en œuvre et créer à terme un protocole d'animation des controverses entre la Ville et ses partenaires ;
- Analyse approfondie des modèles socioéconomiques des partenaires associatifs en difficultés, en raison du fort impact du contexte inflationniste 2023 et dont les activités concourent aux politiques publiques.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

24 142 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

1 232 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

43.1

Égalité et hospitalité

CONTEXTE

Créée en 2005, la Mission Égalité et hospitalité intervient autour de 4 grands axes :

- Prévention et lutte contre toutes les formes de discrimination, sur tous les critères et domaines couverts par la loi, pour favoriser l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et aux services, garantir à chacun.e l'effectivité de ses droits ;
- Égalité femmes-hommes, pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre ;
- Handicap et accessibilité universelle pour créer les conditions de l'égalité, de l'autonomie des personnes, de l'accès aux services publics et aux droits ;
- Hospitalité, pour faire de Lyon une ville plus accueillante et hospitalière pour les personnes exilées.

CHIFFRES CLÉS

607 075 € de budget de fonctionnement dont **461 975 €** dédiés au soutien d'une centaine d'associations œuvrant sur le territoire pour la promotion et l'égalité des droits

ACTIONS MENÉES EN 2023

Deux périmètres d'intervention structurent l'action de la mission :

- En interne, des projets menés avec l'ensemble des directions de la Ville (via le budget sensible au genre, les référents internes « Handicap », le plan de lutte contre les violences LGBTphobes, la mise en accessibilité de la Fête des Lumières...);
- En externe, deux instances consultatives : un Conseil pour l'égalité femmes/hommes et une Commission communale pour l'accessibilité réunissant à elles deux près d'une centaine d'associations du territoire.

L'année 2023 a également été marquée par le déploiement de plusieurs projets structurants.

La démarche de budgétisation sensible au genre, avec l'approfondissement du travail réalisé auprès des cinq premières directions pilotes (sports, biodiversité et nature en ville, Musée des Beaux-Arts, Mairie du 7^e arrondissement et commande publique) avec la recherche d'indicateurs genrés et le démarrage d'un nouveau travail d'analyse des subventions attribuées aux associations du territoire.

Le travail partenarial d'écriture du Plan handicap 2023-2026, qui a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023, ainsi que la Quinzaine du handicap avec notamment, pour la première fois, une conférence à l'Hôtel de Ville pour la journée internationale des personnes en situation de handicap.

L'achèvement de la mission de diagnostic autour du dispositif territorialisé d'accès au droit de la non-discrimination, en lien avec le Barreau de Lyon, le CDAD, le Défenseur de droits, la MJD et les associations du territoire. La réalisation d'ateliers stratégiques en 2023 constitue ainsi une base pour organiser l'amélioration des permanences d'accès au droit de l'anti-discrimination et la coordination et l'animation d'un réseau de partenaires afin de structurer un parcours facilitant l'accès au droit de l'anti-discrimination des habitantes et des habitants.

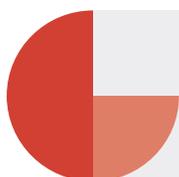
Le travail partenarial autour du premier Plan métropolitain de prévention et de lutte contre les discriminations dans l'emploi et l'insertion, associant la Métropole, la Ville de Villeurbanne et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, avec notamment l'organisation de formations et d'échanges de pratiques.

L'organisation de la deuxième biennale de l'hospitalité, qui a rassemblé plus de 90 événements en dix jours.

La poursuite des actions du plan 2022-2026 « Lyon, ville hospitalière », avec par exemple la traduction de documents remis au public par certaines directions.

Et la poursuite du partenariat avec la Préfecture, la Métropole et la Ville de Villeurbanne, dans le cadre du Contrat Territorial Accueil et Intégration, avec par exemple un appel à projets à destination des associations du territoire.

Enfin, d'autres actions « historiques » de la Mission égalité et hospitalité ont été réalisées comme le soutien financier aux associations locales, l'organisation de la quinzaine de l'égalité pour le 8 mars et la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

529 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

5 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

3.0



CONTEXTE

En 2023, tout comme en 2022, les effets de la crise sur les plus précaires se sont prolongés. Face à ce constat, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a renforcé son action pour répondre, au plus près du terrain, aux besoins vitaux des plus vulnérables et des séniors.

Le CCAS met en place une politique de prévention et de développement social et, dans ce cadre, procède à l'instruction des demandes d'aide sociale, au déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement (épiceries sociales et solidaires, hygiène, accès au logement...).

Il gère également 15 résidences autonomie séniors, un accueil de jour et 4 Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Il déploie en outre une politique d'animation globale en direction des séniors autour du bien vieillir et du maintien à domicile.

L'ensemble de ces missions se traduit par des dépenses directes sur le budget du CCAS ou via des partenariats associatifs pour lesquels des subventions ont été versées à hauteur de 1 370 000 € sur le secteur solidarité, et 289 120 € sur le secteur gérontologie en 2023.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Le CCAS a joué un rôle de premier plan en matière d'aide alimentaire, notamment par le subventionnement des associations de ce secteur à hauteur de 127 k€.

Aides à la Famille et à la Personne

En 2023, la Ville a versé au CCAS une subvention de 20 000 €, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes. Elle a également poursuivi son soutien aux associations d'aides ménagères (10 k€) et de foyers restaurants (81 k€) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

Développement des initiatives locales

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées » est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (111,5 k€). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (87 k€).

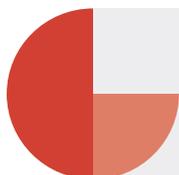
Aides aux structures sociales

L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) a permis d'attribuer 802 k€ aux associations apportant un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais (SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.).

Veille sociale

Ce programme regroupe les financements destinés notamment aux accueils de jour, aux associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité ou encore aux acteurs de l'aide alimentaire. Ces associations, qui ont dû adapter leurs modalités d'accueil et d'organisation afin de répondre encore plus cette année aux besoins des publics touchés par la crise, ont bénéficié d'un soutien de 441 k€.

La subvention d'équilibre de la Ville au CCAS s'élève pour sa part à 15 890 k€, en hausse de + 2 686 k€ par rapport à 2022, intégrant notamment la forte hausse du coût des fluides en 2023 pour les 19 établissements gérés par le CCAS, les mesures salariales réglementaires et le développement du projet social (lutte contre le sans-abrisme, nouvelle Laverie Solidaire, Bouclier social municipal, etc.).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

17 910 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31 k€

SERVICE MUTUALISÉ AVEC LA MÉTROPOLE

Espaces publics

CONTEXTE

La Direction des Cimetières (DIRCIM) a pour mission principale de pouvoir aux funérailles des lyonnais et des personnes décédées sur son territoire.

Pour ce faire, elle doit :

- Organiser la gestion foncière de ses quatre cimetières (Guillotière, Croix-Rousse, Loyasse et Saint-Rambert) en intégrant les besoins en reprises administratives et l'aménagement des espaces concédés ;
- Inclure les évolutions sociétales pour répondre aux demandes des familles avec notamment la création de nouveaux espaces cinéraires, confessionnels ou encore naturels ;
- Intégrer le volet environnemental pour répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité ;
- Protéger et valoriser le patrimoine funéraire car il est un marqueur de l'histoire lyonnaise.

Parallèlement, la DIRCIM travaille en étroite collaboration avec le Syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL), et son délégataire le Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon (PFP) pour gérer les reprises administratives, inhumer les personnes isolées ou dépourvues de ressources dans le respect dû aux défunts.

Services funéraires

ACTIONS MENÉES EN 2023

La Direction des Cimetières évolue dans un contexte de modernisation de ses pratiques et d'évolution de certains métiers, l'augmentation de la mortalité à venir, la renaturation et les contraintes liées au foncier disponible. L'objectif étant à moyen terme de mettre en œuvre une gestion prospective intégrant toutes les évolutions.

2023 marque un tournant décisif pour la DIRCIM avec l'adoption, lors du Conseil municipal du 16 novembre, de la première stratégie funéraire de la Ville de Lyon. Cette stratégie, ambitieuse, définit un cap pour 2026 autour de 3 piliers : affirmation du service public, justice sociale et transition écologique.

En complément de l'adoption de ce document cadre, les principales actions mises en œuvre en 2023 ont été les suivantes :

Gestion du foncier

- Redéfinition des reprises administratives en lien avec le PFP afin de créer de nouveaux espaces confessionnels et préparer la création d'espaces naturels ;
- Maintien des zones de prairie.

Renaturation et biodiversité

- Élargissement de la convention partenariale avec la Ligue de Protection des Oiseaux aux cimetières de Croix-Rousse et St Rambert. Tous les cimetières sont désormais en partenariat avec la LPO ;
- Projet de renaturation du cimetière de la Guillotière et définition des espaces à traiter en lien avec la Direction de la Biodiversité et de la Nature en Ville (DBNV) ;
- Définition, en lien avec la DBNV, du projet de voie verte/parc des balmes, avec la création d'un passage par la réserve foncière du cimetière de Loyasse.

Travaux

- Lancement de la construction de l'ossuaire au cimetière de Loyasse (livraison attendue pour avril 2024) ;
- Construction du four à reliquaires (par le PFP) au cimetière de la Guillotière (construction via la contribution versée par la ville au PFIAL).

Budget 2023

Alloué de 1 133 000 euros pour un réalisé de 996 846 euros dont 728 739 de contribution au PFIAL.

CHIFFRES CLÉS

Activités en lien avec les décès

- Nombre d'actes de décès en 2023 sur Lyon : **6 220**
- Nombre de mise en bières : **4 553**
- Nombre de crémations : **2 230**
- Nombre d'inhumations : **1 503**
- Dispersion de cendres : **440**

Activités en lien avec les concessions

- Nombre d'achat de concessions : **571**
- Renouvellements de concessions : **1 029**

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

997 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

966 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

67.0

Cadre de vie

CONTEXTE

La Direction Cadre de vie assure les missions suivantes :

- Gestion de sanitaires publics : la Ville compte près de 200 sanitaires publics gratuits ;
- Détagage des façades et des bâtiments publics : la Ville ne pratique pas de détagage systématique mais propose un « Contrat Façades Nettes » aux propriétaires, commerçants ou bailleurs sociaux qui souhaitent entretenir leur patrimoine et ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie ;
- Ouvertures / fermetures des squares, parcs et jardins : sécurisation annuelle des 3 grands parcs urbains (Tête d'Or, Gerland, Blandan) et d'environ 34 parcs plus petits pendant la saison estivale afin de limiter les nuisances ;
- Gestion des plaques commémoratives : achat, pose et entretien de plaques commémoratives sur l'ensemble de la Ville avec un budget d'investissement dédié ;
- Gestion des panneaux d'affichage d'opinion : achat, pose et entretien.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Respect du cadre de vie et propreté urbaine

- Une hausse de 43 000 m² de l'activité de détagage (+ 19%) à la suite des manifestations du premier semestre ;
- Le début de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements avec les premières poses de sanitaires en location / maintenance en fin d'année ;
- La poursuite des expérimentations de sanitaires écologiques avec valorisation de l'ensemble des déchets récoltés (46 700 litres d'urine valorisés en compost agricole) ;
- Le nettoyage quotidien d'une trentaine d'aires canines ;
- L'enlèvement de dépôts sauvages sur les espaces publics de la Ville de Lyon ;
- L'achat, la pose ou l'entretien de plaques commémoratives.

Équipements publics

- 4 sanitaires publics surveillés (Bellecour, Saint Jean, République, Gerland) ;

- Environ 200 sanitaires de tous types sur l'ensemble du territoire lyonnais ;
- 30 aires canines Ville de Lyon ;
- 279,2 m² de panneaux d'affichage libre relatifs aux activités des associations.

CHIFFRES CLÉS

Sanitaires publics

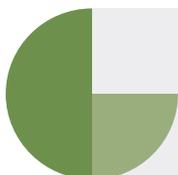
Environ **1,2 millions** d'usagers pour un coût d'entretien et de maintenance de **2 555 k€**

Détagage des façades et des bâtiments publics :

- **11 459** interventions réalisées pour **272 303 m²** détagués
- Coût de fonctionnement : **1 210 k€** de prestataires externes et **370 k€** pour les interventions en régie
- Recettes de fonctionnement relative au Contrat Façades Nettes : **820 k€**

Squares, parcs et jardins

- Fermeture nocturne de **37** lieux
- Coût de fonctionnement : **309 k€**



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 995 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

844 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

20.0



CONTEXTE

En 2023, l'activité de la direction a été marquée par l'entrée en vigueur de la modification n°3 du PLU-H qui constitue un acte fort de la politique de planification urbaine basée sur une végétalisation plus importante de la Ville, une diminution des obligations en matière de stationnement et une production plus importante de logements sociaux.

De plus, cette année poursuit l'application de la charte de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale dans les projets de construction qui sont analysés en atelier préalable par un expert sur les questions environnementales.

La prise en compte de la transition écologique continue de marquer les actions menées ; en effet, un dispositif appelé « Eco Patrimoine » dans le parc privé et dans le parc social permet d'accompagner la rénovation énergétique des immeubles existants par l'utilisation de matériaux biosourcés respectueux de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS

- **305** permis de construire initiaux déposés
- **1976** logements neufs autorisés
- **23,69%** : taux SRU au 1^{er} janvier 2023
- **63 692** logements sociaux SRU au 1^{er} janvier 2023

ACTIONS MENÉES EN 2023

Aménagement et partenariat associatif

Ce programme est destiné à soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, par des aides versées à :

- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon ;
- L'association Renaissance du Vieux Lyon ;
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes ;
- L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (215 k€).

Ce programme intègre également les dépenses de fonctionnement de l'observatoire urbain, des études thématiques urbaines et des conventions de surfréquentation des espaces publics tels que l'Hôtel Dieu ou les Blanchisseries (70 k€).

Gestion du droit des sols

L'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite l'utilisation du logiciel « Cart@ds » mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole. La qualité des projets délivrés est assurée notamment par le soutien d'un architecte, d'un coloriste, d'un environnementaliste et d'un paysagiste conseil.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme afin de faciliter le dépôt des demandes pour les usagers.

Les recettes de la direction reposent sur les redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales liées à la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme. Le tarif des redevances a été modifié en 2021 pour intégrer un tarif préférentiel pour les travaux participant à la rénovation thermique du bâti existant.

Habitat

Ce programme regroupe les activités relatives à l'habitat privé et public et permet la gestion des demandeurs de logement avec une participation annuelle versée à la Métropole.

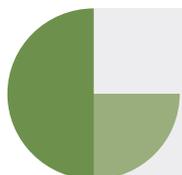
Dans le cadre des opérations de relogement, une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement est menée sur les secteurs de Mermoz et la Duchère.

Conjointement avec la Métropole, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation.

Soutien à des associations

La Ville de Lyon soutient également des associations actrices de la politique du logement sur le territoire :

- L'association Solidaires pour l'Habitat pour l'accès au logement locatif privé des personnes aux revenus faibles (19 k€) ;
- L'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) permettant de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus (25 k€).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

664 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4 589 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

58.4

Espaces publics

Éclairage urbain

CONTEXTE

Si l'éclairage urbain a pour mission principale d'éclairer la Ville, la Direction a aussi pour mission d'exploiter, faire évoluer et gérer le patrimoine éclairage dans ses différentes composantes :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens par l'éclairage des rues, et des parcs et jardins ouverts ;
- Réaliser la mise en valeur du paysage nocturne de la Ville dans le cadre du Plan Lumière ;
- Permettre les activités nocturnes sur les terrains sportifs municipaux en extérieur ;
- Assurer l'alimentation électrique des marchés alimentaires ;
- Participer à la réalisation des festivités ou animations sur l'espace public par la réalisation de branchements électriques provisoires, et par la conception et la réalisation d'un site pour la Fête des Lumières.

CHIFFRES CLÉS

- **79 047** lampes gérées,
- **17 400 000 kWh** consommés,

Éclairage fonctionnel

- Coût de fonctionnement par lampe : **110 €**,
- Dont consommations électricité : **74 €**,
- Coût de revient par habitant : **11,29 €**.

Plan lumière

- Coût de fonctionnement par lampe : **24 €**,
- Dont consommations électricité : **7 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,10 €**.

ACTIONS MENÉES EN 2023

L'année 2023 voit aboutir la réalisation de nouvelles opérations de la PPI tournée vers l'intensification des actions en matière de transition écologique, avec la livraison de plusieurs voies structurantes : rue du commandant Charcot et 1^{ère} DFL à Lyon 5^e, place des Cordeliers à Lyon 2^e. Cette année est également le début en phase d'exécution de la plus importante opération du mandat en termes d'économies d'énergie avec le lancement des travaux de rétrofit des lanternes obsolètes.

L'inflation qui se poursuit sur certaines matières pèse sur les budgets d'achat.

Eclairage fonctionnel

L'éclairage fonctionnel (53 784 lampes installées) contribue à la fois au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente à ce double titre un enjeu urbain important. Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif, comme le changement systématique des lampes.

Plan Lumière

Le Troisième Plan Lumière a été délibéré en mai 2023 et devient l'outil de référence pour accompagner la mise en lumière du territoire lyonnais et la valorisation de ses éléments patrimoniaux. Il s'articule autour de trois axes (qualité, sobriété, et citoyenneté) et propose une démarche nouvelle complétée par un plan d'actions ambitieux.

Actuellement, 24 115 lampes sont installées pour la mise en valeur de la Ville. En 2023, plusieurs installations ont été remises à niveau comme les projecteurs de la Halle Tony Garnier, la reprise des 40 plots LED encastrés de la place René Descartes ou encore la remise en état de certains ponts et passerelles suite aux dégradations. L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

Consommations électriques

Ce poste constitue une part importante du budget de fonctionnement (59%) et fait l'objet d'un suivi particulier et d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution.

L'année 2023 est marquée par une forte baisse de la consommation énergétique :

- 2 366 000 kWh par rapport à l'année précédente (depuis 2020, la consommation a baissé de 6 595 000 kWh, soit plus de 27%).

La baisse s'explique principalement par la mise en place d'éclairages à détection de présence dans les 3^e, 5^e et 8^e arrondissements et par l'extinction des illuminations certains soirs de semaine.

Pour 2023, les opérations de travaux ont permis de déposer pour plus de 16 M de kWh cumac au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Eclairage des terrains de sport

La plupart des terrains de sport sont maintenant équipés en éclairage. Ces équipements très utilisés demandent une maintenance active pour garantir de bonnes conditions de fonctionnement et de sécurité des Lyonnais qui pratiquent une activité sportive.

Dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby, des opérations de remise à niveau de l'éclairage ont été réalisées sur le terrain n°10 de la Plaine des Jeux.

Électrification des marchés alimentaires

Elle représente 38 sites et 1 285 prises. Les travaux de maintenance sont irréguliers et dépendent des aléas que peuvent subir ces installations.

Festivités assurées par la DEU

Le temps passé pour le raccordement électrique des manifestations organisées sur le territoire repart à la hausse avec des branchements supplémentaires à effectuer auprès d'organismes à but lucratif suite à l'interdiction de groupes électrogènes sur le domaine public.

Pour la Fête des Lumières 2023, la DEU est intervenue au parc de la Tête d'Or pour mettre en lumière le projet « Geysers ». La Direction contribue également au parcours lumineux traditionnel, aux branchements électriques des illuminations et aux raccordements des totems, chalets d'information et des panneaux directionnels interactifs.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par la tenue de l'audit de renouvellement de la certification ISO 14001 de l'ensemble des services de la Direction.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

7 051 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

251 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

73.1



Biodiversité et nature en ville

Espaces publics

CONTEXTE

La Direction Biodiversité et nature en ville (Direction des espaces verts jusque fin 2022) est engagée dans une démarche de gestion environnementale.

L'obtention régulière de labels nationaux témoigne de l'excellence de cette dernière dans de nombreux domaines. Elle adapte ses pratiques sur les espaces qu'elle a en gestion en fonction des usages et tend chaque année à augmenter les espaces de nature propices au développement de la biodiversité. Elle participe aux projets de végétalisation qui visent à créer des îlots de fraîcheur afin de replacer le végétal au cœur des projets urbains. Elle intervient également dans la préservation des espèces menacées (faune et flore).

CHIFFRES CLÉS

- **500 ha** de surfaces en gestion
- **300** parcs, squares et jardins
- **218** aires de jeux et **12** sites d'équipements sportifs
- **114** bassins, fontaines et systèmes de brumisation
- **320** bornes fontaines de distribution d'eau potable
- Plus de **58 000** arbres répartis en **380** espèces
- Plus de **261 000** plantes produites au centre de production horticole
- **12 000** taxons au jardin botanique
- **400** animaux pour **60** espèces au parc zoologique
- Plus de **7 000 000** de visiteurs au parc de la Tête d'Or
- Plus de **35 000** visites et animations pédagogiques
- **34** vergers comportant plus de variétés patrimoniales

ACTIONS MENÉES EN 2023

Lyon Nature

Lyon Nature travaille à la sensibilisation, à la biodiversité et à la nature en ville auprès de nombreux publics : familles, groupes scolaires, habitants etc.

L'année 2023 a été marquée par une bonne fréquentation du public, Lyon nature a reçu 35 105 visiteurs toutes activités confondues : 13 245 scolaires, 4 860 autres publics ont ainsi assisté à des visites guidées ou des ateliers et 17 000 personnes ont participé aux trois événements phares de 2023.

Gestion du patrimoine paysager et végétalisation

La végétalisation de la Ville se poursuit avec 1 ha de nouveaux espaces végétalisés, créés lors des opérations de réaménagements de squares, des opérations « Rue des enfants » et des opérations de végétalisations de voirie, réalisées en lien avec la Métropole.

Plusieurs projets de réaménagements d'ampleur ont eu lieu en 2023 : extension du square Jules Guesdes, réaménagement du square Gensoul, etc.

La Direction a également lancé les études sur une grande partie des opérations identifiées dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement telles que la restauration du Jardin des Chartreux, le réaménagement de la contre-allée cours Giraud, la végétalisation du quai haut du Rhône rive gauche, la création du parc des Balmes etc.

Le Plan Arbres se poursuit avec la plantation de près de 1000 nouveaux arbres, et notamment la réalisation de 9 nouveaux vergers.

45 projets de jardins de rue, comprenant des micro-implantations florales, des pieds d'arbres et des bacs, ont également été réalisés puis confiés en gestion aux habitants.

Le Centre de production horticole de Cibeins (Ain) produit l'essentiel des arbustes, strates basses et fleurs plantés par la suite dans les massifs lyonnais. Un travail conséquent est mené afin d'adapter la palette végétale au changement climatique. Pour les arbres et arbustes un travail sur la sélection végétale est en cours. L'objectif étant d'améliorer la

reprise des végétaux à la plantation et leur résilience face au changement climatique

En 2023, la Direction a œuvré pour faire renouveler différents labels :

- La certification ISO 14001 renouvelée pour trois ans ;
- Le parc du Clos Layat, le parc de Saône dans le quartier de confluence et le parc du Vallon ont vu le renouvellement de leur labellisation Ecojardin. Les 12 principaux grands parcs de la Ville sont aujourd'hui labellisés.

Les premières opérations réalisées dans le cadre du budget participatif ont vu le jour : installation d'une table d'échecs et de hamacs dans le parc Blandan, rail à vélo dans le parc du Vallon etc.

Enfin, l'étude sur les aires de jeux, finalisée en 2023, va permettre de proposer une offre répondant aux enjeux environnementaux et d'inclusion des enfants dans la Ville.

Gestion des collections végétales et animales

Engagé dans la conservation de la biodiversité, le parc zoologique accueille 60 espèces dont 56 % en danger d'extinction. Cette année encore, des naissances marquantes ont eu lieu avec notamment les premières naissances dans la Forêt d'Asie. Le parc zoologique poursuit également ses actions en faveur de la condition animale. Une étude sur le réaménagement du parc zoologique a été menée afin d'adapter ses allées en les végétalisant et en protégeant de la vue certains enclos.

Le jardin botanique de Lyon abrite de nombreuses collections végétales réparties sur 8 ha de serres et de jardins extérieurs. Il participe activement à la conservation d'espèces menacées. Une dizaine de ses collections sont labellisées par le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées. L'année 2023 a permis de poursuivre les études de conception pour la rénovation des petites serres et la refonte de l'école de botanique au sein du jardin de plein air.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

5 182 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

70 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

338.0

CONTEXTE

La Direction de la Mobilité urbaine (DMU) conçoit ou expertise des projets de voirie, de transports et d'espace public, réalise les arrêtés permanents qui vont permettre de régir le fonctionnement de la circulation et du stationnement dans une rue.

Elle est également en charge des mobilités partagées qui se déploient sur le domaine public et participe à la stratégie dans le domaine des mobilités actives.

Elle construit la définition de la stratégie, de la gestion du stationnement et de la logistique de surface. Elle s'occupe également de la dénomination des espaces publics. Par ailleurs, dans le cadre du plan de mobilité employeur, elle a la gestion des abonnements et des tickets pour les besoins des véhicules de la Ville dans les parcs souterrains.

CHIFFRES CLÉS

- **687 km** de voirie ouverte à la circulation automobile
- **1 598** horodateurs en service pour **43 544** places payantes existantes
- **969** entités de jalonnement piéton
- **379 km** de réseau cyclable
- **39 674** places vélos sur arceaux
- **3 540** places dédiées trottinettes
- **1 000** arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement

ACTIONS MENÉES EN 2023

Développement des mobilités

Cette activité regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations *Prévention routière*, *Les boîtes à vélo*, et *Darly*, pour un montant de 12,8 k€, ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs pour un montant de 6 k€.

Une convention portant sur des actions ciblées par l'association a été signée avec l'association Pignon sur Rue (développement du vélo) pour permettre le versement d'une subvention de fonctionnement de 17,5 k€.

Cette activité comprend également les recettes d'occupation du domaine public : la DMU assure l'instruction des autorisations pour les opérateurs « freefloating » de location de trottinettes et d'autopartage labellisés par la Métropole.

En 2023, 335 k€ de recettes correspondent aux redevances pour ces activités, contre 197 k€ en 2022 (+70%), en raison de l'évolution des flottes et des arrivées d'opérateurs sur la Ville de Lyon.

Exploitation du stationnement

Cette activité regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au stationnement payant sur voirie.

Le montant des dépenses de fonctionnement de cette activité s'élève à 1 857 k€ en 2023 (+7% par rapport à 2022).

Cette augmentation s'explique par :

- Des mouvements d'horodateurs sur le terrain pour permettre les extensions du stationnement payant/résident ;
- Des frais de remise en état d'horodateurs à la suite de vandalismes ;
- Des dépenses de communication relatives aux extensions (distribution de courriers riverains).

Les recettes de stationnement payant sur voirie s'élèvent à 20,2 M€, soit un montant stable par rapport à l'année 2022, mais malgré tout en-deçà du niveau de 2019 en raison notamment d'un faible taux de respect et malgré les extensions de périmètre.

Par ailleurs, des changements dans le comportement des usagers pourraient expliquer une partie de la stabilité des recettes.

Études de stationnement et logistique

La DMU commande des études de stationnement et logistique permettant d'analyser les usages, d'aider aux choix dans la conception des projets et d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre. En 2023, les études réalisées pour un montant de 54 k€ (59 k€ en 2022) :

- Étude sur la gestion du stationnement liée aux projets urbains : 12 k€ ;
- Enquêtes de stationnement occupation après extensions et analyses dans les quartiers Chartreux (1^{er}), Ferrandière (3^e), Bony-Henon (4^e), Blandan (7^e) : 41,8 k€.

Plan de mobilité employeur

Cette activité regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets et cartes dans les parcs en ouvrage.

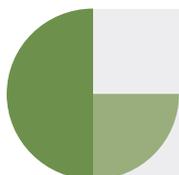
Ces dépenses de fonctionnement en 2023 s'élèvent à 114 k€, comme en 2022. Depuis 2014, la Ville gère les titres de stationnement de façon de plus en plus rationalisée. A cela s'ajoute la mise en place du télétravail, réduisant l'usage des véhicules.

Mobilier urbains

Cette activité concerne l'entretien, la suppression et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain et de la signalétique piétonne du patrimoine de la Ville de Lyon. Les dépenses de fonctionnement en 2023 s'élèvent à 26 k€.

Rues des enfants

Cette activité concerne les aménagements permettant de réaliser des rues pour et par les enfants aux abords des écoles, par le biais d'actions artistiques (dessins sur les luminaires éclairage urbain) menées avec les enfants. Les dépenses de fonctionnement sont de 5 k€ en 2023.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 111 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

20 533 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16.4

Développement
culturel, économique
et rayonnement
international

Développement territorial

CONTEXTE

L'emploi est une priorité de l'exécutif municipal dans un contexte économique et social difficile et avec de fortes contraintes pour les finances publiques.

La Ville a fondé son intervention sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), constituée en groupement d'intérêt public dont la Ville est adhérente, ainsi que sur un partenariat renforcé avec l'Ecole de la 2^e chance.

La politique emploi-insertion de la Ville s'articule avec les orientations du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi 2022/2026 : mobiliser les entreprises pour un territoire inclusif, concourir à la promotion de l'emploi et de l'insertion sur les filières stratégiques, développer les clauses sociales dans les marchés publics, animer et coordonner les acteurs emploi insertion sur les territoires, développer l'innovation sociale sur le territoire.

CHIFFRES CLÉS

• 6 maisons Lyon pour l'emploi

ACTIONS MENÉES EN 2023

Poursuite du développement du projet « Territoire zéro chômeur de longue durée », avec 31 contrats de travail à durée indéterminée signés à fin décembre 2023.

Réalisation du bilan évaluatif du volet insertion et emploi de la convention territoriale de Lyon (2015-2023), et participation aux travaux de contractualisation sur la politique de la Ville.

Suivi de l'intégration des usagers dans la gouvernance des structures, notamment avec l'exemple du Conseil Consultatif des Jeunes de la Mission locale de Lyon.

Veille territoriale grâce à l'expertise de la mission observation-évaluation sur les risques de déconnexion du marché du travail qui semblent en cours pour certaines catégories de population, notamment chez les plus vulnérables, et production d'outils pour les élus et les professionnels (notamment la note emploi biannuelle).

Création de parcours spécifiques pour les publics en insertion lors des Worldskills 2023 et mise en place des liens pour amplifier les bénéfices de cet événement pour les publics en insertion, en orientation ou en reconversion professionnelle. Participation aux événements « Hors les murs » des Worldskills : Journées portes ouvertes des entreprises et Village des métiers.

Fin de l'expérimentation dans le cadre du programme d'investissement dans les compétences portées par la Mission locale de Lyon et un consortium de structures : recherche de partenaires pour pérenniser certaines actions issues de cette expérimentation comme l'atelier de l'emploi de la Part-Dieu et les conseillers « hors les murs » de la Mission locale, mais également la création des forums d'emploi itinérants dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Mise en œuvre des conventions-cadres 2023-2025 avec la MMI'e, la Mission locale de Lyon, l'association Allies et l'Ecole de la 2^e chance Rhône Lyon Métropole, et création de nouveaux dispositifs techniques de suivi des conventions.

Renforcement de l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, en développant une offre de formation adaptée et d'actions d'accompagnement à la reconversion professionnelle.

Développement des actions permettant de lever les freins à l'employabilité, comme par exemple en matière d'accès aux soins ou d'apprentissage de la langue française, en renforçant les synergies entre les offres de services.

Développement des actions de promotion de l'égalité professionnelle et de prévention des discriminations, notamment en matière d'égalité femmes-hommes. Un travail collectif sur la lutte contre les discriminations liées à l'emploi a été mené avec la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne qui a débouché sur un plan de lutte contre les discriminations voté par le Conseil de la Métropole de Lyon.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

2792 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

43.1

* Chiffre pour l'ensemble de la Direction du Développement Territorial

Service commun Université, Vie étudiante

CONTEXTE

La Ville de Lyon, et plus globalement la Métropole, sont reconnues pour la qualité de leur offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants.

Le territoire est ainsi le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 180 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux) et 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose de formations de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Depuis 2016, le partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole pour un service commun Université-Vie étudiante, optimise les moyens des deux collectivités dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. La convention qui lie les deux collectivités a été renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

CHIFFRES CLÉS

- **2 100** Pass Culture
- Le site Lyon Campus a reçu **207 213** visites sur l'année universitaire 2022-2023 soit **570** visites/jours
- **63** associations en résidence
- **23** subventions Ville de Lyon à des associations étudiantes en 2023

ACTIONS MENÉES EN 2023

Ville d'accueil et d'intégration citoyenne de l'étudiant

La Maison des Étudiants (MDE)

La MDE a accueilli 63 associations en résidence dans un espace de 450 m² ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h30. Elle a proposé 538 événements ouverts à tous. La MDE s'est engagée avec les associations et partenaires auprès des étudiants, en poursuivant plusieurs actions de lutte contre la précarité étudiante. Elle a coordonné l'organisation de distributions alimentaires et d'ateliers pour le bien-être des étudiants.

Le site portail LyonCampus, site ressource à destination des étudiants

Les pages les plus consultées : la rubrique VIVRE (se déplacer / se loger / se soigner / se nourrir / les commerces amis étudiants) est la plus consultée avec 32,6% des pages vues. La sous-rubrique SE LOGER est la plus consultée (10,8%) puis la sous-rubrique SE NOURRIR (3,8%).

Les actualités les plus consultées sont « Vos jobs et rendez-vous emploi du moment », « Free Vélo'V : votre vélo gratuit ! », « Le prix de la jeune recherche 2023 » puis « l'APIE 2 ».

Le Pass Culture

Plus de 2 000 Pass Culture 2022/2023 ont été vendus sur 4 points de vente, 5 246 places ont été consommées sur 8 000 (2 000 Pass Culture x 4 places de spectacle et cinéma), soit 65,5%, dont 3 988 places pour les établissements culturels et 1 258 places pour les cinémas.

Le Pass Culture est en partenariat avec 76 structures culturelles dont 4 festivals et 31 salles de cinéma du GRAC sur la Métropole de Lyon, soit 107 établissements au total.

Nuit des Étudiants du Monde

Créée à Lyon en 2002, la Nuit des Étudiants du Monde est le plus important événement d'accueil des étudiants internationaux sur le territoire. La Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne accueillent

au Transbordeur de nombreux étudiants internationaux pour qu'ils découvrent à cette occasion de nombreuses animations : village associatif, groupes musicaux étudiants, temps forts ludiques et participatifs...

La 19^e édition, le jeudi 12 octobre 2023, a rassemblé plus de 500 personnes.

Appel à Projets en faveur des Initiatives Étudiantes (APIE)

Deux fonds soutiennent financièrement les initiatives des associations étudiantes, avec deux budgets : 28 000€ pour la Ville de Lyon et 44 000€ pour la Métropole de Lyon, pour un total de 72 000€.

Des subventions sont ainsi attribuées lors de 2 jurys annuels sur critères à des projets associatifs étudiants ou à des associations qui accompagnent les étudiants dans les champs thématiques suivants : citoyenneté, solidarité, culture, sport, transition écologique, entrepreneuriat et professionnalisation.

Ville internationale de formation et de recherche

Chaque année, la Métropole de Lyon, en partenariat avec l'Université de Lyon, récompense des jeunes chercheurs et chercheuses à travers trois prix de 5 000 €. 40 candidatures ont été déposées sur les trois axes de recherche alignés sur les thématiques qui correspondent aux axes de développement forts de la communauté scientifique de l'Université de Lyon.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

246 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

SERVICE MUTUALISÉ
AVEC LA MÉTROPOLE

Développement culturel, économique et rayonnement international

CONTEXTE

Jusqu'en novembre 2023, l'action internationale de la Ville de Lyon a été encadrée par une convention de service commun avec la Métropole. Depuis, la ville dispose de son propre service dédié aux relations européennes et internationales. Cette évolution vise à instaurer une nouvelle dynamique en accord avec les orientations stratégiques spécifiques du mandat.

L'année 2023 a été le théâtre de nombreuses actions mises en œuvre pour répondre à la stratégie internationale de la Ville de Lyon, articulée autour des axes de l'internationalité, du climat, de la solidarité et de l'interculturalité. L'année fut notamment rythmée par l'organisation d'événements internationaux, le soutien aux acteurs locaux, l'accueil de délégations, l'organisation de déplacements, le développement de projets de coopérations, l'envoi d'aide matérielle et financière en réponse aux instabilités mondiales.

CHIFFRES CLÉS

- **4** Maires de villes jumelles reçus par le Maire de Lyon (Turin, Jéricho, Yokohama et Francfort)
- **4** aides d'urgences octroyées en faveur des victimes de crises dans le monde,
- **60** porteurs de projets internationaux financés

Relations internationales

ACTIONS MENÉES EN 2023

Coopérations, projets internationaux et solidarité internationale

- Accueil d'une rencontre avec Alexandre Tcherkassov, Prix Nobel de la Paix 2022 ;
- Déplacement en Arménie en avril 2023 d'une délégation conduite par le Maire de Lyon ;
- Participation aux Assises de la coopération décentralisée franco-palestiniennes organisées à Ramallah en Palestine ;
- Adoption d'une nouvelle convention de partenariat avec Turin ;
- Accueil à Lyon du chef Raoni Metuktire, grand chef du peuple Kayapo ;
- Accueil de représentants du peuple Kogi ;
- Participation au Sommet urbain de Bruxelles ;
- Déplacement à Barcelone pour accompagner l'ONL dans sa tournée en Espagne et renforcer la coopération autour de la culture ;
- Commémoration de l'Holodomor par un Maire de Lyon pour la première fois en novembre 2023 ;
- Octroi d'aides d'urgence en faveur des réfugiés du Haut-Karabakh, des civils ukrainiens, des victimes du séisme en Turquie/Syrie et au Maroc et des civils palestiniens victimes du conflit entre Israël et le Hamas ;
- Accueil du Maire de Jéricho en septembre 2023 et soutien à la candidature de Jéricho pour être classée comme patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Accueil d'une délégation de Francfort en juin 2023 et du Maire de Francfort en décembre 2023.

Affaires européennes

- Obtention de la labélisation « Ville Européenne » ;
- Collaboration avec les partenaires du territoire à l'occasion du Joli Mois de l'Europe ;
- Participation au programme « ASCEND » pour adapter les quartiers au changement climatique (subvention 382 125€) ;
- Participation de la Ville de Lyon en tant que cheffe de file au projet « ONCE » pour construire un réseau de villes européennes travaillant à la définition d'une approche commune de la santé humaine, animale et environnementale (subvention 150 507€) ;
- Participation au projet Reallocate dans le cadre de la mission « 100 Villes climati-

quement neutres » sur le développement de nouvelles pratiques de mobilité urbaine pour la neutralité carbone (subvention 390 038 €) ;

- Participation au projet « SchoolFood4Change » pour faire évoluer les repas scolaires (subvention 305 453€) ;
- Participation au projet « Resist 1933-1945 » visant à faire découvrir aux plus jeunes la résistance au national-socialisme en France et en Allemagne à cette époque (subvention de 25 000€) ;
- Obtention d'une subvention FSE+ pour l'opération Clubs Coup de Pouce Langage accompagnant les élèves de maternelle dans la maîtrise des savoirs fondamentaux (subvention 82 000€) ;
- Participation au programme « European Union City Facility » pour soutenir la stratégie de transition écologique du patrimoine de la Ville (subvention 60 000€).

Événements internationaux à Lyon

- Organisation des Fêtes Consulaires (+ 52 % de visiteurs) ;
- Organisation du Festival des Solidarités : 80 structures mobilisées et plus de 2 000 participants ;
- Participation au Lyon Light Festival Forum ;
- 3^e édition de la Journée Internationale des Droits Humains autour de l'État de droit, précédée par la cérémonie de remise des Citoyennetés d'honneur de la Ville de Lyon à 14 défenseurs des droits humains.

Réseaux européens et internationaux

- Participation au comité directeur de l'AFCCRE ;
- Participation aux rencontres et aux activités organisées par CGLU ;
- Présidence du groupe pays Arménie de Cités Unies France et participation aux rendez-vous de la diplomatie des territoires placés sous le haut patronage du Sénat ;
- Participation au comité exécutif du réseau Délice ;
- Participation aux activités du réseau Eurocities ;
- Participation au réseau ICORN dans le cadre du programme « Lyon, ville refuge » et accueil temporaire de 3 défenseurs des droits humains ou artistes en danger ;
- Participation aux activités du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

905 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

3 k€

SERVICE MUTUALISÉ
AVEC LA MÉTROPOLÉ*

* Service mutualisé avec la Métropole jusqu'en novembre 2023



Produit local

Produit :  Vente directe

BOUQUETS
ARONATIQUES

Prix : € 1,00

Origine : 69 DUERNE

www.jc...fr

Développement culturel, économique et rayonnement international

Économie, commerce et artisanat

CONTEXTE

Après des années 2020 et 2021 fortement impactées par le contexte sanitaire, les recettes de la DECA ont été relancées à la hausse en 2022, dépassant les niveaux des dernières années normales d'activité. Ces recettes ont été stabilisées en 2023 à 9 112 k€, soit un niveau quasi équivalent à celui de l'année précédente.

Le niveau des dépenses a augmenté, porté par le prix de l'énergie, pour s'établir à 2 434 k€.

L'année 2023 a aussi été marquée par des émeutes dans le cadre des manifestations et par un soutien exceptionnel aux commerçants et artisans impactés par des dégradations.

En 2023, la DECA a aussi revu l'attribution des subventions à des associations dans le cadre d'appels à projet, en mettant en place un versement du solde de ces subventions avec un bilan chiffré du projet, pour s'assurer au mieux de l'effet levier apporté par ces subventions.

CHIFFRES CLÉS

- **4 350** terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu
- **58** associations de commerçants accompagnées
- **77** marchés forains
- **5** fêtes foraines, vogues et cirques en 2022
- **2 930** arrêtés d'occupation « terrasses »
- **10 500** factures émises

ACTIONS MENÉES EN 2023

Animations et événementiel

Les illuminations de fin d'année et les animations des quartiers mises en place par les associations de commerçants sont des événements qui participent au dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité. Après l'annulation de l'édition 2020 de la Fête des Lumières, les associations de commerçants ont pu relancer leurs actions d'illuminations depuis 2021.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations qui permettent d'animer les quartiers commerçants. Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2022 et l'avance de la campagne 2023 s'établit à 156 k€. Cela traduit, une fois de plus, un engagement fort de la collectivité auprès des 16 associations qui participent au dispositif.

Par ailleurs, les associations de commerçants ont mené de nombreuses actions d'animation de quartier afin d'attirer et de fidéliser la clientèle. Cette dynamique a été accompagnée par le vote d'une subvention à hauteur de 70 k€, dont 35 k€ ont été versés en 2023.

Développement

Au moyen d'appels à projet, l'accompagnement de subventionnement à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la transition écologique et de l'alimentation durable a été encore augmenté pour passer de 294 k€ en 2022 à 341 k€ en 2023.

De plus, le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations My Presqu'île et Lyon7 Rive Gauche s'est pérennisé pour un montant de 60 k€.

Enfin, des actions de redynamisation du réseau du label Lyon Ville Équitable et Durable, transformé en label « Engagé à Lyon », et le renforcement du Label « Fabriqué à Lyon », se sont poursuivis durant l'année 2023.

En 2023, une subvention d'équipement exceptionnelle à hauteur de 112 k€ a été aussi versée pour l'extension de l'institut Paul Bocuse.

Gestion et exploitation

Le montant des dépenses de ce programme s'élève à 1 287 k€ en 2023 contre 660 k€ en 2022.

75% de ces dépenses concernent l'électricité sur les marchés (575 k€) et sur la base de vie des forains (396 k€). Les dépenses ont aussi été impactées par le gardiennage estival de la base de vie des forains.

Sur ce programme, au titre des recettes, une stabilisation a été observée par rapport à l'année 2022. Les recettes s'établissent à 9 112 k€.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

2 453 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

9 131 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

51.6

Halles de Lyon Paul Bocuse

CONTEXTE

Le service des Halles de Lyon est géré en budget annexe depuis 2012, sans autonomie financière ni personnalité morale, compte tenu de l'ancienneté de son existence.

Après deux années marquées par le contexte sanitaire et une réduction exceptionnelle des dépenses de fonctionnement consécutive au ralentissement de certaines activités du service (-110 k€ soit -5,7%), l'année 2022 a vu une reprise normale de l'activité. Cette reprise est confirmée en 2023, malgré une légère baisse des dépenses (-25 k€). La hausse des recettes de 2022 (85 k€) est largement confirmée en 2023 (+203 k€) et est liée notamment au dynamisme de l'activité dans les Halles et sur les terrasses à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment.

CHIFFRES CLÉS

- Dépenses de personnel : **389 k€** (dont subventions COS et LSM)
- **400** employés, **56** commerces et restaurants

ACTIONS MENÉES EN 2023

Équilibre financier

Le maintien de l'équilibre financier du budget est assuré puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

Recettes et dépenses de fonctionnement

Pour 2023, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 203 k€ par rapport à 2022 pour atteindre un montant de 2,42 M€.

Parmi les redevances pour services rendus, cette hausse porte principalement sur les redevances pour charges communes qui représentent plus des deux tiers du total des recettes de fonctionnement (+120 k€) et sur les droits d'occupation relatifs aux terrasses (+25 k€) montrant le dynamisme de ce lieu emblématique de l'excellence gastronomique lyonnaise. Les recettes relatives au droit de place sont liées à l'indice des coûts à la construction et connaissent une augmentation de 32 k€.

Globalement, les dépenses de fonctionnement hors personnel sont restées stables (+1.2% / +25 k€) et s'élèvent à 1 433 k€.

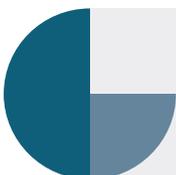
Dépenses d'investissement

Suite à des retards liés au contexte sanitaire, les travaux de sécurisation du plénum ont été réalisés à partir de 2022.

La sécurisation du site est restée une priorité en 2023. En effet, 18 lignes de vie ont été remplacées. Ces lignes de sécurité sont des dispositifs d'ancrage fixe ayant pour but de sécuriser les intervenants techniques sur le site à une hauteur de trois mètres minimum en leur permettant une totale liberté de mouvement.

Enfin, afin d'assurer le bon approvisionnement en eau du site, les travaux de remplacement du réseau d'alimentation générale ont été réalisés sur les exercices 2022 et 2023.

Les dépenses de travaux d'investissements s'élèvent à 220 k€ HT en 2023.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1 822 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

2 421 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

6.0



